LE MONDE SANS VISA : la Chine dix ans après Mao

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12947 - 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1986

Détente en Pologne

Le général Jaruzelski libère tous les détenus politiques

Le général Kiszczak, ministre de l'intérieur, a fait savoir, le jeudi 11 septembre, que tous les prisonniers politiques encore détenus en Pologne seraient libérés dans les trois ou quatre jours à venir. Seules exceptions, les personnes coupables d'actes de « terrorisme, espionnage, sabotage ou divulgation de secrets d'Etat ». Mais les prisonniers les plus connus quitteront leur cellule.

Fragile espoir

Enfin une décision intelligente ! Malgré toutes les réserves qu'on peut avoir sur les arrière-pensées du général Jaruzelski, on ne peut que se réjouir des très larges mesures de « clémence » annoncées.

Il a dû pourtant en coûter beaucoup à certains fervents de la répression, pour ne pas parler de leurs répondants soviétiques, d'accepter l'élargissement d'un homme comme Zbigniew Bujak, le dirigeant clandestin de Solidarité qui avait défié les autorités pendant des années.

Voulant créer un choc pour une fois positif, le général Jaruzelski n'a pas lésiné. Il visait d'ailleurs tout autant l'opinion internationale que polonaise. Ce n'est certainement pas par inadvertance que la mesure de libération, après tout de nature strictement intérieure, a été annoncée solennellement aux ambassadeurs des pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les diplomates, bien sûr, ont été reçus en deux fournées, d'abord les représentants des pays socialistes puis les autres, ceux dont on espère bien en récompense de cet effort un peu de considération, de reconnaissance et, surtout, de crédits...

Reste à connaître les véritables intentions du général Jaruzelski. A-t-il seulement cherché à faire un coup, quitte à remplir de nouveau les prisons un peu plus tard, ou a-t-il réellement compris que la société polonaise ne fonctionnera jamais sans une certaine dose de pluralisme ? Car les amnisties précédentes ont toujours buté sur la même difficulté : ne s'étant jamais sentis coupables, les amnistiés ont pour la plupart repris leurs activités dès leur sortie de prison.

Comme les fois précédentes, l'opposition attend donc un geste du pouvoir qui confirmerait son intention de rompre cet enchaînement stérile : répression, amnistie et on recommence, tandis que le pays s'enfonce doucement mais sûrement dans la médiocrité, l'apathie et le sous-développement économique.

La libération des prisonniers politiques, si elle n'est pas immédiatement compromise par de nouvelles arrestations, pourrait au moins donner la possibilité au pouvoir et à l'opposition de préciser leurs intentions. A cet égard, le sort du projet de « conseil consultatif » présenté par le général Jaruzelski lors du dernier congrès du parti à la fin juin pourrait servir de test. Il s'agirait d'un organisme créé auprès du Conseil d'Etat dont le rôle serait purement consultatif mais qui, c'est là l'essentiel, s'ouvrirait ouvert à des personnalités indépendantes du pouvoir. Bien peu de chose en vérité, mais qui, si de part et d'autre on le souhaite, pourrait être l'occasion de renouer, timidement et sans illusions, une certaine forme de dialogue.

VARSOVIE
de notre correspondant

La décision, présentée sous la forme d'une *« recommandation au procureur général »*, a causé une surprise d'autant plus grande que dans l'opposition on commençait à perdre espoir à mesure qu'approchait le 15 septembre, date limite théoriquement fixée pour l'application de la loi de clémence votée le 22 juillet.

Certes, un peu plus d'une centaine de « politiques » avaient été libérés, sans parler de 13 000 détenus de droit commun, mais des personnalités de premier plan, l'historien Adam Michnik, l'ex-reponsable clandestin de Gdansk Bogdan Lis, figuraient parmi eux. Par ailleurs, le pouvoir, comme pour entretenir le doute sur ses intentions, semblait poursuivre la préparation d'un grand procès (le professeur Geremek par exemple a été régulièrement interrogé pendant tout l'été.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 4.)

La morosité économique aux Etats-Unis

Baisse record à la Bourse de New-York

Les valeurs cotées à la Bourse de Paris ont reculé de 3 % en moyenne ce vendredi 12 septembre, lors de la séance du matin, par mimétisme avec la Bourse de New-York et celle de Tokyo, qui a suivi le mouvement commencé aux Etats-Unis. Wall Street a subi jeudi l'une des plus fortes chutes de son histoire. En valeur absolue, le marché a baissé de 4,6 %.



Pour la première fois le jeudi 11 septembre un gouverneur de la Banque de France a reçu un secrétaire général de la CGT. *(Lire page 32.)*

Plusieurs facteurs expliquent la baisse de New-York. Compte tenu des niveaux records récemment atteints, une correction s'imposait. Mais la Bourse réagit surtout au climat de morosité ambiante, justifiée par la situation économique des Etats-Unis et accentuée par la perspective de mauvais indicateurs boursiers attendus. L'incertitude est encore renforcée par les spéculations sur l'évolution des taux d'intérêt.

(Lire nos informations page 29.)

Dernière minute :

Explosion au quartier de la Défense : plusieurs blessés

Une explosion s'est produite vendredi vers midi dans le magasin Casino du quartier de la Défense. On déplore plusieurs blessés, déclarait-on à l'état-major des pompiers. Selon les premiers renseignements parvenus aux pompiers, il pourrait s'agir d'un attentat. Le bilan s'éléverait à une dizaine de blessés.

M. Jacques Toubon : « Ne pas céder au terrorisme »

Dans un entretien avec « le Monde », le secrétaire général du RPR estime que la lutte contre le terrorisme est « par excellence une affaire gouvernementale », et que le rôle du président de la République ne lui paraît pas décisif.

PAGE 6

La politique fiscale de M. Balladur

Qui paiera moins d'impôts et qui paiera plus de cotisations sociales en 1987.

PAGE 27

Drogue : la croisade de M. Reagan

La Chambre des représentants dote l'armée de pouvoirs dans la lutte contre les stupéfiants.

PAGE 10

Le sommaire complet se trouve page 32.

L'Iran relance la « guerre des villes »

Bagdad frappée au cœur

Deux Français, MM. Schang et Lancien, grièvement blessés lors du récent bombardement de la ville iranienne de Tabriz (ouest du pays), ont été rapatriés le jeudi 11 septembre vers la France par avion sanitaire. Tous deux travaillaient sur un projet de centrale thermique à Tabriz, pour le compte de la société Alsthom Atlantique.

D'autre part, l'artillerie iranienne a de nouveau pilonné, jeudi, certains quartiers de Bassorah, la grande ville du sud de l'Irak. – *(AFP, Reuter).*

BAGDAD
de notre envoyé spécial

La « guerre des villes » semble, cette fois, bien engagée. Un missile sol-sol iranien est tombé ce vendredi matin 12 septembre à 1 h 24 précises en plein centre de Bagdad, à quelques 500 mètres de la place du Soldat-inconnu où se trouvent les hôtels Méridien et Sheraton avec leurs vingt étages.

L'engin a frappé dans une petite rue parallèle à l'avenue Saadoun (les « Champs-Elysées » de Bagdad), faisant de nombreux tués et blessés parmi les habitants des modestes logements à deux étages qui bordent cette voie d'habitude paisible. L'incendie causé par la déflagration a été rapidement maîtrisé par les équipes de secours, qui sont arrivées sur les lieux quelques minutes seulement après la chute du missile. Les riverains, tirés de leur sommeil par le bruit de l'explositon, regardaient, hébétés, les sauveteurs s'activer parmi les décombres, sans pouvoir comprendre ce qui leur était brusquement tombé du ciel.

L'effet de souffle a ravagé les magasins et les restaurants bordant l'avenue Saadoune, emportant les façades de verre et détruisant partiellement les aménagements intérieurs, dans un rayon de 1 kilomètre environ. L'hôtel Méridien n'a subi que de légers dégâts : deux des lourds panneaux de verre arrachés par le souffle et précipités au sol. La célèbre et belle mosquée d'Alalouiya, à 100 mètres seulement de l'impact, a eu sa lourde porte d'entrée arrachée.

Il ne fait pas de doute que ce qu'on qualifie ici de « missile Rafsandjani » (du nom du président du Parlement iranien) constitue une riposte au bombardement, jeudi, de la raffinerie de Tabriz par l'aviation irakienne. Selon un diplomate occidental en poste à Bagdad, l'engin visait vraisemblablement la centrale électrique qui se trouve sur l'autoroute de Bassorah, à quelques kilomètres de l'impact. Déjà, il y a environ deux mois, les Iraniens avaient envoyé un missile sol-sol sur Bagdad en représailles des attaques effectuées par l'aviation irakienne contre des objectifs économiques iraniens. Les Irakiens avaient alors fait la sourde oreille et n'avaient pas répondu au tir de Téhéran.

Feront-ils cette fois encore preuve de la même patience ? Cela paraît peu probable. Depuis quelques jours, des manifestations populaires organisées un peu partout en Irak réclament des mesures énergiques contre les bombardements iraniens des quartiers résidentiels de Bassorah (la grande ville du sud de l'Irak), qui ont fait en un mois près de soixante-dix morts.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 2.)

M. Jacques Chirac invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Chirac sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 14 septembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le premier ministre répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Vernholes, du *Monde*, de Paul-Jacques Truffaut et de Gilles Leclerc, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

M. Chirac aura ainsi l'occasion pour la première grande émission à laquelle il participe depuis l'été de décrire les mesures prises par le gouvernement dans sa lutte contre le terrorisme, de tracer la philosophie qui se dégage de ses décisions économiques et budgétaires et de préciser les problèmes politiques de la majorité et ceux liés à la cohabitation.

M. Monory supprime les « mises à disposition »

Le harcèlement des troupes laïques

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale a annoncé qu'il supprimerait les quelque 1 700 postes « mis à disposition » des associations périscolaires. Des associations pour la plupart contrôlées par la FEN.

Et de quatre ! Après l'affaire des PEGC, l'offensive sur les assurances scolaires et le dossier des directeurs d'école, M. René Monory jette un nouveau pavé dans la mare laïque. Depuis six mois qu'il est rue de Grenelle, c'est presque incidemment que le ministre de l'éducation nationale annonce chacune de ses décisions importantes, l'air de ne pas y toucher.

Cette fois, M. Monory a saisi l'occasion d'une conférence de presse sur la déconcentration administrative, tenue par Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement, pour glisser qu'il supprimerait, dès le budget 1987, les 1 679 postes de l'éducation nationale mis à la disposition des associations péri-scolaires, et les remplacerait par des subventions négociées d'année en année. Un nombre équivalent de postes seront ainsi dégagés pour l'enseignement actif *(nos dernières éditions du 12 septembre)*.

Quelles sont ces associations ? Principalement des mouvements pédagogiques, une fédération de parents d'élèves, des mutuelles et des associations d'éducation populaire, qui sont autant de composantes de la nébuleuse laïque gravitant autour de la FEN et dont elles constituent une partie de l'empire.

Sont concernés : la Jeunesse au plein air (centres de vacances et de loisirs), les Eclaireurs et Eclaireuses de France, le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, les Pupilles de l'enseignement public, mais surtout la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, dont les activités s'étendent du tourisme à l'édition, en passant par les classes vertes, le sport et l'audiovisuel. Avec ses fédérations départementales, la Ligue bénéficie à elle seule de près du tiers des enseignants « mis à disposition » (MAD). La décision de M. Monory touchera aussi des associations non liées à la FEN comme la PEEP (parents d'élèves) et l'Alliance française.

PHILIPPE BERNARD.

(Lire la suite page 26.)

Etranger

Le sommet israélo-égyptien d'Alexandrie

Atmosphère amicale, compliments et bonnes paroles entre M. Moubarak et M. Pérès

Les Etats-Unis se sont félicités de la rencontre au sommet qui a réuni, les jeudi 11 et vendredi 12 septembre, à Alexandrie, le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, et le président égyptien, M. Hosni Moubarak. *« Les négociations, cela marche ; nous appelons toutes les autres parties au conflit à suivre cet exemple »*, a déclaré un porte-parole du département d'Etat. A Moscou, en revanche, la rencontre n'avait pas suscité de commentaire jeudi et elle n'était pas mentionnée par la presse.

A *Paris*, le Quai d'Orsay a indiqué que la France se félicitait qu'Egyptiens et Israéliens soient parvenus à un accord sur le règlement du différend frontalier de Taba, un développement, a indiqué un porte-parole, qui ne peut que *« contribuer à l'apaisement des tensions dans la région »*.

A Damas, le Front populaire de libération de la Palestine (FDLP, de M. Georges Habache) a dénoncé *« la politique capitularde du régime égyptien »*, tandis qu'à Tripoli, la radio libyenne accusait le président Moubarak de trahison. — *(AFP, Reuter.)*

ALEXANDRIE
de notre envoyé spécial

« Etrange sommet ! » De cette rencontre d'Alexandrie entre le président Moubarak et M. Shimon Pérès, si souvent promise et si longtemps incertaine, il se dégage comme un parfum ambigu. Certes, l'événement a eu lieu. Et il est de ceux qui devraient, après tout, se suffire à eux-mêmes. Cinq semaines avant de céder son fauteuil, au nom de l'alternance, à M. Itzhak Shamir, le premier ministre israélien a obtenu ce qu'il voulait, ce qu'il désespéra même un temps d'obtenir, un sommet en terre égyptienne venant couronner en beauté ses deux années de règne. A Alexandrie, l'important pour M. Pérès n'était-il pas d'abord de participer ?

Il n'empêche. Bien qu'il fut encore trop tôt, ce vendredi matin 12 septembre, pour tirer avant le tomber de rideau toutes les leçons du rendez-vous d'Alexandrie, comment ne pas ressentir une vague déception ? Annoncé depuis des mois, l'événement avait, de ce fait, déjà perdu un peu de sa fraîcheur. Mais scellé ensuite trop rapidement et à la hâte, il a du mal à convaincre entièrement. Tout se passe au fond comme si cette première rencontre Pérès-Moubarak souffrait d'avoir été trop désirée à Jérusalem.

Et pourtant, certaines images resteront. Jeudi à 13 h 30, l'hélicoptère amenant de l'aéroport M. Pérès et son collègue égyptien, M. Ali Loufti, s'immobilise sur l'esplanade du palais *Ras-el-Tin*, l'ancienne résidence d'été du roi Farouk au style néo-baroque et aux murs couleur crème. A cet instant précis, une immense étoile de David s'élève au fronton du palais. Une étoile solitaire car aucun drapeau juif ne pavoise la ville. M. Pérès s'avance alors au son de la *Marche triomphale d'Aïda*. La clique de la marine égyptienne passe avec aisance du *Pont de la rivière Kwaï* aux hymnes nationaux. Une espièglerie musicale qui étonne dans ce décor d'un autre âge, où M. Pérès passera la nuit.

Du balcon d'où ils suivent la scène au côté de M. Ossama el Baz (conseiller du raïs, réputé fort rigide envers Israël), les deux hauts fonctionnaires israéliens qui ont négocié à l'arraché la tenue du sommet — *MM. Abraham Tamir et David* Kimche — goûtent en souriant leur récompense. Songent-ils aux dizaines d'heures passées en tractations laborieuses depuis bientôt deux ans à tenter de régler la querelle lilliputienne sur l'enclave frontalière de Taba ? (Une petite plage sur la mer Rouge que les deux pays se disputent depuis 1982.) La nuit précédente, ils ont enfin signé avec leurs homologues égyptiens la formule de compromis qui sera soumise à un arbitrage international (*le Monde* du 12 septembre). Outre quelque cent cinquante journalistes arrivés le matin même de Tel-Aviv, la délégation israélienne comprend notamment M. Ezer Weizman, le « meilleur ami » de l'Egypte, M. Abba Eban, ancien ministre des affaires étrangères, et M. Dan Méridor, député du Likoud proche de M. Shamir. Ce dernier, invité à Alexandrie par M. Pérès, avait décliné l'offre.

Un accueil cordial

La rencontre s'est déroulée en quatre temps. M. Loutfi convia d'abord ses hôtes israéliens à un déjeuner à l'issue duquel les deux premiers ministres prononcèrent une allocution. Le président Moubarak et M. Pérès eurent ensuite un long tête-à-tête, suivi d'un dîner de travail. Un dernier entretien devait les réunir à nouveau vendredi matin. M. Pérès avait, semble-t-il, pour projet initial de visiter une synagogue dans cette ville où vécut naguère une importante communauté juive. Il a renoncé à ce geste symbolique, faute de temps sans doute. Il devait prendre congé en fin de matinée vendredi pour être en Israël bien avant le début du repos sabbatique.

A plusieurs reprises, M. Uri Savir, porte-parole du premier ministre, a souligné le caractère *« très amical »* de ces entretiens d'Alexandrie — qui ont lieu en anglais — et de l'accueil réservé aux Israéliens. La cordialité des Egyptiens ne fait pas de doute. Mais tous ceux qui accompagnèrent M. Menahem Begin en Egypte à l'époque où il était l'hôte du président Sadate ne retrouveront en rien l'atmosphère chaleureuse qui entourait ces visites. La dernière d'entre elles remonte à *août 1981*. Le gouvernement égyptien a clairement imposé à celle de M. Pérès un « profil bas ». Arrivé et reparti en hélicoptère, M. Pérès n'a rien vu de la grande métropole égyptienne. Ses habitants semblaient tous ignorer la présence au palais du dirigeant israélien et la radio nationale ne paraissait guère empressée de les en informer.

La question palestinienne

Avant le départ de M. Pérès pour Alexandrie, la presse israélienne avait fait la fine bouche. Elle lui reprochait d'avoir donné l'impression d'être prêt à d'ultimes et humiliantes concessions pour obtenir, « en mendiant », son sommet. Sans *illusion*, elle *soulignait* que l'Egypte n'avait assoupli ses positions sur Taba qu'à la suite d'insistantes pressions de M. Richard Murphy, émissaire du département d'Etat au Proche-Orient. Lors de son prochain voyage aux Etats-Unis, M. Moubarak s'apprêterait à briguer la rançon de sa tardive bonne volonté sous la forme d'une demande d'accroissement de l'aide américaine. Faut-il, dans ces conditions, parler, avec les plus sceptiques, de « sommet au rabais » ? Ce jugement apparaît trop abrupt.

Au-delà, en effet, de compliments et de bonnes paroles de part et d'autre sur le *« début d'une nouvelle ère »* (M. Abdel Méguid, ministre égyptien des affaires étrangères) ou sur la *« fin de la paix froide » (M. Pérès)*, *il reste une décision*, attendue il est vrai, et quelques propos de poids. M. Moubarak a annoncé jeudi soir, comme prévu, le retour immédiat, après quatre ans d'absence, d'un ambassadeur égyptien à Tel-Aviv. Ce poste doit revenir à M. Mohamed Bassiouny, qui, depuis les massacres de Sabra et Chatila, servait comme chargé d'affaires en Israël. Le Caire avait de longue date subordonné cette normalisation diplomatique à la signature de l'accord d'arbitrage sur Taba.

Reste la question palestinienne, prioritaire pour l'Egypte, et la relance du processus de paix. *Fidèle* aux promesses faites en cabinet restreint, avant son départ, à ses partenaires-rivaux du Likoud, M. Pérès s'en est tenu, sur le premier point, aux accords de Camp David, en soulignant, conformément à ce texte, *« le droit des Palestiniens à participer à la détermination de leur propre avenir »*. *« Nous voulons sérieusement résoudre le problème palestinien*, a-t-il ajouté. *Les Palestiniens sont un peuple comme les autres. Nous ne désirons dominer aucun peuple. Nous ferons tout notre possible pour surmonter les obstacles à la paix, en se fondant sur les résolutions 242 et 338 qui nous donnent, à nous et à vous, un dénominateur commun. »* Rappelant qu'il était ouvert, sous certaines conditions, à une forme d'internationalisation du cadre d'éventuelles négociations israélo-arabes, M. Pérès a poursuivi : *« Trois ou quatre pays de la région soutiennent le principe de négociations directes avec un appui international. Ce que nous ne refusons pas, mais dont la forme est sujette à discussions. »* M. Moubarak répondit par un commentaire modéré : *« S'agissant d'une possible conférence internationale, les différences qui nous séparent ne sont pas énormes. Mais nous ne sommes toujours pas d'accord sur la façon de résoudre le problème palestinien. »*

Au cours des entretiens, le raïs a sensiblement marqué ses distances envers l'OLP, en lui reprochant d'avoir rompu l'accord conclu en février 1985 avec le roi Hussein. (*« Israël*, a-t-il dit, *ne doit pas être seul à déployer des efforts de paix »*). Les Israéliens ont, bien entendu, relevé ce fait avec satisfaction. *Ces entretiens et ces discours* déboucheront-ils sur une « déclaration d'Alexandrie » ? Depuis plusieurs jours, les négociateurs israéliens ont tenté d'obtenir de l'Egypte la rédaction d'un communiqué conjoint, fût-il conçu en termes généraux. On ignorait toujours vendredi matin si un tel texte serait publié. En tout cas, une chose est sûre : à Alexandrie, le courant est passé entre M. Moubarak et M. Pérès. Les deux hommes ne s'étaient jamais pratiqués. Ils ont longuement fait connaissance. Cette dimension personnelle restera l'un des principaux acquis de leur rencontre.

J.-P. LANGELLIER.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du Monde »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

OJD 1985

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4.20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1.80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1.75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 65 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1.60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

LIBAN

Nouvel enlèvement d'un Américain

Beyrouth *(AFP)*. — Un ressortissant américain, M. Joseph Sesipyoh (cinquante ans), comptable à l'université américaine de Beyrouth (AUB), a été enlevé ce vendredi 12 septembre à Beyrouth-Ouest (à majorité musulmane), a indiqué la police.

Des hommes armés ont contraint M. Sesipyoh à monter dans une voiture sur la corniche du front de mer alors qu'il se rendait à son travail dans la matinée. Cet enlèvement intervient quarante-huit heures après le rapt d'un autre Américain à Beyrouth-Ouest, M. Franck Herbert Reed.

Au sud du Liban, jeudi, dans la région de Tyr, cinq « casques bleus » népalais ont été blessés par un bombardement en provenance de positions israéliennes. A New-York, un porte-parole des Nations unies a annoncé le même jour que des *« mesures pratiques immédiates »* allaient être prises pour améliorer la sécurité des soldats de la FINUL. La liste des mesures de sécurité a été transmise à la délégation française à l'ONU. Le dispositif envisagé a été élaboré par le secrétaire général adjoint, M. Marak Goulding, lors de sa récente visite dans la région, et par le commandant de la FINUL, le général Hagglund.

L'Iran reprend la « guerre des villes »

Bagdad frappée au cœur

(Suite de la première page.)

Bagdad a déjà protesté auprès des Nations unies, et le général Adnan Khairallah, commandant en chef adjoint des forces armées et ministre de la défense, a affirmé, dans une déclaration à l'Agence irakienne de presse, que *« la longue patience des Irakiens ne durera pas longtemps »*. Il a ajouté que son pays disposait de moyens redoutables, susceptibles d'*« effacer de la carte »* de nombreuses villes iraniennes.

Incapables de répliquer — faute d'avions — aux raids irakiens qui se multiplient sur les objectifs économiques de l'Iran et qui se font de plus en plus précis, les dirigeants de Téhéran n'ont pas le choix et sont obligés de recourir à des actions spectaculaires, à portée essentiellement psychologique : celles-ci, conjuguées aux menaces constamment répétées de la *« grande offensive imminente »*, ont pour but de créer, au sein de la population irakienne, un climat d'anxiété et de mécontentement.

Mais l'Irak dispose de missiles soviétiques encore plus performants que ceux « bricolés » par les Iraniens, et l'escalade de la « guerre des villes » risque d'être particulièrement sanglante.

JEAN GUEYRAS.

Les suites de l'« affaire Daniloff »

Moscou adopte un ton nettement plus conciliant

MOSCOU
de notre correspondant

Le ton a incontestablement changé à Moscou dans l'affaire Daniloff. Il y a quelques jours, il n'était question que de la culpabilité du journaliste américain, de son futur procès et de l'instruction, qui pourrait durer six à neuf mois. Les officiels soviétiques semblent avoir retrouvé le sens des réalités et reconnaissent désormais que l'affaire est négociable.

« Ce genre d'incident ne doit pas entraver les rapports soviéto-américains. La partie soviétique fait tout son possible en ce sens. Des contacts ont été établis avec les organismes américains compétents. Tout dépend de la partie américaine », a déclaré jeudi 11 septembre M. Vladimir Petrovski, vice-ministre des affaires étrangères. En langage soviétique, cela équivaut à admettre que les « contacts » ainsi établis avec les « organismes américains compétents » *visent* à négocier une solution réciproque, c'est-à-dire qui engloberait le cas de M. Guennadi Zakharov, le ressortissant soviétique employé à l'ONU et détenu pour espionnage depuis le 23 août à New-York.

La même volonté d'apaisement apparaît indirectement dans un article publié ce vendredi dans la *Pravda*. L'auteur paraît sincèrement désolé qu'un *« incident banal »* ait pu *« être gonflé aux dimensions d'une crise dans les rapports américano-soviétiques »*. Dénonçant le *« battage incroyable »* autour de la *« prétendue affaire Daniloff »*, la *Pravda* s'inquiète, sur un ton grandiloquent, des répercussions possibles de cette dernière.

« Perdant tout sens de la mesure, on met en question non seulement les perspectives du développement des relations américano-soviétiques, mais aussi les problèmes de la guerre et de la paix, l'avenir du désarmement, les perspectives de sursis de l'humanité », écrit le quotidien du parti. Pour ce dernier, il est inconcevable qu'un événement de ce genre puisse détourner l'attention des diverses *« initiatives de paix »* de M. Gorbatchev, et surtout de la prorogation jusqu'au 1[er] janvier prochain du moratoire soviétique sur les essais nucléaires.

DOMINIQUE DHOMBRES.

NATIONS UNIES

La suppression de la session d'été de la commission des droits de l'homme est vivement critiquée

GENÈVE
de notre correspondante

Souvent considérées, au sein du système des Nations unies, comme des parentes pauvres, voire des brebis galeuses, les organisations *non gouvernementales* (ONG) *ont* récemment organisé, à l'initiative de la Société anti-esclavagiste de Londres, un séminaire de trois jours à Genève sur les droits de l'homme. Le motif de cette réunion était la suppression, pour cause d'économies, de la session d'été 1986 de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, au cours de laquelle vingt-six experts indépendants devaient examiner les principales violations des libertés dans le monde.

Le séminaire a attiré à Genève les principaux ténors des conférences internationales qui s'y retrouvent périodiquement sous l'égide de l'ONU. Mais ce fut le monde onusien à l'envers : organisatrices et puissances invitantes, les ONG avaient nommé « délégués » les membres de leurs organisations respectives, et invité en qualité d'observateurs » les représentants des gouvernements, les experts membres de la sous-commission et de hauts fonctionnaires de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Parmi ces observateurs, M. Kurt Herndl, secrétaire général adjoint et directeur du Centre des droits de l'homme des Nations unies, s'est félicité de la tenue de cette réunion. Ce qui a surpris, non seulement parce qu'il avait été accusé de vouloir restreindre le rôle des ONG dont l'indépendance l'aurait inquiété, mais parce que, d'une certaine *manière*, l'ONU est *visée* par cette réunion, présidée par M. Michel Blum, représentant la Fédération internationale des droits de l'homme. Ce dernier s'est étonné qu'en dépit de l'importance primordiale que leur accorde sa charte, l'ONU ne réserve que 0,7 % de son budget aux droits de l'homme. Et il s'est demandé si *« de mauvais esprits ne pourraient en conclure que l'ONU se désintéresse des droits de l'homme à plus de 99 % »*.

Pour sa part, M. Louis Joinet, en tant qu'expert français, a déclaré que *« les mesures prises à l'encontre de la sous-commission ont été immédiatement ressenties comme un mauvais coup porté à la cause des droits de l'homme »*. M. Theo van Boven, ancien directeur de la division des droits de l'homme de l'ONU, a souligné l'importance des procédures spéciales instituées par la sous-commission, grâce auxquelles *« des atrocités commises dans bien des parties du monde furent identifiées et devinrent l'objet d'études et d'enquêtes et [grâce auxquelles] les besoins des groupes humains exigeant une attention particulière furent reconnus »*. Il a également insisté sur la nécessaire indépendance des fonctionnaires des Nations unies, et a rappelé que les articles 101 et 102 de la charte leur font *« interdiction de rechercher ou de recevoir des instructions d'un gouvernement quelconque »*, mais leur reconnaissent *« le droit d'être protégés contre toute dégradation du caractère exclusivement international de leur service »*.

Les conclusions du colloque qui ne s'est pas pour autant transformé en tribunal, tendent à une coopération plus étroite entre les Nations unies et les ONG, à un meilleur rapport coût-efficacité et à *« un engagement politique »* dans le sens des droits de l'homme, plutôt que *« des confrontations idéologiques ou politiques ou un traitement sélectif des problèmes des droits de l'homme, fondé sur des intérêts géopolitiques »*.

ISABELLE VICHNIAC.

Asie

PAKISTAN : l'enquête sur la prise d'otages

Arrestation d'un suspect à Islamabad

Un suspect répondant au nom de Sulman Taraki, qui pourrait être l'organisateur de la prise d'otages sanglante du Boeing-747 de la PanAm, le 5 septembre sur l'aéroport de Karachi, a été interpellé à l'aéroport d'Islamabad, a indiqué, jeudi 11 septembre, l'agence officielle pakistanaise APP. Un second suspect, qui était parvenu à s'enfuir de l'aéroport d'Islamabad au moment de l'interpellation, se serait réfugié au siège de l'OLP dans la capitale pakistanaise. Selon un quotidien pakistanais, M. Sulman Taraki est un Arabe, dont on ne précise pas la nationalité, qui n'a pas d'emploi au Pakistan mais qui y aurait beaucoup voyagé, notamment entre Islamabad et Karachi, itinéraire qu'il aurait accompli sept fois ces dix derniers jours. Islamabad et Karachi sont distantes d'un millier de kilomètres.

D'autre part, le responsable des problèmes de sécurité au sein de l'Association des transports aériens internationaux (IATA), M. Rodney Wallis, a mis en cause, jeudi à Montréal, la direction de l'aéroport de Karachi, l'accusant de ne pas avoir appliqué les procédures de sécurité qui auraient pu empêcher la prise d'otages et la mort de vingt et un passagers du Boeing américain. *« Dans cette affaire*, a affirmé M. Wallis, *il y a eu une défaillance. Les procédures de sécurité adoptées conjointement par l'IATA et l'administration fédérale américaine de l'aviation, il y a un an, n'ont pas été respectées, et ce alors que j'ai remis personnellement ces documents à des responsables pakistanais il y a deux semaines lors d'une réunion à Singapour*, en *insistant sur la nécessité d'appliquer rigoureusement les mesures de contrôle dans les aéroports. »* —*(AFP.)*

Etranger

Le voyage en Europe du président de Sao-Tomé-et-Principe

Le pari pro-occidental de M. Da Costa

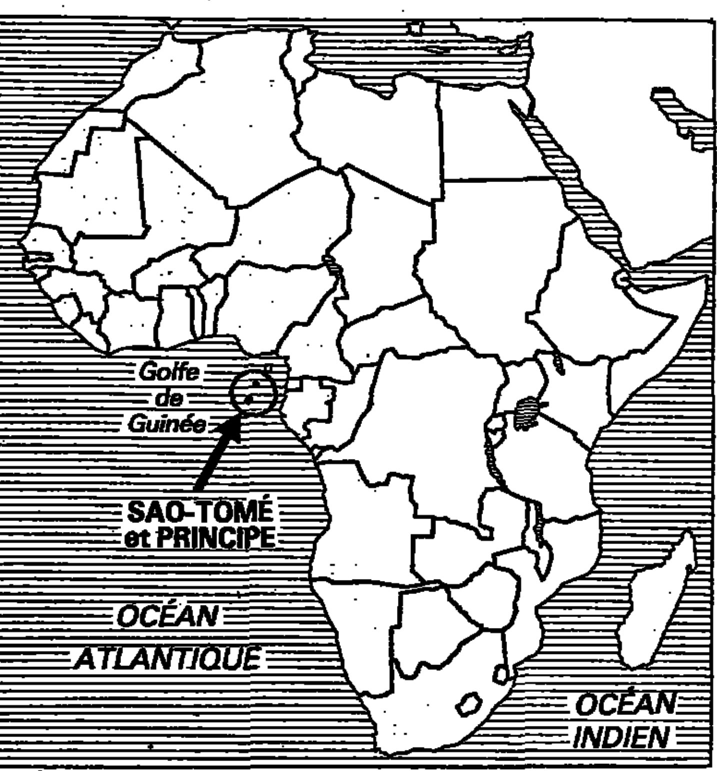
M. Manuel Pinto Da Costa, président de Sao-Tomé-et-Principe, qui effectue une *« visite de travail »* en France, quittera Paris le samedi 13 septembre pour se rendre successivement en Belgique et aux Pays-Bas, puis aux Etats-Unis, en Espagne et au Portugal. Le président santoméen a été reçu par le président de la République, le premier ministre et les ministres des affaires étrangères et de la coopération. Proche historiquement du camp socialiste, Sao-Tomé effectue depuis peu un spectaculaire rapprochement avec les pays occidentaux, notamment avec la France.

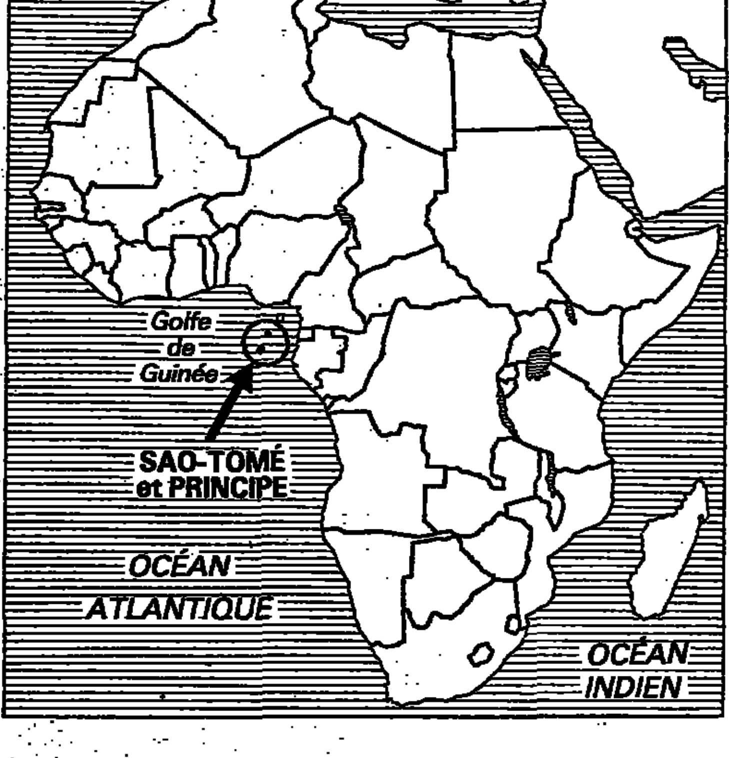
« Sao, c'est quoi ? » Trop souvent confronté à cette interrogation, M. Fradique de Menezes, ministre des affaires étrangères de la République démocratique de Sao-Tomé-et-Principe, a pu mesurer l'ignorance de ses interlocuteurs s'agissant de l'existence même de son propre pays. Ce micro-Etat (le plus petit d'Afrique après les Seychelles), qui, le 12 juillet dernier, a fêté le onzième anniversaire de son indépendance, n'a jamais, il est vrai, beaucoup fait parler de lui. Deux îles, Sao-Tomé et Principe, d'une superficie de 859 et 142 kilomètres carrés, 103 000 habitants environ, aucune richesse naturelle, le tout situé dans l'océan Atlantique, dans le golfe de Guinée, à 300 kilomètres à l'ouest des côtes gabonaises. Si l'histoire santoméenne retient que, en 1913, l'ancienne colonie portugaise avait été le premier producteur mondial de cacao, en revanche elle ne gardera probablement pas trace des réalisations laissées par les Portugais, qui, à la fin du quinzième siècle, peuplèrent les îles d'esclaves noirs. Leurs descendants, les « fils de la terre », souvent métissés, constituent aujourd'hui une sorte d'aristocratie.

La lutte de *« libération nationale »*, l'influence de la *« révolution des œillets »* au Portugal, celle du grand voisin angolais, amènent naturellement les chefs du mouvement d'indépendance, M. Miguel Trovoada, ancien premier ministre, et M. Manuel Pinto Da Costa, à choisir une orientation « marxiste ». L'économie du pays va chuter brutalement après l'indépendance en 1975, et Sao-Tomé tombe peu à peu dans l'orbite de l'Union soviétique et de ses alliés, avec, pour première conséquence, une politique de nationalisations tous azimuts.

En 1978, la menace d'un débarquement de *« mercenaires impérialistes »* provoque l'arrivée de troupes angolaises et cubaines. Cette présence militaire — environ un millier d'hommes aujourd'hui — n'a jamais dépassé mille cinq cents. L'Union soviétique, pour sa part, dispose de deux radars à longue portée à Monte-Café. Les accords noués avec les pays socialistes n'ont guère été favorables aux intérêts santoméens, et aujourd'hui encore, l'Allemagne de l'Est, qui a financé la construction d'une brasserie et d'une briqueterie — qui ne fonctionnent pratiquement pas, — se rembourse en prélevant une partie de la production de cacao, qu'elle revend deux fois plus cher à l'exportation.

Sous l'influence de ses puissants « protecteurs », le régime santoméen s'est bientôt radicalisé, et les modérés comme MM. Miguel Trovoada et Leonel d'Alva, anciens ministres des affaires étrangèes et de l'éducation, ont été écartés du pouvoir. M. Travoada dispose aujourd'hui, en France, d'un statut de réfugié politique. *« Le virage,* dit un diplomate, *s'est effectué lentement, mais il est très sensible depuis deux ans. »* Pragmatique, le président Da Costa a compris que seul un rapprochement avec les pays occidentaux lui permettra de redresser la situation économique du pays.





« Rompre l'isolement »

Cet infléchissement ne s'effectue pas sans luttes intestines. En février 1985, deux ministres influents et hostiles aux nouvelles orientations politiques, Mme Maria de Amorim (affaires étrangères) et M. Agapito Mendes Dias (Plan), quittent à leur tour le gouvernement. L'Union soviétique, incapable, comme par exemple au Ghana et au Bénin, de concurrencer l'aide économique occidentale, ne s'oppose pas à cette évolution, sans doute rassurée par la présence militaire cubaine et angolaise.

Tout en soulignant que Sao-Tomé n'a jamais cessé d'être un pays non aligné, le président Da Costa a, en effet, maintenu les relations privilégiées existant entre son pays et l'Angola. Outre une présence militaire (environ huit cents hommes), Luanda apporte une aide véritable à Sao-Tomé, notamment sous forme de carburant et de ciment, et la compagnie aérienne angolaise assure deux vols hebdomadaires à destination de la capitale santoméenne. Sans cette ouverture vers le continent africain, les deux îles ne seraient reliées au monde extérieur que par un vol mensuel de la compagnie portugaise TAP.

« Rompre l'isolement » est devenu le leitmotiv des dirigeants santoméens. Après une période difficile, les relations de Sao-Tomé avec le Gabon se sont nettement améliorées, et Libreville favorise un rapprochement de Sao-Tomé avec les pays d'Afrique centrale, notamment dans le but de permettre l'entrée du territoire au sein de l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), étape nécessaire avant d'envisager une éventuelle intégration à la zone franc, objectif que poursuit le gouvernement santoméen, qui a suivi avec beaucoup d'intérêt l'exemple de la Guinée-Equatoriale.

La coopération avec la France est d'ailleurs exemplaire : Sao-Tomé a apprécié que Paris ait réagit si rapidement, au début de l'année, pour envoyer une aide d'urgence, alimentaire et médicale, afin d'enrayer une épidémie de paludisme qui a provoqué la mort d'une centaine de personnes. Devenu le premier partenaire bilatéral, la France a accordé une aide de 12 millions de francs en 1985. Celle-ci, qui devrait atteindre environ 15 millions cette année, et qui est quatre fois supérieure à l'aide portugaise, est notamment consacrée à la réhabilitation de l'agriculture vivrière, trop longemps délaissée au profit de la production cacaoyère, et au développement de la pêche. Les dirigeants santoméens ont, de leur côté, donné des gages de leur nouvelle orientation « libérale » en engageant une réforme agraire (avec distribution de terres aux petits agriculteurs), en favorisant l'initiative privée et en adoptant un code des investissements favorable aux étrangers. Plus que tout, Sao-Tomé a besoin de diversifier ses maigres ressources, qui dépendent pour plus de 80 % de la vente du cacao. Un projet touristique est en cours d'exécution, mais l'isolement du territoire rend sa rentabilité aléatoire.

A bien des égard, le nouveau réalisme de la politique santoméenne constitue un pari. Le président Da Costa s'est engagé dans un processus de rapprochement avec l'Occident, dont l'échec serait inévitablement sanctionné par un retour en force des partisans d'une alliance privilégiée avec les pays de l'Est.

LAURENT ZECCHINI.

Reçus à Paris par M. Madelin

Les Luxembourgeois n'ont obtenu aucune garantie pour Cattenom

Les représentants des gouvernements du Luxembourg et du Land de Sarre se rencontrent, le mercredi 17 septembre, à Sarrebruck pour discuter des problèmes que leur pose la centrale nucléaire française de Cattenom, située tout près des deux frontières. Le Parlement européen, d'autre part, a réclamé jeudi à Strasbourg l'annulation ou, à défaut, le report de la mise en route de la centrale, dont la première tranche doit devenir opérationnelle le 11 novembre.

A Paris, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères a été reçu jeudi par son collègue français de l'industrie.

La délégation luxembourgeoise conduite par M. Jacques Poos, ministre des affaires étrangères, est sortie très déçue de l'entretien qu'elle a eu jeudi avec M. Madelin, ministre français de l'industrie. M. Poos était venu pour obtenir des concessions sur quatre points concernant la centrale nucléaire de Cattenom : 1) engagement d'EDF de ne pas mettre en service les tranches 3 et 4; 2) partage des informations « à la source » pour tout accident; 3) aide mutuelle en cas de catastrophe; 4) association à part entière du Luxembourg aux études de sûreté.

M. Madelin a tout refusé, sauf l'aide mutuelle en cas de catastrophe, un accord qui remonte à 1961 et qui prévoit que les pays signataires, lors des opérations de secours, ne privilégieront pas leurs ressortissants au détriment des autres...

« Nous avions rencontré les mêmes refus avec M. Roland Dumas », a reconnu le ministre (socialiste) des affaires étrangères. Mais, entre-temps, est survenue la catastrophe de Tchernobyl. En cas d'accident similaire à Cattenom, situé à moins de 10 kilomètres de la frontière, *« c'est tout le Luxembourg qui serait rayé de la carte »*, a estimé M. Poos.

« Après Tchernobyl, a ajouté le ministre luxembourgeois, *nous n'aurions jamais signé la convention franco-luxembourgeoise du 12 mars 1986. Obtenir des garanties sur la température de l'eau de la Moselle ou sur les émanations radioactives — « 3 curies par bloc et par an dans les rejets aqueux » — n'est plus suffisant. Nous avons une profonde méfiance à l'égard des producteurs. Nous voulons pouvoir obtenir toutes les données de fonctionnement de la centrale, sans intermédiaire. »*

Déplorant l'argument de la *« souveraineté nationale »* constamment avancé par le gouvernement français, le ministre luxembourgeois a mis en garde contre la dégradation des rélations entre les deux peuples : *« La France était numéro un dans le cœur des Luxembourgeois. Mais cette francophilie s'effrite. »*

Les interlocuteurs français ne semblent pas mesurer à quel point le Luxembourg se méfie du nucléaire. *« Nous avons été le premier pays à renoncer à l'atome dès 1977, avant les Autrichiens et les Danois »*, a rappelé M. Poos. Et maintenant, des pays comme la Suède et l'Allemagne fédérale s'engagent sur la voie de l'« Austieg », c'est-à-dire la sortie du nucléaire. Il faudra bien, sans doute, que la France y vienne à son tour, pense-t-on au Grand-Duché.

R. C.

La visite de M. Chirac à Alger

Une concertation globale et plusieurs questions d'actualité

M. Jacques Chirac est attendu samedi 13 septembre à Alger pour une visite officielle à l'invitation de son collègue algérien, M. Abdelhamaid Brahimi. Accompagné d'une délégation réduite, il aura un entretien avec le président Chadli ; ce voyage, initialement prévu pour le mois de juillet, avait été reporté en raison d'ennuis de santé du chef de l'État algérien.

Le déplacement du premier ministre permettra de faire le point sur certaines questions bilatérales et d'élargir à l'Algérie la traditionnelle concertation franco-maghrébine. M. Chirac s'est en effet rendu en visite officielle à Tunis en mai et, en août, il a passé quelques jours de vacances au Maroc, où il a rencontré le roi Hassan II.

En matière de *« grande politique »*, M. Chirac aura la possibilité de se faire une opinion sur les dispositions d'esprit de ses hôtes après la rupture de l'union maroco-libyenne. Tout en sachant les limites de l'entente *« contre nature »* entre le roi Hassan II et le colonel Kadhafi, les dirigeants algériens la considéraient comme une menace potentielle. Maintenant que la Libye, dépitée, leur fait des appels du pied pour une nouvelle alliance visant à relever les *« défis américano-sionistes »*, ils doivent peser les avantages et les inconvénients d'une telle association.

Pour le moment, ils n'ont rien dit donnant à penser que l'entreprise de séduction libyenne ait réussi. Avant de recevoir à Alger une délégation du Pentagone (*le Monde* du 10 septembre), ils ont fait preuve d'une relative modération au sommet des non-alignés, s'abstenant par exemple de soutenir la candidature du Nicaragua, bête noire de Washington, à la présidence du mouvement.

Au retour d'Harare, M. Chadli a fait une escale au Gabon, un des pays d'Afrique noire francophone que le colonel Kadhafi présente comme inféodés à la France, et que la presse algérienne malmenait naguère. Il s'y est montré fort aimable, ce qui est dans la ligne d'une nouvelle politique visant à ne pas laisser au Maroc le monopole du dialogue avec ces pays. Parmi ses nombreux entretiens à Harare, il a eu une conversation avec le premier ministre du Zaïre, M. Kengo Wa Dongo.

Des contentieux en suspens

L'actualité française amènera vraisemblablement M. Chirac à évoquer des questions liées au terrorisme. L'Algérie a joué un rôle d'intermédiaire entre les FARL et Paris, pour la libération de M. Gilles Peyrolles, directeur du centre culturel français de Tripoli enlevé au Liban en 1985. Elle avait cru comprendre, à cette époque, que Georges Ibrahim Abdallah, déjà entre les mains des Français, serait relâché. Elle apparaît plus qu'elle ne le souhaiterait dans l'itinéraire du terroriste entré en France avec un passeport algérien, mais elle s'indigne de tout soupçon de collusion avec des hommes dont elle déclare condamner les méthodes.

Le 8 septembre, un éditorial du quotidien *El Moudjahid* citait un discours récent du président Chadli : *« Pendant la guerre de libération, nous organisions nos opérations en Algérie et dans le pays qui nous agressaient, sans plus.*

Nous croyons à l'action révolutionnaire qui se déploie dans les pays agresseurs ; cependant nous récusons le terrorisme pour le terrorisme. » Et le quotidien officieux de s'élever contre *« des rapprochements imaginaires et sournois »*.

Après une longue période de tension, née en partie des désillusions au sujet de l'attitude du gouvernement socialiste à l'égard du Front Polisario, les relations franco-algériennes étaient déjà entrées dans une phase de relative sérénité quand les élections législatives de mars, eurent lieu. Plus pragmatiques que ne le donne à croire un certain discours officiel, les Algériens étaient préparés à la nouvelle donne politique à Paris.

Au mois de mai, ils reçurent successivement MM. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, et Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, qui leur parla des problèmes de l'immigration et de la circulation des personnes.

En dehors de l'hypothétique fourniture d'un réseau radar de surveillance militaire des côtes et des frontières terrestres — affaire en négociation depuis plusieurs années — la France n'attend pas de *« grands contrats »*, la tendance étant aux économies en raison de la chute des recettes pétrolières. Mais elle aimerait maintenir ses positions en matière de commerce courant bien qu'on estime que, cette année, l'Algérie devra réduire de 25 % le volume de ses importations.

Gaz de France et la Sonatrach ont ouvert cette semaine la renégociation du contrat gazier de 1982 par lequel le gouvernement socialiste avait accepté de payer les livraisons algériennes à un prix *« politique »*.

De source française on précise, que cette renégociation, prévue par le contrat, concerne uniquement les sociétés parties prenantes et non le gouvernement en tant que tel. Il n'est pas sûr que ce point de vue soit partagé par l'Algérie qui a toujours insisté sur le caractère « global » des relations bilatérales.

Parmi les autres sujets épineux, il y a les activités des opposants installés en France, dont l'Algérie a beaucoup de mal à admettre qu'elles ne soient pas réprimées par les autorités aussi longtemps qu'elles s'exercent dans la légalité. La présence d'une forte communauté immigrée incite ces opposants à se faire entendre. La dernière en date de leurs initiatives est la création d'un périodique *Libre Algérie*, qui, à l'inverse de la plupart des petites publications mi-clandestines, indique son adresse : 4, rue des Immeubles-industriels 75011 Paris.

Du côté français, on soulèvera une fois de plus, la question des enfants des couples mixtes divorcés, qui, en principe, devrait être réglée dans le cadre d'une convention judiciaire globale, préparée très lentement du côté algérien. On s'inquiétera aussi de la lenteur du transfert des fonds appartenant aux anciens pieds-noirs qui, en nombre très limité, ont enfin pu vendre leurs biens en Algérie. Il est probable que M. Chirac dira sans détour sa pensée au sujet de cette affaire à laquelle s'intéressent de près des membres du RPR.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Après la visite de M. Cheysson

Signature de cinq accords financiers entre la Tunisie et la CEE

TUNIS
de notre correspondant

Cinq conventions de financement par la CEE, d'un montant global de 23,5 millions d'ECU, ont été signées le jeudi 11 septembre à Tunis à l'occasion de la visite qu'y effectue actuellement M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé de la politique méditerranéenne et des relations Nord-Sud à la Commission européenne.

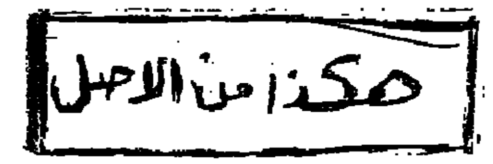
Ces subventions et prêts seront utilisés pour la lutte contre la désertification de la Tunisie du Sud, l'assistance technique aux unités coopératives de production agricole, l'amélioration des périmètres publics irrigués, la recherche de nouvelles ressources en eau et l'aide aux petits et moyens agriculteurs des zones défavorisées.

Avec la signature de ces conventions, les 139 millions d'ECU représentant l'ensemble du second protocole financier CEE-Tunisie se trouvent complètement engagés. De nouvelles négociations pour la conclusion d'un troisième protocole doivent en principe s'ouvrir avant la fin de l'année.

M. Cheysson, qui est reçu ce vendredi par le premier ministre tunisien, M. Rachid Sfar, s'est entretenu jeudi avec le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chadli Klibi, de l'évolution de la situation au Moyen-Orient et de la relance du dialogue euro-arabe. Il a déclaré qu'il ferait part de la teneur de ces conversations aux ministres des affaires étrangères de la CEE lundi prochain.

Comme à l'époque où il venait à Tunis en tant que chef de la diplomatie française, M. Cheysson a tenu à rencontrer le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, qui l'a invité à déjeuner. L'aide que peut apporter la Communauté européenne aux populations des territoires arabes occupés et les différents problèmes de l'heure ont été évoqués.

MICHEL DEURÉ.



صكذا من الاصل

Amériques

CHILI

Les trois prêtres français ont été expulsés

Les trois prêtres français, Pierre Dubois, Jacques Lancelot et Daniel Caruette, arrêtés lundi à Santiago, ont été expulsés du Chili, le jeudi 11 septembre, sur ordre du gouvernement. Ils ont quitté le Chili à bord d'un avion de la compagnie aérienne brésilienne Varig à destination de Paris. Les trois prêtres étaient accusés par les autorités de menées subversives contre le régime militaire.

Le Père Pierre Dubois a donné à Sao-Paulo, lors de l'escale, des indications sur son arrestation, affirmant notamment qu'il avait été frappé à cinq reprises par un des policiers qui ont investi lundi sa paroisse de la Victoria, sans mandat de perquisition. Il a ajouté que ni lui ni les Pères Lancelot et Caruette n'avaient été soumis à un interrogatoire, preuve, a-t-il souligné, que les autorités chiliennes n'avaient rien de précis à leur reprocher. Leur expulsion, a-t-il estimé, est la conséquence des difficultés que le régime militaire rencontre avec l'Eglise catholique.

Cette expulsion a fait l'objet d'un communiqué du Quai d'Orsay, qui *« exprime son profond regret de l'expulsion du Chili de trois prêtres français et tient à rendre hommage à ces religieux qui se sont dévoués avec une admirable générosité au service des habitants déshérités d'un faubourg de Santiago »*. Le ministère français des affaires étrangères indique aussi être *« sérieusement préoccupé par les récents événements qui ont provoqué un regain de tension et de violence dans le pays. Il réitère son souhait que les problèmes actuels du Chili puissent trouver leur solution par la voie du dialogue et dans le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques »*.

La célébration au Chili du treizième anniversaire de l'arrivée au pouvoir des militaires, le 11 septembre 1973, a aussi été l'occasion, jeudi, de nombreux mouvements de protestation dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Europe. L'une des plus importantes manifestations s'est déroulée en Argentine, où environ 15 000 personnes ont participé à un rassemblement à Buenos-Aires. En Uruguay, plusieurs milliers de personnes ont pris part à une marche, et le régime militaire chilien a également été condamné au Venezuela par l'Internationale démocratique chrétienne (IDC) dans un communiqué signé par l'ancien président vénézuélien, M. Luis Herrera. En Europe, la Communauté économique européenne (CEE) a adressé un télégramme de condoléances à la veuve du journaliste chilien, José Carrasco, *« lâchement »* assassiné.

Le général Pinochet a, lui, exhorté le peuple chilien à maintenir une *« unité exemplaire »* pour lutter contre le marxisme. Le Chili est confronté à une *« guerre irrégulière »* menée par la *« subversion marxiste »* et *« promue par un empire idéologique sans frontières »*, a affirmé le chef de l'Etat dans un discours de plus de deux heures prononcé lors des cérémonies du treizième anniversaire de son arrivée au pouvoir.

Le général a aussi accusé *« certaines organisations religieuses »* de *« confondre leur fonction pastorale avec la contingence politique »*. Le secrétaire général du gouvernement chilien, M. Francisco Cuadra, a, par ailleurs, précisé que les trois prêtres avaient *« résisté aux forces de l'ordre au moment de leur interpellation et ont tenté d'agresser les personnes qui les arrêtaient. (...) De plus, ils avaient sur eux des tracts et d'autres objets que nous estimons très compromettants »*, a ajouté M. Cuadra au cours d'une émission de télévision.

Enfin à Punta-Arenas, à 2 500 kilomètres au sud de la capitale, cinq personnes ont été interpellées jeudi dans la soirée à l'issue d'un office religieux à la mémoire de l'ancien président Salvador Allende. C'est dans cette ville que le commandement de la Vᵉ région de l'armée de terre chilienne a condamné avec force, mercredi, l'enlèvement et l'assassinat par des inconnus du journaliste José Carrasco. – *(AFP, AP, Reuter et UPI.)*

● **CUBA : la femme du dissident Ricardo Bofill est optimiste.** – Mme Bofill, femme du dissident cubain réfugié à l'ambassade de France à *La Havane*, s'est déclarée *« optimiste »*, le jeudi 11 septembre à Paris, après avoir été reçue par des membres du gouvernement français et en particulier par M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme auprès du premier ministre. *« Je ne crains plus que l'on fasse sortir mon mari de l'ambassade pour le rendre aux autorités cubaines »*, a-t-elle dit. »

ETATS-UNIS

Le physicien Peter Hagelstein abandonne ses recherches sur la « guerre des étoiles »

San-Francisco. – Un des principaux physiciens travaillant sur la « guerre des étoiles », M. Peter Hagelstein, dont les découvertes avaient permis au président Reagan de lancer son appel en faveur d'un bouclier antimissile dans l'espace en mars 1983, a décidé d'abandonner ses recherches. Agé de trente-deux ans, M. Hagelstein, qui avait reçu la plus haute distinction accordée par le département de l'énergie en 1984 pour ses travaux sur le canon laser à rayon X, quittera le laboratoire national de Lawrence-Livermore (Californie) à la fin du mois.

Le savant, qui a accepté un poste de chercheur et d'enseignant au Massachusetts Institute of Technology (MIT), s'est refusé à tout commentaire sur son départ de Livermore, l'un des principaux laboratoires de recherche pour l'IDS (initiative de défense stratégique). Mais, selon un de ses collègues du MIT, où M. Hagelstein avait fait ses études, il aurait été *« troublé »* par l'idée que ses travaux puissent servir à des fins militaires et désirait retourner à une carrière universitaire.

« C'est une perte énorme pour notre programme. On ne peut pas remplacer un Peter Hagelstein », a déclaré M. George Chapline, qui dirige l'équipe des physiciens de Livermore travaillant sur le laser à rayon X. – *(AFP)*.

[M. Hagelstein, qui travaillait depuis 1975 à Livermore, est l'initiateur d'une expérience qui a montré qu'on pouvait provoquer une émission de rayons X par l'explosion d'une bombe H – des spécialistes préfèrent parler de superradiance plutôt que de laser pour ce phénomène. Le succès qu'il obtint fut utilisé par Edward Teller, le créateur de la bombe H américaine, pour pousser le président Reagan à engager l'étude d'un système de satellites antimissiles.]



Europe

PAYS-BAS

Un membre du gouvernement impliqué dans un scandale immobilier

AMSTERDAM
de notre correspondant

Une affaire de pots-de-vin versés par des sociétés immobilières à la Caisse de retraite des fonctionnaires (ABP) est en train de prendre les dimensions d'un scandale politique impliquant un membre du gouvernement néerlandais.

Deux anciens directeurs de l'ABP ont eu ces derniers mois à répondre devant la justice des sommes importantes qu'ils ont touchées de promoteurs immobiliers en échange de l'attribution de marchés. L'opposition parlementaire et certains journaux reprochent à M. Guus Broks, sous-secrétaire d'Etat au logement (chrétien-démocrate), de n'avoir pas exercé de contrôle sérieux sur les activités immobilières de l'ABP et d'avoir fait verser à l'organisme de retraite des subventions publiques excessives.

Quand M. Broks prit ses fonctions en 1977, les grands investisseurs, ABP en tête, répugnaient à investir dans le logement, préférant faire fructifier l'argent qui leur était confié dans des centres commerciaux et des hôtels en République fédérale et aux Etats-Unis. Afin de briser l'apathie des investisseurs, M. Broks leur offrit non seulement des rendements considérables, mais aussi la garantie officieuse que les inspecteurs des finances fermeraient les yeux sur l'attribution, pas tout à fait conforme aux règles, des subventions publiques qui leur seraient allouées.

L'opposition de gauche reproche à M. Broks, qui a dû interrompre ses vacances, d'avoir favorisé les riches investisseurs et la construction de logements pour les gens aisés. Les largesses de M. Broks tranchent avec la comptabilité rigoureuse que sont obligées de respecter les coopératives de logements populaires afin d'obtenir un soutien financier de l'Etat. Plusieurs journaux ont d'ores et déjà exigé la démission du sous-secrétaire d'Etat au logement.

R.T.S.

● **NORVÈGE : manifestations contre Mme Thatcher.** – De violentes manifestations ont troublé un banquet offert, le jeudi 11 septembre à Oslo, par le gouvernement norvégien en l'honneur du premier ministre britannique Mme Margaret Thatcher. La police a lancé des grenades lacrymogènes pour disperser environ mille *cinq cents manifestants, qui avaient* rompu les barrières pour protester contre la « dame de fer » devant le château d'Akershus. La foule avait commencé à manifester devant l'hôtel de ville d'Oslo où elle était haranguée par Danny Morrisson, dirigeant du Sinn Fein (branche politique de l'IRA), protestant contre le maintien de la présence britannique en Irlande du Nord. – *(Reuter.)*

BELGIQUE

Trois nouvelles arrestations liées à l'affaire des « tueurs fous du Brabant »

BRUXELLES
de notre correspondant

Le juge d'instruction de Nivelles a placé, mercredi 10 septembre, sous mandat d'arrêt Michel Baudet, Jean-Claude Estievenart et Kaci Bouaroudj, suspectés d'avoir participé à la bande dite des « tueurs fous du Brabant-Wallon », qui avait semé la terreur en Belgique de 1982 à 1985. Michel Cocu, l'ancien policier accusé lui aussi d'être un des acteurs des tueries, arrêté depuis le 21 mars dernier, restera en prison.

Aucune décision : un mandat d'arrêt international a été lancé à l'encontre d'Adrien Vittorio, qui vit – sans se cacher puisqu'il a donné plusieurs interviews – à la frontière française. Ces cinq hommes – qui constituent la « filière Boraine » car tous sont originaires du Borinage – avaient déjà été arrêtés en 1983 et avaient reconnu leur participation à plusieurs hold-up, dont l'un s'était terminé tragiquement. Ils s'étaient ensuite tous rétractés. Les policiers les suivirent ensuite, bien entendu, « à la trace », ce qui semble exclure leur participation éventuelle aux hold-up les plus tragiques : ceux de 1985.

Aveux, rétractations, aveux... les preuves semblent pour le moment limitées : un pistolet dont Cocu était propriétaire au moment des trois agressions. Les enquêteurs semblent maintenant penser que les tueurs de 1985, étaient sans doute différents de ceux de 1985 qui auraient dû quitter la Belgique une fois leur dernier forfait signé.

J. A.-F.

ITALIE

Dans le cadre de la lutte antiterroriste

Les valises diplomatiques seront contrôlées

ROME
de notre correspondant

Le ministère des affaires étrangères italien a décidé de soumettre au contrôle des détecteurs de métal, dans les aéroports et aux frontières, les valises diplomatiques et les bagages personnels des agents des ambassades étrangères à Rome. Cette mesure a été proposée par M. Giulio Andreotti, d'ordinaire plutôt considéré comme une « colombe » sur le front antiterroriste. *« Il y a quelque temps que nous en discutions avec nos alliés. Et puisque les autres ne se décident pas, nous avons donc résolu de prendre les devants »*, a-t-il dit.

C'est la première fois qu'un pays adopte ce genre de mesures concernant les « valises » diplomatiques, destinées en principe au transport du courrier et dont l'inviolabilité est à ce titre garantie par la convention de Vienne réglementant les droits et les devoirs des représentations diplomatiques à l'étranger.

La convention n'empêche pas le contrôle par rayons X. Mais elle interdit l'ouverture d'une valise diplomatique ou son séquestre. Alors, que faire si l'on repère des objets suspects ? *« Nous étudions la question »*, dit-on au ministère des affaires étrangères.

J.-P. C.

● **GRANDE-BRETAGNE : émeutes raciales à Bristol.** – De violents affrontements se sont produits jeudi 12 septembre dans le quartier *Saint-Paul*, l'un des plus pauvres de Bristol, ville située à 160 kilomètres à l'ouest de Londres. Un porte-parole de la police a indiqué que dix policiers et trois journalistes avaient été blessés, et que soixante-dix émeutiers avaient été arrêtés.

La violence s'est déchaînée à la suite d'une « opération coup de poing » de la police destinée à mettre fin au trafic de drogue qui sévissait dans ce secteur, principalement habité par des Britanniques d'origine antillaise. – *(AP, UPI.)*

POLOGNE

Le général Jaruzelski libère tous les détenus politiques

(Suite de la première page.)

Enfin, les termes de la fameuse loi de clémence (jamais le mot amnistie n'a été utilisé) étaient assez vagues pour alimenter toutes les conjectures. En principe, tous les prisonniers, coupables ou accusés d'appartenance à une organisation illégale (c'était le cas pour tous les dirigeants connus), n'étaient pas susceptibles d'être libérés, sauf *« circonstances exceptionnelles »* dont le procureur était seul juge...

Cette restriction tout comme la référence aux *« circonstances exceptionnelles »* sont balayées par la recommandation du général Kiszczak. De quoi confirmer dans leur opinion tous ceux qui en Pologne n'accordent qu'une importance très secondaire à l'aspect juridique des choses et estiment que seule importe la volonté des détenteurs du pouvoir.

La nouvelle des libérations a été publiée par l'agence PAP et annoncée dès l'ouverture du journal télévisé, accompagné d'une interview du général Kiszczak reprise dans la presse de ce vendredi. Comme pour donner encore plus d'impact aux mesures annoncées et pour lever toute ambiguïté, le ministre de l'intérieur cite même le nom des prisonniers les plus notoires qui vont être libérés, en commençant par le plus célèbre d'entre eux, Zbigniew Bujak.

Il cite aussi Wladyslaw Frasyniuk, ancien dirigeant clandestin de Wroclaw, un homme d'une très grande détermination qui fut durement traité en prison ; Bogdan Borusewicz et Tadeusz Jedynak, tous deux anciens dirigeants régionaux ; l'architecte et éditeur clandestin Czeslaw Bielecki, qui a observé des mois durant une grève de la faim ; Jozef Teliga, un vieux militant paysan de plus de soixante-dix ans ; Leszek Moczulski, le chef, gravement malade, de la Confédération pour une Pologne indépendante, qui, à la différence de Solidarité, se veut un parti politique. Et aussi, parmi d'autres, des militants dits, faute d'un terme plus adéquat, « pacifistes », MM. Czaputowicz et Niemczyk. Au total, annonce le ministre de l'intérieur, deux cent vingt-cinq personnes bénéficieront de cette mesure (un chiffre qui, si l'on comprend bien, inclut à la fois les personnes déjà libérées et celles qui vont l'être).

Mais il y a aussi forcément l'envers de la médaille. Le pouvoir ne pouvait faire preuve de générosité sans montrer d'abord sa force. Dans les heures qui ont précédé l'annonce de la libération imminente des prisonniers, une vaste opération a donc été lancée dans tout le pays par le *« service de sécurité »* (la police politique). Il s'agissait selon l'agence PAP et la télévision de *« dissoudre sans recourir à des mesures de répression pénale les groupes et structures qui s'efforçaient encore de mener des activités dirigées contre l'Etat et l'ordre public »*.

Du matériel a été saisi et *« trois mille conversations »* ont été menées. Il s'agissait, selon la très curieuse expression utilisée par le communiqué officiel, de *« conversations de dévoilement »*, c'est-à-dire qu'elles permettaient aux représentants des organes du ministère de l'intérieur de faire savoir à toute une série de gens qu'ils en savaient long sur leur compte et qu'au moindre écart ils pourraient sévir. La démarche obéit à une logique un peu particulière.

Pour pouvoir bénéficier elles aussi d'une amnistie de fait, les personnes coupables de certains « délits », mais ni arrêtées ni condamnées, devaient théoriquement, aux termes de la loi votée en juillet, *« dévoiler »* leurs activités illégales. Comme elles ne se décidaient apparemment pas à le faire, la police politique a donc pris les devants et s'est chargée du dévoilement... Dans la pratique ces conversations, parfois menées à la suite d'interpellations en pleine rue, ont concerné des milieux très divers, depuis des ouvriers des chantiers de Gdansk jusqu'à des écrivains comme le poète Wiktor Woroszylski ou l'humoriste et essayiste Stefan Kisielewski.

Ce type de mise en garde, adressée à des opposants qui ne sont pas nés de la dernière pluie, risque de ne pas être d'un très grand effet. Mais, présentée comme le pendant de la mesure de libération des prisonniers, l'opération permet de faire semblant de croire que toute activité illégale a cessé dans le pays, par un coup de baguette magique... Ce qui justifie qu'on passe l'éponge mais justifierait aussi qu'on repasse les menottes au cas où il s'avérerait qu'on a été abusé.

Pour ceux dont les activités, réelles ou supposées, ont ainsi été bizarrement *« dévoilées »*, comme pour ceux qui sortiront demain de prison, la menace demeurera évidemment permanente, la liberté très surveillée. Mais dans l'immédiat l'heure est à la joie spontanément exprimée par un conseiller de Lech Walesa, qui n'en revient pas d'une si bonne nouvelle et veut croire qu'elle en annonce d'autres. C'est bien là le problème, immédiatement rappelé par M. Walesa lui-même dès qu'on l'a prié de commenter l'événement. *« Nous nous réjouissons mais il faut garder à l'esprit que si l'on ne permet pas l'existence d'une société pluraliste, les prisons se rempliront à nouveau sous peu. »*

Cet espoir est aussi celui de l'Eglise. Le communiqué publié à l'issue de la dernière conférence épiscopale, le 6 septembre dernier, rappelle que chacun devrait pouvoir participer à la vie publique et sociale sans renoncer à sa conviction et dans le respect des droits du citoyen, y compris le droit de créer des associations indépendantes.

JAN KRAUZE.

TBWA

MIEUX COMMUNIQUER POUR MIEUX ENTREPRENDRE.

L'enjeu fondamental pour les entreprises et les Administrations est d'accroître leur efficacité, leur réactivité, leur productivité.

Alors qu'en dix ans, le gain de productivité a atteint 90 % dans l'usine, il n'a été que de 4 à 5 % dans le bureau où l'essentiel de l'activité est le traitement de l'information et la communication.

L'informatique a déjà permis de réaliser plus vite et mieux que l'homme des calculs et des tâches répétitives.

Aujourd'hui l'ordinateur assiste le raisonnement humain, le prolonge, le renforce, le démultiplie.

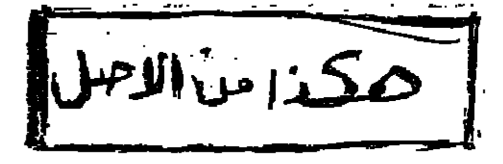
Mais paradoxalement, dans une même entreprise, les équipements informatiques et bureautiques sont souvent non compatibles et non communicants. L'éclatement géographique qui s'ajoute aux préoccupations différentes de chacun des services, ne favorise guère la communication au plan global. Il en résulte une perte importante de productivité et de qualité de service ou de prestation.

Pour entreprendre et progresser sans entrave, les entreprises et les Administrations ne peuvent plus admettre d'être prisonnières d'un système ou d'un constructeur qui ne respecterait pas les normes internationales. Il leur faut la liberté de choisir le matériel le mieux adapté à leur nature ou à leur structure et qui se connecte avec celui qui existe déjà. La liberté d'évoluer pour pouvoir bénéficier des progrès de la technologie et pour satisfaire les besoins nouveaux. C'est l'addition de toutes ces libertés qui leur permet d'accroître leur capacité d'entreprendre et leur compétitivité. C'est pourquoi BULL propose une informatique communicante, ouverte et évolutive.

Permettre aux entreprises et aux Administrations de mieux communiquer pour mieux entreprendre, c'est le fondement de la politique BULL, développée au plan international et symbolisée par son arbre de communication.

BULL.
L'arbre
de
communication.





Politique

Le gouvernement et la lutte contre le terrorisme

« D'abord, ne pas céder »

nous déclare M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, *estime que la lutte contre le terrorisme* *« est par excellence une affaire gouvernementale »* dans laquelle, *« institutionnellemnt parlant »*, le rôle du président de la République ne lui *« paraît pas décisif »*. Dans l'attente d'une intervention *prochaine du premier ministre* pour annoncer *« ce que le gouvernement va faire »*, M. Toubon rappelle que sa position *« constante »* a été qu'*« il fallait garder Abdallah »* mais ne se prononce pas sur les débats au sein du gouvernement.

***La libération des otages français au Liban, estime-t-il,* dépend de la *« normalisation des relations de la France avec l'ensemble des Etats concernés au Proche et au Moyen-Orient »*, ce qui exclut qu'elle prenne *« la forme d'une négociation, d'un échange »*.**

« Dire que l'on va *« terroriser les terroristes »* n'était-ce pas imprudent ? La formule est de Charles Pasqua, après le 16 mars, et, depuis, les terroristes ne semblent toujours pas terrorisés...

— C'est une formule tout à fait exacte. Contre les terroristes, le principe même de l'action est de renverser le chantage. Il faut les mettre *en infériorité*, notamment médiatique. D'où cette expression qui est, par ailleurs, une allitération, un effet de style : il faut renverser la situation psychologique que cherchent à créer *les terroristes*.

— C'est quand même un peu court pour définir une politique...

— Une politique, c'est un ensemble *complet*. Et c'est ce que le gouvernement fait : coopération internationale, car le terrorisme est, par définition, transfrontières ; développement des moyens légaux de la police et de *la justice*, déploiement accru de la police ; mobilisation et vigilance populaires ; enfin, des actions qui, pour être efficaces, doivent rester secrètes. Mais l'objectif c'est bien de mettre les terroristes en situation d'infériorité.

— En la matière, la majorité n'a-t-elle pas cédé à la tentation de l'Etat-spectacle ? Le premier ministre avait promis une amélioration dans le domaine de la sécurité *« dès le début de l'année prochaine »*, tandis que MM. Pasqua et Pandraud multipliaient des déclarations encore plus péremptoires. N'est-ce pas une gageure, voire de la démogogie, alors que l'on *sait qu'il s'agit d'un travail de longue* haleine ?

— C'est tout à fait l'inverse ! Nous n'avons pas voulu, nous, faire des lois qui soient des mausolées législatifs, des monuments du droit. Dans des domaines bien ciblés, nous avons apporté des améliorations législatives qui étaient indispensables à l'*efficacité* de la lutte contre l'insécurité. La manière dont nous les avons présentées, le caractère dépassionné du débat, étaient à l'opposé de la politique spectaculaire de l'ancien garde des sceaux, qui prétendait remettre à l'honneur les libertés et qui ne réalisa, en fait, qu'un affaiblissement des moyens juridiques de défense de la société.

» Quant aux résultats, nul aujourd'hui ne peut dire que les pronostics du premier ministre ne *seront pas vérifiés. Il faut bien dis*tinguer, même si dans l'opinion les choses sont mélangées, la délinquance et la criminalité de droit commun du terrorisme. Ce n'est pas la multiplication des attentats qui empêchera que, dans le premier domaine, l'on observe des améliorations. Autrement, c'est nous faire un procès d'intention. C'est comme pour l'économie : en 1987, les faits nous départagerons.

Redonner confiance

— On a le sentiment qu'il y a au gouvernement deux musiques : le ton Chalandon, posé, et le ton Pasqua, *plus musclé, plus* campagne électorale.

— On connaissait la personnalité du ministre de l'intérieur et du ministre de la police quand ils ont été nommés. De même que M. Balladur a été lui-même à la télévision, ils sont eux-mêmes, et personne n'attend qu'ils se transforment en philosophes existentialistes. Ce qu'attendent les Français des gens qui les gouvernent, c'est qu'ils ne les trompent pas et notamment sur leur personnalité. Qu'ils soient vrais.

» *Il y a autre chose. A leur arrivée* en fonction, les deux responsables de la place Beauvau avaient une tâche *prioritaire : redonner confiance* à la « maison », aux corps de police. Ils ne pouvaient le faire en adoptant un ton, un comportement, des propos lénifiants, tièdes, infusoires. L'arrivée de MM. Pasqua et Pandraud devait correspondre à un changement de climat qui passait par un changement d'attitude et de comportement.

— Sur l'attitude à adopter face aux exigences des terroristes, et notamment sur le cas d'Abdallah, il y a eu des nuances, sinon des divergences, *au sein du gouvernement*. Cela vous a-t-il surpris ? Cela vous semble-t-il normal ?

— Je peux vous dire deux choses. Mon opinion d'abord : elle a été constamment qu'il fallait garder Abdallah. Deuxièmement, un témoignage personnel : au mois de juillet, Jacques Chirac m'a dit très *clairement qu'il n'était pas question* de libérer Ibrahim Abdallah. Pour moi, tout ce qui peut être écrit sur les divergences, les évolutions, ça n'existe pas : mon opinion est connue et celle de Jacques Chirac, je peux témoigner qu'elle a été constante depuis deux mois, depuis que la question se pose. Quant au gouvernement, je ne participe pas à ses colloques.

» Cela étant, il ne faut pas en rajouter. Par exemple, *je suis tout* à fait d'accord avec ce qu'a dit, à plusieurs reprises, Joëlle Kauffmann : ce n'est pas la peine de faire des rodomontades, des moulinets avec les bras. Ne pas céder, cela consiste d'abord à... ne pas céder, plutôt que de le dire. Faisons ce que nous avons à faire, ne faisons pas tout un plat de *déclarations*. Il y a, dans ces affaires, une vertu du silence ou, en tout cas, de la brièveté. Les positions les plus simples et les propos les plus courts sont, sur ce genre de sujet, les meilleurs.



PANCHO.

— Mais alors pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas dit, clairement et brièvement, le soir de l'attentat à l'Hôtel de Ville de Paris, qu'il ne fallait pas céder ?

— Parce qu'il a d'abord voulu analyser, pour les Français, les éléments de cette situation, leur expli*quer d'où cela vient, leur dire quelle* attitude ils doivent avoir. Deuxième temps de la manœuvre, ce sera la semaine prochaine : voilà ce que le gouvernement va faire, ce qu'il a décidé. Lundi soir, ce n'était pas la politique du gouvernement, mais l'attitude de la France face à une situation analysée par le premier ministre comme une situation de guerre, un cancer au cœur de la démocratie.

— Autre dossier épineux : êtes-vous favorable à un échange qui *pourrait permettre de sauver la vie* des otages français au Liban ?

— Les choses ne se présentent pas comme cela mais d'une manière beaucoup plus normale. Nous devons créer les conditions d'une libération des otages. Elles résident, fondamentalement, dans la normalisation des relations de la France avec l'ensemble des Etats concernés au Proche et au Moyen-Orient : une *attitude d'équilibre, de neutralité* de notre pays, lui permettant de jouer un rôle positif dans la solution globale du problème. Nous sommes en train de réaliser cette normalisation.

» C'est la condition même de la libération des otages. Je ne crois pas du tout que celle-ci doit prendre la forme d'une négociation, d'un échange, parce qu'il s'agit de la France en tant qu'Etat, en tant que peuple, et aucunement d'une organisation négociant avec une autre. Concrètement, cela signifie que tout ce qui se fait dans ce domaine doit l'être *par des voies officielles* ; je ne dis pas publiques mais officielles, et non pas personnelles, officieuses...

— En 1984, dans votre livre *Pour en finir avec la peur*, vous jugiez *« regrettable que la sécurité soit presque exclusivement un enjeu politique et électoral »* et vous souhaitiez *« une trêve de la polémique, du combat et la surenchère verbale »*. On en est loin aujourd'hui. Et vous-même, au lendemain du dernier attentat, avez dénoncé la « faiblesse » et l'« idéologie » des socialistes. Toubon dément Toubon ?

— Non. Je crois qu'on n'est pas loin de cette trêve. Sur la sécurité en général, le débat s'est beaucoup éloigné de la polémique. Lors du débat parlementaire, dans l'attitude de l'opposition sur les projets de M. *Chalandon* et *même* de M. Pasqua, il n'y a pas eu une véritable crispation. Si quelques préalables idéologiques sont évacués, à lire les propos des uns et des autres, on a vraiment l'impression que le désir d'un renforcement des moyens, légaux et matériels, de la sécurité est partagé.

» Mais il faut distinguer entre le désir et la réalisation : il ne suffit pas de dire qu'il faut lutter contre le terrorisme par exemple, il faut s'en donner les moyens. On ne peut pas multiplier les déclarations de principe et ne pas leur donner un contenu, c'est-à-dire modifier le droit. Or c'est ce qu'a refusé l'opposition. C'est un fait.

» Quant à la polémique, elle est de caractère historique, rétrospectif : pendant les deux premières années du septennat, le gouvernement a montré une certaine complaisance, d'origine idéologique, à l'égard d'organisations terroristes, françaises ou étrangères — amnistie de membres d'Action directe, tractations et contacts avec des organisations palestiniennes, arméniennes, corses, etc. A chaque fois, on obtient le résultat inverse de celui recherché : les deux parties ont le sentiment d'être flouées, et les terroristes en rajoutent. Bref, les socialistes ont commis deux erreurs : un certain *angélisme* et une faute technique.

— Le terrorisme, avec ses dimensions de politique intérieure et de politique étrangère, peut-il mettre en péril la cohabitation ?

— Non. Deux exemples : dans l'affaire Abdallah, il semble bien que les points de vue de l'Elysée et de Matignon soient les mêmes ; lors de l'intervention américaine en Libye, ce fut pareil. Il n'y a pas de divergences. Et sur un plan institutionnel, la cohabitation ne peut pas non plus être touchée, s'il y avait une divergence de fond. Car c'est par excellence une affaire gouvernementale, qui relève de la responsabilité du premier ministre, des ministères concernés, des administrations civiles et militaires. Institutionnellement parlant, le rôle du président ne me paraît pas décisif. Cela étant, que le président de la République, qui représente le pays, soit en complet accord avec le gouvernement, c'est très important politiquement. »

Propos recueillis par
EDWY PLENEL

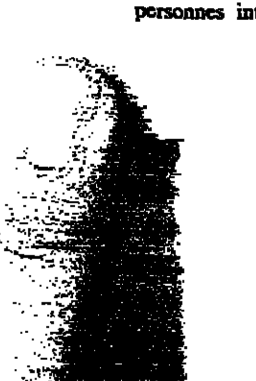
Après l'attentat à l'Hôtel de Ville

Douze interpellations

Agissant sur renseignements fournis par la DST et les Renseignements généraux, la Brigade criminelle a procédé, jeudi 11 septembre, à Paris et dans sa banlieue, à Lyon, *au Mans et* à Amiens, à douze interpellations de personnes originaires du Proche-Orient. Sept autres personnes, qui avaient regagné le Liban depuis quelque temps, n'ont pu être *entendues. Vendredi 12 septembre*, dans la matinée, la situation des douze personnes interpellées (essentiellement des Libanais) était encore examinée dans les locaux de *la police judiciaire*.

Les policiers ont agi dans le cours d'une enquête de flagrant délit après l'attentat, perpétré lundi 8 septembre, dans le bureau de poste de l'Hôtel de Ville de Paris. *Il* est peu vraisemblable que cette opération ait des conséquences judiciaires. Aucune arme n'a été saisie, et les personnes interpellées (notamment un étudiant, un journaliste, un électronicien, un menuisier, un chauffeur) séjournaient et travaillaient régulièrement en France.

« Il s'agit d'un sondage avec tous les aléas du sondage », reconnaît un policier. De fait, admet-on dans les milieux judiciaires, les personnes interpellées devraient être mises en liberté au terme de leur garde à vue, au *plus tard samedi 13 septembre*. De telles opérations, ordonnées rituellement par le pouvoir politique après chaque attentat, permettent surtout de saisir quelques documents et de *rafraîchir les fichiers*. Dans le cas présent, de nombreux papiers ont été saisis, mais, écrits en arabe, leur dépouillement se révèle difficile, la police — comme d'ailleurs l'armée — disposant de moins en moins de fonctionnaires capables de traduire avec exactitude des documents rédigés dans cette langue.



JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

Sang

A quoi pense, dans sa prison française, Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises, cet homme pour le bénéfice duquel *sont commis les attentats de ces derniers temps* ? Est-il à ce point indifférent à tout ce qui l'entoure, à tout sentiment humain, de pitié, de compassion ou d'honneur, qu'il ne ressente pas la férocité des moyens employés pour arracher sa libération ? Voit-il, au contraire, sous l'impulsion d'une civilisation française qu'il connaît bien, mais qui est aujourd'hui assaillie par ses frères, ce que peuvent avoir d'atrocement incompatible le mot de meurtre marié et celui de liberté ?

Que pense Georges Ibrahim Abdallah de cette pièce noire dont il est le héros que l'on n'entend jamais ? A-t-il le cœur soulevé d'espoir *que s'ouvrent, avant le terme prévu* par l'indulgente condamnation prononcée contre lui, les portes de sa prison ; ou bien le cœur soulevé de nausée de les franchir couvert de sang ?

Un seul homme vaut-il qu'on répande pour lui cent fois plus de sang qu'il n'en coulera jamais dans ses veines ? A plus forte raison lorsque l'homme au nom de qui meurent tant d'autres *hommes ne risque pas sa vie là où il* est, et à peine, désormais, sa liberté ?

∴

IL est sans doute impossible d'espérer recueillir en ce moment des propos de Georges Ibrahim Abdallah. A la différence d'autres pays, la France n'aime pas donner la parole à ses prisonniers, qu'ils soient politiques *ou de droit commun. Le pourrait-on que* l'entretien, fatalement, serait de convention ; que Georges Ibrahim Abdallah soutiendrait l'insoutenable. S'il devait en être autrement, n'y a-t-il pas déjà beau temps qu'il aurait désavoué les attentats, adjuré ses camarades de mettre fin aux assassinats et de ne pas négocier par la terreur. C'eût été aussi une attitude de révolutionnaire.

Reste donc posé le problème de la violence politique, qui consiste à recourir à des moyens cruels pour faire triompher des buts avouables ; à ensanglanter une terre pour retrouver la sienne ; à terroriser un peuple pour vivre en *paix chez soi ; tout banalement, à ne reculer* devant rien.

C'est ce que résumait la légende (stupide, pour parler cru) donnée par un quotidien du matin et de Paris à une photographie du massacre à la synagogue d'Istanbul : *« le terrorisme n'aura pas respecté le sabbat. »* Certes, pratiquer le terrorisme, c'est s'abstraire du respect, c'est même s'affranchir de ce que l'on nomme dans une formule malgré tout curieuse « les lois de la guerre ».

C'est pourquoi il n'y a pas de langage commun, de possible négociation entre une démocratie et une entreprise terroriste. Le propre de *la démocratie, c'est de veiller à ce que le pou*voir limite son pouvoir, cependant que le terrorisme bannit de son vocabulaire et de sa pensée la notion de limite. Dans la confrontation des deux *régimes*, le terrorisme n'a rien à perdre, *la démocratie, tout : à commencer par la* croyance dans le bien-fondé de la démocratie et de ses usages.

Le terrorisme, alors, c'est l'universel tentateur : pour les gouvernements, d'instaurer ou de rétablir des lois d'exception, si ce n'est des lois de sang ; pour les individus, de laisser naître ou se développer en eux la peur, la haine, le soupçon, la délation.

Le terrorisme, alors, ne se borne pas à porter la mort parmi des peuples étrangers à la cause dont il se prévaut, il pervertit, chez eux, jusqu'aux esprits les moins enclins à répondre au terrorisme par une égale sauvagerie.

M. Charles Pasqua a beau dire, la démocratie ne détient guère de solutions si elle veut rester fidèle à ses principes et ne pas s'engager sur la pente que lui suggère le terrorisme, celle qui reviendrait à lui emprunter ses moyens pour le combattre, à perdre son âme pour se garantir du sang. Sous la réserve qu'un tel abandon comporte à la clé une garantie de succès.

Les solutions législatives ? Qui peut y accorder foi ? L'appareil répressif français n'est pas malingre et permet beaucoup. Mais le risque de la prison n'est pas de nature à effrayer un terroriste. Pas même, pour ceux qui apercevraient dans les drames actuels une triste mais bonne occasion de redonner vigueur à leurs amours abolies, le rétablissement de la peine de mort. Il meurt aussi des terroristes sur *le champ de leurs exploits. Cela n'en diminue* pas plus le nombre que leur fanatisme n'en est affecté. De plus, on a vu que, lorsque l'appareil répressif se mettait en mouvement, et sanctionnait, il développait le terrorisme plus qu'il ne l'enrayait.

LES solutions policières ? Elles ne sont pas moins aléatoires, sans que la police y puisse mais. Le couvre-feu serait-il même ordonné qu'il ne faudrait pas se faire d'illusions sur l'efficacité d'une réglementation qui n'en avait guère du temps où les « terroristen » allaient à l'assaut de l'occupant nazi.

Contrôler tout le monde et en tous lieux ? De préférence ceux qui ont le visage... ? Il n'y a pas de place pour une nouvelle forme de la « loi des suspects » du 17 septembre 1793. Passons. Fouiller tous les paquets ? Soit dit sans faire d'humour noir, quoi de plus normal que d'entrer dans un bureau de poste porteur d'un paquet ?

Dissuader, prévenir, notamment par un grand déploiement d'autocars gris souris et d'hommes casqués ? Premièrement, tout ne *saurait être surveillé, et l'attentat commis* à l'Hôtel de Ville de Paris, dont l'hôte est aussi premier ministre, montre assez qu'il n'est pas de gardiennage sans failles. Deuxièmement, qui tolérerait que Paris, nombre de grandes villes et les transports collectifs soient envahis de forces de l'ordre en uniforme, l'arme au poing, faisant ressembler la capitale de la France à Santiago du Chili ?

Des représailles dans les zones d'origine des terroristes ? Pour autant qu'on le sache et sous *réserve* d'autres motifs, restés inconnus, cela *n'a* marché qu'une fois lorsque l'URSS à son tour eut été victime d'une prise d'otages à *Beyrouth. Mais la politique des représailles* que mène Israël ne l'empêche pas de compter, à intervalles réguliers, les morts juifs, qu'ils soient ou non israéliens.

De plus, même si les représailles de la France étaient secrètes, l'adversaire saurait bien, lui, discerner d'où vient le coup et y répondre un ton plus haut. Bref, « terroriser le terrorisme », cela fait vigoureux, mais cela ne veut rien dire. Combien de terroristes, ou de gens de leur camp, combattants ou non, faudrait-il tuer pour rendre vraie cette présomptueuse formule ? Ne se trouverait-il pas, par dessus le marché, une poignée d'Etats sans vergogne pour déplorer avec des *mines* en coin que la France... etc., etc.

∴

CEDER. Un mot qui doit hanter les jours de plus *d'un* dirigeant, *de plus d'une* famille de victime, les Carton, les Kauffmann, les Sontag et les autres ou celle de la malheureuse Marguerite Thuault tuée à l'Hôtel de Ville. Ses proches *ne* sont-ils pas en effet fondés à hurler que, si l'on avait *cédé*, elle serait encore en vie ?

Mais céder quoi ? En échange de quoi ? De quelles assurances que le terrorisme se retirera *de France et ne se saisira jamais plus d'otages* français ? Compte tenu de l'éparpillement des centres de terrorisme, comme l'a souligné le ministre français des affaires étrangères, avec qui la France passerait-elle un contrat qui engagerait tous les diplomates de la grenade ?

Un tel choix, de surcroît, ne saurait être national. Si les pays occidentaux veulent se liguer contre le terrorisme, ils sont bien obligés *de se concerter aussi sur le* terrain des concessions. Il est peu vraisemblable que la décision de céder puisse être prise sans que les alliés de la France dans ce combat en soient plus ou moins d'accord. Sinon, quel précédent ! Quel risque pour les autres pays atteints ou visés par le phénomène ! On se trouverait, sur ce chapitre, face à une nouvelle illustration de cette « théorie des dominos » que M. MacNamara appliquait aux contrées de la péninsule indochinoise tombant les unes après les autres sous l'empire communiste.

∴

LE terrorisme, c'est comme un mauvais gaz. Il n'est pas toujours facile de savoir d'où il vient ni quand il se dissipera, de savoir quand le vent fera son office de grand *nettoyeur des ciels encrassés*, par le jeu du vent, *précisément*. Mais on ne commande pas au vent, qui, à son gré, véhicule la mort ou l'éloigne.

Il en va de même du terrorisme dont on ne sait jamais bien pourquoi il s'abat sur un pays. Et il est d'autant plus difficile d'avoir une action contre lui qu'il s'agit d'un terrorisme *externe* au territoire atteint, tant par ses agents que par ses moyens et ses buts, et parfois ses victimes, comme les sept Français encore détenus au Liban.

Lorsqu'il s'agit d'un terrorisme *interne*, par ses acteurs et *ses buts, comme le subirent la* RFA avec la Fraction armée rouge et l'Italie avec les Brigades rouges, la tâche tendant à l'extirper du tissu social ressemble moins au remplissage du tonneau des Danaïdes. A plus forte *raison lorsque le* tissu social, autrement dit le pays, rejette dans sa quasi-unanimité les moyens mais aussi les buts des révolutionnaires.

C'est pourquoi le *général Pinochet qualifiant* de terroristes les organisateurs de l'attentat dont il n'a pas été la victime n'est pas dans la situation que connurent l'Allemagne et l'Italie naguère. Ce ne sont pas les cent ou cent cinquante *mille personnes réunies mardi* à Santiago pour le soutenir qui réduiront à rien le nombre incomparablement plus grand de ceux qui voudraient le voir parti, fût-ce au ciel, quel que soit le moyen retenu.

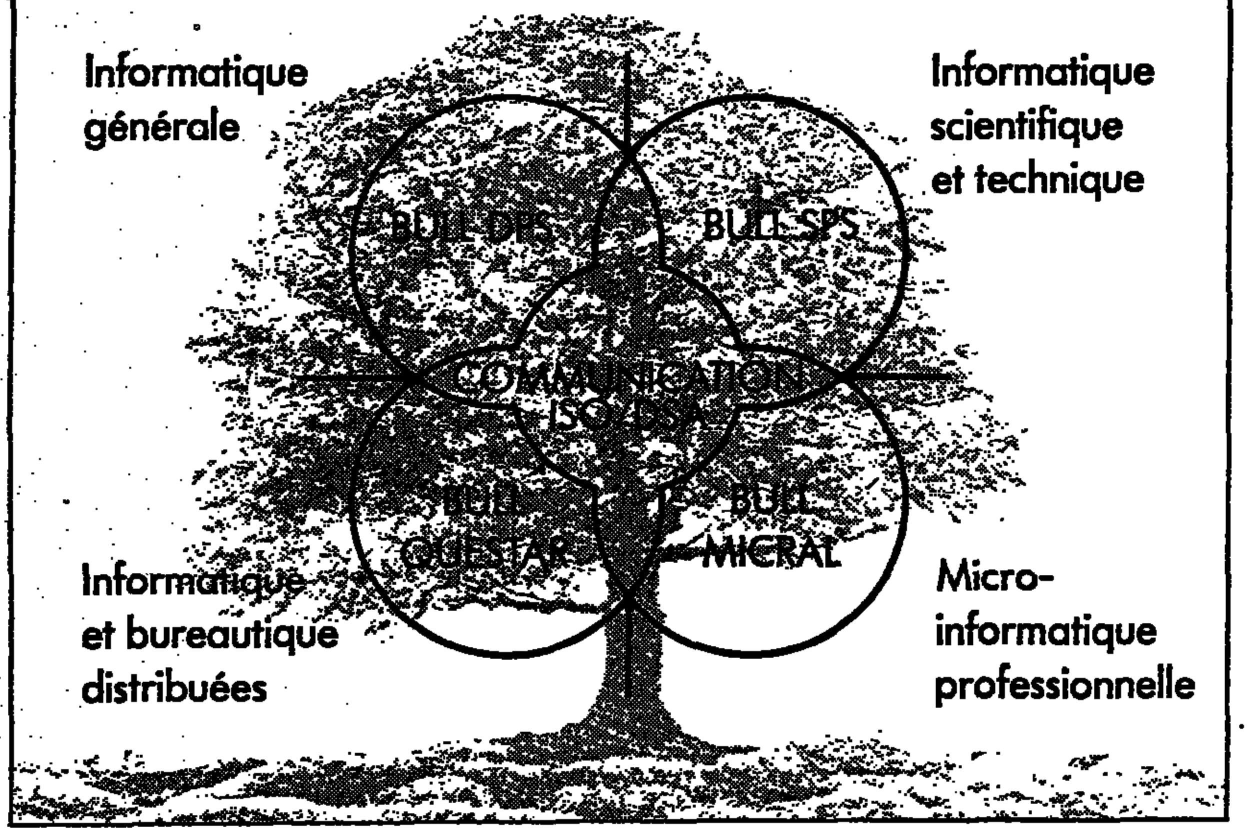
C'est pourquoi aussi, même et surtout en politique — dont le terrorisme fait partie — il importe de s'entendre sur le vocabulaire. La nature des moyens employés, le recours à la violence meurtrière, ne suffisent pas à baptiser terroristes ceux qui s'y adonnent. Pour savoir si l'on a ou non affaire à une entreprise terroriste, on ne peut éviter de s'interroger sur sa légitimité.

Or on aura beau dire et on aura beau faire, il n'y a pas de définition *in abstracto* du terrorisme qui vaille pour tous les temps et pour tous les lieux. Les bombes algériennes d'avant 1962 ne faisaient pas le même bruit que celles *qui explosent en 1986 sur le même sol. Bien* que les unes et les autres aient été également meurtrières, également injustes aussi puisqu'elles frappent et frappaient des gens qui n'ont ou n'avaient pas la moindre *faculté de donner satisfaction à ceux qui les possient.* Mais on dut bien céder au FLN algérien alors que rien n'indique qu'il le faille (ou qu'on le puisse) à l'égard des Fractions armées libanaises et de leurs avatars.

SICOB 1986. BULL. L'ARBRE DE COMMUNICATION.

Avec BULL, les entreprises et les Administrations peuvent gérer la complexité et le volume grandissant des flux d'information.

L'offre BULL est constituée de quatre familles de produits articulées autour de l'Architecture de Réseaux de Communication ISO/DSA :
– Informatique générale – Informatique scientifique et technique – Informatique et bureautique distribuées – micro-informatique professionnelle.



L'Architecture de Réseaux ISO/DSA, conforme aux standards internationaux, permet d'organiser des solutions intégrant les équipements d'autres constructeurs.

Ainsi, BULL favorise la liberté de choix et d'évolution de ses clients. C'est dans le respect de ce principe que BULL met en place progressivement son programme BlueGreen* dont l'objectif est d'intégrer sur le poste de travail de l'utilisateur les fonctions bureautiques, télématiques et informatiques.

BULL, c'est aussi le service et l'expérience d'un constructeur européen d'informatique et de bureautique, présent partout dans le monde.

Grâce à une politique active de coopération avec les Sociétés de Service et d'Ingénierie Informatique, BULL offre aux clients la possibilité de bénéficier des meilleures expertises.

Aujourd'hui, BULL permet aux entreprises et aux Administrations, grâce à une meilleure exploitation de leur capital d'information, d'accroître leur productivité tant sur le plan collectif qu'individuel.

C'est tout cela que BULL présente en action au SICOB 86.

BULL.
L'arbre
de
communication



*BlueGreen est une marque déposée par le Groupe BULL.

مكبر من الأصل

Politique

La préparation des élections sénatoriales

Divisions dans la majorité

L'union ne se décrète pas d'en haut, elle se réalise ou non sur le terrain. Le RPR et l'UDF *ont choisi de privilégier la stratégie d'union : elle* est officiellement réalisée dans vingt-trois des vingt-huit départements appartenant à la série renouvelable *le* 28 septembre. En revanche, dans le Haut-Rhin, le Rhône, la Haute-Savoie, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et les Yvelines, chacune des deux familles de la majorité se bat sous ses propres couleurs. Toute élection rimant avec compétition, les situations s'embrouillent localement des appétits manifestés par des personnalités écartées des listes officielles. *La situation née de* l'extrême division interne au camp RPR et au camp UDF se retrouve dans l'Essonne, où pourtant existe une *liste* d'union. *Il en est de même dans le Val-d'Oise* notamment. A peine plus simple, l'exemple du Rhône illustre les ambitions du parti de M. Chirac dans un secteur – celui de la représentation des collectivités locales – où *il* souffre d'un handicap encore sérieux, même s'il s'est atténué depuis 1981, par rapport à ses alliés. Dans les départements où RPR et UDF ne se sont pas accordés, les cas de dissidence existent aussi. En *privilégiant l'union et le renouvellement des sortants,* la majorité a du même coup suscité des velléités en son sein.

Les états-majors vont donc être conduits à en désavouer les auteurs, ce qui ne manquera pas de confirmer que les élections sénatoriales se politisent. Déjà en 1983, les grands électeurs avaient *été plus sensibles aux consignes de parti qu'aux* réseaux d'influence tissés localement.

RHONE : la difficile partie de campagne du RPR

LYON
de notre correspondant régional

Sept *places, deux mille sept cent* quarante-sept « grands électeurs » et... huit listes. Rarement une campagne *sénatoriale aura été aussi* active et indécise dans le Rhône, où le duel entre l'UDF et le RPR *apporte une nouvelle démonstration* des divergences locales entre les deux composantes de la majorité *nationale. La formation chiraquienne* a décidé de s'immiscer dans ce que le monde politique rhodanien a *toujours, peu ou prou, considéré* comme une chasse gardée des « divers droite-centristes-apolitiques » ou encore des « non-inscrits » dont le maire de Lyon, M. Francisque Collomb, sénateur *qui sollicite un nouveau mandat* est l'exemple le plus marquant.

« J'ai écrit au RPR le 17 avril. Il ne m'a répondu que le 12 mai, et encore après une relance, pour me demander des délais. » Ces détails épistolaires ont de l'importance dans la bouche du maire de Lyon, toujours très attaché aux formes. L'enjeu d'alors ? La constitution d'une liste commune de sept noms. Le débat s'est vite enlisé pour raisons de simple arithmétique électorale : l'UDF souhaitait voir ses quatre sortants reconduits (outre le maire de Lyon, MM. Pierre Vallon, Serge Mathieu et M. Alfred Gérin lequel, élu sur une liste concurrente il y a neuf ans, a rejoint le giron centriste en cours de mandat) ; le RPR nourrissait de solides espoirs pour deux des siens ; MM. René Trégouët et un deuxième dont on ne connaîtra l'identité que plus tard : M. Emmanuel Hamel, ancien député UDF-PR en totale rupture de « barrisme ».

Du mille feuilles au sandwich toutes les tentatives de composition de liste commune ont échoué. *« Quand j'ai dit* aux responsables RPR] *que je ne faisais pas de blocage sur le nom de Hamel, ils étaient déconcertés »,* affirme M. Collomb, qui ajoute : *« Ils pensaient que la rupture viendrait de moi. »* A la fin des négociations, M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur (RPR), très impliqué dans tout ce qui touche à la vie politique de la ville et du département, a soutenu l'idée de deux listes séparées pour « ratisser large ».

Outre la remarque avancée par le sénateur communiste sortant M. Camille Vallin, que les « grands électeurs » *« ne sont pas des feuilles mortes »,* les élus UDF se sont opposés à cette tactique, en rallelant celle adoptée par M. Noir lors des élections législatives de mars dernier. *« Curieux,* souligne le député UDF-PR M. Alain Mayoud, *le RPR a une stratégie à géométrie variable : aux législatives, ils réclamaient l'union ; aux sénatoriales, ils veulent « ratisser ».*

Le même homme est un des plus virulents face à la candidature de M. Hamel, tout bonnement accusé – au cours d'un débat sur Radio-France Lyon – de *« trahison ».* Un terme qui fait bondir M. Noir : *« Hamel est un homme courageux qui s'est battu les armes à la main en 1943. Qu'on ne vienne pas me chatouiller sur ce terrain... »* Résistance ou pas, M. Collomb se dit persuadé que la candidature de M. Hamel fait partie des *« trois problèmes »* du RPR rhodanien pour le scrutin du 28 septembre. Impression confirmée par un grand électeur nouvellement désigné au cœur du Beaujolais, à Beaujeu, qui avoue : Hamel ? *« Je ne le comprends pas bien. »* Le même élu, s'il *« apprécie »* M. Tregouët, homme de terrain et conseiller général très actif de Saint-Laurent-de-Chamousset, ne votera pas pour lui parce qu'il tient à l'élection du quatrième de la liste UDF, M. Alfred Gerin qui n'a pas ménagé son temps d'écoute des élus ruraux. Un type de calcul, qui, s'il était renouvelé, pourrait coûter cher au RPR...

Les deux autres handicaps évoqués par le maire de Lyon concernent l'absence de maires sur la liste RPR : *« Ça, chez les grands électeurs, ça compte beaucoup. » « Exact »,* concède M. Serge Guinchard, secrétaire départemental du RPR, qui ne fait pas mystère de l'implantation municipale – et particulièrement rurale – *« insuffisante »* de son parti. Un manque aux raisons historiques, *« qui se traduit même au niveau de nos structures de parti »* reconnaît le responsable chiraquien. S'ajoute aux malheurs du RPR l'affaire du découpage des circonscriptions législatives à la « mode Pasqua » auquel les élus ruraux reprochent de bouleverser leurs habitudes...

Il reste que toutes ces difficultés du RPR sont à relativiser. N'ayant pas de sortant et pouvant quasi mathématiquement – grâce aux votes des élus dûment estampillés RPR des grandes villes – en obtenir au moins un, il ne pourra pas être qualifié de perdant. Quant à l'UDF et ses alliés, elle a une barre très haute à franchir pour conserver ses quatre sièges. D'autant plus haute que des voix peuvent ête gaspillées par d'autres listes celle du Front national ; une autre conduite pas le sénateur sortant, M. Jean Mercier (ancien MRG devenu « valoisien » en cours de mandat) ; une autre enfin menée par un ancien député *« apparenté »* – on souligne évidemment le terme chez ses anciens amis – au RPR, M. Pierre-Bernard Costé, qui clame à qui veut l'entendre qu'il a été abandonné par M. Noir, malgré des *« promesses ».*

PS : le retour d'ascenseur

A gauche, où la moisson sénatoriale de 1977 avait été exceptionnellement riche avec trois élus – un communiste, M. Camille Vallin, un socialiste, M. Franck Serusclat, un MRG, M. Mercier, – le gain total de deux sièges pourrait ête considéré comme tout à fait honorable. Les récents déboires électoraux de cette *« famille »* aujourd'hui désunie – et surtout l'effet des municipales perdues de 1983 – pourraient avoir de lourdes conséquences. D'autant plus *qu'une liste MRG autonome* est *en* lice. Dans ces conditions, on comprend l'insistance de M. Charles Hernu *qui soutient sur le terrain* MM. Serusclat et Roland Bernard, maire d'Oullins, ancien député, à qui l'ancien ministre de la défense doit d'avoir réussi, il y a près de dix ans, son arrivée à Villeurbanne. M. Bernard, alors secrétaire fédéral, avait soutenu M. Hernu contre les tentations égocentriques de certains militants...

Le « retour d'ascenseur » a eu lieu en deux temps. Pour l'établissement de la liste, puisque M. Hernu a eu raison devant les militants des réticences de M. Jean Poperen, pour permettre la montée en numéro deux de M. Bernard. Puis aujourd'hui, pour persuader que toutes les voix qui iront sur d'autres listes de gauche sont des voix perdues. Le maire de Villeurbanne reconnaît qu'il serait *« déçu »* si le PS *n'emportait pas deux sièges.*

Un pronostic contesté par le maire de Givors, M. Vallin, qui, au *nom de la spécificité du* scrutin arrive presque à faire oublier qu'il a toujours siégé – en deux mandats séparés par neuf ans – au groupe communiste du Palais du Luxembourg.

Les premières estimations attribuent trois sièges certains à la liste centriste, un au RPR et un au PS. L'intérêt se portera donc sur les bénéficiaires des deux derniers sièges. La bataille s'annonce serrée entre l'UDF, le RPR et le PS et, avec des chances moindres, le PCF.

CLAUDE REGENT.

Le découpage électoral

La mise au point de l'ordonnance est retardée par le Conseil d'Etat

A la surprise générale, le Conseil d'Etat demande et obtient une nouvelle réunion de la « commission des sages » avant de se prononcer lui-même sur le découpage électoral.

L'assemblée générale plénière du Conseil d'Etat, qui devait commencer l'examen, jeudi 11 septembre, du projet d'ordonnance sur le nouveau découpage électoral, a été reportée *in extremis.* Dans la matinée, le ministère de l'intérieur a fait savoir que la commission dite des « sages » devait d'abord se réunir de nouveau. Il a diffusé un communiqué indiquant que le Conseil d'Etat avait *« émis le souhait, afin d'éviter tout risque de contentieux, de voir la commission instituée par l'article 7 de la loi du 11 juillet 1986 à nouveau saisie du projet de découpage pour les douze départements où le gouvernement, tout en respectant l'orientation indiquée par la commission, a établi un projet différent ».*

Le ministre de l'intérieur a donc décidé de *« demander à la commission de se réunir dans les meilleurs délais. Son avis sera rendu public dans les conditions fixées par la loi* [NDLR : c'est-à-dire publié au *Journal officiel] et transmis au Conseil d'Etat ».*

Cette péripétie a pris de court un certain nombre de conseillers d'Etat, *qui se sont présentés jeudi* après-midi dans les locaux du Palais-Royal pour apprendre que leur assemblée *générale n'avait* pas lieu.

Le ministère de l'intérieur semble avoir été pris à contrepied par l'argumentation de dernière heure que lui a soumise la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, qui est à l'origine de cette décision et de ce report.

« Intimidation »

Il est en effet de jurisprudence constante, a fait valoir le Conseil d'Etat, que, lorsque des organismes consultatifs (en l'occurrence la « commission des sages ») sont sollicités de donner un avis sur un texte et lorsqu'ils suggèrent de modifier ce texte, l'élaboration d'une nouvelle version différente à la fois du projet initial et des suggestions de cet organisme justifie que le projet en partie nouveau lui soit aussi soumis.

La « commission des sages » – éphémère par définition – pouvait-elle être assimilée à un tel organisme consultatif (généralement permanent) ? C'est la conclusion à laquelle sont finalement parvenus les conseillers d'Etat. Dès lors, ont-ils fait valoir, si la commission des sages n'émet pas un nouvel avis sur un certain nombre de cas (douze départements selon le ministère de l'intérieur) (2), il existe un risque de contentieux ultérieur qui pourrait remettre en cause toute la procédure.

Le ministère de l'intérieur s'étant rendu à cet argument, la « commission des sages » devrait se réunir à nouveau le samedi 13. L'assemblée générale du Conseil d'Etat examinerait alors le projet d'ordonnance le 18 septembre, et peut-être le lendemain.

Cet épisode n'est sans doute pas exclusivement juridique. Tout au long de l'examen du projet par la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, la majorité, par la voix de M. Jacques Toubon, n'a pas ménagé ses critiques au Conseil d'Etat. Le secrétaire général du RPR, en s'en prenant vigoureusement à ce qu'il estime être une politisation de ce grand corps, qui serait, selon lui, en train de *« perdre son indépendance »,* n'a pu que ressusciter au sein du Conseil d'Etat le mécontentement qui s'empare de l'Assemblée *du Palais-Royal chaque fois qu'elle* est mise en cause, comme ce fut le cas, de façon spectaculaire, en *1962 (1).*

Soupçonnant M. Toubon de vouloir les « intimider », irrités de voir l'attitude de certains des rapporteurs de la section de l'intérieur (entre autres son président, M. Jean Kahn) mise en cause dans les milieux de la majorité, un certain nombre de conseillers d'Etat n'auront donc pas vu d'un mauvais œil M. Charles Pasqua se soumettre à une « recommandation » teintée de menace de la Haute Juridiction.

Les actes successifs de cette petite épreuve de force souterraine ont en tout cas pour conséquence de retarder un peu plus l'élaboration ultime du projet. Le chef de l'Etat quitte Paris le 15 pour un voyage en Indonésie dont il reviendra le 19 au soir. Si l'assemblée générale du Conseil d'Etat se réunit le 18 (et probablement le 19), M. Mitterrand disposera d'un délai très bref pour prendre connaissance de son avis, puis du nouveau projet d'ordonnance éventuellement modifié par M. Pasqua.

Le ministère de l'intérieur n'exclut pas, officiellement, le maintien au 24 septembre de l'examen en conseil *des ministres du projet* d'ordonnance. Mais, si les délais et les circonstances conduisaient à un *report au 1er octobre* de cet examen en conseil des ministres, le chef de l'Etat disposerait alors de divers éléments nouveaux pour peser le sens et les termes de sa décision : les résultats de l'élection législative partielle de Haute-Garonne et des élections sénatoriales (28 septembre).

En outre, la sérénité dans les rangs de la majorité ne sera peut-être pas aussi grande que celle qu'affiche le premier ministre. On sera en effet à la veille de la rentrée parlementaire (2 octobre) et en pleines journées parlementaires de l'UDF et du RPR (30 septembre et 1er octobre), qui se dérouleraient dans ce cas dans l'attente (ou sous la menace!) de la décision présidentielle.

MICHEL KAJMAN.

(1) L'arrêt *Canal du Conseil d'Etat* (18 octobre 1962) annula une ordonnance qui instituait une cour militaire de justice. Ce tribunal d'exception avait condamné à mort André Canal, qui dut la vie à cet arrêt. Le général de Gaulle en conçut une grande fureur et un rancune durable à l'égard du Conseil d'Etat.

(2) Il s'agirait des Bouches-du-Rhône (hors Marseille), du Finistère, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Loiret, de la Marne, du Pas-de-Calais, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Val-d'Oise.

Le « dossier noir » du PS

L'alternance interdite

M. Jean Poperen, numéro deux du PS et membre du secrétariat national du parti chargé des élections, a présenté, devait présenter, le vendredi 12 septembre, le *« dossier noir »* du découpage électoral. Dans une brève présentation, les auteurs de ce dossier reprennent l'argumentation développée depuis plusieurs semaines par les dirigeants socialistes contre les intentions de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

Les assertions de la lettre confidentielle *le Pli,* qui affirmait que ce projet de découpage n'est pas une *« tricherie »* (*le Monde* des 11 et 12 septembre), apparaissent comme une « bavure », en contradiction avec le jugement des auteurs du dossier. Ceux-ci estiment que, en l'état, le projet de découpage permettra qu'une majorité de sièges soit acquise malgré une minorité de voix et qu'un découpage peut bel et bien *« fausser le suffrage universel ».*

Ils ajoutent : *« En estimation moyenne, ce sont des dizaines de sièges qui seraient volés à la gauche. Ce serait le risque pour elle, et durant de longues années, de ne plus pouvoir être majoritaire à l'Assemblée nationale. C'est l'alternance même, fondement de la démocratie représentative, qui est en question. »*

« Un seul parti, le RPR, représentant un électeur sur quatre, prétend, tout en assurant sa domination à l'intérieur même de la droite, écarter des responsabilités politiques la moitié du pays ou plus », affirment-ils, avant d'estimer que, *« après l'Etat UDR et l'Etat RPR, ce serait l'Etat chiraquien ».*

« Pour y parvenir, poursuivent-ils, *pour assurer à son clan le maximum de circonscriptions « sûres », Pasqua n'a pas lésiné sur les moyens : il a refoulé les cantons favorables à la gauche en des sortes de « réserves », de « ghettos », laissant partout ailleurs le champ libre à la droite, ou bien il a noyé tel canton de gauche dans une zone de droite.*

» Des regroupements de cantons ont été imaginés au mépris des réalités économiques, culturelles, des traditions. Main basse sur la France : les chiraquiens visent au-delà même des législatives. Pour parfaire leur implantation, ils entendent frapper la gauche et notamment les socialistes dans les villes que ceux-ci administrent, ou dont on peut penser qu'ils retrouveraient la direction en 1989. Des villes entières seraient privées de représentants socialistes à l'Assemblée nationale. »

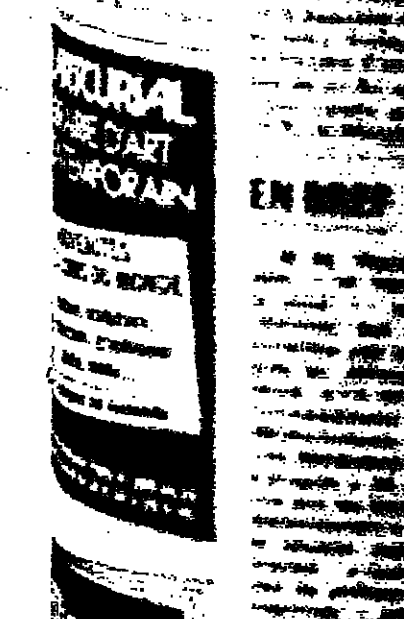
Cartes à l'appui, le « dossier noir » analyse le découpage de vingt-trois départements répartis dans quinze régions illustrant, selon les auteurs, les « manœuvres » et les « pièges » des propositions du ministre de l'intérieur. Parmi les cas retenus figurent les Hauts-de-Seine, où, selon les auteurs, il s'agit de faire *« place nette pour les jeunes loups de Pasqua »,* et la Seine-et-Marne, où les mêmes se demandent s'il ne s'agit pas d'assurer une hégémonie du RPR.

Dans le cadre des critiques formulées contre l'éclatement d'une même ville en plusieurs circonscriptions, le « livre noir » énonce les exemples du « dépeçage » de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), de Créteil (Val-de-Marne), du Havre (Seine-Maritime), de la « micro-chirurgie » à Montpellier (Hérault), de Pau – *« taillé en pièces »* – (Pyrénées-Atlantiques), de Grenoble (Isère), qui « explose ».

Dans cet échantillon sont énumérées des situations conduisant à la fabrication de « ghettos » pour la gauche, comme en Loire-Atlantique ou dans le territoire de Belfort. A l'inverse, *« la technique de la noyade »* conduit, affirme le « dossier noir », à un risque de non-représentation de la gauche dans le Loiret. De même, les auteurs estiment que le découpage de la Moselle ne peut avoir pour conséquence qu'une sous-représentation parlementaire du PS.

Les auteurs reprennent également l'argumentation développée par les socialistes du Calvados, où, affirment-ils, tout est fait pour laisser *« les champs libres »* à M. Michel d'Ornano (UDF). Ils ne négligent pas non plus de reprocher à M. Pasqua sa préférence pour *« la magouille politicienne »* à la prise en compte des réalités de la géographie humaine. C'est le cas de la deuxième circonscription des Alpes-de-Haute-Provence, dont les deux parties ne peuvent être reliées que *« par hélicoptère ».*

A. Ch.



Politique

La réunion du comité directeur du PS

Les socialistes reprennent l'offensive

Le PS réunit son comité directeur de rentrée, le samedi 13 septembre à Paris. Les rivalités, les états d'âme et les contradictions sont au rendez-vous.

Le comité directeur de rentrée du PS est aussi un comité directeur d'attente : attente des épisodes suivants du feuilleton du découpage électoral ; attente de la convention nationale sur l'emploi qui verra en décembre, pour la première fois depuis le 16 mars, les socialistes discuter publiquement et – si cette convention répond à son objectif premier – au fond d'un des sujets « lourds » qui font aujourd'hui les résultats électoraux en France ; attente enfin des élections législatives partielles de Haute-Garonne, dont le résultat pèsera sur l'avenir politique de M. Lionel Jospin.

Cette dernière échéance est d'autant plus attendue qu'elle interfère avec le débat sur le « silence » du parti, lancé par M. Pierre Mauroy, le 30 août à Montpellier, et qui intéresse directement le premier secrétaire. Sans doute la plupart des socialistes de « base » estiment-ils aujourd'hui qu'il convient, d'abord, de soutenir M. Jospin dans sa campagne toulousaine. Certains, toutefois, remarquent l'atonie du parti, dès lors que le « patron » n'est pas là. Ce constat est dressé, à demi-mots, par M. Jospin lui-même. Mais, pour partager cette observation, tous ne la portent pas au crédit du premier secrétaire : il lui revient aussi, disent-ils, d'éviter, par le choix des hommes, un tel manque de tonus.

En dépit de leur dimension nécessairement polémique – puisqu'elles émanent d'un chef de courant, présidentiable potentiel, qui souhaite renforcer son influence dans le parti – les critiques de M. Mauroy (qui devrait défendre de nouveau son point de vue devant le comité directeur) rencontrent dans le PS, comme l'a montré la réunion du club Espaces 89, à Mames-la-Jolie, un écho certain. M. Jean Poperen, numéro deux du PS, estime qu'il y a là un vrai problème politique, dont doit se saisir le comité directeur. M. Poperen pourrait s'exprimer dans ce sens samedi.

Du côté des amis de M. Jean-Pierre Chevènement, M. Michel Charzat revendique, pour le PS, *« une volonté de positionnement offensif dans tous les domaines »*. M. Charzat souhaite *« un parti sans complexes »*, qui ne doit pas être inhibé par des interrogations inutiles sur sa position par rapport au gouvernement.

Les amis de M. Fabius ont une position plus nuancée. Ainsi M. Claude Bartolone juge-t-il que le PS traverse une *« période charnière »*, après quelques mois dominés par le paradoxal sentiment d'euphorie qui s'est emparé des socialistes après le 16 mars. Comme l'a dit, lors du séminaire d'Espaces 89, M. André Labarrère, membre du courant B (Mauroy), mais de plus en plus proche de M. Fabius, les socialistes doivent maintenant se convaincre qu'ils ont bien essuyé une défaite. Ils doivent, souligne M. Bartolone, se convaincre que l'opinion ne pourra faire plus que les considérer avec une *« neutralité bienveillante »*, tant qu'ils n'auront pas un projet à lui soumettre. L'ancien premier ministre trace les grands axes d'un tel projet dans *Paris-Match* de cette semaine *(lire)*, où il affirme aussi que, pour le moment, les socialistes doivent « faire avec » la cohabitation. M. Fabius, qui revient progressivement dans l'actualité (il sera l'invité de « L'heure de vérité », d'Antenne 2, au mois de novembre), devrait s'exprimer devant le comité directeur.

Seul M. Rocard se tient ostensiblement à l'écart de ce débat. M. Rocard est ainsi fidèle à son image : déjà dans la peau d'un candidat à l'Elysée, il ne se veut pas partie prenante dans ces débats purement partisans et se montre plus soucieux de rassembler tous les socialistes autour de lui que d'exprimer une différence. Il souhaite aussi éviter de gêner M. Jospin. M. Rocard, en outre, juge plus positive que la moyenne des socialistes l'expérience de la cohabitation.

Opposition

Le « calibrage » de l'opposition du PS à M. Chirac, en fonction de cette situation de coexistence, est, à l'évidence, vécu douloureusement à l'intérieur du parti. Les amis de M. Jospin doivent donc montrer aujourd'hui que le PS ne ratera pas l'occasion de la rentrée et de la discussion budgétaire au Parlement, pour lancer *« une offensive très nette »* contre la politique du gouvernement, selon la formule de M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du parti. Le comité directeur devra aussi, juge M. Queyranne, *« souligner l'échec du gouvernement »*. Le PS doit maintenant prendre le visage d'une opposition *« résolue et responsable »*. Les termes n'ont guère changé par rapport à la définition de l'attitude du PS que donnait M. Jospin dès les lendemains du 16 mars. On peut toutefois penser que le partage entre la « résolution » et la « responsabilité » sera désormais appelé à évoluer...

Ce qui est en cause, au-delà des états d'âme du PS, c'est, bien sûr, l'attente du « retournement » de l'opinion. Est-ce l'absence de réel projet socialiste qui empêche de basculer une opinion déjà déçue par la droite ? Le PS doit-il, pour accélérer ce retournement, parler un langage facilement compréhensible par la base sociale traditionnelle de la gauche, dont une partie a fait défection le jour du 16 mars ? Ou doit-il d'abord tenir un discours « responsable », c'est-à-dire modéré, qui n'effraie pas ceux que M. Fabius appelle les « ni-ni » (ni de droite ni de gauche) ? Autant de questions qui, pour paraître byzantines, occupent largement les réflexions des dirigeants socialistes.

La préparation de la convention nationale sur l'emploi revêt, dans une telle perspective, une importance suffisante pour que les prémices du débat apperaissent, probablement, dès le 13 septembre. Dans ce débat, le PS testera sa capacité à formuler une réflexion programmatique à la fois crédible et réellement alternative, dans un domaine où la droite, après la gauche, est en train de démontrer la faiblesse de ses armes pour lutter contre les tendances lourdes de l'économie française.

Le PS testera aussi sa capacité à mener en son sein un débat contradictoire, puis à dégager une synthèse, puisque l'on sait déjà que des sensibilités fort différentes se manifestent sur ce terrain. C'est, sans doute, le courant Socialisme et République (ex-CERES) qui sera amené, dans la préparation de la convention, à faire valoir la « différence » la plus nette : volontarisme et recherche d'une forte croissance contre le « défaitisme » que certains, à gauche, partageraient avec la droite.

La prise de position d'Henri Weber, ancien dirigeant trotskiste, qui s'est interrogé, lors du séminaire d'Espaces 89, sur le bien-fondé de l'institution d'un revenu minimal garanti indépendant du travail (que le PS avait officiellement inscrit dans sa plate-forme électorale pour le 16 mars) témoigne, par ailleurs, de l'ampleur du champ d'exploration. On reconnaît chez les rocardiens, qui revendiquent volontiers la parenté d'un tel projet, qu'il y a là *« un vrai débat »*. Les amis de M. Rocard ont d'ailleurs l'intention de s'investir largement dans la préparation de cette convention. En toile de fond, et au-delà même de l'objet premier de l'efficacité de la lutte contre le chômage, la question, lancinante, est toujours la même : pourra-t-on enrayer l'installation d'une société « duale » en France ?

Il semble, toutefois, peu probable que ce débat, quelque dix-sept mois au plus avant l'élection présidentielle, ne soit pas biaisé par les « positionnements » personnels des présidentiables socialistes, qui manifestent déjà une certaine nervosité.

Certes, tout le monde au PS – sauf peut-être M. Michel Rocard – veut croire que le président de la République se représentera. Malgré tout, une petite marge d'incertitude demeure, suffisante pour que chacune des « écuries de présidentiables » franchisse un nouveau palier dans la préparation de son poulain, qui ne doit être surpris au cas où...

Ainsi M. Mauroy et ses amis se préoccupent-ils de « marquer » à la fois MM. Rocard et Fabius, sans épargner M. Chevènement, qui, à son tour, « marque » MM. Fabius et Rocard, placés dans le même sac du consensus défaitiste à propos du chômage. Lequel M. Fabius « marque » à son tour son ancien ministre de l'agriculture, en opposant les propositions que doivent faire les socialistes sur « cinq sujets centraux » à la défiance de M. Rocard à propos des programmes.

Seul le « favori des outsiders », M. Rocard, qui sait qu'il tient la corde, n'a pas encore éprouvé le besoin d'accélérer le galop.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

L'action du gouvernement

Selon la SOFRES autant de mécontents que de satisfaits

Les Français sont indécis devant l'action du gouvernement de M. Jacques Chirac : si 45 % des personnes interrogées en sont satisfaites (au lieu de 48 % en juin), 45 % en sont mécontentes (38 % il y a trois mois). Tel est l'enseignement du sondage réalisé par la SOFRES et publié dans *la Vie française* du 15 septembre.

Cette enquête, réalisée du 22 au 28 août auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes, montre que c'est dans le domaine de l'emploi que les Français sont le plus sévères : 50 % désapprouvent la politique adoptée (au lieu de 40 % en juin), 31 % (au lieu de 34 %) l'approuvant. En outre, si l'action en matière de sécurité suscite 45 % d'avis favorables (au lieu de 55 %), 38 % émettent un avis négatif (27 % en juin). Enfin, le rapport s'inverse en matière d'immigration : 33 % (au lieu de 35 %) approuvent cette politique, tandis que 43 % (au lieu de 34 %) la désapprouvent.

M. Fabius et la « coexistence »

M. Laurent Fabius affirme, dans une interview à *Paris-Match*, daté du 19 septembre, que *« la déception* [à l'égard de la politique de la droite] *ne se traduit pas encore par un net transfert de voix vers la gauche, mais ce sera le cas bientôt »*. M. Fabius ajoute : *« Si la droite continue à se diviser (...), nous remporterons l'élection présidentielle. »*

A propos de la cohabitation, l'ancien premier ministre déclare : *« Mieux vaut la cohérence que la coexistence, et mieux vaut la coexistence que la pagaille. Nous avons la coexistence (...), eh bien, il faut faire avec. Le PS doit conserver une attitude d'opposition ferme et ne même temps responsable ». (...). La véhémence et la violence n'apporteraient rien de bon. J'ajoute que beaucoup de Français éprouvent de la méfiance à l'égard des idéologies. Je les appelle les «ni-ni», ni de droite, ni de gauche. Le PS doit s'adresser à la gauche, mais aussi à ceux-là ».*

A Toulouse

M. Chirac soutient M. Baudis

« Le gouvernement, unanime, soutient la candidature de M. Dominique Baudis », a indiqué M. Jacques Chirac, le jeudi 11 septembre, à Toulouse. Le premier ministre, qui était venu confirmer à M. Baudis la participation de l'Etat à hauteur de 500 millions de francs dans la construction du métro de la ville rose, a nié avoir lancé *« un appel à la délation »* pour combattre le terrorisme et a précisé qu'il avait demandé aux Français d'être *« vigilants »*.

De son côté, M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, est également venu, jeudi, en Haute-Garonne, où il a annoncé en présence du maire de Toulouse l'octroi d'aides aux agriculteurs victimes de la sécheresse de cet été.

Découpage et bricolage

Dans son journal électoral, *Union pour la Haute-Garonne*, M. Dominique Baudis, maire de Toulouse, a entrepris de raconter, en bande dessinée et articles de journaux parisiens à l'appui, ce qu'il appelle l'*« histoire d'une machination »*, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles le scrutin du 16 mars a été annulé en Haute-Garonne. *« Toute la presse met en cause le PS »*, affirme cette publication qui reproduit un titre et un extrait, tous deux tronqués, du *Monde* daté 13-14 juillet.

L'extrait, finement découpé dans un article de notre correspondant à Toulouse, fait état de l'*« embarras »* des socialistes locaux et de cette réflexion d'un militant du PS : *« Il faut faire le ménage, à cause du flou où nous sommes sur ces affaires »*. Ces propos ne se rapportaient pas à une *« machination »* électorale, mais aux difficultés éprouvées par les socialistes à constituer leur liste en renouvelant les hommes. La publication de M. Baudis s'est donc livrée à un *« bricolage »* de l'information surprenant de la part d'un ancien journaliste.

J.-M. C.

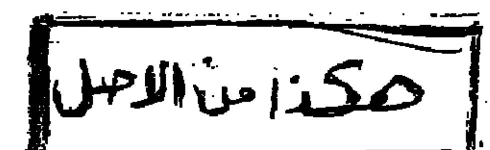
EN BREF

● **M. Rocard et la cohabitation.** – M. Michel Rocard a estimé, le jeudi 11 septembre, à Albert (Somme) que la cohabitation *« ne constitue pas une crise mais un progrès en démocratie »*. *« La coexistence,* a-t-il continué, *est un approfondissement de nos capacités démocratiques. »* Pour lui, M. François Mitterrand est à l'origine de ce *« progrès »*. M. Rocard, qui s'est félicité que les électeurs puissent choisir distinctement *« le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif »* a néanmoins précisé : *« Cela ne nous empêchera pas de préférer une situation où les majorités – présidentielle et législative – convergent. »*

● **M. Claude Bartolone, député (PS), interroge le premier ministre sur une campagne de publicité à propos de l'emploi.** – M. Claude Bartolone, député socialiste de Seine-Saint-Denis, a adressé le mercredi 10 septembre une question écrite au premier ministre à propos de la récente campagne de publicité *« La France s'engage. Maintenant »*, qui touche l'emploi des seize-vingt-cinq ans et qui a été engagée par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin.

M. Bartolone estime, notamment, anormal que cette campagne utilise *« systématiquement »* les codes graphiques et visuels de la dernière campagne électorale du RPR, une *« griffe »* bleu-blanc-rouge, et la même couleur de fond. *« Cette confusion délibérée du discours partisan et du discours ministériel ne paraît-elle pas choquante, en démocratie ? »* demande-t-il au premier ministre.

● **M. Poher et la majorité sénatoriale.** – M. Alain Poher, président au Sénat, signe l'éditorial du dernier numéro de la *Lettre S*, le bulletin de liaison de la majorité au palais du Luxembourg. Il estime que la majorité *« a su faire le choix de l'union et mettre en place une coordination très heureuse et efficace »*. M. Poher ajoute que la majorité sénatoriale *« a su faire preuve d'un grand sens des responsabilités. Elle n'a jamais cassé le système institutionnel ni le dialogue avec l'Assemblée nationale et le gouvernement sans pour autant cacher son opposition politique aux projets qu'elle jugeait néfaste »*, poursuivait-il avant de souhaiter que la majorité du Sénat, qui soutient le gouvernement actuel *« avec ardeur et vigilence »*, *« poursuive son effort d'union de soutien au gouvernement, de propositions dans le respect du pluralisme qui enrichit chacun de [ses] groupes parlementaires »*.



Société

REPÈRES

Catastrophe

Typhon meurtrier au Vietnam

Le typhon Wayne, qui a frappé samedi 6 septembre le nord du Vietnam, a tué près de 400 personnes, et l'on recense 2 500 blessés, ce décompte étant annoncé comme provisoire par les autorités. Les destructions sont importantes : 650 000 habitations détruites ou endommagées. La région touchée (l'embouchure du fleuve Rouge) est très peuplée, et beaucoup d'habitations y sont construites en bambou et en torchis.

Environnement

Une enquête sur les déchets nucléaires dans l'Aube

L'enquête d'utilité publique pour la création d'un centre de stockage en surface de déchets radioactifs sur le canton de Soulaines (Aube), aura lieu du 29 septembre au 10 novembre. La commission d'enquête sera présidée par M. Robert Paillely, directeur d'hôpital honoraire à Troyes. Dix-sept communes (douze dans l'Aube et cinq en Haute-Marne) sont concernées par ce centre, qui pourrait employer soixante-dix personnes. Deux autres départements — l'Indre et la Vienne — ont été sélectionnés comme sites possibles de stockage.

Programme « anti-pluies acides » en Grande-Bretagne

Avant la venue de Mme Margaret Thatcher en Norvège, le gouvernement d'Oslo avait prévenu que le premier ministre britannique serait très fraîchement reçu si rien n'était fait en Grande-Bretagne pour lutter contre les pluies acides qui s'abattent sur la Scandinavie, portées par les vents d'ouest. Le ministère britannique de l'environnement vient donc d'annoncer le lancement d'un programme de 600 millions de livres (environ 6 milliards de francs) pour diminuer de 14 % les émissions des centrales thermiques fonctionnant au charbon. Au cours de la période 1988-1997, trois des douze centrales britanniques au charbon seront équipées de filtres antipollution et dotées d'unité de lessivage des vapeurs.

Espace

Un nouveau contrat pour Ariane

Arianespace a signé, jeudi 11 septembre, un contrat avec la société américaine RCA American Communications pour le lancement, par une fusée Ariane-4 du satellite SATCOM K-3. Ce satellite lourd, construit par RCA Astro Electronics, est destiné aux télécommunications et à la diffusion de programmes de télévision. Il devait, à l'origine, être mis en orbite par la navette, mais compte tenu de l'interruption du programme spatial américain, son propriétaire s'est finalement tourné vers le lanceur européen, bien que ce dernier soit, lui aussi, pour l'instant cloué au sol.

Le lancement de SATCOM K-3 est prévu pour septembre ou octobre 1989 et celui de SATCOM K-4 a fait l'objet d'une option pour 1990. Cette nouvelle commande porte à cinquante-cinq le nombre de contrats signés par Arianespace pour une valeur de 15 milliards de francs.

Religions

Cent dix-huit Églises appellent au désarmement

Pour la première fois depuis sept ans, la Conférence européenne des Eglises s'est réunie, du jeudi 4 au jeudi 11 septembre, à Sterling en Écosse. Deux cents délégués de vingt-six pays européens — tous étaient représentés, sauf l'Albanie — et de cent dix-huit Eglises, luthériennes, réformées, évangéliques, orthodoxes, ont en particulier débattu des menaces qui pèsent sur la paix.

Un appel est lancé pour que les gouvernements européens adoptent des mesures *« visant à assurer une sécurité collective qui permettrait à tous les individus et à toutes les nations de vivre libres de la peur nucléaire et sans risque d'interventions extérieures »*. La Conférence européenne des Eglises s'est donnée un nouveau secrétaire général : M. Jean Fisher, un laïc suisse de cinquante-trois ans, personnalité en vue du Conseil œcuménique des Eglises de Genève, qui succède à un pasteur gallois, M. Glen Garfiels William.



Pour soutenir la croisade du président Reagan

La Chambre dote l'armée de pouvoirs dans la lutte contre la drogue

WASHINGTON
de notre correspondant

La mort par overdose d'un jeune athlète célèbre, l'apparition, surtout dans les ghettos de la misère et les salons chics, du « crack », nouvelle cocaïne bon marché — et donc particulièrement dangereuse, — l'approche, enfin, des élections parlementaires du 4 novembre prochain : le cocktail était à coup sûr explosif, mais ses effets sont en train de dépasser le prévisible. Dimanche 14 septembre, M. et Mme Reagan s'adresseront ensemble à la nation pour dire que la drogue est une calamité et pour annoncer aussi un train de mesures qui devraient inclure l'obligation pour 1,3 million de fonctionnaires fédéraux de se soumettre à des tests.

Dès jeudi, la Chambre des représentants, largement dominée par les démocrates, a débattu d'un projet de loi débloquant 1,5 milliard de dollars à ajouter aux 2 milliards déjà votés en faveur du renforcement des moyens de lutte contre les ravages des narcotiques. Le seul problème, mais de taille, est que les coupes nécessaires à la réduction du déficit budgétaire pour la prochaine année fiscale — qui s'ouvre dans deux semaines — n'ont toujours pas été faites et que l'argent alloué ici sera pris sur d'autres enveloppes.

En fin de soirée, les représentants avaient déjà adopté l'application de la peine de mort dans les cas de crimes liés à la drogue (296 voix contre 112), la mobilisation de l'armée aux frontières avec pouvoir d'arrestation des contrevenants et la légalisation de l'emploi de preuves illégalement obtenues. Quelques membres (conservateurs) de la commission des forces armées ont adressé une mise en garde soulignant les conséquences de telles mesures pour le Pentagone. Quelques libéraux ont timidement fait remarquer que la participation de l'armée aux tâches de maintien de l'ordre n'était pas exactement une tradition des démocraties, et qu'il y avait à cela quelque raison. Rien n'y a fait.

Le rôle de Nancy

Plusieurs mois avant la dernière élections présidentielle, en 1984, les conseillers en relations publiques de la Maison Blanche avaient entrepris de modifier l'image de Mme Reagan (trop froide, trop sèche et éloignée des réalités) en lui faisant prendre la tête d'une campagne antidrogue auprès des jeunes. Le succès a été phénoménal. On a organisé des réunions au « sommet » de « premières dames » de tous les pays contre la drogue et les sondages ont monté.

Admiratifs et jaloux, les démocrates ont réalisé, au printemps dernier, qu'ils pouvaient prendre le train en marche et trouver là un thème de campagne pour les élections de novembre. C'est alors que M. Reagan a lancé, début août, sa propre croisade.

On en est à ce jour au deuxième cas recensé de parents dénoncés à la police par leurs enfants. La drogue est devenue dans les sondages l'un des tout premiers sujets de préoccupation, alors même que la consommation régresse nettement dans les jeunes générations, et qu'elle ne se développe pas globalement, même si elle évolue d'un produit à l'autre et que les crédits pour le traitement et la prévention du mal ont été réduits de 200 à 126 millions de dollars depuis 1982.

Les éprouvettes du président

Un tiers environ des cinq cents plus grandes entreprises privées américaines imposent maintenant une forme ou une autre de dépistage à leurs employés. Elles sont chaque jour plus nombreuses à recourir à ces méthodes et l'administration va suivre. Que le même président qui s'est identifié à la dénonciation du totalitarisme et de l'Etat-providence n'hésite pas à vouloir forcer des centaines de milliers de fonctionnaires à faire pipi dans des éprouvettes laisse rêveur.

Il est vrai que M. Reagan a lui-même donné l'exemple, après l'annonce de sa croisade. Qu'on se rassure : le résultat a été négatif, foi de médecins militaires. L'ennui pourtant est que l'idée a fait son chemin. D'une circonscription à l'autre, dans les « primaires », tant démocrates que républicaines, les candidats se sont jetés, ces dernières semaines, leurs résultats de test à la figure et, dans un cas au moins, en Géorgie, un malheureux qui s'était cru au-dessus de tout soupçon a perdu quelques points cruciaux, faute de certificat de bonne conduite.

BERNARD GUETTA.

MÉDECINE

Au Comité d'éducation pour la santé

Mme Barzach met fin aux fonctions du docteur Cohen-Solal

Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé et à la famille, a décidé de mettre fin aux fonctions du délégué général du Comité français d'éducation pour la santé, le docteur Jean-Martin Cohen-Solal. Le nom du futur délégué général n'est pas encore connu.

Le docteur Cohen-Solal, trente-six ans, avait été nommé à ce poste en décembre 1981. Ce médecin généraliste était auparavant président de l'association Santé et socialisme et dans le même temps conseiller de M. François Mitterrand pour les problèmes de santé. De mars 1983 à mars 1986, il avait été chargé de mission auprès de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé. Expert auprès de l'Organisation mondiale de la santé, il a été élu en septembre 1985 secrétaire général de l'Union internationale d'éducation pour la santé.

L'action du docteur Cohen-Solal au Comité français d'éducation pour la santé aura été marquée par l'application à la prévenion des techniques publicitaires de communication. C'est lui notamment qui avait lancé la campagne *« Un verre, ça va, trois verres, bonjour les dégâts »*. Tout dernièrement (*le Monde* du 28 juin), la Cour des comptes avait jugé très sévèrement le manque de coordination des activités, le manque de vigilance de la tutelle et la gestion très dispendieuse du comité.

Ce départ survient après la démission de M. Jean de Kervasdoué, directeur des hôpitaux (*le Monde* du 2 septembre). Bien que cette démission ait été acceptée par Mme Barzach, M. de Kervasdoué occupe toujours ses fonctions. Mme Barzach et M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, ne parviennent pas, en effet, à se mettre d'accord sur le nom de son successeur. Le ministre délégué à la santé s'oppose, dit-on, à la nomination de M. Jean Marmot, ancien directeur de la Sécurité sociale, aujourd'hui secrétaire général du Commissariat à l'énergie atomique.

J.-Y. N.

AÉRONAUTIQUE

La succession de Marcel Dassault

Discussions « serrées » entre la famille et l'administration

Des discussions, que les interlocuteurs s'accordent pour qualifier de *« serrées »*, *« prolongées »* et *« importantes »* opposent actuellement le ministère de la défense aux responsables du groupe aéronautique Dassault-Breguet. Objectif : mettre au point les modalités du remplacement, à la mi-octobre, de M. Benno-Claude Vallières, le président-directeur général de la société, qui doit quitter ses fonctions à l'âge de soixante-seize ans. En réalité, à travers ces discussions, c'est tout le problème de la succession de Marcel Dassault à la tête d'un empire industriel de 16000 oersonnes qui se trouve ainsi posé après la mort, en avril dernier, du constructeur des célèbres avions Mirage.

Ces discussions devraient aboutir avant la fin du mois de septembre et préparer la formule qui sera retenue pour la privatisation d'un groupe partiellement nationalisé.

Au ministère de la défense, qui est, de tradition, l'administration de tutelle de la construction aéronautique en France, l'entourage de M. André Giraud considère que le sort de l'empire Dassault n'est pas une simple affaire de famille. A l'heure actuelle, l'Etat détient 46 % du capital et, grâce au jeu des droits de vote double en assemblée générale des actionnaires, il a 59 % des voix. Ce qui lui donne le contrôle de fait de la société. Les conditions dans lequelles la société Dassault-Breguet souhaite retourner au secteur privé devraient néanmoins permettre à l'Etat, s'il le désire, d'y conserver une minorité de blocage même après l'application de la loi sur la dénationalisation.

« On est moins sensible que d'autres, dit-on en substance au ministère de la défense, *aux considérations notariales pour la raison qu'il s'agit d'une affaire nationale où le bailleur de fonds publics qu'est l'Etat a son mot à dire, s'agissant d'une société qui est le diamant d'un héritage et à laquelle il importe de conserver toute sa créativité dans l'intérêt du pays. »*

D'où la nécessité, du point de vue du ministère de la défense, grand dispensateur de crédits publics d'études et de recherches, client national et garant des marchés à l'exportation, de prévoir un mécanisme qui instaure un droit de regard sur Dassault.

Libéralisme et bon sens

Chez le constructeur, en revanche, on se récrie à la perspective de l'arrivée d'une personnalité extérieure à la tête de la société. *« Nous opposerons au libéralisme débridé le bon sens familial »*, dit-on dans l'entourage de M. Serge Dassault, le fils du constructeur, désigné par sa veuve pour prendre en charge les destinées de l'empire industriel. Parmi les arguments mis en avant par la famille Dassault, figure le propre témoignage de Marcel Dassault, qui, interrogé par Antenne 2 le 23 novembre 1978, avait expliqué : *« Il est normal, étant propriétaire de la société, que ce soit mon fils qui en hérite. »* Non sans humour, Marcel Dassault avait fait observer à ses interlocuteurs de l'époque que, même dans les pays de l'Est, le successeur de Tupolev avait été, *« comme par hasard »*, avait ajouté l'ingénieur, son propre fils.

Depuis 1978, il est vrai, les conditions ont changé : l'Etat français a accru, en 1979 et en 1981, sa participation chez Dassault.

On devine même, à l'heure actuelle, chez certains responsables de la société, comme une irritation devant le temps perdu dans ces négociations. En effet, le groupe aéronautique Dassault-Breguet doit se battre, parallèlement, face à une concurrence internationale dont l'agressivité commerciale est sans précédent.

C'est le cas, pour le Mirage 2000, en Indonésie, en Suisse, au Maroc, en Jordanie et en Turquie, où l'avion américain F-16 et l'avion anglo-italo-allemand Tornado menacent d'enlever le marché. Mais c'est aussi le cas, pour le Rafale, en Europe, où, en s'associant avec l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne fédérale, le Royaume-Uni, qui a toujours été le principal compétiteur de Dassault en matière d'exportation dans des pays tiers, donne l'impression d'être reparti à la conquête de sa clientèle traditionnelle avec le projet d'un avion de combat, l'Eurofighter, rival du Rafale. Depuis avril dernier, date à laquelle l'Inde a confirmé sa commande de neuf Mirage 2000 supplémantaires qui était attendue, la société Dassault-Breguet n'a pas obtenu d'autres contrats étrangers.

Après le salon aéronautique de Farnborough, qui vient de s'achever en Angleterre et dont le « clou » aura été la compétition entre l'avion de Dassault et le démonstrateur britannique du programme européen Eurofighter, le ministre français de la défense a prévu de donner, en quelque sorte, un label officiel au *Rafale* en se rendant, *le samedi* 13 septembre, à Istres (Bouches-du-Rhône), au centre d'essais en vol du Rafale. D'ici là, peut-être, le problème de la succession de M. Vallières aura été résolu.

En attendant, des délégations étrangères se sont intéressées aux caractéristiques et aux performances de l'avion. Au premier rang, les États-Unis et la Chine populaire. Certaines de ces missions, à Farnborough, ont posé des jalons pour une future participation à la construction du Rafale. Ce qui a fait dire à M. Serge Dassault : *« Rafale est très courtisé. Je veillerai tout particulièrement au montant de la dot proposée et au nombre d'enfants prévus à l'issue du mariage avant d'accorder son aile »*.

JACQUES ISNARD.

Justice

Une réforme des saisies en préparation

Débiter les débiteurs

« *Deux moutons (...), un jardin, des fleurs, un raton-laveur.* » Jacques Prévert, qui écrivit son *Inventaire* après avoir été victime d'un huissier, serait satisfait des projets de M. Albin Chalandon. Les saisies vont être mieux réglementées par le garde des sceaux, qui les juge « *traumatisantes* ». En même temps, M. Chalandon prépare un projet de loi qui donnera plus vite satisfaction aux créanciers. Finies les procédures interminables, coûteuses et incertaines. Les débiteurs paieront, même si le secret bancaire doit être malmené. Tel est le sens de cette réforme, que M. Robert Badinter avait mise en chantier et que M. Chalandon juge à son tour prioritaire.

Inefficace, insupportable et périmée, la saisie chez les particuliers reste réglementée par le code de procédure civile de 1806, jamais retouché depuis sur ce point. Ah ces articles vieillots, obscurs et menaçants, propres à affoler les débiteurs gros et petits, les petits surtout : « *Faute par le saisissant de faire vendre dans le délai ci-après fixé, tout opposant ayant titre exécutoire pourra, sommation préalablement faite au saisissant, et sans former aucune demande en subrogation, faire procéder au récolement des effets saisis, sur la copie du procès-verbal de saisie, que le gardien sera tenu de présenter, et de suite à la vente.* »

Il fleure la France rurale, ce code de 1806 qui réglemente méticuleusement la saisie-brandon, c'est-à-dire la saisie de fruits ou de récoltes sur pied, et la saisie foraine, autrement dit la saisie des biens d'un voyageur. C'était l'époque où les Français avaient leurs biens au soleil, fermes et propriétés ; le temps où la fortune ne se dissimulait pas en comptes en banque et valeurs boursières.

Cette évolution du patrimoine a rendu inopérantes beaucoup de saisies de meubles. Elles sont également humiliantes et source de violences. Les huissiers répugnent à les pratiquer. Les commissaires de police, rémunérés 28,50 F pour y procéder, hésitent, faute de temps et souvent d'enjeux, à leur prêter main forte. Barricadés chez eux, les débiteurs ameutent le quartier et leur donnent du fil à retordre. Un avocat parisien qui tentait de faire opérer récemment une saisie chez un petit commerçant breton, adhérent d'une organisation professionnelle remuante, s'est heurté au refus apeuré de deux huissiers compétents localement. « *Vous n'ignorez pas*, écrit l'un d'eux, *que l'huissier qui a l'ordre d'exécuter une décision contre un adhérent du Comité de défense des commerçants et artisans peut voir son étude mise à sac, sa maison incendiée ou ses enfants pris en otages. Cela s'est déjà produit en Bretagne.* » Il ajoute : « *Je n'ai pas l'intention de jouer les héros.* »

Implacablement, au petit matin

Un rapport de 1984, commandé par M. Badinter, montrait que, au cours des dix années précédentes, une cinquantaine d'huissiers avaient été victimes d'attentats. Six avaient été tués sans pour autant susciter de compassion pour la profession. L'huissier, remarquait M. Alain Peyrefitte lorsqu'il était garde des sceaux, reste pour l'opinion un personnage « *sorti d'un roman de Balzac ou d'Eugène Sue, homme sans cœur qui vient, implacablement, saisir au petit matin les rares et tristes meubles d'une famille misérable* ».

Le Code énumère les biens insaisissables : « *Les vêtements, la literie, le linge de maison. (...) Deux vaches ou douze chèvres ou brebis, au choix du saisi.* » Et parmi d'autres, « *les objets nécessaires aux handicapés* », ce qui semblerait aller de soi si un chirurgien dentiste du Nord, absous par la cour de Douai mais pas par la Cour de cassation, n'avait récemment retiré une prothèse dentaire de la bouche d'une cliente qui refusait de le payer.

Tout cela rend urgent une réforme à laquelle a été étroitement associé M. Michel Delattre, président de la Chambre nationale des huissiers de justice. Une première série de textes, mis au point au sein d'une commission présidée par M. Roger Perrot, professeur de droit à l'université Paris-II, sera bientôt soumise au Parlement sans qu'une date précise ait été encore arrêtée.

La saisie chez les particuliers, dite saisie-exécution, sera rebaptisée saisie-vente. Elle subira des retouches mais ne sera pas supprimée car elle reste, en dépit des inconvénients, une arme efficace. A la vue d'un huissier, les débiteurs récalcitrants y regardent généralement à deux fois. Elle sera cependant moins fréquente. Le projet préparé par M. Chalandon donne en effet la priorité à la saisie des comptes bancaires ou saisie-arrêt.

Dans la mesure où neuf Français sur dix sont, aujourd'hui, titulaires d'un compte bancaire, cette réforme est justifiée. Débiter les débiteurs est désormais un moyen plus sûr que de saisir chez eux lustres, canapés et petites cuillères. Une fois réglés les frais de justice, la vente du mobilier ne rapporte généralement pas grand-chose. Encore faut-il que la saisie d'un compte bancaire ne soit pas une entreprise vouée à l'échec. Or, sur ce point, il y a fort à faire.

Pauvres créanciers qui, après des mois de procès, croient qu'un jugement en leur faveur suffit ! Il leur faut en réalité engager une seconde procédure — dite instance en validité — destinée à faire payer effectivement leur débiteur. C'est long, coûteux et décourageant.

« Laisser tomber »

« *Lorsqu'un client vient me demander de recouvrer pour lui une créance de 5 000 F,* commente un avocat parisien, Mᵉ Paul-Albert Iweins, *je lui conseille de laisser tomber. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Il ne comprend pas et il a raison.* » Ainsi se perpétue l'idée désastreuse que les Français se font de la justice, lointaine, compliquée et inefficace. Traduit en langage ministériel, cela donne ces propos de M. Chalandon : « *Celui qui s'adresse à des juges ne peut se contenter d'une satisfaction de principe. Toute institution qui ne dispose pas des moyens lui permettant de mener jusqu'à son terme sa mission est malade. Elle perd la confiance des usagers et, à terme, sa maladie risque d'être mortelle.* »

De telles tirades sont habituelles dans la bouche d'un garde des sceaux. Cela ne signifie pas que les créanciers, au moins, ne verront pas un jour les choses d'un œil plus favorable. Le projet Chalandon prévoit en effet la disparition de l'instance en validité, cette procédure démoralisante et inutile.

Il prévoit aussi, au risque de provoquer de sérieux remous, la levée du secret bancaire, ce rempart derrière lequel s'abritent les débiteurs retors. Grâce au fichier de la Banque de France, il est possible de savoir de quel(s) compte(s) en banque un individu est titulaire. Le créancier aura accès à ces renseignements selon des modalités que M. Chalandon entend définir « *avec soin* ». De toute manière, le montant du compte restera secret. Avec l'autorisation d'un juge, le créancier pourra aussi obtenir de l'administration l'adresse de son débiteur. Ces nouvelles armes faciliteront les saisies-arrêts. Comme le dit M. Chalandon, pour excuser cette intrusion dans la vie privée des intéressés : « *le respect des libertés individuelles ne saurait indéfiniment servir d'alibi* ».

Cela n'empêchera pas évidemment les débiteurs roublards d'échapper malgré tout à leur créancier. La loi ne peut pas tout prévoir. Un homme de loi parisien explique, par exemple, comment il se fait fort de rendre juridiquement impossible toute saisie-arrêt ou immobilière d'un cadre à très haut revenu propriétaire de son appartement. C'est assez compliqué, mais faisable. Quoique pas à répéter.

BERTRAND LE GENDRE.

Depuis le 19 juillet

Huitième expulsion par la France d'un réfugié basque

Ignacio Alberdi Urquia, vingt-huit ans, réfugié basque espagnol, a été conduit, jeudi 11 septembre, au poste frontière d'Hendaye où les gendarmes l'ont remis aux autorités espagnoles.

C'est, depuis le 19 juillet dernier, la huitième expulsion selon la procédure d'urgence absolue d'un militant basque résidant en France.

membre présumé des Commandos autonomes anticapitalistes (CAA), Ignacio Alberdi Urquia était sous le coup d'un arrêté d'expulsion en date du 28 avril 1984. Interpellé le 11 août dernier par les gendarmes de Casteimoron-sur-Lot (Lot-et-Garonne), il venait de purger à la maison d'arrêt d'Agen une peine de prison « *pour infraction à un arrêté d'assignation à résidence* ». Pour la même raison, il avait été condamné en 1985 à trois mois de prison par le tribunal de Bayonne.

● **M. Yves Challer radié du corps des administrateurs civils.** — Par décret du président de la République paru au *Journal officiel* du 12 septembre, M. Yves Challer, administrateur civil de première classe affecté au ministère de la défense, est radié du corps des administrateurs civils à compter du 12 juin dernier.

Chef de cabinet de M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, M. Yves Challer — qui se trouverait actuellement au Paraguay — est sous le coup d'un mandat d'arrêt.

● **Fausse monnaie : Serge Livrozet proteste de son innocence.** — Avocat de Serge Livrozet, arrêté le 27 août après la saisie de fausses coupures dans son imprimerie, Mᵉ Henry Juramy a indiqué que son client s'était opposé à la fabrication de faux billets par son associé Bernard Charton. Une confrontation entre les deux hommes devrait, selon l'avocat, confirmer l'innocence de Serge Livrozet. Dans une lettre remise à la presse, celui-ci affirme qu'il n'a ni participé ni assisté à l'impression des fausses coupures.

Le président du CAP (Comité d'action des prisonniers) ajoute qu'il avait reçu l'assurance de son associé que rien ne se ferait dans son imprimerie.

Droit de réponse de M. Philippe Robrieux

Votre journal daté du 11 juillet 1986 rend compte de l'arrêt de la cour de Paris du 9 juillet en titrant : « *M. Robrieux débouté de son action* en droit de réponse *contre* le Monde. »

Défenseur de mes intérêts moraux d'historien dont l'œuvre et la toute dernière *Affaire Manouchian* (éd. Fayard) suscitent autant de pressions que de diffamations sournoises, mon avocat, Mᵉ Christian Feddal, a estimé de son devoir de faire savoir qu'il n'existe pas de débouté en la matière. Votre titre est donc inexact.

De plus, votre compte rendu notoirement incomplet ne me paraît pas davantage dégager le sens exact de l'arrêt.

S'il confirme, par adoption de motifs, la décision du premier juge qui a rejeté ma demande de réponse d'historien à la lettre de M. G. London (*in le Monde* daté du 30 avril) à cause de sa longueur, le même arrêt déclare sans objet ma demande subsidiaire de publication d'un texte réduit, pour la simple raison que vous vous êtes empressé de l'effectuer (par ailleurs sans la moindre allusion au contexte judiciaire)... seulement... le jour de l'audience, le 11 juin... au moment précis... où les magistrats allaient siéger pour juger..., alors que c'est précisément ce qui a entraîné votre condamnation par la cour, le 9 juillet, aux dépens d'appel (paiement des frais de justice).

Vos lecteurs ayant le droit d'être exactement informés, il est regrettable que vous ayez cru devoir leur dissimuler d'abord cette circonstance, ensuite cette condamnation.

Après deux ans d'instruction

Le juge d'Epinal refuse le non-lieu à la mère de Grégory

La chambre d'accusation de Nancy se prononcera vers le 20 octobre sur le dossier de Christine Villemin qui reste en liberté. Le procureur de la République à Epinal a abouti aux mêmes conclusions que M. Jean-Michel Lambert.

EPINAL
de notre envoyé spécial

On dit qu'un jour, récemment, lors d'une réception à Epinal, l'épouse d'un élu se dirigea vers M. André Simard, procureur de la République : « *Monsieur le procureur, loin de moi l'idée de vous interroger sur l'affaire. Mais est-il normal que Mᵐᵉ Christine Villemin ait écrit un livre et qu'elle ait pu y faire figurer un réquisitoire définitif concernant Bernard Laroche ?* » La chronique locale rapporte que M. Simard, peu porté sur la confidence ou sur l'entorse au secret de l'instruction, aurait simplement répliqué : « *Madame, en tout cas, il m'étonnerait beaucoup que Mᵐᵉ Villemin publie un jour mon réquisitoire.* »

L'anecdote n'est peut-être pas authentique. La voici devenue vraisemblable depuis ce jeudi soir 11 septembre, après une déclaration de Mᵉ René-Henri Garaud, premier défenseur de Christine Villemin. L'avocat parisien sortait d'un dernier entretien, une heure de tête-à-tête avec M. Jean-Michel Lambert, juge d'instruction. La presse était là, comme toujours, alertée on ne sait trop comment, installée dans ses habitudes, presque jusqu'aux ronds de serviettes, au restaurant du Grand Cerf, annexe et refuge sous les grilles du palais.

Mᵉ Garaud, donc, est sorti souriant, ou s'y efforçant, de toute la ressource d'un métier consommé. Il a annoncé, simple clause de style, « *une péripétie dans la procédure* ». Un coup dur plutôt. M. Jean-Michel Lambert venait de lui donner connaissance, sinon lecture, de son ordonnance, un document de plus d'une trentaine de pages. Le juge d'instruction, après deux années ou presque d'un cheminement délicat, refusait le non-lieu à Christine Villemin, inculpée d'assassinat, et transmettait, *via* le parquet général, le dossier à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy.

Cette juridiction est seule habilitée à décider du renvoi en cour d'assises de l'inculpée, ou, à son échelon aussi, à prononcer un non-lieu. Mᵉ Garaud, après avoir précisé — le fait n'est pas sans importance — que sa cliente continuait à rester en liberté, a ajouté : « *Le calvaire de ma cliente continue. Notre combat à nous, ses avocats, continue. Nous espérons bien gagner la prochaine manche. Je comptais sur le non-lieu. J'y compte toujours. M. le juge d'instruction sort aujourd'hui de l'affaire. Nous, nous y restons et comptons bien faire entendre la vérité.* » Au-delà de ces paroles presque rituelles, Mᵉ Garaud devait donner une précision d'importance : « *L'ordonnance de M. le juge d'instruction reprend pratiquement* in extenso, *point par point, les réquisitions de M. le procureur de la République.* »

En clair, cela confirmait ce qui s'était dit ces derniers jours : le parquet, c'est-à-dire le procureur de la République à Epinal — mais on imagine mal qu'il ait pu s'engager sans l'accord de sa hiérarchie, sinon même sans l'autorité de la chancellerie tenue constamment au fait de ce dossier tellement embarrassant — a rejoint le juge d'instruction dans ses conclusions. Il y a donc, dans le dossier d'instruction, suffisamment d'éléments contre Christine Villemin, témoignages, expertises, présomptions, charges, pour que M. Simard écarte, à son niveau, l'idée d'un non-lieu. On dit ici l'idée, car, en cette matière, le réquisitoire définitif du procureur de la République n'engage ni n'oblige le magistrat instructeur.

Concordance d'opinion

Pourtant, cette concordance d'opinion — manière d'ironie au moment même où M. Lambert, souvent seul dans cette affaire, en sort — ne peut que rendre un peu plus délicate la tâche de la défense. L'ordonnance de M. Lambert et le réquisitoire définitif de M. Simard ne sont pas connus, ou pas encore. Il faut bien que le secret de l'instruction existe parfois...

Mais il est vraisemblable que l'un et l'autre ont repris les éléments du dossier, renforcé par plusieurs mois d'investigations policières et d'expertises supplémentaires, et que ce dossier a été estimé, au moins du point de vue du parquet, consolidé.

Ce constat fait appel à la seule logique. En juillet 1985, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy, se prononçant pour la mise en liberté de Mᵐᵉ Villemin, avait rendu un long arrêt : au-delà de leur décision, les magistrats y avaient énoncé, dans un soigneux balancement, l'existence réelle des charges pesant contre l'inculpée, mais aussi « *l'imprécision de certaines d'entre elles* » et l'absence « *de tout mobile cohérent et de témoin direct* » (*le Monde* du 18 juillet 1985). La cour, en cela, avait suivi et amplifié les réquisitions de M. Claude Renauld, avocat général, balançant lui aussi entre l'existence de charges, la nécessité « *de soigneusement vérifier* » et l'absence de mobile apparent.

Si un an plus tard, faute toujours d'un mobile évident, les charges ont paru suffisamment « *vérifiées* » à un haut magistrat du parquet pour qu'il conclue au renvoi en chambre d'accusation, c'est donc que ce dossier a, dans l'esprit du parquet, évolué.

On ne reviendra pas ici sur le décorticage de ces charges maintes fois énoncées (des témoins de la poste, la cordelette, les multiples expertises en écriture, les expertises audiométriques, la recherche d'un « mouchard » d'autocar scolaire, etc.). Ces éléments n'ont pas varié, ou pas de manière notable. En fait, il semble que, si le dossier d'instruction s'est consolidé, c'est notamment par le travail minutieux de la police judiciaire de Nancy pour arriver à un peu plus de précision dans la reconstitution horaire. Les enquêteurs ont, sur ce plan, apporté au juge d'instruction et aux magistrats une démonstration très précise : Christine Villemin a eu le temps matériel de faire ce pourquoi elle est inculpée. Ce qui ne suffit évidemment pas à prouver qu'elle l'a fait. Mais, à l'inverse, ce facteur temps, cas d'impossibilité matérielle longtemps avancé par la défense, a été précisé.

Les erreurs stratégiques de la défense

En toute hypothèse, c'est ce dossier présumé consolidé qu'aura à « peser » la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy. Elle devrait, selon certaines sources, l'examiner et rendre son arrêt aux environs du 20 octobre prochain. Les débats seront dirigés par un nouveau président, M. Antoine Vogtensperger, et, dit-on, le procureur général de la cour d'appel, M. Reygrobelle requerrait lui-même. Les défenseurs de Christine Villemin ont donc un mois pour se préparer à cette « nouvelle manche ». Et un mois peut-être pour réfléchir à ce qu'on pourrait être tenté de considérer comme certaines erreurs stratégiques.

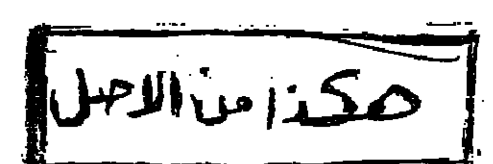
Et d'abord l'ambiguïté d'une défense à double détente. Il n'est pas impossible, en effet, que les défenseurs de Christine Villemin, qui sont aussi ceux de son mari, Jean-Marie, aient trop, ou trop tôt, spéculé sur l'éventualité d'un non-lieu ou sur l'« *inconsistance évidente* » du dossier d'instruction. Et ils l'auraient fait pour tenter de réaliser un coup double. Leur bataille pour innocenter Christine Villemin est devenue, au fil des semaines, une bataille parallèle pour disculper partiellement son époux, inculpé de l'assassinat de Bernard Laroche. Mᵉ Garaud et ses partenaires ne se sont pas efforcés suffisamment de démonter d'abord les charges pesant contre Christine Villemin, persuadés qu'elles tomberaient d'elles mêmes le moment venu. Ils se sont évertués à « ressusciter », si l'on peut dire, une piste Bernard Laroche. La tentative, la tentation même, était claire : un Laroche supposé coupable, même mort, innocentait Christine Villemin. Un Bernard Laroche supposé coupable, même tué, disculpait en partie son meurtrier.

Le problème est que cette hypothèse Laroche, vérifiée à nouveau par les enquêteurs du SRPJ de Nancy, n'a pas tenu. La tentative a eu alors un effet de boomerang pour Christine Villemin.

Autre problème, qui n'a rien à voir avec un éventuel renvoi en cour d'assises : le comportement public de l'inculpée. Pendant que M. Lambert s'essayait à consolider son instruction, Mᵐᵉ Christine Villemin et ses avocats se sont efforcés, eux, de consolider l'opinion publique. Une série d'initiatives, d'interviews pour le moins malheureuses, de transactions « diffamo-financières » discutables, ont annoncé le plus grave : la sortie du livre de Christine Villemin, *Laissez-moi vous dire*. Le tribunal civil de Paris, saisi en référé par la famille Laroche, l'a jugé suffisamment diffamant pour en ordonner la saisie, mesure rarissime. En appel, au contraire, d'autres magistrats ont estimé que ce livre pouvait être considéré comme « *un écrit et un moyen de défense* ».

Il semble bien que, dans la région de Nancy, ce cri ait beaucoup agacé et ce moyen de défense quelque peu exaspéré.

PIERRE GEORGES.



Culture

M. Léotard : « Le patrimoine priorité des priorités »

Le dimanche 21 septembre, six mille monuments historiques ouvriront leurs portes au public. En l'annonçant, le ministre de la culture et de la communication a précisé les grands axes de sa défense et illustration du patrimoine.

Comme l'an dernier, les grands monuments historiques accueilleront gratuitement le public, le temps d'une journée. Parmi ceux-ci, quelques temples difficiles à forcer en temps ordinaire. A Paris, le Conseil d'Etat et son voisin, le Conseil constitutionnel, ou la Banque de France. En province, la synagogue de Lunéville, les préfectures du Mans et de Toulouse, le rectorat de Besançon, le château de Birkenwald en Alsace ou celui de Montagrier en Haute-Vienne. Les amateurs d'archéologie pourront visiter certains chantiers de fouilles comme celui du jardin des Tuileries. Chaque région a mis au point des dépliants proposant la liste des monuments ouverts ainsi que des idées de parcours pour découvrir l'architecture des années 30 à Boulogne-Billancourt, ou randonner à la rencontre des beffrois du Nord.

Ces bonnes nouvelles furent distillées le 11 septembre, au cours d'une conférence de presse, par M. François Léotard, qui en a profité pour réaffirmer sa priorité des priorités : la défense et l'illustration du patrimoine français. Flanqué de M. Philippe de Villiers, son secrétaire d'Etat, et de M. Jean-Pierre Bady, le nouveau directeur du patrimone, il a présenté les grandes lignes de son plan, qui avait reçu la veille l'aval du conseil des ministres.

« Le plan patrimoine est appuyé par une volonté budgétaire », a affirmé le ministre. Grâce à une loi-programme qui portera sur la période 1988-1993, l'Etat s'engage sur le maintien d'un volume de crédit pendant cinq ans. Il a, au passage, égratigné son prédécesseur — *« refus de la poudre aux yeux et d'une politique spectacle »*, sans doute parce que la continuité entre la politique de Jack Lang et la sienne se poursuit étrangement dans ce domaine en dépit des divergences de vocabulaires.

Les deux objectifs du ministre sont la conservation du patrimoine et la communication le concernant. En matière de conservation, M. Léotard a insisté sur l'accélération de l'inventaire du patrimoine industriel du XIXe siècle et la tenue, en 1987, d'un colloque scientifique chargé de jeter les bases d'une protection efficace pour celui du XXe siècle, qui souffre du manque d'intérêt du public et des collectivités locales.

L'archéologie urbaine sera également privilégiée : sept chantiers vont profiter dans ce domaine de la manne ministérielle : Arles, Reims, Grenoble, Angers, Metz, Strasbourg et Toulouse. Les sept cathédrales qui avaient vu leur budget réduit en 1986 bénéficieront de nouveaux crédits. Les grands jardins historiques (les Tuileries, Chantilly) seront remis en état. Enfin, on va s'intéresser tout particulièrement aux savoirs et aux pratiques populaires qui tendent à disparaître ainsi qu'aux métiers d'art et aux entreprises traditionnelles de restauration.

La réforme de l'Ecole du Louvre sera poursuivie. Le rôle des inspecteurs des monuments historiques renforcé et la procédure des commandes de travaux simplifiée. Enfin, le ministre a entamé une série de discussions avec son collègue des finances pour alléger la fiscalité des propriétaires privés d'éléments du patrimoine historique.

Le deuxième objectif de M. Léotard est la communication. L'enseignement artistique, son autre cheval de bataille, doit aider à la diffusion de connaissances sur le patrimoine. Pour consoler les archéologues qui voient leur budget un peu rogné, une grande exposition sera organisée au Grand-Palais, en 1989, sur le thème : « Vingt-cinq ans d'archéologie française ». L'Institut du patrimoine, structure de formation continue à l'intention de ses différents partenaires, du conservateur au gardien, recevra une subvention de 1 million de francs. Là aussi, la diffusion de la connaissance sera à l'ordre du jour.

M. Philippe de Villiers a d'ailleurs insisté sur les nouvelles formes d'animation par l'utilisation massive de techniques de pointe. Il a annoncé la création de la mission « Patrimoine 2000 » pour *« combler notre retard en matière de mise en valeur et d'exploitation de notre patrimoine »*.

EMMANUEL DE ROUX.

EXPOSITION

Les ardoises et collages d'Alberto Magnelli au Centre Pompidou

L'art de la mise à distance

Alberto Magnelli a participé au futurisme avant de se rallier à l'abstraction géométrique dès 1915. Méconnu, victime de sa discrétion, le Musée national d'art moderne lui rend aujourd'hui hommage.

C'est ici l'exemple par excellence de l'exposition précieuse : précieuse parce qu'elle présente des œuvres rares d'un artiste relativement peu connu et précieuse par la qualité de ces œuvres elles-mêmes. Quoiqu'il ait participé au futurisme et qu'il se soit rallié à l'abstraction géométrique dès 1915, Alberto Magnelli est demeuré victime de sa discrétion et de son amour de l'indépendance. On le ferait aisément passer pour un suiveur ou un timoré, sans prendre la mesure de son originalité, laquelle tient en grande partie au balancement constant *qui le tient en équilibre* entre la figuration, claire ou allusive, et la construction abstraite.

A preuve, ses ardoises peintes à la gouache : à partir de 1936, Magnelli imagine d'employer en guise de support des ardoises d'écolier, bien noires, quadrillées de carreaux rouges et bordées d'un large cadre de bois vernis. Or ce n'est pas pour *se livrer à des dessins réglés et* mathématiques qu'il choisit un matériau si austère, mais afin de tirer bénéfice des obstacles. Le noir terne lui suggère des effets de contrastes avec le blanc ou l'écarlate. Les grilles orthogonales, il les recouvre partiellement *si bien que* leur disparition et leur retour paraissent mimer la lutte de l'ordre qu'elles manifestent et du désordre *dont le peintre inscrit les courbes*, les enchevêtrements et les dissonances.

« Collage à la ficelle » (1942)

Quant aux encadrements, qui parodient à l'évidence les artifices ordinaires des « belles présentations », *Magnelli se sert de leur ton* et de leur largeur : lignes et rythmes font mine de se prolonger au-delà de ces pauvres limites de bois blanc. Comme, de surcroît, les formes ne sont pas exemptes d'allusions, que les mâchoires, les profils schématiques, *où les lames de faux s'y retrouvent* avec quelque régularité, on supposerait volontiers que ces ardoises relèvent moins d'une pratique méthodique de la géométrie que d'un art fort adroit de l'arrière-pensée et de la mise à distance.

Les collages, quelle soit leur technique, trahissent semblablement un peintre ennemi de l'orthodoxie. Les uns, exécutés pendant l'Occupation, développent un genre mineur, celui du coq-à-l'âne optique d'obédience surréaliste. Mais Magnelli l'aménage, y introduit un principe de composition, grâce au recours au papier à musique, et change l'incongruité en exercice de style. L'absurde l'attire moins... que la pratique des répétitions d'images et que la confusion entre écriture et collage. Quant aux compositions fondées sur le fragment découpé, le papier brun et le trait de fusain, celles qui semblent appartenir à la tragédie inaugurée par Braque, Magnelli les enrichit en variant grains et textures. Sa préférence va au râpeux papier de verre bistre, aux emballages épais, au carton ondulé, aux buvards style carton à dessin, aux jutes et aux bristols. Il taille dans ses stocks des demi-lunes, des trapèzes, des colonnes, des flèches et des polygones ; quand il a déterminé leur place exacte, il les fixe et ajoute, de temps en temps une ficelle et un fil de fer.

Le résultat se situe à mi-chemin entre les papiers déchirés de Jean Arp et les montages savants de Motherwell. L'élégance y commande aux moindres détails une élégance qui serait un peu mince si elle ne se doublait d'ironie. Les symboles humains sont ici si visibles, si visiblement exhibés au beau milieu de l'œuvre qu'ils ne peuvent plus être *pris au sérieux*. Et intituler *Visage nature* un assemblage où entrent deux grands râteaux en bois, fortement dentés et aigus, c'est à tout le moins refuser certains mythes. Ces douces subtilités devraient valoir à Magnelli un regain de faveur : ce serait rendre justice à un sceptique de la modernité.

PHILIPPE DAGEN.

★ Salle d'art graphique, Musée national d'art moderne, jusqu'au 28 septembre.

CINÉMA

Au Festival de Deauville

Les tribulations d'un Sino-Américain en Chine

Peter Wang, Américain d'origine chinoise, spécialiste des ordinateurs, vient de réaliser son premier film, The Great Wall, *qu'il a tourné à l'ombre de la Grande Muraille.*

The Great Wall, de Peter Wang, est le premier film de fiction réalisé par un expert en ordinateurs et lasers, et le premier film américain à avoir été tourné en Chine populaire. Le titre vient de Richard Nixon. En 1972, le président des Etats-Unis bouleverse l'échiquier du monde en reconnaissant la Chine populaire. Il s'y rend en visite officielle. Parvenu au sommet de la Grande Muraille, il aurait lancé cette phrase historique : *« La Grande Muraille est vraiment... un grand mur. »*

« Beaucoup de Sino-Américains sont retournés là-bas après la visite de Nixon, dit Peter Wang. *J'ai moi-même souvent fait le voyage. On retrouve des parents inconnus, qui posent des questions aussi absurdes que celles que vous leur posez. J'ai pensé qu'il y avait une comédie à faire sur la rencontre de ces deux naïvetés. »*

Peter Wang est né à Pékin, le plus jeune d'une famille de sept enfants, mais il a été élevé à Taiwan où ses parents avaient fui la révolution, laissant derrière eux cinq filles (les filles avaient à l'époque moins de valeur que les garçons). Il a fallu que Peter Wang retourne plusieurs fois en Chine pour les retrouver.

C'est à la demande de son père, haut fonctionnaire et professeur de littérature chinoise, que Peter Wang se spécialise dans l'informatique. Il part pour les Etats-Unis, obtient son diplôme à l'université de Philadelphie, va à San-Francisco où il est engagé par IBM. Expert en informatique et en lasers, il enseigne jusqu'en 1983 en Californie, et en Virginie. Mais, à San-Francisco, il entre dans une troupe américano-asiate. La mise en scène le tente, il l'aborde par le biais du documentaire, dont un tourné à Pékin. Puis il se lance dans la fiction. *The Great Wall* est le premier de ses films à être distribué commercialement. Il en a écrit le scénario avec Shirley Sium, elle-même née à Shanghai. Et il tient le rôle principal.

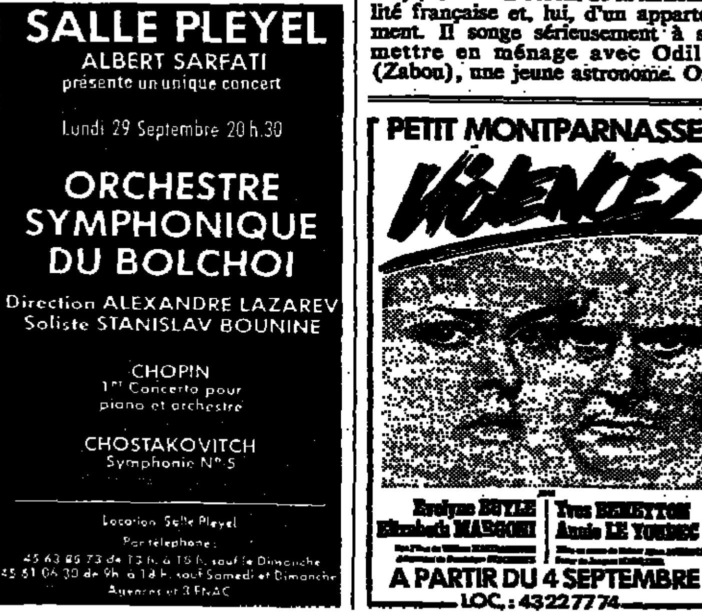
L'histoire est celle d'un ingénieur qui se voit refuser une promotion à cause de sa race, et qui décide de repartir pour la Chine... La distribution *est moitié chinoise, moitié* américaine. Côté américain, les acteurs appartiennent tous à la troupe de San-Francisco. Côté chinois, c'est plus compliqué. L'une des actrices travaillait dans un hôpital, l'étudiant est un chanteur débutant, caissier dans un cinéma de Shanghai. Ils ont été recrutés sur audition. Hu Xiaoguang (le père) et Shen Guanglan (la mère) sont des professionnels. Lui appartient aux studios de l'armée chinoise. Il est spécialisé dans les rôles de commissaires politiques ou d'officiers de haut rang. Il tient là son premier rôle comique. Elle a incarné Mme CTchang Kaï-chek, et c'est la première fois qu'elle joue une femme ordinaire.

La sortie américaine de *The Great Wall* n'a pas suscité au sein de la communauté sino-américaine, les mêmes remous que *l'Année du dragon. « Il y a un problème d'image, c'est certain,* dit Peter Wang, *les personnages de Cimino sont des truands et il n'y a rien pour contrebalancer. Moi, je n'aime pas le film, mais c'est seulement parce que je ne le trouve pas très bien fait. »*

Sa vision de la Chine est chaleureuse, *pleine d'humour*, et rejette les stéréotypes. Son message, lui, est plutôt simple : il n'est pas nécessaire de parler la même langue pour parler le même langage. Le film a été tourné en six semaines, avec un budget de 2 millions de dollars, et la coopération du gouvernement chinois. Peter Wang reste prudent sur le plan politique, mais sans doute à cause de certaines remarques concernant la vie quotidienne. The *Great Wall* n'a pas encore été distribué à travers le territoire. *« Les autorités n'ont dit ni oui ni non. Mais les projections privées sont prises d'assaut. »*

Peter Wang vit à New-York. Dans ses bureaux de Soho, il prépare son prochain film, *Laserman*, ou les aventures d'un expert en *lasers qui découvre que sa recherche* est financée par un groupe de terroristes internationaux.

HENRI BEHAR.



« La Brûlure », de Mike Nichols

Le poids de l'ennui

La présence de Jack Nicholson et de Meryl Streep au générique du dernier film de Mike Nichols ne parvient pas à sauver la Brûlure *d'un ennui fatal.*

Meryl Streep et Jack Nicholson sont des superstars. Ni l'un ni l'autre ne sont venus à Deauville, mais quand leurs noms apparaissent au générique de *la Brûlure*, dans la salle on applaudit.

Dans le film de Mike Nichols, ils forment un couple dont on suit l'histoire. Lui est journaliste à Washington. Elle tient la rubrique gastronomique dans un magazine new-yorkais. Rencontre, coup de foudre, mariage. C'est une sorte de prologue dans le style nerveux des comédies américaines qui tiennent sur la justesse ironique du détail.

Ensuite, le couple s'installe à Washington, ville de ragots où il s'agit de savoir qui couche avec qui. Meryl Streep se pelotonne dans le bonheur et attend un enfant, puis un deuxième, car elle était réellement enceinte quand elle a tourné. Elle trimballe son ventre avec l'admirable courage qu'on lui connaît.

Jack Nicholson commence à s'ennuyer et nous avec lui. C'est même effrayant ce que l'on s'ennuie. Il la trompe, elle souffre, on s'en fiche. Eux aussi, semble-t-il. Il joue du sourcil comme jamais, elle se mord les lèvres et frémit de la paupière, soucieuse avant tout des histoires d'accouchement : douleurs, *césarienne, péridurale, elle ne nous* épargne rien. Au générique de fin, personne n'a plus envie d'applaudir. Puisque les stars sont restées chez elles, ce n'était pas la peine de faire venir le film à Deauville.

COLETTE GODARD.

« Le Complexe du kangourou », de Pierre Jolivet

L'homme est un animal solitaire

Une comédie bien rythmée fort drôle par moment. L'univers de Pierre Jolivet se précise.

Loïc (Roland Giraud) a eu les oreillons à vingt-six ans. Cela n'affecte pas sa vie sexuelle, mais il ne pourra plus faire d'enfant. Six ans plus tard, Loïc, artiste peintre, préfère vendre des marrons dans la rue que d'exposer ses toiles. Il a épousé, par un mariage blanc, une poétesse polonaise (Maaike Jansen) ; elle avait besoin de la nationalité française et, lui, d'un appartement. Il songe sérieusement à se mettre en ménage avec Odile (Zabou), une jeune astronome. Or, par hasard, il retrouve Claire (Clémentine Célarié), une ancienne maîtresse. Elle a un petit garçon, Eric (Stéphane Duchemin), qui pourrait être un enfant de Loïc, conçu avant sa maladie. Alors ?

Alors, le *Complexe du kangourou*, c'est le désir obsessionnel d'une parternité éveillée. Ne pas voir, à cause de Roland Giraud et du gamin, une reprise des thèmes à succès de *Trois hommes et un couffin*. Les motivations et les situations sont bien différentes. Et l'homme est seul, à tous les points de vue. Ni les femmes, ni sa famille, ni ses amis ne le comprennent. Tout le monde le considère comme immature, capricieux, irresponsable. Odile et Claire veulent être aimées pour elles-mêmes et réclament à Loïc une force, une énergie portée ailleurs.

Après *Strictement personnel*, remarqué l'an dernier ; Pierre Jolivet a changé de ton. Il a réalisé une comédie bien rythmée, fort drôle par moments, mais creusant avec finesse une étude psychologique rehaussée par des dialogues donnant aux personnages des idées, des comportements, des sentiments toujours justes au milieu des gags. D'une certaine manière, Loïc ressemble au policier joué par Pierre Arditi dans le précédent film. C'est un solitaire refusant certaines compromissions, et il cherche une vérité dont il ne tire que désillusion, amertume. L'univers de Pierre Jolivet se précise, s'impose et, dans une distribution épatante, Roland Giraud porte, sous une fantaisie de clown, la gravité fondamentale des inadaptés de la vie.

JACQUES SICLIER.



Culture

MUSIQUE

Hommage à Furtwaengler au Festival de Besançon

Les paradoxes de la fidélité

Furtwaengler est-il « immortel » ? Vaclav Neumann est-il « fidèle » ? Beethoven, lui, est inusable.

Né à Berlin en 1886, Wilhem Furtwaengler aurait aujourd'hui cent ans si le destin n'en avait décidé autrement. On célèbre néanmoins son centenaire comme si de rien n'était, car ses enregistrements ne cessent de reparaître. La firme éditrice (1) souligne d'ailleurs, dans une publicité : *« Wilhem Furtwaengler : l'immortalité »*, ce qui est à peine une exagération...

Le Festival de Besançon, quant à lui, a tenu à célébrer le grand chef, qui était venu diriger l'orchestre du festival en 1949, puis avait reparu en 1954, quelques mois avant sa mort.

En souvenir d'une mémorable *Pastorale* programmée ce soir-là, le festival a invité la Philharmonie tchèque et son chef Vaclav Neumann à redonner le chef-d'œuvre de Beethoven. Les lecteurs du *Voyage en Occident*, la fameuse histoire chinoise du roi des singes contée par Wu chen Kong (2), savent à quel point il est difficile de rivaliser avec un immortel. Vaclav Neumann n'aura guère que soixante-six ans à la fin du mois, son orchestre tout juste quatre-vingt-dix et, si la *Pastorale* va sur ses cent quatre-vingts, il n'est écrit nulle part qu'elle soit immortelle, privilège réservé à la *Neuvième Symphonie*, à cause de *« l'Hymne à la joie »*, qu'on fredonnera peut-être encore dans quatre cents ou cinq cents ans.

N'importe, les interprètes désignés sont montés bravement à l'assaut, malgré l'inertie relative de l'acoustique du Palais des sports de Besançon. En quarante minutes à peine, ils ont démontré qu'on pouvait sans déchoir respecter à la lettre les tempos plutôt vifs indiqués précisément par le compositeur. Furtwaengler, on le sait, avait prouvé le contraire. On aurait tort de croire que la fidélité aux chiffres métronomiques soit plus sûre qu'une autre. On a souvent l'impression que Beethoven (comme Schoenberg) a noté des tempos trop vifs, à l'image d'une pensée toujours en avance sur l'événement, impatient du but, privilégiant les grandes lignes en n'accordant aux détails qu'une importance éphémère.

Retrouver cet état d'esprit et le faire sentir ainsi que Vaclav Neumann, c'est tout autre chose, on le voit, que de diriger un peu plus vite que d'autres. Comme la virtuosité, la chaleur et l'impeccable discipline des musiciens tchèques offrent une solide garantie contre l'à peu-près, la symphonie passe comme un souffle, sans jamais donner l'impression de la précipitation, ni de ce creux brio cache-misère des chefs en mal d'inspiration.

En seconde partie, figurait la *Symphonie en ré majeur n° 6*, de Dvorak, moins connue que les huitième et neuvième et dont l'allegro initial montre de réelles analogies avec celui de *la Pastorale*. Pour le reste, en dépit d'une orchestration plus riche et de bien des traits révélant les débuts de la maturité, cette sixième pâlit un peu devant l'autre. Qu'y a-t-il donc chez Beethoven pour que des œuvres, exposées depuis si longtemps au regard de tous ses successeurs, aient si bien conservé le mystère de leur réussite ? Peut-être le secret des artisans d'autrefois qui, sans se soucier d'être immortels, faisaient de l'inusable.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Les nouveaux enregistrements mono réédités sur compact cette rentrée par EMI - La voix de son maître sont : les *Première* et *Quatrième Symphonies* de Beethoven (7474092) et la *Troisième (Héroïque)* (7474102).

(2) Le Théâtre des Marionnettes de Xian se présentera quelques épisodes du 24 octobre au 7 novembre au Théâtre Gemier, en collaboration avec le Festival d'automne.

« Classic Aid » prestigieux à Genève

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le chef d'orchestre Lorin Maazel ont conçu un gigantesque concert. Il sera diffusé dans le monde entier le 30 septembre.

Comment, sans rappeler les galas de bienfaisance de jadis, parvenir à organiser à Genève, en présence du prince Rainier de Monaco et de la princesse Caroline, une soirée réunissant des musiciens dont les noms sont parmi les plus prestigieux ?

Comment faire payer les billets de 150 à 200 francs suisses (1) et organiser après le spectacle un souper de gala qui coûtera plus de 200 francs suisses par personne, dans le dessein de venir en aide à quelque onze millions de réfugiés qui végètent et meurent de par le monde, le tout sans susciter une certaine gêne ?

Cela semble possible grâce à l'esprit dans lequel le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le maître d'œuvre, le chef d'orchestre Lorin Maazel, ont conçu le gigantesque concert qui aura lieu le 30 septembre au Grand Casino de Genève. Il sera retransmis à des millions de téléspectateurs et d'auditeurs de radio sans être entrecoupé d'appels au bon cœur de ces messieurs dames et sans présentation d'images d'affamés.

Il y a un an, Léon Davico, directeur du service d'information du HCR, avait demandé à Lorin Maazel de lui prêter main-forte pour réaliser un projet de grande envergure destiné non seulement à rapporter des sommes substantielles pour l'aide aux réfugiés, mais aussi à sensibiliser le maximum de gens à ce problème. *« Comment ne pas accepter ? »*, dit le chef d'orchestre qui précise que tous les participants prêtent bénévolement leur concours.

L'affiche est impressionnante.

La soirée débutera avec l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo dirigé par Lorin Maazel. On entendra ensuite en différé la soprano Kiri Te Kanawa et, sur scène, le violoncelliste d'origine chinoise Yo-Yo Ma ; Jessye Norman chantera *Caecile*, de Richard Strauss, accompagnée par Sir Georg Solti, en direct de Chicago. Le pianiste Miguel Angel Estrella, qui fut lui-même réfugié après avoir connu la prison sous le précédent régime en Argentine, exécutera, en première mondiale, un tango composé pour la circonstance par José Luis Castineira de Dios.

On entendra en différé le violoniste Itzhak Perlman accompagné par l'Orchestre philharmonique de New-York. En chair et en os, la soprano June Anderson, le corniste Barry Tuckwell, la danseuse Carolyn Carlson, le pianiste Krystian Zimerman et, en direct de Londres, le duo piano-violoncelle Vladimir Ashkenazy et Lynn Harrel.

Après le New Japan Philharmonic Orchestra, sous la direction de Seiji Ozawa, en différé, Yehudi Menuhin interprétera des œuvres de Bach et de Paganini filmées spécialement à Gstaad pour cette soirée. Il sera suivi par Susan Dunn, Julian Bream, Anne-Sophie Mutter, Jean-Pierre Rampal, Ruggero Raimondi, Isaac Stern, Luciano Pavarotti...

Les interprétations en différé seront retransmises sur grand écran. La soirée sera présentée par Sally Burton (la veuve de Richard Burton), Catherine Deneuve, Gina Lollobrigida, Clarissa Mason, Peter Ustinov, Lorin Maazel et son épouse et par l'actrice allemande Dietlinde Turban, dont le beau visage rappelle celui de Romy Schneider. Le spectacle, coproduit par le HCR et TF1, réalisé par Yves-Andre Huber, sera retransmis par les télévisions des pays suivants : Allemagne fédérale, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Yougoslavie, ainsi que par de nombreuses chaînes de radio, dont France-Musique. La Grande-Bretagne n'a pas encore donné sa réponse et les pays de l'Est ne semblent pas intéressés.

Les frais d'organisation, qui s'élèvent à quelque 300 000 francs suisses, sont déjà couverts par les dons de la ville de Genève et de sociétés commerciales et bancaires de la place. La chaîne américaine CBS produira et diffusera un disque *Classic Aid*. Les recettes de sa vente, comme celles de la soirée, iront aux réfugiés.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Le franc suisse est coté aux environs de 4 francs français.

Lorin Maazel choisit Pittsburgh

Lorin Maazel a accepté le poste de directeur musical de l'orchestre symphonique de Pittsburgh, formation avec laquelle il avait effectué une tournée européenne en 1985. L'ancien directeur général et artistique de l'Opéra de Vienne (il avait démissionné en 1984) a signé avec l'orchestre de Pennsylvanie un accord de quatre ans qui prendra effet le 1er septembre 1988.

VARIÉTÉS

Jean-Paul Farré au théâtre La Bruyère

M. Plume et son piano

Depuis dix ans, ce comédien a fait de ses concerts-spectacles une spécialité burlesque.

C'est un Sim qui aurait la coupe de cheveux d'un Léo Ferré, un petit bonhomme au nez pointu et au front bombé dont les joues se gonflent et se dégonflent, pareilles à un ballon d'enfant. Son *one man show* se déplie comme le journal d'un pianiste fou, enchaîné à son instrument dans des prisons modernes, médiévales ou surréalistes. Sanglé tour à tour dans des kimonos bardés de croches, des queues-de-pie tricolores et des smokings de virtuose qu'il déchire, il joue, chante et danse *Vingt ans de piano forcé*.

Attaché à un boulet verni de 450 kilos, il subit une peine musicale, puni d'arpèges et condamné aux gammes. Alors, tel un clown qui rêve de ne plus avoir le nez rouge, il cherche à s'évader, luttant contre les geôliers, les sponsors, les notes et le clavier rebelle : *« Mon piano joue mieux que moi. »* Et il secoue la tête, désespéré.

Sur scène, Jean-Paul Farré amuse, agace ou irrite. C'est le Coluche miniature des musiciens. Il dénonce tout haut leurs petits drames : le sponsoring, les imprésarios autoritaires... Depuis dix ans ce comédien, né à Paris en 1948, a fait de ses concerts-spectacles une spécialité burlesque : « Un Farré peut en cacher un autre » (1975), « Trois pianos et un cactus » (1978), « Le Farré sifflera trois fois » (1979), « Le dernier soliste » (1983), « Mystère et boule de gamme » (1984).

En vingt ans de métier, il a joué Hugo, Shakespeare, Beckett et Goldoni, et se présente aujourd'hui comme un « acteur-qui-aime-la-musique » et se raconte ainsi : *« Je suis un auto-pianiste. Mes parents ne m'ont jamais forcé à jouer. Ils m'ont offert une Méthode Rose. Puis, adolescent, j'ai, comme beaucoup, mis en chanson mes poèmes... »*

En coulisse, Jean-Paul Farré se recroqueville dans une naïveté bon enfant : *« J'aimerais bien jouer de la trompette, mais le problème, c'est qu'on ne peut pas parler en même temps. »* La tête hérissée de grandes plumes grises, il parle de son piano – qu'il dompte chaque jour – comme d'un cas à part : *« C'est le seul instrument qu'on ne peut pas transporter. Il est là avant le concertiste... »* On l'écoute, et sa petite voix aiguë semble se cogner à chaque fois contre ce mastodonte chéri : *« Je n'ai pas pu faire de café-théâtre avec lui, parce qu'il était trop gros. »* Jean-Paul Farré a préparé pendant un an son dernier one man show, et il confie ; *« A Paris, on aimerait bien que je me fasse bouffer par mon piano. »*

LAURENCE BENAIM.

Communication

Coup d'Etat dans les réseaux américains

M. Laurence Tisch prend la direction de CBS

WASHINGTON
de notre correspondant

CBS est aux télévisions des Etats-Unis ce que le *New York Times* est à leurs quotidiens : une institution synonyme de qualité, jalousée et respectée. Ses batailles internes font pourtant depuis le début de la semaine les gros titres de la presse et, mercredi 10 septembre, la réunion mensuelle de son conseil d'administration s'est achevée par le départ brutal de son PDG, Thomas Wyman. Un coup d'Etat parfaitement légal mais spectaculaire.

A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, William Paley, l'homme qui avait, en 1928, acheté pour 400 000 dollars un modeste réseau de radio dont il a fait CBS, reprend la présidence du groupe après à peine trois années de retraite. Il ne revient pas seul – et bien sûr pas pour de longues années – mais avec un de ces milliardaires de l'ombre, que longtemps connaissent seuls les milieux financiers, jusqu'au jour où le grand public les découvre au détour d'un coup moins discret que d'ordinaire.

Laurence Tisch – qui prend aujourd'hui la direction de CBS – n'appartenait même pas au conseil d'administration il y un an encore. Lorsqu'il y fit son entrée en octobre dernier, il possédait déjà 5 % du capital, et sans rien avoir acheté en sous-main pour s'imposer de force. Bien au contraire, c'est Thomas Wyman qui était allé le chercher quelques mois plus tôt pour qu'il aide CBS à garder son indépendance et son assise financière.

Début 1985, la compagnie avait dû en effet essuyer un premier assaut, lancé par le sénateur Jess Helms. Pour ce héraut de l'extrême droite américaine, M. Reagan est nettement trop mou dans la guerre mondiale contre le communisme, la subversion et le relâchement des mœurs. Aux yeux de M. Helms, CBS représente *a fortiori* un instrument privilégié des forces de dépravation, et il avait donc lancé, en militant, une campagne visant à réunir suffisamment de fonds pour devenir *« le patron de Dan Rather »*.

Veste de tweed, voix posée et célèbre pour la dureté des questions qu'il posait à M. Nixon durant l'affaire du Watergate, Dan Rather est le présentateur du journal télévisé de 19 heures sur CBS et le symbole d'un certain (et relatif) libéralisme de la presse. Sans espoir de succès, la campagne du sénateur Helms eut pourtant un grand retentissement et mit la compagnie sur la défensive en la forçant à protester de l'objectivité de ses informations.

Une vague de rachats

Presque aussitôt, Ted Turner, patron de Cable News Network – la chaîne d'information qui diffuse aux Etats-Unis vingt-quatre heures sur vingt-quatre, – s'engouffrait dans la brèche et essayait pour de bon (avec ou sans l'appui de l'extrême droite : on en discute encore) de prendre le contrôle de CBS. Le capital qu'il peut introduire dans l'entreprise étant clairement insuffisant, l'opération échoue, mais un gros investisseur de Wall Street, M. Ivan Boesky, se met alors sur les rangs et s'empare de près de 9 % du capital avant de devoir battre en retraite à la suite d'une formidable bataille juridique. Au printemps 1985, c'est le magnat du pétrole Marvin Davis qui tente à son tour, sans succès, une OPA sur CBS.

Parallèlement, les deux autres grands réseaux télévisés, ABC et NBC, ont été, eux, absorbés sans coup férir – le premier par Capital Cities, un puissant groupe de communication à la gestion rigoureuse, et le second par General Electric. Cette vague de rachats témoigne du bouleversement du marché audiovisuel aux Etats-Unis. Les trois grands *networks*, après s'être longtemps partagé, en position de monopole, un marché aux très confortables marges de profit, ont commencé à rencontrer des difficultés.

Leur audience totale est tombée, en six ans, de 90 % à 76 % des foyers américains sous la double concurrence de la vidéo et des chaînes payantes sur le câble. Or, dans le même temps, les revenus publicitaires se sont sérieusement tassés en raison de l'inflation des tarifs et du nombre de spots.

Pour ne pas finir par subir le sort d'ABC et de NBC, CBS devait trouver des appuis. Laurence Tisch, soixante-trois ans, paraissait être le protecteur idéal avec une fortune personnelle de près de 1 milliard de dollars, une réputation d'investisseur et de gestionnaire hors pair et, derrière lui, les 16 milliards d'actifs de la Loews, le conglomérat d'hôtels et d'assurances notamment, qu'il contrôle avec son frère.

L'ennui, pour Thomas Wyman, est qu'on ne fait pas entrer impunément le loup dans la bergerie. Quand on a les moyens de s'offrir CBS, la tentation en est évidemment forte, surtout quand les circonstances facilitent un coup d'Etat : une action sous-évaluée sur le marché : un fondateur toujours détenteur de 8 % du capital et profondément mécontent du PDG, auquel il reproche de trahir l'esprit de la maison ; un département *news* – le joyau de la couronne – qui partage ce sentiment et s'indigne de plus en plus publiquement de la régression de la rigueur au profit de la facilité.

En position d'apparaître à la fois comme le gestionnaire dont CBS a besoin et l'allié des tenants de la vertu déontologique, Laurence Tisch accroît progressivement sa part de capital jusqu'à 24,9 %, tout en déclarant à la presse qu'il se contente de faire un *« placement de père de famille »*.

Lundi dernier, *Newsweek* faisait sa couverture sur la *« la guerre civile à CBS »*. Mardi, ABC prenait bien normalement le relais. Mercredi, Thomas Wyman était acculé au départ, bientôt suivi du patron des *news*, M. Van Gordon Sauter, auquel la rédaction ne pardonnait pas d'avoir récemment accepté la suppression du journal du matin au profit d'une future émission de « variéto-journalisme », un genre qui fait des ravages dans les télévisions américaines.

Laurence Tisch a maintenant les destinées de CBS en main. Reste à savoir si il veut seulement réaliser une opération financière en vendant par exemple des actifs du groupe (l'importante division « disque », CBS Records) ou s'il entend redresser la chaîne avec une nouvelle équipe de direction. A Wall Street, on reste dans l'incertitude, et l'action de CBS a accusé une chute brutale de 6 dollars.

BERNARD GUETTA.

L'ACP en difficulté

Le sort de l'agence est entre les mains des P et T

Difficile période pour les agences de presse françaises. Alors que l'Agence France Presse (AFP), soumise début juillet à un plan de restructuration drastique (*le Monde* du 8 juillet), est en proie à une tension latente, sa cadette, l'Agence centrale de presse (ACP), entre aussi dans une zone d'incertitudes.

Les comptes de l'année 1985 ont été présentés le 11 septembre au conseil d'administration de l'ACP, qui s'est refusé à les communiquer avant le 25 septembre. La situation financière de l'agence, il est vrai, est loin d'être bonne : le déficit d'exploitation de l'année dernière s'élève à 3,5 millions de francs, sans compter une dette envers l'URSSAF de 1 million de francs. Le conseil d'administration a décidé de trouver une solution rapide à ce déficit. Mais c'est déjà beaucoup pour une entreprise dont le chiffre d'affaires en 1985 est de 34 millions de francs. C'est énorme, si l'on ajoute à ce déficit, une dette de l'agence envers les P et T, qui date de 1984 et qui se monte à 4,5 millions de francs.

Mais la direction de l'agence refuse de l'inscrire au passif. *« Cette somme correspond à des abonnements servis à l'administration des P et T dans le cadre d'un accord signé en 1985*, indique-t-on à l'ACP. *Refuser de la prendre en compte revient à mettre à genoux l'agence, alors qu'elle a entrepris un processus de modernisation et de production qui devrait la mener à l'équilibre fin 1987. »*

Pour surmonter sa crise de 1984, année où elle frôla le dépôt de bilan, l'ACP a successivement augmenté son capital et investi à hauteur de 10 millions de francs dans l'informatisation. Installée dans de nouveaux locaux depuis six mois, elle s'est équipée de trente-trois consoles informatiques utilisées par la centaine de rédacteurs (sur un total de cent vingt salariés) et du système Comco, qui permet une transmission de données informatisées ultra rapides et qui économise substantiellement des frais de télex ou de téléphone.

Parallèlement à cette avancée technique, l'ACP a redéfini sa position. En concurrence ouverte avec l'AFP sur le marché national, elle a attaqué le marché de la presse régionale tout en tentant de regagner les titres départementaux et locaux que l'AFP avait séduits lors de la crise de 1984. *« L'ACP se présente non plus comme une agence de complément à l'AFP, mais comme une agence de substitution »*, explique un membre de la direction. Afin d'appâter radios, télévisions et journaux du soir, l'agence diffuse ses dépêches dès 4 heures du matin depuis le 7 septembre, au lieu de 6 heures auparavant. En outre, le service étranger de l'ACP s'est enrichi, grâce à un contrat de distribution des informations de l'agence américaine UPI.

Enfin, outre des synthèses diffusées auprès des radios locales, l'agence s'est lancée dans la commercialisation de pages préfabriquées, les « pages froides », consacrées notamment à l'économie, et de pages « services » (programmes radio-télévision, Bourse, courses, etc.). Disponibles pour les cent trente abonnés, ces nouveaux produits sont également proposés à de nouveaux clients (comme *Libération* ou *le Maine libre*, pour les pages « Bourse »).

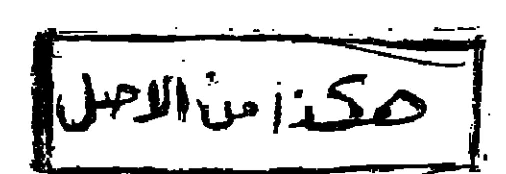
Mais cet axe de développement ne fait pas l'unanimité au sein de la rédaction de l'ACP. Des débats permanents l'agitent à propos du rôle de l'agence. *« Faut-il être une agence d'informations générales ou une agence qui se consacre aux informations locales, avec « l'accent du terroir ? »*, questionne un journaliste. Face à la concurrence de l'AFP et surtout des agences étrangères, comme Reuter qui lance elle aussi des pages télévision, ou comme l'américaine AP, le développement de l'ACP reste précaire.

YVES-MARIE LABÉ.

Philippe Labarde entre au « Matin de Paris »

Philippe Labarde entrera le 1er octobre au *Matin de Paris*. Au côté de Christian Fauvet, récemment nommé directeur de la rédaction du quotidien après son départ de *l'Express*, Philippe Labarde dirigera la rédaction avec Bernard Morrot et Pierre Feydel, tous deux directeurs adjoints. Il aura notamment la charge des pages économie, social et éducation.

Entré au *Monde* en 1958, Philippe Labarde avait été nommé chef du service économique en janvier 1981. Nommé ensuite directeur de la rédaction de *la Tribune de l'économie* de 1984 à 1986, il avait démissionné de ses fonctions (*le Monde* du 18 février). Rédacteur en chef adjoint du futur « hebdomensuel » de *l'Express* consacré à l'économie, il avait décidé de quitter le groupe de M. James Goldsmith, où il était en désaccord avec la réorganisation en cours (*le Monde* du 13 août).



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

EMBRASSONS-NOUS FOLLEVILLE, Lucernaire (42-22-26-50), 19 h 30.
SELON TOUTE RESSEMBLANCE, Gaîté-Montparnasse (43-20-60-56), 20 h 45.
LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT, Grévin (42-46-84-47), 20 h 30.
LE SILENCE ÉCLATÉ, La Madeleine (42-65-06-28), 21 h.
LA VILLA BLEUE, Espace Cardin (42-66-17-81), 20 h 30.
CLERAMBARD, Comédie des Champs-Élysées (47-20-08-24), 20 h 45.
LES BRUMES DE MANCHESTER, Marigny (42-56-04-41), 21 h.
LOUP ENTOURÉ DE CHIENS A LA TOMBÉE DE LA NUIT, Le Guichet Montparnasse (43-27-88-61), 21 h.

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33), Vidéo-musique : à 13 h, Musiques du Mali, de J.-F. Schiano ; 16 h, Samson et Dalila, de Saint-Saëns ; 19 h, le Messie, de Haendel.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : les Amoureux.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-11), 20 h 15 : A. Sachs.
COMÉDIE CAUMARTIN (42-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), Poil de carotte.
CRYPTE STE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
ESPACE CARDIN (42-66-27-81), 20 h 30 : la Villa bleue.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de piano forcé.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
JARDINS DES ABBESSES (42-62-40-93), 20 h 30 : Fando et Lis.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : le Système Ribadier.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 15 : l'Amour goût – II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.
MADELEINE (42-65-07-90), 21 h : le Silence éclaté.
MARIE - STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : Dad.
MONTPARNASSE (43-22-77-74) *Grande salle*, 20 h 45 : la Maison du lac – *Petite salle*, 21 h : Violences.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.
THÉATRE DE L'OEUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; 18 h 30 : Buffo.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : L'Étoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; *21 h 30 : Mangeuses d'hommes* ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D.), 20 h 15 : Ficelles.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure à tes risques ; le mar. à 22 h : De Belleville à Byzance.

Music-hall

LA COUPOLE (43-20-14-20), 19 h 30 : Eclats de nuit.
FOLIES PIGALLE (48-78-25-56), 24 h : Marie-France.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : C. Vence chante Boris Vian.
OLYMPIA (47-42-25-49), 17 h et 20 h 30 : Y. Lecoq.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Zouquounaki.
MAIRIE DU IVe (42-78-60-56), place Baudoyer, à 21 h : Ballets historiques du Marais.

Festival estival de Paris

(42-27-12-68)

Eglise Saint-Germain-des-Prés, à 20 h 30 : Chorale du Haubergier, dir. J. Trevu (Tournemire, Messiaen, Liszt...).

XIIIe Festival de l'Orangerie de Sceaux

(46-60-07-79)

A 20 h 45 : M.-C. Alain.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.
La Table verte, 22 h : G. et B. Picavet (Schubert, Debussy, Schmitt).

Vendredi 12 septembre

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
ESCORT GIRL (Br., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
GARDIEN DE LA NUIT (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
HAVRE (Fr.) ; Studio 43 (h.sp.), 9e (47-70-63-40).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46).
L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE JARDIN D'ENFANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-46-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-98-35-43) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).
MAMMAME (Fr.) : 14-Juillet Odéon (H.sp.), 6e (43-26-59-83).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE MOME (*) (Fr) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
MONA LISA (*) (Brit.) (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit.) (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).
OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : 14-Juillet Parnasse, 6e (42-26-58-00).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.o. et v.f. : George-V, 8e (45-42-41-46).
POLTERGEIST (*) (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SAUVE-TOI LOLA (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
SHORT CIRCUIT (A., v.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TEEN WOLF (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
UN SACRÉ BORDEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).
UNDER THE CHERRYMOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
YIDDISH CONNECTION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).
A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
BARRY LYNDON (A., v.o.) : Publicis Matignon 8e (43-59-31-97) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
LA BELLE DE MOSCOU (A. v.o.) St-Lambert 15e (53-88-64-44).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
BONS BAISERS DE RUSSIE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
BUGSY MALONE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LE CANARDEUR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Elysées Lincoln 8e (43-59-36-14) ; Galaxie 13e (45-80-18-03).
CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
CHAMPION (A., v.o.) (1949) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LA CLÉ DE VERRE (A.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).
DÉLIVRANCE (A.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).
LES ENFANT DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V. f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A. v.o.) Grand Pavois 15e (45-54-46-85).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
KAGEMUSHA (Jap.) (v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).
LAWRENCE D'ARABIE (A. v.o.) : Ranelagh 16e (42-88-64-44).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).
NAZARIN (Mex., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; Mac Mahon 17e (43-80-24-81).
NOBLESSE OBLIGE (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A.) (*) : Reflet Logos (h. sp.), 5e (43-54-42-34).
PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).
PIC-NIC À HANGING ROCK (Aus., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
POULET AU VINAIGRE (F.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).
POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (h.s.p.), 15e (45-54-46-85).
LA RELIGIEUSE (F.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).
LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TCHAO PANTIN (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TERMINATOR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Carte blanche à Henri Langlois : 16 h, *Three Bad Men*, de J. Ford ; 19 h, Son homme, de Tay Garnett (Vostf) ; 21 h, le Brigand bien aimé, de H. King (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Septembre 36, les films à l'affiche : 17 h, Notre pain quotidien, de King Vidor (Vostf) ; *19 h, les Trente-neuf Marches, de* A. Hitchcock (Vostf).

Les exclusivités

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Images, 18e (45-22-47-94).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-96-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : Utopia (h. sp.), 5e (43-26-84-65).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
CASH-CASH (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
CENT FRANCS L'AMOUR (*) (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
CORPS ET BIENS (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
DANS LES BRAS DE L'ENFER (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Cinoche, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

LES FILMS NOUVEAUX

A PROPOS D'HIER SOIR, film américain d'Edward Zwick, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) – v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU, *film français de Pierre Jolivet* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
LA COULEUR POURPRE, film américain de Steven Spielberg, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *Bretagne, 6e (42-22-57-97)* ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) – v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; *Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01)* ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
CRITTERS, film américain de Stephen Herek, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) – v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JE HAIS LES ACTEURS, film français de Gérard Krawczyk : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (int. – 13 ans), film français de Joël Santoni : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-96-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-72-47-94).
OTELLO, film français de Franco Zeffirelli : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e *(45-62-20-40)* ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 13 SEPTEMBRE

« L'Ile Saint-Louis », 15 h 30, métro Pont-Marie (S. Rojon)
« Le Faubourg Saint-Germain », 10 h 30, métro Invalides.
« L'Hôtel de Lassay », 15 heures, 128, rue de l'Université (Ch. Merle).
« L'Institut de France, la Coupole », 15 heures, 23, quai Conti (AITC).
« La Madeleine et son quartier », 15 heures, métro Madeleine sortie Trois Quartiers (Lutèce visites).
« La peinture moderne de Picasso à Mathieu », 10 h 30, Musée d'art moderne de la Ville de Paris (P.-Y. Jaslet).
« L'Opéra et ses sous-sols », 14 h 30, hall d'entrée (M. Pohyer).
« A la recherche du premier village de Versailles », 14 h 30, Office du tourisme, 7, rue des Réservoirs.
« Jardins et cours de Charonne », 14 h 30, métro Philippe-Auguste (Paris pittoresque et insolite).
« Une heure au cimetière Montmartre », 10 heures et 11 h 30, 16, avenue Rachel, et « Promenade parisienne des Batignolles à la place Clichy », 14 h 45, métro Brochant (V. de Langlade).
« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (M. Ch. Lasnier).
« La folie d'Alexandre Dumas enfin restaurée », 15 h 30, arrêt l'Ermitage de l'autobus 158 (Approche de l'art).
« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois
« Les chefs-d'œuvre du Louvre », 16 h 30, devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer).
« Les jardins, les plus beaux hôtels du Marais », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).
« Le quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).
« Le ministère de la marine », 14 h 30, 2, rue Royale (carte d'identité) (La France et son passé).
« Curieuses sépultures au cimetière Montparnasse », 10 h 30, métro Raspail (M. Banassat).

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

« Le Château de Bagatelle », tél. : 42-60-71-62 (A. Ferrand).
« L'Ile Saint-Louis », 10 h 20, métro Pont-Marie et « Montmartre : cités d'artistes, ruelles et jardins », 14 heures, 33 quai d'Orsay (Ch. Merle).
« Salons du ministère des finances », 16 heures, 93, rue de Rivoli (S. Barbier).
« Les vieux quartiers de l'île de la Cité, la place Dauphine et l'enclos du cloître Notre-Dame », 15 heures, Pont Neuf, statue Henri IV (E. Romann).
« *Le Château de Bagatelle* », 14 h 45, terminus bus 43 à Neuilly (A. Ferrand).
« Le Sénat, Louis XIII et la journée des dupes. La duchesse de Berry, les jours fastes du Directoire », 14 h 30, 12, rue de Tournon (I. Hauller).
« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale et « de Pierre Brasseur à Pascale Ogier : tombeaux de gens de théâtre et de cinéma », 14 h 45, porte principale (V. de Langlade).
« Le Faubourg Saint-Germain, des salons de l'hôtel du Châtelet à l'hôtel Saint-Simon » (M. Ch. Lasnier).
« Palais du Luxembourg et Sénat », 15 heures, angle rues de Tournon et de Vaugirard (Approche de l'art).
« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 15 heures et 17 heures, grilles Carnavalet (C. A. Messer).
« Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 9, rue Malher (Vieux Paris).
« Saint-Eustache et le vieux quartier des Halles », 15 heures, sortie métro Louvre (Résurrection du passé). « La Conciergerie », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge et « L'Opéra », 15 heures, haut des marches à gauche (AITC).
« L'art grec au Louvre », 10 h 30, porte Saint-Germain-l'Auxerrois et « l'Académie française », 15 heures, 23, quai Conti (P.-Y. Jaslet).
« Montmartre mystique », 10 h 30, métro Abbesses (M. Banassat).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

15 heures, 1, rue des Prouvaires (1er étage droite) « Les secrets de Louis XVII » (M. Xavier de Vercors) avec débat.





Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 12 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Journal.



20 h 35 Jeux : Intervilles.
Une émission proposée par Guy Lux et Claude Savarit ; présentée par Guy Lux, Léon Zitrone et Simone Garnier. Finale : Nancy-Marmande.

22 h 35 Musique : Concert Jean-Michel Jarre.
A Houston, réal. Bob Géraldy.
Concert donné par Jean-Michel Jarre à l'occasion du cent cinquantième anniversaire du Texas et de Houston.

23 h 35 Journal.

23 h 50 TSF (Télévision sans frontière).
Tropical Parade ; Fréquence ; Zoom et concert donné au profit des victimes de Tchernobyl.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Le privé. Pygmalion.
Réal. : Adolfo Aristarain.
Pepe Carvalho enquête après l'assassinat de Laura, un meurtre maquillé en mort accidentelle par overdose.

21 h 35 Apostrophes
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Les livres du mois avec François Bluche (Louis XIV) ; Daniel Cohn-Bendit (Nous l'avons tant aimée, la révolution) ; Pascal Quignard (le Salon de Wurtemberg) ; Didier Van Cauwelaert (Les vacances du fantôme).

22 h 45 Journal.

22 h 55 Ciné-club : La fille du désert. ■■■
Film américain de Raoul Walsh (1949), avec J. McCrea, V. Mayo, D. Malone, H. Hull, J. Archer.
Un hors-la-loi se réfugie dans les montagnes du Colorado avec une jeune métisse, la seule qui ne l'a pas trahi. Drôle d'idée d'avoir confié à la blonde Virginia Mayo un rôle de métisse ; pourtant, grâce à son interprétation et à son opposition avec le géant McCrea, le film de Walsh est un chef-d'œuvre. Au départ, un remake de High Sierra, polar avec Bogart ; à l'arrivée un grand film élégiaque sur la fidélité et la trahison, sur le destin et son caractère implacable. Une action dramatique resserrée, un script très vigoureux : un très grand western classique.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Série : Le petit docteur.
Réal. : Marc Simenon.
Avec A. Sachs, P. Lafont, V. Vargas, P. Deplanche, J. Dynam.
Personnage créé en 1938 par Georges Simenon, qui abandonnait ainsi quelque temps son héros le commissaire Maigret, ce médecin de campagne se trouve mêlé à plusieurs affaires criminelles qu'il dénoue avant la police.

21 h 20 Magazine : Taxi.
De Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.
Dossier « spécial terrorisme » par J.-P. Moscardo, avec Marc Kravetz, Yvan Levaï et Dominique Jamet.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Décibels.
Emission rock, réal. Daniel Tragarz.

23 h 35 Prélude à la nuit.
Salut printemps, pour chœur, de Claude Debussy, interprété par la maîtrise de Radio-France, sous la direction de Michel Lasserre de Rozel, avec Georges Delvallée, piano.

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : Terminator. □ Film d'aventures de James Cameron (1985), avec A. Schwarzenegger, M. Biehn, L. Hamilton, P. Winfield ; 15 h 40, Cinéma : The dark mirror. ■ Film américain de Robert Siodmak en v.o. (1946), avec O. De Havilland, L. Aures, T. Mitchell, R. Long ; 17 h, Cabou Cadin ; 17 h 25, Série : Cisco Kid ; 18 h 05, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50, 19 h 15, Zénith ; 20 h 05, Starquizz ; 21 h, Cinéma : Un témoin dans la ville. ■ Film français d'Edouard Molinaro (1959), avec L. Ventura, S. Milo, F. Fabrizzi, D. Doll, J. Jouanneau ; 22 h 20, Flash d'informations ; 22 h 35, Boxe. En direct du Cirque d'hiver. Daniel Londa-Carlos M. Rodriguez ; 0 h, Cinéma : Maria's Lovers. ■ Film américain d'Andrei Konchalovsky (1984), avec N. Kinski, J. Savage, R. Mitchum, K. Carradine, A. Morris ; 1 h 45, Cinéma : Electrochoc. □Film américain de Gregory Goodell (1980), avec L. Haynes, G. Lewis, J. Koogan, E. Travolta ; 3 h 05, Cinéma : Le rayon vert. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1986), avec M. Rivière, Rosette, B. Romand, V. Gauthier ; 4 h 40, Cinéma : Tenue correcte exigée. ■ Film classé X de Paul Reindel (1980), avec R. Allan, C. Stewart ; 6 h 05, Série : Comics.

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : Mamie Blanche. De Jackie Cooper, avec B. Davis, E. Harden, E. Heckert ; 22 h 20, Série : Kojak ; 23 h 15, Magazine Auto-Moto : grand prix ; 0 h 10, Téléfilm : Mamie Blanche ; 2 h 05, Série : Baretta.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h Musique : Mode d'emploi de l'écriture musicale. Musique et technique.
21 h 30 Musique : Black and Blue.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (Festival de Ludwigsburg, émis de Stuttgart). Le martyre de saint Sébastien (extrait), de Debussy ; Concerto pour violoncelle et orchestre nº 1 en la mineur, op. 33 de Saint-Saëns ; Symphonie nº 2 en ré majeur, op. 73, de Brahms, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. Garcia-Navarro.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : Les pêcheurs de perles ; (œuvres de Lully, Grétry, Besard, Roussel, d'Indy) ; à 24 h, musique traditionnelle.

Un supplément magazine du « Monde »

L'informatique dans la bourrasque

A l'occasion du SICOB 1986 *le Monde* publie un supplément magazine de 68 pages, en quadrichromie, consacré aux grandes sociétés mondiales de l'informatique.

Ce supplément sera distribué gratuitement avec le journal de lundi, numéro daté mardi 16 septembre.

Un débat au SICOB la double compétence

L'Agence de l'informatique et *le Monde* organisent, à l'occasion du SICOB 1986, un débat le mercredi 17 septembre à 15 heures dans la grande salle de conférence du CNIT La Défense (niveau 1, zone D) autour du thème « La double compétence ». Les métiers de l'informatique se décloisonnent, les diverses fonctions de l'entreprise s'interpénètrent ; l'acquisition d'une autre spécialisation est pour les informaticiens la meilleure réponse aux besoins de l'entreprise.

Bernard Wouts, administrateur général du journal *le Monde*, entouré de Daniel Bloch, président de l'Institut national polytechnique de Grenoble ; Thierry Breton, conseiller auprès de M. René Monory, ministre de l'éducation nationale ; Alain Legendre, associé gérant d'Arthur Andersen et Cie ; Philippe Kahn, président de Borland ; Alain Geismar, directeur général adjoint de l'Agence de l'informatique, discuteront de ces thèmes avec la participation de spécialistes du recrutement et de l'organisation des entreprises. Le débat sera animé par Jean-Marie Dupont et Frédéric Gaussen.

★ *Pour tous renseignements :* Relations publiques, Natalie Guignabaudet, tél. : 45-55-91-82.

Samedi 13 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h 50 La séquence du spectateur.
14 h 20 Série : Les Buddenbrook.
15 h 20 Dessins animés.
15 h 45 Tiercé à Vincennes.
16 h Magazine : temps X.
16 h 55 Mini Mag. De Patrice Drevet.
17 h 25 Série : Agence tous risques.
18 h 20 Trente millions d'amis.
19 h Magazine : Auto-moto.
19 h 40 Le masque et les plumes.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Série : Julien Fontanes, magistrat.
22 h 10 Droit de réponse.
De Michel Polac. « Pisser dans un violon ».
0 h Journal.
0 h 15 Ouvert la nuit. Série : Le prisonnier.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 25 Dessin animé : Bug's Bunny.
14 h 55 Les jeux du stade.
17 h Les carnets de l'aventure.
18 h Série : Amicalement vôtre.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 5 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 40 Affaire suivante.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Prénom Linda.
Emission de M. et G. Carpentier.
21 h 45 Série : Le voyageur.



22 h 15 Les enfants du rock.
23 h 25 Journal.
23 h 45 Les enfants du rock. (2e partie.)

TROISIÈME CHAINE : FR 3



14 h 30 Espace 3 : Objectif santé.
14 h 45 Sports-loisirs.
16 h 15 *Liberté 3.* Magazine des associations.
17 h 32 Jeu : Génies en herbe.
17 h 55 Croqu'soleil.
19 h Informations.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 54 Dessin animé : Speedy Gonzales.



20 h 4 Disney Channel, pour les tout-petits.
20 h 35. Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes.
22 h Journal.
22 h 25 Série : Mission casse-cou.
23 h 25 Musiclub.

CANAL PLUS

14 h, Téléfilm : Les masques de la mort ; 15 h 30, Cabou Cadin ; 16 h 40, Série : Mike Hammer ; 17 h 25, Documentaire : animaux d'Australie. Ilots et récifs d'Australie ; 17 h 50, Téléfilm : Kung Fu ; 19 h 35, Top 50 ; 20 h 35, Téléfilm : Meurtres au crépuscule ; 22 h, Flash d'informations ; 22 h 10, Football : Les coulisses ; 22 h 40, Football : Championnat de France (en différé du Parc des Princes). Paris-Saint-Germain Racing de Paris ; 0 h 30, Cinéma : Damien (La malédiction 2). □Film américain de Don Taylor (1978), avec W. Holden, L. Grant, J. Scott Taylor ; 2 h 10, Cinéma : J'aurai ta peau. □Film américain de Richard T. Heffron (1983), avec P. Servino, B. Carrera, A. Assante ; 4 h, Cinéma : Tenue correcte exigée. ■ Film classé X de Paul Reindel (1980), avec R. Allan, C. Stewart ; 5 h 30, Cinéma : L'amour propre. ■ Film français de Martin Veyron (1985), avec J.-C. Dauphin, N. Nell, J.-L. Bideau, M. Basler.

LA « 5 »

17 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : K 2000 ; 19 h 10, Série : Happy days ; 19 h 35, Série : Star Trek ; 20 h 30, Téléfilm : Les veuves au parfum II (1re partie) ; 22 h 25, Football américain ; 23 h 50, Téléfilm : Les veuves au parfum II (1re partie) ; 1 h 40, Football américain.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6. Invité : Luna Parker ; 19 h, NRJ 6. Invité : Patrick Bruel ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6. (rediff.) ; 23 h, Live 6. Invité : Blue Monkeys ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : Le maître nageur, de Jacques-Pierre Amette.
22 h 10 Démarches. Maurice Roche : Ecritures.
22 h 30 Musique : Croce e delizia, et Sébastien en martyr, deux œuvres de Philippe Capdenet. ● Croce e delizia, avec L. Mazeron, C. Lavoix, R. Pasquet. ● Sébastien en martyr, avec M. Xiberras, P. Danais, Y. Gourvil, avec l'orchestre du Grand Théâtre de Tours.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert, en direct du Palais des congrès de Strasbourg. Pli selon pli, de Pierre Boulez, par l'Orchestre symphonique de Sudwestfunk de Baden-Baden.
23 h Les soirées de France-Musique.

Dimanche 14 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h Bonjour la France.
9 h Emission islamique.
9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
12 h Télé Foot 1.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch (rediff.).
14 h 20 Variétés : A la folie, pas du tout.
14 h 25 Sports dimanche.
15 h 30 Tiercé à Longchamp.
15 h 45 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
17 h 30 Les animaux du monde.
18 h Série : Pour l'amour du risque.
19 h Magazine Sept sur sept.
19 h 55 Loto sportif.
20 h Journal.

20 h 30 Cinéma : Fort Bravo. ■■
Film américain de John Sturges (1953), avec W. Holden, J. Forsythe, W. Campbell, E. Parker, W. Demarest.
22 h 10 Sport dimanche soir.
23 h 10 Journal.
23 h 25 Rubrique information.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 30 Informations et météo.
9 h 35 Les chevaux du tiercé.
10 h Récré A 2 dimanche.
11 h 30 Dimanche Martin.
13 h Journal.
13 h 30 Tout le monde le sait.
14 h 30 Série : Félicien Grevèche.
Scénario et dialogues : Sylvain Joubert.
▶ Réalisation : Michel Wyn.
Avec Sylvain Joubert, Jenny Clève, Gérard Darrieu, Anne-Marie Besse, Maurice Chevit.
Lire notre article ci-contre.
15 h 25 L'école des fans.
16 h 20 Le kiosque à musique.
17 h Série : Nuits secrètes.
18 h 35 Stade 2.
19 h 30 Feuilleton : Maguy.
20 h Journal.
20 h 35 Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le pendu de Saint-Pholien. D'après G. Simenon.
22 h Projection privée.
23 h 10 Cyclisme.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

8 h 15 Espace 3.
9 h Debout, les enfants.
14 h 20 Sports loisirs.
17 h Taupinette.
17 h 15 Stormy.
18 h 30 RFO Hebdo.
19 h Le manège enchanté.
19 h 5 Les entrechats.
19 h 27 L'oiseau bleu.
19 h 50 Lotte Reiniger.
20 h 5 Série : Benny Hill.
20 h 35 Document : Bêtes d'amour. Film de Serge Dubor.
Avec Mme Demontoy-Bomsel, maître de conférences au Muséum d'histoire naturelle ; M. Payance, vétérinaire ; le docteur Gervais, chirurgien ; M. Leduc, de la Fédération française de protection de la nature ; M. Grolleau, du CNAZ.
21 h 30 Espace francophone.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : Fantomas ■■
Cycle France, l'avant-guerre.
Film de Paul Fejos (1932).
23 h 50 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14 h, Téléfilm : Je cherche après Picone ; 15 h 55, Série : Les monstres ; 16 h 20, Série : Cisco Kid ; 16 h 50, Football américain ; 17 h 50, Cinéma : Le privé de ces dames. ■ Film américain de Robert Moore (1978), avec P. Falk, A. Margret, E. Brennan, S. Caesar ; 19 h 35, Dessins animés : Ça cartoon ; 20 h 35, Cinéma : Les yeux de Laura Mars. ■■ Film américain d'Irvin Kershner (1978), avec F. Dunaway, T. Lee Jones, B. Dourif, R. Auberjanois, R. Julia ; 22 h 15, Flash d'information ; 22 h 25, Cinéma : L'amour propre. ■ Film français de Martin Veyron (1985), avec J.-C. Dauphin, N. Nell, J.-L. Bideau, M. Basler ; 23 h 50, Cinéma : L'empereur du Nord. ■■ film américain de Robert Aldrich (1973). Avec L. Marvin, E. Borgnine, K. Carradine ; 1 h 50, Série : Mike Hammer.

LA « 5 »

15 h 05, Série : K 2000 ; 17 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : Riptide ; 19 h 10, Comédie : Happy Days ; 19 h 35, Série : Star Trek ; 20 h 30, Téléfilm : Les veuves au parfum II (2e partie) ; 22 h 25, Série : Baretta ; 23 h 20, Téléfilm : Les veuves au parfum II (2e partie) ; 1 h 15, Série : Baretta ; 2 h 10, Série : Star Trek.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 18 h 30, Play 6 ; 19 h, Métal 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Atelier de création : Concert d'oiseaux, musique d'images.
22 h 30 Musique : Récital Charles Rosen, pianiste.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Grosses Festspielhaus le 27 août 1986, Festival de Salzbourg). Missa Solemnis, op. 123, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, Singverein der Gesellschaft der Musikfreunde, dir. Herbert von Karajan.
23 h 30 Les soirées de France-Musique.

Le Monde

SPORTS

OMNISPORTS

Bercy : plus de vedettes, moins de champions

Trois ans après son inauguration, le Palais omni sports de Paris Bercy (POPB) est bien devenu un pôle d'animation de la vie parisienne. Mais la facture est trois fois plus lourde que prévu. Et la pyramide abrite de *moins en moins* de compétitions et de plus en plus de spectacles.

APRÈS quatre mois de fermeture pour travaux, le Palais omnisports de Bercy redémarre le 20 septembre. Au programme : le prédicateur américain *Billy Graham*, entouré de mille quatre cents choristes bibliques et de chanteurs de negro spirituals. Devant quinze mille croyants, chaque soir rameutés par cars entiers de France et des pays voisins, le pasteur prêchera – en anglais avec traduction simultanée – la bonne parole.

Telle est la dernière surprise que nous réserve le Palais de Bercy. Le temple du sport n'a pas le droit d'abriter des manifestations politiques, religieuses ou syndicales. Ainsi le prévoit la convention passée entre la Ville et les exploitants, MM. Goddet et Thominet. Mais M. Jacques Chirac, sans doute pour amadouer les Américains en vue des Jeux olympiques de 1992, a accordé une dérogation *« à titre exceptionnel »*. Le précédent sera évidemment invoqué par tous ceux – catholiques intégristes ou non, juifs, musulmans, bouddhistes – qui rêvent de célébrer des « grands-messes » médiatiques.

A vrai dire, le POPB comme disent les habitués, n'a jamais cessé de surprendre. Il a d'abord *étonné par son audace architecturale* et la modestie de son insertion dans le site des rives de la Seine. On mesurera mieux cette élégance lorsqu'on verra s'élever tout à côté, au-dessus du fleuve et coupant ses perspectives, la proue insolente de l'interminable vaisseau du ministère des finances.

Le POPB a étonné aussi par *son imagination technique*. Dans la salle, du plancher au plafond, tout peut se transformer à volonté : l'espace, les pentes, la lumière, le nombre de sièges, la nature du *sol. Aucune salle au* monde n'a les capacités de Bercy-Frégoli. Mais à l'expérience, on s'est aperçu que chaque métamorphose prend plus de temps et coûte *donc plus cher que prévu*. Après trois ans et demi de course, le prototype est encore en rodage.

Cet été, durant quatre mois, on s'est efforcé de le mettre au point. On a renforcé la charpente, qui en certains points accusait des faiblesses, et amélioré le fonctionnement des passerelles mobiles. Trois mille sièges mobiles d'une nouvelle conception ont été achetés qu'on stockera plus rapidement dans les parcs de stationnement. On a remplacé des supports de gradins en acier par des soutènements en aluminium quatre *fois moins lourds. Conséquence* : les manutentions préparatoires aux Six Jours ne coûteront plus que 1,2 million au lieu de 4 millions de francs.

Un plan d'éclairage a été conçu pour chaque type de sport, on a *multiplié les réflecteurs* acoustiques et créé une seconde régie dans l'axe de la piste pour mieux télécommander les spectacles. Les loges de quinze fauteuils *louées à l'année* ont été agrandies, et le Palais s'est équipé pour filmer en vidéo toutes les manifestations, espérant ainsi vendre des images de qualité internationale. Bref, les mécaniciens ont peaufiné leur bolide pour qu'il atteigne enfin les performances promises.

Les tentations du show-biz

Bercy a surpris ses exploitants, Jacques Goddet et Robert Thominet, qui sont pourtant les entrepreneurs de spectacle les plus chevronnés de France. L'objectif majeur de M. Jacques Chirac était d'offrir aux sportifs en salle et à leurs supporteurs *un lieu* exceptionnel, digne de la capitale. Vingt-quatre disciplines sportives montreront aux Parisiens ce qu'elles savent faire, annonçait-on. Les hockeyeurs sur glace, les volleyeurs, les cavaliers de concours hippique, les patineurs, les pistards, les judokas et, bien entendu, les « masters » de tennis ont attiré *les foules. Mais depuis* Acariès, il n'y a plus de boxeur capable de remplir Bercy, les basketteurs ne font pas recette, l'athlétisme est financièrement *inaccessible et bien d'autres sportifs* boudent l'immense salle. A moins qu'ils ne redoutent de s'y produire devant des travées vides. En revanche, le public raffole de *motocross, de trampoline et de* stock-car.

Côté spectacles, les surprises n'ont pas manqué non plus. Bien qu'on ait fait appel pendant la construction au grand acousticien israélien A. Mezler, on appréhendait les commentaires des critiques spécialisés lors des premiers concerts classiques. Ils ont été favorables : requiems, *Missa solemnis*, opéras, tout marche ; et les soirées de rock se donnent à guichet fermé. En revanche, les Nuits de l'armée ont été un échec.

C'est donc tout naturellement que Bercy a basculé vers le show-biz. Dans la convention d'origine – mais que n'aurait-on signé en 1981 pour emporter le morceau ? – les gestionnaires s'engageaient à organiser deux cents manifestations annuelles dont 65 % de sportives et 35 % de non sportives. Compte tenu du programme 1986/1987, c'est-à-dire sur trois ans de plein exercice, la moyenne annuelle s'établit à cent vingt-cinq manifestations seulement dont 47 % ont un caractère sportif et 53 % sont des spectacles de tout genre. Nul n'en fait grief à Jacques Goddet et Robert Thominet. Personne d'autre ne serait parvenu à faire mieux. Mais les responsables municipaux de Bercy ne se seraient pas déconsidérés en montrant un peu plus de modestie et de prudence dans leurs déclarations initiales.

Car les imprévus de toute nature ont entraîné, bien entendu des résultats financiers également inattendus. On tablait sur un investissement de 300 millions de *francs* 1979. Avec les 120 millions votés par le Conseil de Paris pour payer les travaux de l'été, la facture totale dépassera le milliard de francs en fin d'année 1986.

Comme chaque fois que l'on entreprend un grand équipement public, ce dépassement était prévisible. Au fil des années, on a préféré répéter, contre toute évidence, que l'on s'en tiendrait aux prévisions initiales.

Les financiers de l'Hôtel de Ville espéraient empocher, outre les taxes sur les spectacles, de substantielles redevances sur les bénéfices. Pour éponger les déficits de certaines soirées sportives, il faut bien renoncer à les taxer. On a débloqué 700 000 F de subvention pour l'opéra *Turandot*, qui n'avait pas équilibré ses comptes malgré cent quarante-trois mille spectateurs. Quant aux redevances, après une année de vaches grasses, on en a fait son deuil. Aucune salle polyvalente au monde, même le Madison Square Garden à New-York, ne gagne de l'argent.

« Comme la saison dernière, nous espérons équilibrer en 1986/1987, disent les managers de Bercy. *Dans trois ans si tout va bien, si les transformations sont efficaces et si la renaissance sportive se confirme à Paris, nous pensons atteindre deux cent manifestations annuelles dont moitié pour le sport et moitié pour les spectacles. Gagnerons-nous de l'argent ? C'est une autre histoire. Le Palais demandera sans cesse des adaptations, et cette merveilleuse machinerie ne sera jamais bon marché. »*

Peu importe au fond. Paris est assez riche pour se payer un tel équipement. Car l'un des objectifs du POPB, et non des moindres, est déjà atteint. Il constitue une animation permanente de la vie parisienne. *Un million* de spectateurs s'y précipiteront encore au cours de la prochaine saison. Le Palais pèse de tout son poids dans le rééquilibrage de la capitale vers l'Est. Deux hôtels, *le ministère* des finances et des immeubles d'habitation poussent comme des champignons autour de lui. On attend avec impatience la réinstallation des « pinardiers » au fond du futur parc. Même si les Jeux olympiques de 1992 ne venaient jamais s'installer sur ces bords de Seine, la porte orientale de Paris est une terre en pleine reconquête.

MARC AMBROISE-RENDU.

Les événements de 1986-1987

Du 20 au 27 septembre : Billy Graham ; 4 et 5 octobre : finale du championnat du monde de volley-ball ; les 10, 11 et 12 octobre : tournoi de simo japonais ; 5 et 6 novembre : *Requiem* de Verdi ; 8 novembre : championnat de France de danse sportive ; 12 au 17 novembre : Six Jours cyclistes ; 10 au 17 décembre : cirque ; 5 et 6 janvier 1987 : Gershwin interprété par Lorin Maazel ; 6, 7 et 8 février : championnat d'Europe de tir à l'arc ; 21 février : championnat de France de hockey sur glace ; 19, 20 et 21 mars : internationnaux de gymnastique ; 8 au 12 avril : championnat du monde de jumping ; 5 au 22 mai : *Nabucco*, spectacle lyrique.

ATHLÉTISME

Saïd comme un caïd

ROME
de notre envoyé spécial

LE « petit caïd » est resté le caïd. Sur 5 000 mètres, le *Marocain Saïd Aouita ne* craint personne. Bien que grippé, fiévreux et la gorge en feu, il l'a rappelé à ses adversaires mercredi 10 septembre à Rome, lors du bouquet final du grand prix Mobil. Les manigances de Salvatore Antibo, se faufilant avec l'aplomb d'un chauffeur de taxi romain dans le peloton de tête pour casser le rythme de la course, auront été vaines. Tout comme la démonstration de force du Portugais Antonio Leitao s'emparant du commandement aux 3 000 mètres, ou l'attentisme de la nouvelle idole italienne, Stefano Mei. D'un coup d'accélérateur à 250 *mètres* du but, *Aouita assurait* l'essentiel (13 min. 13 sec. 14), c'est-à-dire la victoire et une consolation *sonnante et trébuchante* (1) à une saison somme toute assez pauvre pour lui.

Dans l'euphorie de ses records mondiaux des 1 500 mètres (3 min. 29 sec. 45) et 5 000 mètres (13 min. 00 sec. 40) établis à un mois d'intervalle en 1985, le champion marocain s'était en effet prétendu capable d'inscrire toutes les distances intermédiaires à son palmarès. 1986 tombait bien. En cette année exempte pour lui de compétitions officielles, il pouvait se consacrer *« au seul adversaire qu'[il] connaît, le chronomètre »*. Les records du miles et des 2 000 mètres (Cram) des 3 000 mètres (Rono) et des 2 miles (Ovett) ne tenaient plus qu'à un fil. Ils tiennent toujours. A chacune de ses tentatives, à Zurich, à Bruxelles *ou à Paris, il a échoué d'un souffle*. La faute à un « lièvre » qui jouait les tortues, ou au contraire à un « pace maker » (version anglaise des lièvres) qui battait la chamade. Prompt à se lamenter de la noire malchance qui s'acharne sur lui, Saïd Aouita bat aussi sa coulpe : *« Ma préparation hivernale a été insuffisante*, reconnaît-il, *car j'ai été très sollicité au Maroc. Tous ces voyages sont perturbants. »* Licencié dans un club de Sienne, après avoir passé plusieurs saisons à Marignane, il doit en effet franchir à tout propos la Méditerranée. Aujourd'hui sa décision est prise. *« Je rentre définitivement au Maroc »*, a-t-il annoncé à Rome. Retour au pays d'un fils prodigue.

Le jeune Saïd s'était expatrié en France au début des années 1980, avec des rêves de gloire. Vainqueur du Cross du Figaro en 1981, il confirmait sa classe aux championnats du monde à Helsinki en 1983. Mais la gloire ne devint réalité qu'en 1984, à Los Angeles, avec un titre de champion olympique des 5 000 mètres. Comblé d'honneurs et d'avantages en nature par son roi, Aouita changea alors de statut. En quelques foulées, le travailleur émigré *était devenu, selon la formule* d'Hassan II *« l'ambassadeur itinérant du Maroc »*.

Saïd Aouita prend son rôle à cœur. *« Je veux faire plaisir à mes compatriotes, être un exemple pour la jeunesse »*, répète-t-il, sans omettre de dédier ses exploits *« à mon roi et à mon peuple »*. Il n'est donc pas *surprenant* que le champion, à vingt-six ans, veuille retourner chez lui après avoir exploité la filière – sportive et financière – des clubs étrangers. *« L'argent que j'ai gagné avec le grand prix Mobil sera investi dans un complexe sportif que je fais construire actuellement à Casablanca »*, explique-t-il.

Un grand 10 000 mètres

Le 1er novembre, il commencera donc une préparation à 100 % marocaine dans les environs de Rabat, mais avec une soif des conquêtes intacte. Les médailles d'or du 5 000 mètres et des 10 000 mètres sont déjà programmées pour les championnats du monde de Rome en septembre 1987. *« Sur ces deux distances, je n'ai pas d'adversaire, tandis que sur les 1 500 mètres les chances seraient partagées avec Steve Cram »*, lâche-t-il avec cynisme. En ce qui concerne les 1 500 mètres, Aouita a l'intention de *« se concentrer sur le record »* dans l'espoir de l'abaisser jusqu'à 3 min. 28 sec. Sûr d'être bientôt le premier coureur sous la barre des 13 min. aux 5 000 mètres (il estime valoir 12 min. 50 sec.), le coureur marocain manque encore de références sur 10 000 *mètres. Il pense* cependant pouvoir flirter avec les 27 min. Un *« grand 10 000 »* est prévu en mai prochain à Casablanca pour confirmation.

Volontiers hâbleur, un rien fanfaron, mais s'efforçant toujours de *tenir au mieux ses promesses sur la* piste, Saïd Aouita est incontestablement le champion qu'il fallait au grand prix Mobil. Dans les épreuves reines du demi-fond, il assure le spectacle. Or c'est justement l'athlétisme-spectacle que Primo Nebiolo, le président de la Fédération internationale (IAAF), a voulu promouvoir en passant l'an dernier un pacte diabolique avec l'argent. L'*association avec la firme Mobil*, déjà organisatrice d'un circuit indoor aux États-unis, visait la création *d'un circuit estival international* comparable à celui du tennis. Le vainqueur est désigné par addition de points, un bonus étant accordé en cas de record du monde.

Doté de 763 000 dollars contre 542 000 en 1985, le grand prix 1986 s'est avéré être un stimulant pour les athlètes. Six records du monde ont été battus au cours des seize réunions qui le composaient. Saïd Aouita aurait aimé ajouter *son nom* à la liste – Drechsler, Kristiansen, Bubka, Puica, Donkova – sur la *piste du stade olympique de Rome* mais, explique-t-il : *« avec 38° de fièvre, j'ai dû me contenter de gagner »*. Seuls les virus résistent encore aux dollars.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

(1) 35 000 dollars : 10 000 pour sa victoire dans les 5 000 mètres du grand prix Mobil et 25 000 pour sa victoire au classement général.

VOILE

Les formule 40 entre la rade et le large

La Rochelle fête la voile jusqu'à dimanche. A l'occasion du Grand Pavois, quelque trois cents exposants présentent des centaines de bateaux dans le port des Minimes, qui est devenu, au fil des ans, le grand rendez-vous des plaisanciers en septembre. Mais La Rochelle accueille aussi beaucoup de multicoques, des catamarans géants inscrits au grand prix couru entre les Minimes et l'île d'Yeu, et les formule 40 qui disputeront les deux dernières régates de la Multi-Figaro.

Partis mercredi 3 septembre de Brest, les quinze multicoques de 12, 18 mètres de long ont alterné les courses au large et les régates en rade. Des épreuves difficiles pour les deux hommes à bord de ces bolides des mers qui peuvent facilement atteindre la vitesse de 20 nœuds. Et tout aussi facilement démater. Banc d'essai pour les formule 40, la Multi-Figaro illustre les divergences qui existent entre coureurs et organisateurs à l'heure du sport-spectacle.

DEUX traits blancs matérialisent le passage du bateau sur la mer. Lorsque le petit avion pique vers son objectif, la voile largement arrondie du catamaran apparaît. Un battement d'aile de l'appareil laisse entrevoir les deux coques rouges de 12 *mètres* du formule 40 *Optique-Baumont*. Grâce à l'émetteur-récepteur VHF, la conversation s'engage avec les deux navigateurs. Le skipper Bertrand de Broc assure qu'il est *« au bord de l'épuisement »*.

Plus près de la balise des Pierres Noires, deux des trois coques jaune et blanc de *Région-Nord-Pas-de-Calais* effleurent l'eau. Les Nordistes profitent au maximum de la vélocité de leur bateau, révolutionnaire dans les petits temps. A 9 nœuds, ils semblent foncer vers la victoire après de rudes heures passées à lutter, au début de l'épreuve, contre une mer un peu hachée.

La première épreuve de la Multi-Figaro, courue des côtes du Finistère *à la pointe ouest de l'Angleterre*, a été fertile en rebondissements. La haute mer est impitoyable dès que ces navires de vitesse ne sont pas parfaitement au point. Cinq concurrents n'ont pas été beaucoup plus loin que l'île de Sein : avarie de gréement pour *Biscuit-Cointreau*, problème de structure sur sa poutre de liaison poour le catamaran de Loïc Pajot *Cahiers-Clairefontaine*, déformation de mât pour *Chevillot*, dématage pour le leader américain *The Smyth-Team* et bôme brisée pour *GAJ-Neptune*.

La plupart de ces avaries seront *vite réparées à terre, afin* que les bateaux soient prêts pour la deuxième épreuve. Le nombre des incidents mécaniques a néanmoins surpris. Jean-Michel Barrault, l'un des créateurs de cette course, refuse de sombrer dans le catastrophisme. Il parle avec amour des *« très beaux jouets »* que sont les formule 40, *« très spectaculaires et plus rapides que les grands catamarans »*. Il décrit les bateaux sortant leurs dérives de l'eau et dont certains naviguent à près de 20 nœuds : *« Imaginez une voiture roulant à 200 kilomètres à l'heure sur des chemins défoncés, ... les risques de casse sont grands. »*

Manque de préparation des équipages à leur bateau, sous-estimation des contraintes exercées par les éléments, trop grande sophistication du matériel, expliquent les abandons de la première étape. Le début de saison des formule 40 a privilégié les courses en rade. De Cherbourg à Southampton, en passant par Nieuport (en Belgique), les équipages ont contourné des bouées dans des baies plus ou moins abritées. Pour Jean-Michel Barrault, la Multi-Figaro est une course différente. Certes, elle comporte des régates qui attirent le public sur les côtes, mais aussi des courses au large de 300 à 500 *milles* nautiques qui rappellent que les skippers ne doivent pas seulement être de bons pilotes de circuit fermé, mais également des marins.

Le rapprochement avec le sport automobile est évident. Alors, les comparaisons provoquent des réticences, comme le souligne un équipier : *« On ne fait jamais courir de rallyes aux voitures de formule 1. »* Des concurrents se plaignent des difficultés de la Multi-Figaro, des nuits *en mer*, de la *navigation* au large ; des objections repoussées par Jean-Michel Barrault qui se moque des coureurs qui ont perdu l'habitude de se mouiller et qui *« préfèrent la chambre d'hôtel à la couchette »*.

Mais, du côté de la Fédération française de voile, les responsables semblent plus sensibles aux doléances des coureurs. Henri Bacchini, chargé de mission à la FFV, estime que les jeunes marins se détournent de plus en plus de la course au large et préfèrent le système des régates. Adepte du sport-spectacle, il souhaite que quelques grands prix soient organisés en France et dans d'autres pays européens. Des épreuves bien visibles de la côte et courtes. *« Une heure à une heure et demie pour pouvoir être filmées et retransmises en direct à la télévision. »*

Des skippers aimeraient être aussi célèbres que Prost ou Laffite. Des commanditaires apprécieraient que le nom de leur marque passe un peu plus souvent à l'écran. Mais les amateurs de voile peuvent-ils se contenter de trois petits tours autour d'une bouée, même à très grande vitesse ?

Quelques organisateurs de courses soutiennent que les formule 40 doivent *« encore »* affronter les intempéries car *« c'est à ce prix que la recherche sur les matériaux progresse »*. Eux ne s'inquiètent pas lorsque les concurrents arrivent la nuit – *« très mauvais pour la télévision »* – ou lorsque s'accumulent les retards. Les deux catamarans qui ont franchi la balise du port de plaisance du Moulin Blanc soixante heures après les vainqueurs de la première étape ont bénéficié de toute leur attention. La mer, les vents, les courants demeurent encore des éléments pleins d'imprévus.

SERGE BOLLOCH.

LES HEURES DU STADE

Basket

Championnat de France Nationale I premier tour aller. Samedi 13 septembre.

Cyclisme

Tour de l'Avenir de la Communauté européenne. Quatorze étapes entre Porto et Turin du 10 au 22 septembre. *Résumé sur* A2 vers 23 heures.

Equitation

Championnat d'Europe des jeunes cavaliers. Reims jusqu'au dimanche 14 septembre.

Escalade

Grand Prix de France. Les 13 et 14 septembre à Troubat (Hautes-Pyrénées).

Football

Championnat de France
Première division
Neuvième journée
samedi 13 septembre

Monaco-Nantes ; Laval-Brest ; Auxerre-Saint-Etienne ; Sochaux-Bordeaux ; Le Havre-Rennes ; Nancy-Metz ; Paris-SG-RC-Paris ; Lens-Lille ; Marseille-Toulon.

Hockey sur gazon

Tournoi de Paris les 12, 13 et 14 septembre au stade Emile-Antoine, avec les équipes de Pologne, Espagne, Italie et France.

Tennis

National à Vichy. TF1 Sport-Dimanche à partir de 14 h 20.

Triathlon

1er Triathlon international de Paris. Dimanche 14 septembre.

Le Monde

sans visa

CHINE
1976-1986

MAO N'EST MORT QUE DEUX FOIS

Par
Patrice de Beer

EN cette chaude matinée ensoleillée de début septembre, la file s'étire sur plus d'un kilomètre place Tienanmen. En rangs par quatre, des milliers de personnes avancent lentement vers le mausolée où est exposé le corps embaumé du Grand Timonier, Mao Zedong, mort il y a dix ans. Les gens parlent doucement entre eux. Ils sont venus seuls ou en famille, rarement en groupe, pour passer quelques instants à regarder le catafalque où brille la face cireuse du fondateur de la République populaire et grand ordonnateur de la révolution culturelle. Ils se dispersent ensuite à travers les boutiques des marchands du temple installées à la sortie.

Peu d'émotion visible chez eux, pour la plupart des touristes venus de province ou des militaires en permission. Quelques vieux se recueillent brièvement, un écolier salue. On n'est guère loquace avec le journaliste étranger pour répondre à toutes ses questions sur un passé que l'on n'a pas envie de réveiller. Notre voisin de queue, un Pékinois venu avec femme et enfant, dit que c'est sa première visite et qu'il est là *« parce qu'il avait du temps libre »*. Il sourit sans en dire plus, puis nous retourne les questions : *« Et de Gaulle, a-t-il lui aussi son mausolée ? »* Non. *« Et Napoléon ? Parce que nous, Chinois, nous l'admirons beaucoup... »* Pas un mot sur Mao.

En fait, il semble que la plupart des visiteurs venus spontanément — car, sauf pour les scolaires, on n'organise plus guère de pèlerinages collectifs — se soient déplacés avant tout pour voir un des lieux célèbres de la capitale, ou se faire photographier devant. Des minibus attendent les touristes provinciaux pour les emmener à leur prochaine destination : *« Qui veut aller au Palais d'été ? » « Qui veut aller à la Grande Muraille ? »*

A mille deux cents kilomètres à vol d'oiseau au sud, le village natal de Mao, Shaoshan, ne reçoit plus guère de visiteurs : officiellement un millier par jour, sans doute bien moins. La voie ferrée construite pour y amener les gardes rouges par millions ne sert plus qu'une fois par jour. Plus loin vers l'ouest, Yanan, la Mecque du maoïsme, vit aussi confite dans ses souvenirs révolutionnaires et en rêvant aux profits passés, quand il *fallait* avoir fait le pèlerinage à la grotte sacrée.

Quant aux badges fabriqués jadis par centaines de millions, ils sont devenus des objets de collection. Seuls les touristes étrangers en achètent encore, de même qu'ils sont les seuls à encore s'arracher les casquettes Mao bleues ou vertes frappées de l'étoile rouge, soldées au « magasin de l'amitié ». Aucun Chinois n'oserait plus se déguiser de la sorte...

En dix ans, la Chine a bien changé. Le régime est certes resté communiste. Mais le communisme est devenu comme une auberge où le menu « idéologique », le personnel et la vaisselle auraient changé, de même que de nombreux plats.

Il ne faudrait pas croire que Mao soit passé aux oubliettes de l'histoire. Son portrait reste accroché au fronton de la porte Tienanmen, au centre de Pékin, comme la personnification du régime. L'idéologie qu'il a fondée en adaptant aux spécificités de la Chine un marxisme-léninisme trop rigide demeure celle de ses successeurs. Le culte de la personnalité qui avait parsemé le pays de statues fabriquées à la chaîne a cédé la place à la bonhomie apparente et à la simplicité de M. Deng Xiaoping. Enfin le jugement hagiographique porté pendant des décennies sur le Grand Timonier a été rééquilibré. Depuis 1978, au nom de la « pensée Mao Zedong », on a abattu des pans entiers de l'édifice qu'il avait élevé ou reconstruit ceux que la « grande révolution culturelle prolétarienne » avait mis à bas.

En 1980-1981, M. Deng a remis les choses au clair : *« En somme, malgré les détours parcourus et les erreurs commises, le bilan des dix-sept années qui ont suivi la fondation de la République populaire est fondamentalement positif. »* Bref, Mao a été dans le vrai, ou presque, jusqu'à la révolution culturelle. Après, *« à la fin de sa vie »*, *« l'erreur du camarade Mao réside dans le fait qu'il est allé à l'encontre de ses propres idées justes »*. Il faut donc *« rechercher la vérité dans les faits »*, un des rares slogans encore ressassés, et *« rétablir, maintenir et développer cette doctrine dont il a jeté le fondement »*. C'est-à-dire faire du maoïsme sans Mao, voire contre lui.

Vieux compagnon de route, M. Deng a préféré éviter les termes trop durs et s'est contenté de bouleverser tranquillement



C. LEROY / SIPA PRESS

C'est en touristes plus qu'en pèlerins que les Chinois rendent visite au mausolée de Mao, sur la place Tienanmen, à Pékin.

l'univers maoïste. D'autres y sont allés plus fort. D'abord, la jeunesse du « mur de la démocratie », dont la soif de liberté et la critique corrosive ont été jugées insupportables, même par le libéral M. Deng. Ses promoteurs sont toujours en prison. Ensuite, par des gens d'une autre génération, comme le secrétaire général du PCC, M. Hu Yaobang, qui, après avoir loué la *« pensée brillante »* du philosophe Mao dans un discours prononcé le 9 avril dernier, l'a accusé d'avoir pataugé dans ses propres théories : *« Il les inversa même dans beaucoup de cas et alla jusqu'à déclencher la révolution culturelle, qui fut pour le parti et l'Etat une catastrophe terrible qui aurait pu être évitée. »*

Depuis 1978, au nom de la « pensée Mao Zedong », les Chinois ont reconstruit par pans entiers l'édifice que la « grande révolution culturelle prolétarienne » avait mis à bas.

Si Mao était mort dix ans plus tôt, tout aurait été plus simple. Mais, pour les Chinois, il est à jamais confondu avec les dernières et dramatiques années de son règne, avec cette révolution culturelle et avec la « bande des quatre » — d'aucuns disent des cinq.

Officiellement considéré comme « symbole » dont l'on ne peut se dispenser sous peine de voir disparaître la justification même du régime, il est de plus en plus oublié, négligé, pour ne pas dire haï par beaucoup, qui lui reprochent qui un parent ou des amis disparus, qui une carrière brisée... Des millions de morts, trois millions de réhabilitations, parfois à titre posthume, comme celle de l'ancien président Liu Shaoqi.

Une Chinoise nous a raconté l'histoire d'amis de sa famille : ils avaient célébré un peu bruyamment la mort de Mao ; pris de panique, ils se suicidèrent quelques jours après. Aujourd'hui, on n'hésite plus guère à le critiquer. Mais la plupart préfèrent tirer un trait. L'amnésie collective est moins douloureuse.

Et puis, surtout, il s'agit d'un passé si lointain... Désormais, la *« politique au poste de commandement »* a cédé la place à l'économie, au profit. Les structures sclérosées héritées du stalinisme ont été remises en cause. D'abord avec la réforme dans les campagnes, la suppression des communes populaires et la remise des terres aux paysans par le système du contrat.

L'« égalitarisme » n'a plus cours : les paysans peuvent garder le produit de leur travail une fois les livraisons de céréales à l'Etat effectuées. Ce qui a permis à la récolte de céréales de passer de 280 à 380 millions de tonnes, à celle de coton de presque doubler. La valeur de la production agricole a augmenté de près de 11 % par an, contre 3,5 % entre 1949 et 1978. Le revenu rural a triplé. Celui des villes s'est presque multiplié par deux. Plus des neuf dixièmes de la population mangent à leur faim sans aide de l'Etat. Il a aussi fallu pour cela imposer un sévère contrôle des naissances à la suite de l'explosion démographique qui, au nom de la puissance des masses, avait fait doubler la population chinoise en trente ans sans que l'intendance suive au même rythme. Sa croissance s'est réduite, non sans mal, non sans brutalité.

Tandis que les paysans s'enrichissaient, l'industrie n'a cessé de progresser : plus de 10 % par an, surtout au profit de l'industrie légère, de la consommation. La Chine est devenue le premier producteur mondial de machines à laver, a doublé sa production textile, fabrique des téléviseurs couleur par millions. La nouvelle *« réforme urbaine »*, en réalité industrielle et de gestion, a pour but de donner plus libre cours à l'initiative, à la responsabilité des entreprises, et de contraindre la bureaucratie à réduire ses contrôles tatillons. But louable, mais combien difficile à atteindre ! Mais aussi combien inimaginable au temps où Mao subordonnait tout à l'idéologie.

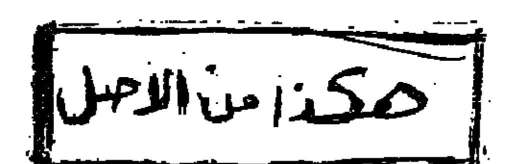
Traditionnellement repliée sur elle-même, la Chine, qui avait atteint le paroxysme de l'isolement dans les années 60, se tourne aujourd'hui vers le monde. Le volume du commerce extérieur est passé de 9 à 70 milliards de dollars en dix ans. La Chine importe plus, exporte davantage, s'endette, s'ouvre aux capitaux et aux entreprises occidentales capitalistes, crée, comme Taiwan, des zones franches pour les investisseurs américains ou japonais.

L'ère des militaires a cédé la place à celle des managers. L'uniforme n'est plus le costume Mao mais le complet veston et la petite serviette. Les gestionnaires montent, montent... jusqu'aux échelons les plus élevés du parti et de l'Etat. On ne doit plus avoir honte d'être communiste et de gagner de l'argent. Pour son entreprise ou pour l'Etat, bien entendu, car il n'est pas question de mettre de l'argent dans sa poche. Mais la tentation est grande, et les Chinois ont de moins en moins peur du gendarme !

Plus surprenant encore : on découvre qu'une réforme politique est à son tour nécessaire. Exhumant de vieilles déclarations de Mao, oubliées de tous si tant est qu'elles aient jamais été publiées, les dirigeants décrètent que la critique peut être positive, que l'on a le droit d'avoir une position différente de la ligne officielle — à condition, bien entendu, de rester dans la mesure et de se plier à la discipline commune, — que l'on n'est plus un pestiféré quand on n'est pas membre du parti.

Que de changements en dix ans ! D'une Chine dont les masses de gardes rouges fanatisés défilaient par millions devant un leader énigmatique et vieillissant, dont l'armée de fourmis bleues faisait trembler un monde effrayé par le « périle jaune + rouge », où il valait mieux être révolutionnaire et avoir le ventre vide, être pauvre mais fier, rouge plutôt qu'expert, on est passé à une Chine sage, calme, ennuyeuse parfois, mais colorée et vivante. Tout cela est bien loin du rêve imaginé et imposé de force par Mao. Dernier paradoxe, pourtant, tout cela se fait, et risque de se faire encore longtemps, au nom du maoïsme.

Le successeur du Grand Timonier, M. Deng, a été limogé deux fois pour manque de souplesse d'échine. Chaque fois, il a refait surface. Il est trop madré, et trop fin joueur de bridge, pour ne pas savoir que ce ne sont pas les « ismes » qui survivent au temps mais les réalisations concrètes. ■



1976, ANNÉE DES SÉISMES

1976, année noire en Chine : tremblement de terre fin juillet ; Mao meurt le 9 septembre ; la crise politique se noue. En octobre, on arrête ceux qui deviendront, lors de leur procès, la « bande des quatre ». Tout bouge...

Par
Alain Jacob

CHACUN savait que le dénouement ne pouvait beaucoup tarder. Depuis la mi-juin, le vieux président ne recevait plus d'hôtes étrangers. Les images que la télévision avait montrées des audiences – de plus en plus brèves – accordées à ses derniers visiteurs l'avaient fait apparaître de plus en plus tassé, presque allongé dans son fauteuil, le visage figé, le verbe à peine intelligible pour ses propres interprètes.

La santé de cet octogénaire malade demeurait un secret d'Etat – la fiction voulait qu'il *« reste très occupé par son travail »*, – mais l'opinion ne pouvait en fait avoir été mieux préparée à l'inéluctable échéance.

Le malheur est que celle-ci – délicate en toute hypothèse compte tenu de la place occupée par le personnage – survenait dans les pires circonstances qu'on puisse imaginer. Depuis le début de l'année, le pays avait été secoué par la succession de deuils, de heurts politiques et de catastrophes naturelles qui le laissaient fortement ébranlé.

Cela avait commencé, le 8 janvier, par la mort de Zhou Enlai, le modèle du premier ministre intègre dans les plus hautes traditions chinoises, l'homme qui avait su tenir le cap dans toutes les tourmentes. Le vide qu'il laisse est considérable, et il n'est pas comblé. Un autre père de la révolution, Zhu De, maréchal et chef de l'Etat, est mort en juillet. Le choc est moindre, mais cette nouvelle disparition montre trop bien qu'une génération est en train de s'éteindre – alors que la relève n'est nullement assurée.

Car Pékin et la Chine tout entière sont plongés dans une crise politique qui, de l'hiver au début de l'été, n'a cessé de s'envenimer. Le conflit est ouvert entre la « gauche » de la direction du parti – les « fondamentalistes » de la révolution culturelle, ce « groupe de Shanghai », ceux qu'on appellera plus tard « la bande des quatre » et dont fait partie l'épouse de Mao, Jiang Qing – et une « droite » pragmatiste conduite par Deng Xiaoping, un revenant de la révolution culturelle où il avait été dénoncé comme le *« Khrouchtchev chinois »*, réapparu en 1973 et qui ne cachait guère que son heure, à son sentiment, était venue.

La crise a atteint son paroxysme au mois d'avril avec les émeutes de la place Tien-An-Men. Du jamais vu en Chine depuis la Libération. Ce n'est pas la violence qui est inédite – le pays a vu bien pire – mais le fait qu'elle a pour théâtre ce haut lieu presque sacré du régime, défi à l'autorité établie, comme si, pour une fois, les règles du jeu échappaient au pouvoir.



Cortège de deuil après la mort du président Mao, le 9 septembre 1976.

Signes extraordinaires

Deng Xiaoping est le perdant de cette première manche (il disparaît pour plus d'un an) mais la nomination du falot Hua Guofeng au poste de premier ministre par interim a une allure de replâtrage qui ne parvient vraiment à convaincre personne, encore moins à satisfaire les uns ou les autres parmi les principaux protagonistes de l'affrontement. La campagne qui se poursuit tout l'été contre *« le vent déviationniste de droite »* montre bien, au reste, que la crise n'est nullement terminée.

La nature elle-même s'en est mêlée, et elle n'y a pas été de main morte. Le 28 juillet, l'un des plus graves séismes de l'histoire aplatit littéralement la ville de Tangshan, non loin de la capitale. On comptera près de 300 000 morts. Pékin n'est pas épargné et les ruines y sont nombreuses. Tout le mois d'août les trottoirs y sont envahis d'abris de fortune, bâches, plastiques, couvertures tendus de bric et de broc, où les habitants vivent dans la crainte et l'attente de nouvelles secousses. On y dort, on y cuisine, on y fait la lessive en maintenant tant bien que mal un minimum d'hygiène.

Le tremblement de terre de Tangshan n'est d'ailleurs pas un phénomène isolé. D'autres séismes sont signalés dans le Sud, une pluie de météorites sans précédent (la plus grosse approche les 2 tonnes) dans le Nord-Est, des inondations catastrophiques du fleuve Jaune. *« Cette année,* dit-on couramment à Pékin, *rien n'est normal. »*

Cette accumulation de « signes extraordinaires » a de quoi impressionner une population au demeurant encline, de longue tradition, à interpréter auspices et présages. A tel point que, le 26 août, le journal *Clarté* éprouve le besoin de mettre les choses au point. Il est vrai, rappelle-t-il, qu'à l'époque de la dynastie des Song (dixième-treizième siècles) un premier ministre avait été chassé du pouvoir sous prétexte que son œuvre réformatrice avait entraîné toutes sortes de calamités, signe évident de la colère du Ciel qui, ainsi, lui *« retirait son mandat »*. Mais *Clarté* s'indigne d'une pensée typiquement confucianiste qui voudrait que l'homme soit *« soumis à la volonté du Ciel »* au lieu de *« se dresser dans la lutte »*. On n'en a pas fini, pourtant, avec les coïncidences...

Le 9 septembre dans l'après-midi, il fait à Pékin la chaleur moite d'un été tardif. Depuis le milieu de la journée, une communication officielle a été annoncée pour 16 heures. Elle est diffusée par toutes les radios, tous les haut-parleurs qui permettent d'atteindre les plus larges avenues comme les plus étroites ruelles de la capitale : le président Mao Zedong est mort la nuit dernière. Un hommage vibrant est rendu à son œuvre – *« le grand dirigeant et éducateur, le président Mao Zedong, vivra éternellement »* – et un appel rituel est lancé à l'unité nationale.

Une impression d'ordre

L'émotion est réelle, faite peut-être plus de désarroi, d'inquiétude du lendemain que de douleur. Toutes les craintes éprouvées après la disparition de Zhou Enlai redoublent aujourd'hui. Le vieux Timonier, au printemps, n'a-t-il pas encore été en mesure de jouer le rôle d'arbitre entre des forces si résolues à s'opposer que l'affrontement débordait dans la rue ? Qui, désormais, serait en mesure d'imposer sa volonté aux uns comme aux autres si les choses, de nouveau, tournaient mal ?

Ces interrogations se lisent sur les visages, mal cachées par les sourires de rigueur devant l'étranger. Le pouvoir – ô combien intérimaire ! – en est conscient et s'applique avant tout à donner une impression d'ordre.

Pékin est en deuil, drapeaux en berne, brassard noir au bras de la majorité des habitants – certains y ajoutent une fleur blanche à la boutonnière, – mais la vie continue partout aussi normale que possible, à l'exception des spectacles, dont les représentations sont interrompues.

Un coup de pouce supplémentaire est même donné pour éviter tout sentiment de laisser-aller : dans les quartiers du centre, les abris de fortune qui battaient au vent depuis le tremblement de terre de juillet disparaissent, les tas de gravats qui subsistaient autour des bâtiments touchés par le séisme sont évacués et balayés jusqu'à la dernière poussière.

Entre-temps, hommage au défunt est rendu par d'interminables cortèges qui défilent devant le corps exposé dans le grand hall de l'Assemblée nationale populaire, sur la place Tien-An-Men. De hauts dignitaires sont en permanence alignés à proximité du catafalque, mais c'est Jiang Qing, le visage enveloppé de voiles noirs, qui est au premier rang lorsque nous passons, à notre tour, devant la dépouille mortelle.

Etrange vision de ce géant politique qui paraît petit sous le drapeau rouge qui le recouvre jusqu'au torse. Le visage est parcheminé, le front immense, les derniers cheveux grisonnants.

Le samedi 18 septembre, les obsèques mobilisent un million de personnes rangées dans un ordre rigoureux (les dalles de la place ont été numérotées), toujours sur Tien-An-Men. A la tribune, le dos au mur de la Cité interdite, les dirigeants survivants s'alignent dans l'ordre hiérarchique, toutes tendances politiques confondues. M. Hua Guofeng prononce l'éloge funèbre – plutôt plat, mais on en appréciera plus tard la prudence, – et l'ensemble de la cérémonie dure tout juste une demi-heure. Dignité et rigueur, jugent les observateurs, légèrement intrigués tout de même par tant de sobriété.



Un dazibao contre la « bande des quatre » arrêtée en octobre 1976 et jugée en 1980.

Où est le corps ?

S'ouvre alors un étrange intermède où les points d'interrogation ne cessent de s'accumuler. Et d'abord, quelle destination va-t-on donner au corps de Mao Zedong ? Sera-t-il incinéré, comme l'ont été jusqu'à présent tous les dirigeants de la révolution chinoise, Zhou Enlai y compris, dont les cendres, conformément à sa volonté, ont même été *« dispersées dans les rivières et sur les terres de la patrie »* ? On ne sait pas même, pour l'instant, où est conservé le corps du président défunt, bien que la période officielle de deuil ait cessé et que des musiques plus légères, à la radio, aient pris la place des marches funèbres et de *l'Internationale*, qui occupaient les ondes depuis le décès.

Politiquement, la situation n'est pas plus claire. M. Hua Guofeng n'est toujours qu'un dirigeant « intérimaire » qu'aucune instance collective n'a encore confirmé dans ses fonctions à la tête du parti et du gouvernement. Depuis la mort de Mao, les forces armées elles-mêmes restent sans chef suprême.

Le temps fraîchit vite en cet automne pékinois, mais l'atmosphère s'alourdit de jour en jour, en particulier lorsque des affiches annonçant des nominations aux postes de l'Etat sont arrachées quelques heures plus tard des murs sur lesquels elles sont apparues.

Bref, il se passe quelque chose... ou plutôt quelque chose ne tourne pas rond. La surprise sera tout de même de taille lorsque, à la mi-octobre – dans la nuit du 11 au 12 exactement, – la nouvelle commencera à filtrer que la veuve du président défunt, Mme Jiang Qing, et trois de ses collègues du bureau politique du comité central du parti ont été arrêtés.

L'événement, tenu secret, date de plusieurs jours (du 6 au soir). Entre-temps, une décision a enfin été annoncée concernant la dépouille mortelle de Mao : embaumée, elle sera conservée dans un cercueil de cristal pour lequel un imposant mausolée sera construit place Tien-An-Men, face à l'ancien palais impérial. C'est Tito qui, à la fin de l'été 1977, sera le premier visiteur étranger de ce monument ; ô symbole ! La dénonciation du titisme a été au cœur de la dispute entre Mao Zedong et Khrouchtchev...

Nous parlions d'auspices et de coïncidences ? Dans le calendrier traditionnel chinois, Mao est mort à 0 h 10 exactement, le seizième jour du premier mois d'août de cette année du « double huit », placée sous le double signe du Dragon et du Feu. C'était aussi la première pleine lune de l'automne, fêtée depuis six siècles dans le monde chinois comme l'anniversaire de l'insurrection contre la domination mongole. ■

AUTOMNE CHINOIS A PARIS

Plus de deux cents acteurs, musiciens, chanteurs, conteurs, marionnettistes de différentes provinces de Chine seront à Paris au cours des mois de septembre et octobre, invités par le Festival d'automne.

Une grande première pour eux, comme pour les amateurs de théâtre qui, jusqu'ici, n'avaient pu voir que l'opéra de Pékin, alors qu'il existe d'autres styles plus anciens et plus appréciés. Le *qunku*, entre autres, sera au Théâtre Mogador du 18 au 22 septembre avec l'une des plus belles pièces du répertoire : *le Pavillon des pivoines, ou l'amour fou d'une jeune fille pour un jeune homme dont elle a rêvé et qu'elle retrouvera après sa mort*. Après être tombé plusieurs fois dans l'oubli, le *qunku* a été ressuscité au vingtième siècle. C'est le plus raffiné et le plus lyrique des styles d'opéra chinois.

Du 25 au 29 septembre, lui succédera l'opéra de *yueju*, avec une pièce non moins célèbre : *le Rêve dans le pavillon rouge*, tiré d'un roman qui a fait pleurer des générations de Chinois depuis le dix-huitième siècle (traduction française dans la « Bibliothèque de la Pléiade »). Théâtre chanté dont tous les rôles sont tenus par des femmes.

Troisième événement : la venue du dernier théâtre masqué, un genre qu'on croyait depuis longtemps disparu, alors qu'il se perpétuait dans plusieurs villages de la province du Guizhou depuis le début de la dynastie Ming (quatorzième siècle). Théâtre exorciste, dont le répertoire est composé exclusivement de pièces militaires, le *dixi*, « théâtre de la terre », appelé aussi « danse des dieux », et joué par les paysans, en plein air, à même le sol, à l'époque du Nouvel An, est un vestige d'une valeur considérable, que les gardes rouges ont failli irrémédiablement faire disparaître. Les représentations de *dixi*, auxquelles il manquera le décor des rizières et des montagnes du Guizhou, auront lieu sur terre battue du Théâtre des Bouffes du Nord, du 13 au 26 octobre.

D'autres spectacles seront présentés dans une maison de thé sera installée dans le grand foyer du Théâtre de Chaillot, du 2 au 26 octobre. La Chine est aussi à la Défense à partir du 12 septembre : Festival du cinéma chinois contemporain (huit films récents), exposition d'artisanat et présentations scientifiques et techniques.

Enfin, la traduction française d'un roman situé dans la Chine d'après Mao, *Ailes de plomb*, est annoncée pour le 18 octobre aux éditions Maren Sell. L'auteur, Zhang Jie, une femme de quarante-huit ans, a d'abord eu quelques ennuis lors de la parution de son livre en Chine en 1981 car il décrit sans complaisance les mœurs et les compromissions de la vie quotidienne... puis elle a obtenu, en 1985, le prix Mao-Tun, et l'autorisation de se rendre à Paris.

▶ *Festival d'automne : 156, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 42-96-12-27.*

▶ *La Défense, relations publiques, tour Fiat, place de la Coupole. Tél. : 47-96-25-43.*



1986, UN MILLIARD D'INDIVIDUALISTES

La Chine reste communiste...
Mais son communisme a changé.
Culture, économie, affaires, consommation...
L'idéologie cède la place
au pragmatisme.

MONTÉS à Pékin avec 130 000 francs d'économies et leurs tableaux, six jeunes étudiants de l'institut des beaux-arts de Hangzhou ont loué une salle par l'intermédiaire du bureau des expositions du ministère de la culture et envoyé des cartons d'invitation. Leur peinture n'a rien d'officiel : nus tourmentés, jeux de caractères chinois, œuvres parfois contestataires, comme ces *Murs du palais*, au rouge oppressant, symbolisant la bureaucratie qui étouffe la personnalité.

« Docteur, mon pénis est trop court, faites quelque chose. » Il ne s'agit pas des petites annonces d'un journal spécialisé, mais d'un article sur la greffe effectuée par un groupe de chirurgiens sur un mari frustré, publié par le très officiel journal du PC chinois de Shanghai. Le *Wen Hui Bao* est d'ailleurs l'un des seuls quotidiens dont le tirage ne soit pas en diminution, y compris celui du *Quotidien du peuple*.

Après la disparition des « petits journaux », spécialisés dans les faits divers parfois crapuleux, voire le sexe « soft », qui ont fleuri en 1984 comme champignons après la pluie, les Chinois, de plus en plus dépolitisés, lisent surtout des revues techniques, scientifiques ou commerciales, pour élever leur niveau de connaissances ou tout simplement pour apprendre comment faire plus d'argent. Qui achète encore le *Petit Livre rouge*, mais aussi les ouvrages politiques que l'on continue de publier et qui prennent la poussière dans les librairies en attendant l'éventuel client ? Seuls les ouvrages de M. Deng Xiaoping se vendent. Mais on s'arrache Alvin Toffler, Henry Kissinger ou... Asterix.

Les écrivains victimes des purges après avoir été accusés de « droitisme » ont recommencé à écrire. L'un d'eux, Wang Meng, vient d'être nommé ministre de la culture. Mais tout n'est pas simple. Un autre auteur, Zhang Xianliang, lui aussi victime du maoïsme, vient d'être sévèrement critiqué pour « pornographie » parce qu'il avait décrit les frustrations sexuelles d'un de ses héros. Mais son livre reste en vente, il a pu se défendre et a conservé toutes ses positions officielles.

Il ne faudrait pas en déduire que la Chine est devenue une démocratie à l'occidentale. Elle en est loin, même si des pas importants ont été franchis. Il existe encore des camps de « réforme par le travail », et M. Deng a lancé une campagne contre la criminalité qui a conduit des milliers de « criminels » face au peloton d'exécution depuis trois ans.

Quand Mao vivait encore, il fallait être révolutionnaire et donc mettre en avant les intérêts du parti et de l'Etat, travailler pour une maigre pitance mais suivre la ligne convenable, obéir aveuglément, à l'instar du héros-soldat Lei Feng, aux ordres du président. Aujourd'hui, les gens râlent, discutent et se disputent, allant même jusqu'à faire des confidences aux étrangers... Surtout, ils pensent avant tout à leur carrière, à leur famille, à arrondir leurs revenus.

Avec la réforme rurale, les paysans travaillent jour et nuit leurs champs pour en tirer le maximum, alors qu'auparavant ils ne montraient guère d'enthousiasme pour creuser le sillon communautaire.

Il y a dix ans, M. Lu Guoji vivait dans l'ombre, caché par ses amis. Fils de capitaliste – son père était armateur sur le fleuve Yangzi, – il risquait d'être affublé d'un bonnet et de parader



MAGNUM

dans les rues, d'avoir à confesser ses fautes lors d'un procès public avant de finir dans un camp de travail ou d'être exécuté. En 1986, il est fier de se dire à nouveau capitaliste et d'avoir recréé, avec la bénédiction du parti, l'entreprise paternelle, dans laquelle il ne veut ni syndicat ni cellule du PC.

Dix-sept millions de Chinois travaillent dans une entreprise individuelle, sans compter les millions de « familles spécialisée » rurales qui se lancent dans l'élevage, l'artisanat, le commerce ou les transports. Des Bourses ont été créées à Shanghai et à Shenyang. Le Parlement débat d'une loi sur la faillite. Les Chinois, si habiles spéculateurs dans le Shanghai des années 30, où des fortunes se faisaient ou se défaisaient en quelques heures, mais qui avaient oublié ces combines pendant les années de pureté révolutionnaire, redécouvrent – à dose homéopathique, il est vrai – le plaisir de posséder actions et obligations.

Il y a dix ans, Pékin vibrait au rythme des manifestations de masse et des campagnes politiques, des limogeages et des disparitions. Le dernier grand défilé date du 1er octobre 1984, trente-cinquième anniversaire du régime. Les gardes rouges hyperpolitisés ont cédé la place à des enfants uniques surnourris et gâtés par leurs parents, qui ne pensent qu'à manger et à s'amuser.

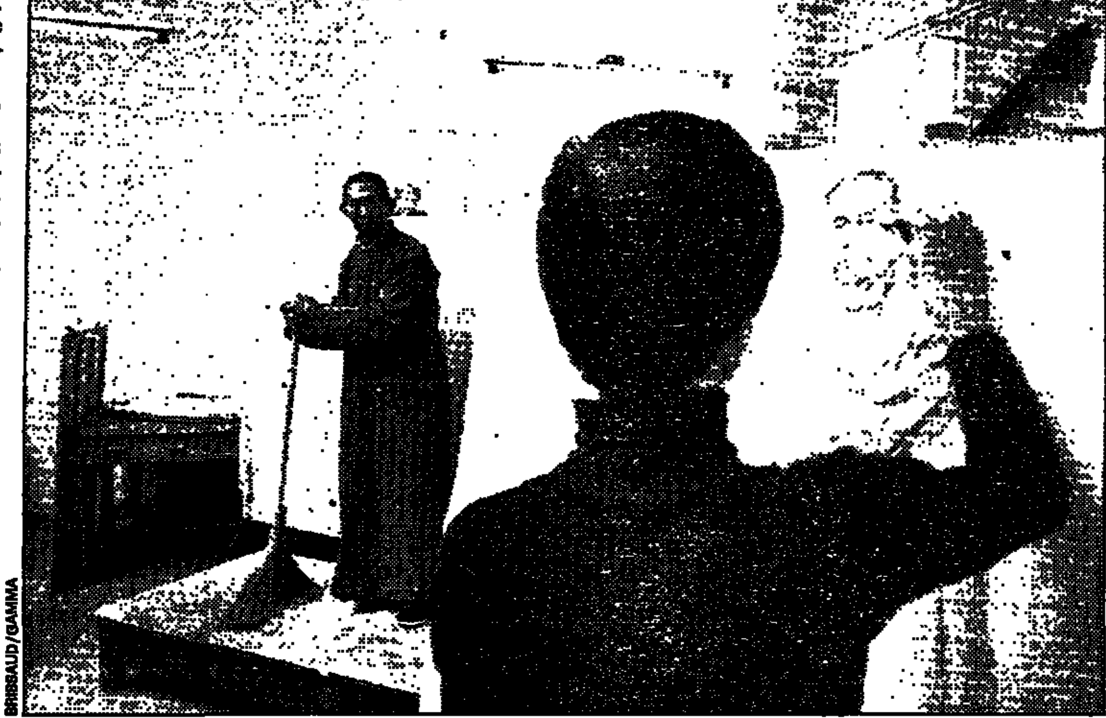
Le parti commande toujours, mais il se donne le visage d'un gestionnaire bon enfant – la sécurité demeurant toujours aussi efficace, mais plus discrète et plus limitée dans ses objectifs – qui se préoccupe avant tout du développement économique et de la hausse du niveau de vie. Celui-ci a beaucoup augmenté, et l'on parle plus du magasin où l'on peut trouver un poste de télé en couleurs ou une machine à laver que de la boutique où il reste encore de la viande ou des légumes. La télévision diffuse même des programmes étrangers ; on peut y apprendre le français ou voir des opéras traditionnels. Ceux-ci sont réhabilités, et le répertoire ne se limite plus à la demi-douzaine d'ouvrages révolutionnaires dûment estampillés par Mme Mao. Le cinéma devient parfois contestataire, comme *le Canon noir*, primé mais toujours pas visible par le public car il critique certains cadres communistes obtus.

Tout est devenu plus subtil, nuancé. Davantage de liberté d'expression mais toujours des limites imprécises, plus d'ouverture vers l'étranger mais encore de la surveillance, des arrestations et des expulsions. Les étrangers, admis au compte-gouttes en fonction de leur dosage idéologique, se sont transformés en millions de touristes, en milliers d'hommes d'affaires. Des usines jadis baptisées de noms révolutionnaires arborent désormais sans crainte le logo d'une multinationale. En bref, il y a dix ans, quand Mao mourut, un petit homme était en prison, attendant son heure. C'était Deng Xiaoping. En dix ans, il a fait le ménage, transformant la Chine au moins autant que pendant les vingt-sept années précédentes. La Chine reste communiste, mais son communisme a changé. L'idéologie a cédé la place au pragmatisme.

P. de B.



LAFONT/SYGMA



BRISSAUD/GAMMA

Entre la télévision et le renouveau des beaux-arts.

MÉMOIRE EN FÊTES

Incursion dans des provinces à demi rouvertes où l'on constate que marionnettes et traditions ont pu résister aux gardes rouges.

LA Chine est une puissante mémoire que ni les propagateurs du matérialisme dialectique ni les iconoclastes de la révolution culturelle n'ont réussi à araser. Maintenant que le messianisme politique de l'ère Mao s'est émoussé, la culture chinoise reprend ses droits.

Culture au sens large, n'en déplaise aux « lettrés » qui réservent ce terme à ce qui est noble, élevé, raffiné, par opposition à ce qui est populaire, vulgaire, entaché d'irrationnel. De cette part la plus vivante et la plus authentique de la vie sociale témoignent des fêtes et des traditions, comme celles que nous avons pu observer, il y a quelques semaines, dans les provinces du Hunan et du Shaanxi.

Le cinquième jour du cinquième mois lunaire, jour anniversaire de la mort de Qu Yuan, surnommé le Prince des poètes, les rameurs de plusieurs dizaines de villages sur leurs bateaux dragon, levant leurs rames au rythme des tambours, saluaient la foule massée des deux côtés de la rivière et les chanteurs se répondaient d'une rive à l'autre. Ces poèmes alternés, chantés avec une force inouïe, comme pour se faire entendre de l'ubac à l'adret, et sur un registre vocal suraigu, ne sont-ils pas les descendants en droite ligne des chants du plus ancien livre de poésie qui nous soit parvenu : *le Livre des odes*, (*Shijing*) vieux de trente siècles ?

La veille, les jeunes du district de Yiyang, au son des tambours et des gongs, portant solennellement les têtes de dragon qui ornent la proue de leurs bateaux, étaient venus dans le temple de Qu Yuan s'incliner devant sa tablette. Vibrant hommage à celui qui se jeta dans les eaux de la rivière Milo, toute proche, il y a deux mille trois cents ans, après avoir écrit la longue et magnifique élégie intitulée *Lisao*.

En atterrissant quelques heures plus tard à Xi'an, dans la province du Shaanxi, on a presque le sentiment d'avoir changé de pays et de saison. C'est l'époque des grandes moissons. Sur des centaines de kilomètres, la plaine est couleur d'or et l'activité intense. Les tracteurs sont rares et même les chevaux probablement insuffisants pour battre ces montagnes de blé qui arrivent de partout.

Le village situé sur le plateau de lœss, au nord de la rivière Wei, vers lequel nous conduit Wang Ningyu, un ami de Xi'an, est l'épicentre d'une énigme dont il n'a pas trouvé la clé, mais qui l'a conduit depuis quelques années sur des chemins, semble-t-il, inexplorés.

Sous les dernières lumières du soir, les maisons de terre et les murs d'enceinte des villages fortifiés ont pris des teintes ocre pâle. Nous faisons étape à Heyang dans un hôtel de campagne, tout proche d'un grand temple, apparemment fermé et en très mauvais état, dédié à Confucius. Wang croit savoir qu'en ce moment, ici à Heyang, se produit l'une des dernières troupes de marionnettes à fils de la province.

Occasion rarissime et d'autant plus intéressante que les marionnettistes ont aussi été les victimes des persécutions des gardes rouges et que des collections entières de poupées et de livrets ont été jetées aux flammes, car, entre autres raisons, les marionnettes à fils avaient une fonction religieuse et exorciste très marquée.

Nous ne nous attendions en fait à trouver que deux marionnettistes et trois vieux musiciens jouant devant un parterre d'enfants et de paysans ravis. Première surprise, le castelet est installé à l'intérieur d'un théâtre de deux ou trois cents places sur une scène d'au moins 50 mètres carrés. Quant aux poupées, d'un mètre de haut, leurs costumes, la beauté de leurs expressions, la précision de leurs gestes, donnent l'impression d'être à l'Opéra devant des acteurs en chair et en os. En bas, caché du public, un orchestre tout à fait remarquable, composé d'instruments traditionnels à cordes, à vent et à percussion.

Spectacle pur, dont toute la partie rituelle a été supprimée, mais d'une qualité rare qui fait honneur à une très longue tradition, car c'est dans cette province que les marionnettes à fils ont fait leur apparition à l'époque des Tang, il y a mille ans.

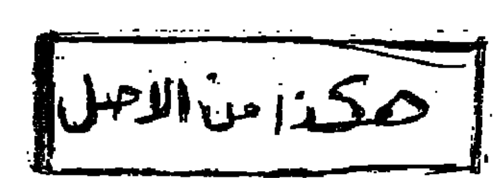
Le lendemain, à Xiguan, où, là non plus, aucun Occidental n'est passé, tout est « inédit ». En premier lieu, ces poteaux de pierre sculptés, plantés devant les maisons de part et d'autre de la grande rue de terre orientée nord-sud qui traverse ce village de trois cent cinquante familles.

On y attache encore les chevaux. Ces poteaux sont là depuis cinq ou dix siècles, surmontés de splendides sculptures de lions, de singes, de personnages au nez aquilin, au faciès de Mongol ou de musulman, portant des turbans, des chapeaux pointus, des bonnets lamaïques, des boucles d'oreilles ou de longues nattes. Chevauchant des licornes, des lynx, des crapauds. Portant un enfant, un aigle, un singe sur le dos. Jouant du luth, fumant la pipe ou sifflant dans leurs doigts. Mais personne avant Wang Ningyu et son ami Dang Ronghua n'avait, semble-t-il, remarqué que ces « poteaux à chevaux » étaient de véritables œuvres d'art, dont on est encore, pour l'instant, incapable de dire ce qu'elles racontent ni de quand elles datent. Pour les paysans, il n'est pas question de supprimer ces stèles : elles ont conservé leur fonction tutélaire et représentent pour eux des symboles de fertilité et de puissance.

Cette découverte archéologique à ciel ouvert a conduit les deux chercheurs à remonter le filon et à dresser la carte des poteaux à chevaux bien au-delà de leur province. Ils en ont trouvé des centaines qui témoignent du brassage des races et des cultures que la Chine, et plus particulièrement cette région du Shaanxi, a connu bien avant même que la dynastie des Tang n'y installe sa capitale.

L'histoire des chevaux les a passionnés et ils sont arrivés à cette conclusion spectaculaire que la fameuse Route de la soie qui fait rêver tant de voyageurs devrait s'appeler la Route des chevaux. En effet, depuis la grande expédition du général Zhang Qian, parti en 139 avant J.-C. de Xi'an vers ce qu'on appelait les « contrées occidentales », c'est-à-dire l'Asie centrale, toutes les missions diplomatiques et commerciales eurent comme but principal de rapporter des chevaux, car la puissance militaire chinoise, pour ses conquêtes comme pour sa défense, face aux incessantes incursions des populations nomades du Nord, dépendait de sa cavalerie. Poteaux de pierre, marionnettes de Heyang, chants du Hunan, autant de machines à remonter le temps.

PATRICE FAVA.



هكذا من الأصل

rencontre

TÉLÉ PUBLICS

Le grand public n'existe pas. Il faut faire une télévision pour les publics, estime Bernard Langlois qui vient de quitter, evec éclats, Antenne 2.

Propos recueillis par Michel Castaing

LE trente-sixième numéro de « Résistances », diffusé jeudi 11 septembre sur Antenne 2, portait, pour la dernière fois, la griffe de Bernard Langlois. Le producteur du magazine des droits de l'homme a, on le sait (*le Monde* du 3 septembre), décidé de quitter la deuxième chaîne, après que son PDG, M. Jean Drucker, lui eut signifié qu'il maintenait la sanction – interdiction d'antenne – prise à son encontre, pour avoir taillé des croupières, dans l'émission du 5 juin, à MM. Pasqua et Pandraud (1).

Depuis quelque temps déjà, une menace planait sur l'existence même de « Résistances » : il était question de fondre, en une émission unique mais hebdomadaire, les trois mensuels d'information de la chaîne (« Résistances », « le Magazine » et « Actions »), dirigés par Michel Honorin.

Une rémoulade, qui n'était pas du tout du goût de Bernard Langlois, peu soucieux de se voir attribuer une ou deux séquences, noyées parmi des sujets n'ayant rien à voir avec la défense des droits de l'homme. Cette refonte était prévue pour la fin de l'année, « Résistances » étant normalement programmé en septembre et en octobre.

Son contrat (annuel) ayant expiré au 30 juin, Bernard Langlois n'en demandait alors le renouvellement que pour ces deux numéros : « *Je ne voulais pas*, dit-il, *cautionner, pour un an, le fourre-tout, qui risquait d'être instauré ensuite.* » Après négociations, cependant, et avec l'appui de Pierre-Henri Arnstam, directeur de l'information – Michel Honorin était, lui, favorable au projet de fusion, – l'animateur de « Résistances » obtenait de M. Jean Drucker que l'émission restât autonome. Mais une hypothèse et une inconnue demeuraient : à la mi-août, le contrat de Bernard Langlois n'était toujours pas reconduit, et qui allait, à la rentrée, présenter le magazine ?

Pour Pierre-Henri Arnstam, le « carton rouge », reçu par le journaliste après son éditorial du 5 juin ne méritait qu'un « match » de suspension, sanction appliquée lors du numéro de juillet, présenté par Michel Honorin. Ce n'était pas l'avis de M. Jean Drucker et, après une conversation téléphonique orageuse – le PDG d'Antenne 2 était alors en vacances, – la rupture était consommée le 28 août. Dans le quart d'heure qui suivait cette conversation, Bernard Langlois écrivait notamment à M. Drucker : « *Les plaisanteries les plus courtes étant les meilleures, je vous informe donc de mon intention de ne pas solliciter le renouvellement de mon contrat.* »



KEYSTONE

Bernard Langlois : carton rouge.

« En liberté surveillée »

Coup de sang ? L'animateur de « Résistances » n'est pas connu pour son sens du compromis, et encore moins de la compromission. L'homme sait dire non, et, du reste, une émission consacrée à la défense des droits de l'homme n'aurait pu être créée par un tempérament timoré et ne saurait honnêtement exister sans refus, sans coups de gueule ni coups de cœur.

Comportement de diva, alors, dépitée de ne plus paraître à l'écran ? En fait, l'animation de « Résistances », tel que le magazine a été conçu, ne s'accommode pas d'un simple présentateur, mais requiert un véritable rédacteur en chef, responsable à la fois de l'éditorial, du lancement commenté des sujets de reportage, de l'interview des invités, etc.

Dans ces conditions – attente d'un contrat, interdiction d'antenne, – la décision de Bernard Langlois n'a pas été irréfléchie. « *C'est,* explique-t-il, *l'expression d'un grand ras-le-bol. Il faut savoir que si, à l'extérieur, dans les discours officiels, la direction d'Antenne 2 proclame que « Résistances » est* « l'honneur de la chaîne », *nous ne sommes pas considérés à l'intérieur même de la maison. Soit c'est la méfiance :* « émission à problèmes », « show Langlois », etc., *avec cette désagréable impression d'être en liberté surveillée ; soit c'est l'indifférence, pour ne pas dire plus : ni Drucker, ni Arnstam, ni Honorin n'avaient vu l'émission du 5 juin. Et quand, par solidarité envers moi, la veuve du sculpteur Giacometti a fait enlever, du décor de l'émission, la statue* l'Homme qui marche – *la symbolique de « Résistances », cela les a laissés complètement froids.*

Ce manque de considération, Bernard Langlois le perçoit aussi dans la faiblesse des moyens financiers, qui lui étaient dévolus : « *Pour les frais techniques – moyens SFP, décors, etc., le budget est de 350 000 F par émission. Mais, pour les dépenses « directes » – reportages à travers le monde, frais de voyages des invités..., – il n'est que de 170 000 F. Oté le salaire du réalisateur et le mien, il restait 120 000 F par numéro.*

» *Cela ne me laissait aucune marge de manœuvre et j'étais parfois contraint de passer des reportages pas très réussis, parce que je n'avais rien d'autre. Aussi j'ai bondi, quand j'ai lu dans la presse qu'Antenne 2 avait payé Platini 1 200 000 F pour ses commentaires durant le Mundial : l'équivalent de dix émissions.* »

Malgré les imperfections et les embûches, malgré les nombreux changements de programmation – jour et heure – intervenus depuis son premier numéro du 27 janvier 1983, « Résistances » a su s'attirer, dès le départ, un public très fidèle de deux à deux millions et demi de téléspectateurs.

Ecoute collective

Audience respectable, public haut de gamme, courrier de grande qualité : autant de sujets de fierté pour Bernard Langlois. « *L'émission,* dit-il, *bénéficie aussi d'une écoute collective. Les gens se réunissent souvent à sept ou huit pour la regarder. Beaucoup d'enseignants l'enregistrent pour la montrer à leurs élèves.* »

Par son ton tonique, mordant, voire corrosif, « Résistances » a évité les pièges du larmoiement et des bons sentiments et, *a contrario*, de l'autocensure.

Une seule fois, son producteur-animateur a été forcé de retirer un sujet (repris d'une autre manière par la suite) : la séquence portait sur la situation des prisonniers politiques au Maroc, à la veille d'un voyage officiel de M. Mitterrand au royaume de Hassan II... Pour le reste, les protestations d'ambassades n'ont certes pas manqué, mais Bernard Langlois s'est toujours montré inflexible. Même face à Michel Honorin : « Résistances » avait alors acheté un film de Patrick Segal sur les handicapés en URSS, et le directeur des magazines avait exigé que soit diffusé, juste après, un document de la télévision soviétique.

« Honnête, mais engagé »

« *Pas question de cette fausse symétrie*, objecte Bernard Langlois, *qui consiste à donner la parole aux victimes, puis aux bourreaux. Oui, « Résistances » est une émission engagée, à tonalité tiers-mondiste, mais nous avons dénoncé les atteintes aux droits de l'homme autant à l'Est qu'à l'Ouest. Il n'y a, pour des raisons essentiellement techniques, que sur le terrain de l'Afrique francophone, que nous n'avons pas été assez présents.* »

« *Oui,* poursuit-il, *il faut des journalistes engagés. Le commentaire engendre une télévision autrement stimulante, alors qu'aujourd'hui on remplacerait certains présentateurs par un télex, cela reviendrait au même. Le seul critère sur lequel on devrait être jugé, c'est celui de l'honnêteté dans le traitement de l'information.* »

Partisan déclaré d'un service public « *costaud* », avec au moins deux chaînes nationales – « *la loi Léotard casse cet instrument* », – Bernard Langlois accuse : « *D'une façon générale, le produit télévision se médiocrise, avec la course à l'audience et la concurrence sauvage. Opposer à tout prix, avant le journal de 20 heures, un comique à un autre comique, c'est lamentable. Dans le même temps, on force à choisir entre « Apostrophes » et « Taxi ».*

» *C'est la carte de la complémentarité entre les chaînes qu'il fallait jouer, ce que n'a pas su ou pu faire la Haute Autorité. Or les chaînes s'apprêtent à servir la même soupe (séries américaines, variétés, sports) au même moment : les audiences vont forcément s'éparpiller, alors que les publics ciblés restent. Mais ils vont mettre deux ans avant de s'en apercevoir.* »

Quel sera, d'ici là, le cheminement de « Résistances » ? Une nouvelle équipe doit être constituée : Gilles Daude, réalisateur, et Rose-Hélène Teisseire, documentaliste, quittent l'émission. « *Au fond*, pense Bernard Langlois, *la direction souhaite la normalisation de « Résistances ». Un magazine comme les autres. Et ses nouveaux responsables auront peut-être alors plus de moyens, comme la constitution d'une équipe autonome de reporters, ce que je n'ai jamais obtenu* ». ■

(1) Sur cette « nouvelle affaire Langlois », lire l'article d'André Laurens dans *le Monde Radio-Télévision* daté 29-30 juin.

Voyages


DAVID DOUBILET.

Port-Campbell, en Australie, capitale mondiale du requin blanc. Où l'on peut, enfermé dans une cage, descendre taquiner le carnassier...

SAFARI-SQUALES

Par
Francis Le Guen

« *LE museau plat et conique du requin avait surgi à moins de trois mètres de la poupe, un peu à tribord. Il émergeait de près de soixante centimètres. La tête du squale, d'une teinte gris foncé, était percée de deux yeux noirs. De part et d'autre de ce museau, là où la peau grise devenait d'un blanc laiteux, s'ouvraient les narines, sillons profonds creusés dans le cuir épais. La gueule entrouverte était une obscure caverne que défendaient d'énormes dents triangulaires...* »

Les Dents de la mer, le célèbre roman de Peter Benchley, figure en bonne place parmi le fatras de matériel de plongée, à l'arrière du fourgon aux amortisseurs fatigués. Si j'ai choisi les cahots de la Great Ocean Road, c'est moins parce qu'elle longe la plus belle côte d'Australie que pour caler mes roues dans celles de Benchley et de Steven Spielberg.

Depuis Melbourne, le parc national de Port-Campbell est à deux cents kilomètres, cap à l'ouest. C'est un genre d'Etretat à l'australienne : démesuré, rempli d'arches, de porches et d'aiguilles creuses. Les mouettes y sont presque des albatros et râlent avec l'accent cockney. C'est magnifique et un peu ennuyeux.

Tout ici attend l'été : la plage, les vagues à surf au chômage qui roulent, inutiles, les maisons en planches peintes, aux volets fermés. J'ai choisi l'hiver australien, préférant toujours prendre les pays à contrepied : c'est sur l'envers des cartes postales qu'on lit le plus de choses. Il fait froid.

Avec la nuit qui tombe, l'asphalte de la rue polie d'embruns clignote de rose et de vert : les néons clinquants du « fish and chips » local viennent de s'allumer. Typiques, ces boutiques vitrées, à la fois débits de boissons, baraques à souvenirs et restaurants rapides.

On est ici à la ligne de partage des bières : Foster's lager de Melbourne contre Cooper's draught d'Adélaïde, voilà en gros la conversation des habitués vêtus de jeans, casquettes ajourées pour un soleil qui ne viendra que plus tard et chemise molletonnée à carreaux pour le vent, qui, lui, est bien là.

J'essaie d'engager la conversation au sujet des requins « mangeurs d'hommes » ... Soudain, c'est comme si l'odeur de graillon s'était figée dans l'atmosphère, et j'entre de plain-pied dans un *Délivrance* à l'australienne. Où avais-je la tête, il n'y a pas de requins en Australie, et surtout pas ici. Même si c'est à Port-Campbell qu'ont été tournés les extérieurs des *Dents de la mer*. Ici également que Peter Benchley eut l'idée de son roman. Ne l'a-t-on d'ailleurs pas accusé de faire péricliter le commerce local. La sortie du film a même déclenché un bain de sang ; un massacre de requins sans précédent orchestré par des héros de la dernière heure d'une guerre qui n'avait pas été déclarée.

Pas de requins donc. D'ailleurs, qui a peur aujourd'hui de ces gros poissons condamnés à nager à perpétuité pour oxygéner leurs ouïes et qui ne possèdent même pas de vessie natatoire, bouée gonflable pour se reposer un peu ? On nous les a démythifiés à longueur d'écran. En son temps, Cousteau lui-même prit la défense de ces mal-aimés.

Alors, comme tout le monde, j'ai tapé sur le ventre des requins gris, coursé des albimarginatus, réveillé des requins dormeurs, mis un requin-tigre dans mon hors-bord, que sais-je encore ? Mais le grand blanc d'Australie manquait à ma collection. Le carcharodon carcharias, alias *white pointer*, qu'on appelle aussi « la mort blanche »...

Pour ne pas avoir peur, il n'aurait pas fallu que je voie toutes ces photos : ces nageurs auxquels il manque une bouchée, ces femmes qui ressemblent à un pilon de dinde entamé ou cet enfant qui fit un superbe plongeon au bout de la jetée d'une plage d'Adélaïde, droit dans une gueule ouverte. Et j'allais oublier la jeune Allemande des Maldives : dernièrement, un de ses admirateurs « à crocs » a raté sa sortie et lui a bouffé la moitié du sourire. Pas de quoi fouetter un squale, vraiment...

Mon passeport pour les requins s'appelle Rodney Fox. C'est l'un des rares hommes que je connaisse qui, en guise de présentation, ôte son tee-shirt. On dirait qu'il a cherché à s'épiler à la tronçonneuse. La cicatrice traverse son corps en diagonale comme la cartouchière de Pancho Villa ; Rodney « fait » dans le requin et tient à montrer ses références. Il était pêcheur d'abalones, un gastéropode marin qui nage comme un pied. Pied comestible d'ailleurs, dont on fait des conserves pour les Japonais. Alimenté depuis la surface par un tuyau à air comprimé, le plongeur entasse dans un panier de grillage les délicieux galets.

« *L'eau était trouble,* raconte Rodney, *et je n'ai pas vu venir le requin, qui a attaqué d'un seul coup ; il m'a mordu de travers en me broyant les côtes. Mais, au lieu de secouer la tête pour me couper en deux, il a écarté ses mâchoires. J'ai pu alors me dégager en m'aidant des bras et des jambes. J'ai eu du mal à retrouver le bateau, car mon sang, qui sous l'eau coulait vert, obscurcissait tout.* »

A l'appui de son histoire, il montre une photo horrible où, à travers les nombreuses plaies alignées, on devine les pulsations gluantes d'organes miraculeusement épargnés ; Jonas en fut quitte pour une jaunisse.

Mon passeport pour les requins s'appelle Rodney Fox... La cicatrice traverse son corps en diagonale comme la cartouchière de Pancho Villa.

Mais sa cicatrice a fait le tour du monde, et, en quelques années, il devient un « mordu », spécialiste incontesté des grands requins. D'innombrables conférences, les télévisions, le National Geographic ; par un curieux retour des choses, le requin nourrit son homme. Pendant le tournage des *Dents de la mer*, il sera docteur ès squale, même si finalement on préférera filmer un requin en plastique articulé, moins aléatoire.

Car la « requinologie » n'est pas une science exacte, je m'en rends compte. Voilà deux jours de suite que nous appâtons, sans succès. A mes pieds, un baquet rempli d'une mixture à faire vomir un médecin légiste : entrailles de poissons macérées dans le sang de cochon. Louche après louche, j'offre à la mer cette soupe populaire à l'odeur insoutenable. C'est la traîne, capable d'attirer les requins à des kilomètres.

Rodney Fox est à la barre, et plus que jamais il ressemble à Quint, le chasseur de requins qu'il inspira à Benchley. Fixant des amers à la côte que seul il peut voir, il jure et vire de bord souvent. Le troisième homme qui nous accompagne pourrait bien être le chef de la police locale. Je ne lui voyais pas cette tête-là, mais c'est normal : à mettre un visage aux héros de roman on est toujours déçu. Voilà donc ce brave chef Brody qui risque d'être envoyé par le fond quand sa femme s'envoie en l'air avec Matt Hooper, l'océanographe... Et donc avec moi! Sans émotion, Rodney annonce : « *Le voilà.* » Dans le sillage, un aileron livide est apparu. Reliée au treuil du bateau, la cage antirequins est mise à l'eau. Je pénètre par le haut dans cette cabine d'ascenseur à claire-voie et referme soigneusement la grille.

L'eau froide m'enveloppe. Je flotte dans la cage qui descend. Des rayons de soleil obliques font briller le plancton. Mon cœur s'accélère, je me retourne : il est là ; son œil noir m'observe à travers les barreaux. J'en ai le souffle coupé et serre à la briser la caméra vidéo. Il tourne autour de la cage sans mouvements apparents. C'est un petit, 4 mètres à peine. Le plus grand homologué faisait 6,35 mètres, mais on parle de prises de 10 mètres et plus.

Benchley a fait ses premières plongées en France, en 1961. Pour écrire *Jaws*, son humour mordant, affûté par deux générations d'ancêtres écrivains, n'aurait pas suffi ; il fallait qu'il plonge ici même pour vivre ce qui reste de son propre aveu l'épisode le plus scabreux de sa carrière sous-marine.

Il avait vu, comme moi, descendre les appâts, de gros thons attachés par la queue et mis en pièces en quelques secondes ; le squale retrousser les plaies exsangues fendant le cuir métallique qui lui sert de lèvres, dégager les rangées de dents, mordre puis cisailler d'une large oscillation de la tête.

Comme Benchley, comme Hooper, j'appréhendais la large gueule ouverte sur un sourire malsain, et c'est vrai qu'il a toujours l'air de se fendre la gueule : « *Oh le beau petit plongeur! Je m'en vais lui arracher une cuisse. Ah! ah! la bonne blague...* »

Dans la frénésie du festin, sous les coups de gueule et les coups de queue, la cage se balance, rebondit, un barreau est enfoncé. Des volutes de sang, capiteux parfum aquatique, rendent fou l'animal solitaire. Ce n'est plus qu'un ange de mort qui se rappelle la sauvagerie de l'ère tertiaire dont il est issu. Et cette créature au cerveau qu'on dit primaire s'attaque au câble d'acier, seul lien qui me retient au bateau. Après les entrées de poissons, peut-être s'intéresse-t-il à cette grande saucisse dans sa boîte de conserve ajourée? La saucisse est morte de trouille. Je ne veux pas goûter à ces dents amères. Benchley avait subi une attaque semblable, qui avait à demi disloqué la cage.

«... *Quand les mâchoires du monstre se refermèrent sur son torse, il ressentit une douleur inimaginable...* »

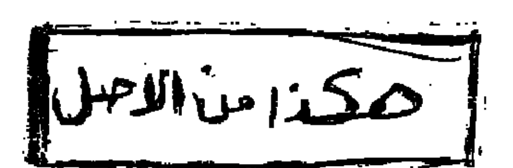
Quant à moi, je l'imagine trop bien. La cage tangue et se balance sous les coups de boutoir du requin en furie. Il a une dent contre moi, c'est sûr. Je ne suis pas d'accord avec la fin que me réserve l'auteur. Je préfère clore le chapitre immédiatement en gonflant le ballast de secours qui ramène la cage en surface, avec son occupant.

En décembre, avec le soleil, la population de Port-Campbell va décupler. Les estivants se baigneront, puisque le requin est un mythe. Des vacances pleines du chant des tiroirs-caisses et de l'odeur de crème solaire. Peut-être y aura-t-il aussi de ces escouades de sauveteurs musclés, bonnet de bain rayé et maillot à bretelles, capables d'intervenir à tout moment en cas d'alerte aux requins. Pour ramasser les morceaux...

En photo ou en film, le requin fait recette. Le planning de Rodney est bouclé à l'année. Une dernière fois, je regarde son Boston Wahler traverser la baie et son sillage empuantir l'Océan.

Dans toutes les mers du globe, on s'est donné le mot. A coups d'ailerons puissants, des touristes hilares et blêmes approchent. Même un mégalodon qui est remonté des abysses pour dire un petit bonjour. On le croyait éteint, mais il porte bien ses trente mètres de long. Au loin, les plages où l'on régale gratis... Port-Campbell, capitale mondiale du requin blanc. Bon appétit et bonnes vacances. ■

▶ Plongeur et reporter, Francis Le Guen vient de publier, aux éditions Albin Michel, *les Scaphandriers du désert*.



guide

SATISFAIT OU REMBOURSÉ

Si l'avion ne part pas, si la plage est trop loin, si la brochure a menti, si les vacances sont ratées, que faire ?

Dossier établi par Isabelle d'Erceville



LUC PÉRÉNOM/COLLECTIF

ILS sont partis, des rêves plein la tête. Beaucoup ont fait un « beau voyage » ; certains sont rentrés désillusionnés. Victimes d'une mauvaise organisation, de publicité mensongère, d'un accident de parcours, les vacanciers en déroute peuvent-ils vraiment être satisfaits ou remboursés ? Sur quelles bases ?

● LE CONTRAT DE VOYAGE

Si tout voyage comporte une part de rêve, l'appréciation de son accomplissement demeure subjective. Aussi la contestation ne peut-elle être prise en compte qu'à partir *d'éléments objectifs.*

Défini par l'arrêté du 14 juin 1982 relatif aux conditions de vente des *agents de voyages*, le contrat de voyage, que l'on signe malheureusement trop souvent sans le lire, est la pièce maîtresse de la réclamation. Délivré au moment de la vente de la prestation (billet, forfait, séjour...), c'est le document contractuel qui doit comporter le descriptif du voyage : date, heure approximative du départ et du retour, *itinéraire* du circuit, mode et catégorie du transport et de l'hébergement, et, s'il y a lieu, taille minimale et maximale du groupe. Il précise aussi le nom et l'adresse de l'assureur et du garant de l'agence qui vend le voyage, le nom et la marque de l'agence qui l'organise, le prix et l'ensemble de la prestation *offerte et les modalités de paiement*, ainsi que les formalités de santé et de police.

A *ces renseignements*, le *client* peut ajouter les éléments de son choix : jouer au tennis, demander la visite de telle ville avec guide particulier...

● LA FICHE D'APPRÉCIATION

Remise en deux exemplaires en même temps que le contrat de voyage, le client doit y signaler les éventuels manquements aux *obligations prévues et en apporter* la preuve. Ce peut être un constat de l'hôtelier, de l'accompagnateur ou d'un participant au voyage, ou une lettre décrivant le préjudice. La réclamation ainsi faite doit être ensuite adressée dans les meilleurs délais, avec accusé de réception, à l'agence de voyages.

● *LES DIFFÉRENTS TYPES* DE RÉCLAMATIONS

On distingue les réclamations portant sur les manquements à la brochure (l'hôtel annoncé au bord de la plage se trouvait en fait à 600 mètres de la mer ; la pension complète indiquée était en fait une demi-pension) ; la non-*fourniture de la prestation (visite* supprimée, croisière écourtée, transferts non effectués) ; la fourniture insuffisante de la prestation ou le problème de la qualité (hôtel 5 étoiles correspondant en fait à un 3 étoiles ; guide ou accompagnateur local pas à la hauteur...) ; l'accident dû au défaut du prestataire ou transporteur (autocar qui se renverse) ; les annulations tardives du voyage ou d'une partie du voyage, dues à la faillite de l'agent de voyages ou de son prestataire.

● *LES OBLIGATIONS* DES VOYAGISTES ET LEUR RESPONSABILITÉ

Si les agences de voyages font le plus souvent la sourde oreille, elles n'en sont pas moins, selon les articles 1 et 2 de l'arrêté de *1982*, garantes de l'organisation du voyage et responsables de sa *bonne exécution*. Quant aux défaillances de leur fait ou du fait du prestataire de services, elles sont couvertes par une assurance responsabilité civile professionnelle.

Cette assurance est définie par un arrêté de mars 1977 et par la loi du 11 juillet 1975 ; elle garantit *les conséquences pécuniaires* des dommages corporels, matériels et immatériels, causés à des clients ou prestataires, par suite de faute, d'erreur de fait ou de droit, omission ou négligence commises à l'occasion de la vente de prestations de voyages.

Elle couvre donc les frais complémentaires supportés par les clients et directement imputables à la non-fourniture ou à la fourniture insuffisante des prestations, par suite d'insolvabilité ou de défaillance de tout intermédiaire français ou étranger, hôtelier et transporteur.

Dans la pratique, pour éviter de majorer la prime de leurs assu*rances, les voyagistes s'appliquent* à résoudre les litiges à l'amiable, ne saisissant en dernier recours leur assurance responsabilité civile professionnelle que pour les dommages et intérêts.

● QUI TRAITE LES DOSSIERS DE RÉCLAMATION ?

Aucune règle ne prévaut en matière de réclamation, ni pour le traitement du dossier ni pour le barème d'indemnisation, à ce jour inexistant.

Les grands producteurs de voyages ont un service « consommateurs » intégré, qui reçoit toutes les fiches « consommateurs » *et les réclamations*. Chaque service a sa politique commerciale. Chez Jet Tours, par exemple, qui compte, pour la saison 1984-1985, 2 % de réclamations sur 206 000 vacanciers, Françoise Ayou explique : *« Nous tenons beaucoup au geste commercial, avec le remboursement de la prestation non fournie, mais chaque dossier est un cas particulier. »*

Chez Nouvelles Frontières, où les réclamations vont directement au responsable du produit, le PDG, Jacques Maillot, déclare : *« Tout litige doit être réglé clairement et rapidement. »* Des réunions d'information, des fiches techniques, des rapports de l'accompagnateur et du consommateur sembleraient limiter les dégâts : le voyagiste annonce 0,3 % de réclamations sur 503 000 vacanciers.

Le groupe Havas Voyages s'est adjoint un service « consommateurs » extérieur dirigé par un professionnel des assurances responsabilité civile, *Michel Giraud*, assureur-conseil de l'APS. Serge Weinberg explique : *« C'est le droit du consommateur qui l'emporte, et en qualité de distributeur nous sommes prêts à nous porter partie prenante et à aller plus loin juridiquement quand l'attitude du tour-opérateur n'est pas convenable. »* En attendant, le taux de *réclamations est de 0,3 p.* mille sur 260 000 vacanciers, et la moyenne des remboursements de 800 francs.

● LE CIRCUIT DE LA RÉCLAMATION

Le plus souvent, le règlement de la réclamation se fait par le remboursement à l'amiable de la prestation non fournie. Si le client n'est pas satisfait, le dossier est réexaminé par le service commercial, qui décide éventuellement d'augmenter le remboursement prévu. Si le client maintient sa réclamation, elle est alors envoyée à l'assurance *responsabilité professionnelle*, qui, s'il y a faute de la part de l'agence et préjudice matériel ou immatériel, pourra allouer au client des dommages et intérêts.

Lorsque l'agent de voyages et le tour-opérateur ne sont pas d'accord pour régler le conflit, ce sont *leurs assurances responsabilité* professionnelle qui statueront sur les dommages et intérêts.

En cas de faillite du tour-opérateur ou de l'agent de voyages garanti par l'association professionnelle de solidarité des agents de voyages, le client aura la possibilité soit d'être remboursé *intégralement, soit de partir en* voyage avec un autre prestataire quand celui-ci peut être assuré.

● LES LIMITES DE L'INDEMNISATION

Le remboursement de la prestation non fournie devient beaucoup plus aléatoire dès que la réclama*tion porte sur* un voyage long-courrier de plus de 25 000 francs.

L'Institut national de la consommation, qui préconisait un remboursement au prorata du prix du voyage, est très satisfait *de l'arrêt de juin 1986 contre* Rev'Vacances. Le tribunal a ordonné un remboursement de 4 500 francs pour une croisière sur le Nil à 13 426 francs, dont l'itinéraire avait été interrompu trois jours entre Assouan et Louxor, et remplacé par un trajet en car, en raison de la fermeture des écluses.

Le tribunal a statué sur l'absence de contrat de voyage, la connaissance par l'organisateur de la fermeture des écluses, et donc la possibilité d'informer sa clientèle sur la modification du parcours, lui laissant de même une possibilité d'annulation.

Cet arrêt souligne l'importance du préjudice du client par rapport au budget qu'il a consacré à un tel voyage, et l'importance du contrat de voyage et de l'obligation d'information à laquelle est tenu tout voyagiste. Du côté de l'Institut national de la consommation, on espère que cette décision fera jurisprudence et sera pour l'agent de voyages un modèle d'indemnisation.

▶ OU S'ADRESSER ?

Institut national de la consommation, 80, rue Lecourbe, 75015 Paris. Tél. : 45-67-35-68.

– *Syndicat national des agents de voyages*, 6, rue Villaret-de-Joyeuse, 75017 Paris. Tél. : 42-67-61-20.



ENSEIGNE

SUR LA SCÈNE DU GARRICK


EILEEN TWEEDY

D'OU viennent les clubs anglais? Cinq ans avant la Révolution française, ils laissaient déjà le jeune François de La Rochefoucauld perplexe à l'idée que « *des gens qui ont reçu une bonne éducation et qui pourraient faire autre chose trouvent du plaisir à se rassembler avec des hommes pour boire et manger* ».

Le passage du café au club reste obscur. Toujours est-il que les cafés devinrent clubs, que l'entrée en devint difficile et que se constituèrent ces lieux de convivialité, d'échange d'idées et de projets de carrière.

La particularité du Garrick est de ne pas être le simple cadre où se prolongeraient dans l'âge mûr telles confrontations d'adolescences tourmentées à Oxford ou Cambridge. Ce club ne laisse pas le conformisme étouffer l'imagination et garde sa fantaisie en faisant la part belle aux gens du théâtre, de la littérature, du cinéma et des médias en général. Si Laurence Olivier et John Gielgud en sont membres, c'est sans doute que le club est placé par baptême sous le signe du plus célèbre acteur anglais du dix-huitième siècle, David Garrick (1717-1779).

Dans ce club de Londres, le prince Charles vient enfin d'être admis. Le Garrick joue à huis mi-clos.

Fameux dès l'âge de vingt-quatre ans pour son interprétation de Richard III, le jeune homme joua Macbeth en « *gilet de peluche écarlate, culotte courte et habit soutaché d'or* », avant de réinventer le personnage du vieux roi Lear d'après un fait divers : Garrick rapporte comment il réussit à recréer la folie d'après l'histoire d'un pauvre homme qui avait accidentellement tué son fils en le laissant tomber d'une fenêtre. Où il apparaît que l'Actors' Studio n'aura rien inventé.

Directeur à trente ans du théâtre Drury Lane, Garrick réforma là aussi les usages en interdisant aux spectateurs, si puissants fussent-ils, de s'asseoir sur la scène, résultat obtenu à la même époque par Voltaire à Paris.

La *création* du Garrick Club, sous la présidence du duc de Sussex, en 1831, avait pour but de permettre aux gentlemen de rencontrer des acteurs. On raconte qu'il y avait au Garrick un moment où l'on sonnait la cloche, et qu'à partir de ce moment-là seulement les comédiens avaient le droit d'adresser la parole aux autres membres. Le commerce avec les baladins avait, outre-Manche comme en France, un goût de soufre, et le docteur Johnson, lexicographe fameux, s'abusait, qui composa à la mort de Garrick l'épitaphe : « *Ce coup de la mort éclipse la gaieté des nations et appauvrit le registre public des plaisirs innocents.* » Le théâtre, plaisir innocent ?

Un siècle et demi plus tard, au Garrick, la seule façon de voir que le temps a passé est de constater l'usure du cuir sur les grands fauteuils à têtières. Ici, tout concourt à cette impression de sas, hors d'un monde qui continue de courir.

On peut abandonner des trésors au vestiaire du Garrick, une serviette pleine de documents précieux ou un portefeuille garni de billets. C'est un couloir ouvert à tous les courants d'air, où la notion de vol n'a pas eu, en cent cinquante-cinq ans, la malice de pénétrer.

D'ailleurs, on n'a pas le choix : on passe à table en veste et les mains vides. Il est exclu d'exhiber des documents pour en causer au-dessus du saumon poché.

Le repas en ces lieux est une fonction sacrée et privée que nul ne saurait troubler. Essayez de joindre quelqu'un, insistez auprès des portiers en uniforme vert, trépignez, perdez patience au téléphone, rien n'y fera. On vous répondra, poli et impavide, qu'on est sorry terriblement mais que ces messieurs sont à table.

Au Garrick, les vivants évoluent dans une vaste galerie d'ancêtres : les hauts murs sont tapissés de la plus étonnante collection de portraits d'acteurs. Cependant, on peut être un jeune membre du club. Un homme de vingt-trois ans fut élu l'an passé. On ne dévoile pas son nom, mais on laisse entendre que ce jeune lord avait pour mérite d'être le fils de son père. On peut penser que pour le prince Charles, qui vient d'être enfin admis, son seul mérite a suffi...

Si les aristocrates ont des privilèges, les acteurs aussi, qui passent dès le dépôt de candidature en tête de la liste d'attente, longue de douze ans. On veille à ce que, sur les neuf cent cinquante happy few, un quota de comédiens soit respecté. La cotisation annuelle s'élève à 350 livres, mais rien ne sert de payer, il faut être choisi.

Outre les avantages *sui generis* d'une précieuse grégarité, la qualité de membre permet de dîner après le théâtre, ce qui n'est pas un mince avantage dans une ville où la plupart des restaurants empilent les chaises dès 22 heures.

Elle invite à renouer sans cesse avec l'Angleterre éternelle dans la pièce aux cartes où Somerset Maugham vint, en 1954, jouer au bridge jusqu'à ce que « la langue de fer de minuit » sonne son quatre-vingtième anniversaire.

JEAN-MARIE BESSET.

GENEVOISERIES

Par
La Reynière

CES Genevois, quand même ! La poudre aux yeux ne les empêche point de voir clair, et un brevet de parisianisme n'est pas suffisant pour les épater longtemps. *Fauchon* a fermé boutique rapidement. *Lenôtre* aussi, qui vendait 1,30 franc (suisse) des croissants que les meilleurs pâtissiers de Genève vendent au plus 0,80 franc ! *Régine* n'a pas laissé un souvenir éblouissant, et l'on dit que la chère *Olympe* chercherait déjà à se retirer de l'aventure genevoise. Passons.

L'hôtellerie de luxe, là-bas, se regroupe du quai des Bergues au quai du Mont-Blanc. En tête, l'*Hôtel des Bergues*, presque historique, animé par Reto Grass avec une plaisante autorité (amélioration d'une série de chambres prévue prochainement, et les Bergues seront complètement rajeunies). Le restaurant *L'Amphitryon* est de qualité. J'en parle ci-dessous. Le *Beau Rivage*, en sortant duquel Sissi fut assassinée ; le *Richemond*, dont le propriétaire assure que « *l'hôtellerie est un relais naturel offrant un théâtre privilégié pour de multiples engagements envers les arts* » *(sic)*, et enfin, récemment transformé, le *Bristol*, dont le directeur général Paul Bougenaux a fait une maison dont on parle (restaurant *Relais Bristol*).

A Genève, on trouve tous les 10 mètres des marchands de montres. Mais, pour trouver un horloger, c'est autre chose ! Si vous tombez en panne, voici une adresse de dépannage : *André Maspoli*, 11, rue du Mont-Blanc.

A Genève, on sort peu la nuit, mais les amateurs savent qu'il est un seul endroit *in*, c'est le *Griffin's Club* (36, bd Helvétique – tél. : 022-35-12-18), où l'on mange et surtout boit fort bien, Bernard Grobet, le patron, étant un fin connaisseur en vins de France.

Nocturnes

A Genève, enfin, le meilleur restaurant me paraît être celui du *Noga-Hilton : Le Cygne*. Une belle salle face au fameux jet d'eau du Lac, tables disposées habilement pour préserver les conversations. Une cuisine subtile du chef Gilles Dupont, un service que les meilleurs restaurants de Paris peuvent envier (dirigé par J.-P. Fantoni et avec un sommelier de qualité, M. Esmilaire). Une carte où certains plats peuvent être commandés « en dégustation » (moins copieux et moins chers), un chariot apéritif, un chariot des fromages, cinq chariots de desserts, celui des alcools, celui des cigares (il est vrai que MM. Gérard sont dans la maison, j'y reviendrai !). De la salade tiède de homard à la vinaigrette de piments doux aux rougets farcis aux herbes et beurre à l'ail doux, du bar cuit à la fumée de bois à la côte de bœuf américain à la moelle et son gratin vaudois, tout est délicieux. Mais, pour faire connaissance, pourquoi ne pas essayer le « menu découverte » (quatre plats, fromages et desserts – 105 FS) ?

Comme tous les Hilton, le *Noga Hilton* (19, quai du Mont-Blanc – tél. : 022-31-98-11) est un caravansérail. Il abrite trois autres restaurants, dont un chinois et *La Grignotière* (moyenne des plats entre 23 et 30 FS), qui mérite d'être signalée parce qu'une partie de sa salle est réservée aux non-fumeurs (et même cette partie doit s'agrandir à la demande de la clientèle). Cela n'empêche pas cependant MM. Gérard père et fils de dormir. Leur boutique, dans le Hilton même, est le temple des bons cigares, qu'ils conservent dans des caveaux climatisés. Cigares dont les fameux *cohiba*, jusqu'ici réservés à l'élite castriste (par parenthèse, Vahé Gérard m'a appris que *cohiba* était le nom de la plante à l'époque où les hommes de Colomb surprirent les Indiens fumant à travers une sorte de fourchette de bois creuse qu'ils appelaient *tabaco* – c'est une confusion qui fit appeler la plante « tabac »).

L'hôtel abrite aussi un *Hilton Fit-Club*, la plus belle piscine couverte de Genève. Michel Felli, directeur du *Noga Hilton*, doit être un directeur heureux : on vient dîner au *Cygne* comme à une fête !

Les Français aussi

Il y a quand même des Français qui réussissent ici. Daniel Huvet, avec son *Bœuf rouge* (7, rue des Pâquis – tél. : 022-32-75-37), triomphe avec ses lyonnaiseries. Paul Minchelli semble revenu aux fourneaux de *Le Duc* (7, quai du Mont-Blanc – tél. : 022-31-73-30), et Edgard, avec Robert Lesenne venu de Liège, a installé son *Transat* au 11, route de Florissant (tél. : 022-46-46-56). Cadre remarquable, accueil chaleureux, cuisine de qualité (avec un beau menu « *Transat* » à 50 FS). ■

LÉMAN GOURMAND

L'AMPHITRYON

Reto Grass a eu la main heureuse avec son chef Michel Felli. Dans cette jolie salle claire mais ancien style, au service distingué, il est agréable de découvrir des potages (élixir de canard aux quenelles et Ti Pepe – crème de volaille au lait d'amandes et julienne de truffes), *des entrées (de la salade de lentille* bressanne au foie gras au torchon), les filets de féra fumés mousseline d'avocat, de belles viandes (dont une côte de veau au gingembre frais), le chariot des desserts. A la carte : 100-150 FS.

▶ *L'Amphitryon*
(Hôtel des Bergues),
33, quai des Bergues
Tél. : 31-50-50.

AUBERGE DU LION D'OR

Dominant la rade et le lac, une très belle salle, un jardin de sérénité. Henri Large succédant au regretté « papa » Lacombe, l'excellent maître d'hôtel Ramello toujours présent, ce Lion d'Or reste une bonne adresse, avec ses menus « Plaisir » à 100 FS et « Lion d'Or » à 148 FS (trois et quatre plats, fromages ET dessert). Et la carte où le gaspacho andalou est de mise en cette saison, où le homard nage dans un vin vaudois, où le quasi de veau est au gingembre et la grillade de canard au verjus. Très beaux desserts. *Grande carte des vins* français et suisses.

▶ *Le Lion d'Or*
5, place Gauthier, à Cologny
(3 km de Genève).
Tél. : 36-44-32.
Fermé samedi et dimanche.

HOSTELLERIE DE LA VENDÉE

Le chef Michel Bonneau travaille dans le sérieux et le classique, et cela lui réussit. MM. Righetto peuvent être heureux du succès de leur maison, fleuron helvétique de la chaîne dirigée par Michel Massia. Remarquable plateau des fromages et très belle cave, notamment de vins suisses et du bordelais. Du foie gras à la poularde en vessie, un régal. Menu 86 FS et, à la carte, compter 150 FS.

▶ *Hostellerie de la Vendée*
28, chaussée de la Vendée
au Petit-Lancy (1 km).
Tél. : 92-04-11.
Fermé samedi midi et dimanche.

AU BISTROT DU GOTHARD

Minuscule pinte, comme on dit là-bas, avec derrière un mini-jardinet. Cuisine bon enfant de M. Hermitte, accueil chaleureux de Liliane son épouse et cuisine simple surtout, de l'andouillette moutardée au ris de veau aux poireaux, de l'onglet échalotes à l'amourette basilic, avec une remarquable terrine de ratatouille. Vins blancs et rouges « ouverts », lisez au verre.

▶ *Au Bistrot du Gothard*
11, rue du Gothard
à Chêne-Bourg (5 km).
Tél. : 49-82-38.
Fermé dimanche.

LE MAZOT D'ALLÈVES

Les derniers filets de perchettes, le papet de poireaux, l'escalope au jambon de montagne, les vins valaisans de Bernard d'Allèves, pour accompagner l'un des plus beaux plateaux de fromages du pays. Tout cela dans la bruyance de l'amitié, la bonne humeur et à des prix raisonnables. Les artistes français de passage connaissent bien cette adresse « sympa ». N'est-ce pas, chère Patachou ?

▶ *Le Mazot*
13, passage Kléberg.
Tél. : 32-15-30.

L. R.

jeux

échecs

N° 1194

LAISSER-FAIRE : UNE STRATÉGIE

(Demi-finale du quinzième championnat du monde par correspondance)

Blancs : V. ALEXEIEV
Noirs : S. MOROSOV

Variante des quatre pions de la défense Benoni.

1. d4	Cf6	18. Dg5!	Cb-d7
2. ç4	é6	19. Cé3	Fa6 (j)
3. Cç3	ç5	20. Fxg7 (k)	Rxg7
4. d5	éxd5	21. fxg6! (l)	fxg6
5. çxd5	d6 (a)	22. Fxa6	Txa6 (m)
6. é4	g6	23. Cd1! (n)	Cé5 (o)
7. f4	Fg7	24. Txf6!! (p)	Txf6
8. Fb5+ (b)	Cf-d7 (c)	25. Ch-f5+	Txf5 (q)
9. Cf3! (d)	a6	26. Cxf5+	Rf7 (r)
10. Fd3	b5	27. Tf1! (s)	Ré8 (t)
11. 0-0	0-0	28. Df6!! (u)	Rd7 (v)
12. Rh1 (é)	Cb6 (f)	29. Dé6+	Rd8
13. f5! (g)	Cb8-d7	30. Dg8+	Rd7
14. Fg5	Dç7	31. Cg7 (w)	Db6
15. Dd2	b4	32. Dé8+	Rç7
16. Cd1	a5 (h)	33. Cé6+	Rb7
17. Fh6	Cf6 (i)	34. Dé7+	Abandon.

NOTES

a) Et non 5..., g6? en raison de la réplique 6. d6! avantageuse aux Blancs ; par exemple, 6..., Db6 ; 7. Fg5, Ch5 ; 8. Dd5!, f6 ; 9. 0-0-0 ou bien 6..., Fg7 ; 7. é4, 0-0 ; 8. f4, Cç6 ; 9. é5, Cé8 ; 10. Cf3.

b) La subtile « variante Taimanov », qui semble avoir pris le pas, ces derniers temps, sur le système Mikenas (8. é5).

c) La seule réponse. 8..., Cb-d7 est réfuté par 9. é5, d×é5 (si 9..., Dé7 ; 10. Dé2, Ch5 ; 11. é6 et si 9..., Ch5 ; 10. é6, Dh4+ ; 11. g3, Cxg3 ; 12. Cf3, Dh3 ; 13. Tg1!) ; 10. f×é5, Ch5 ; 11. é6, f×é6 (ou 11..., Dh4+ ; 12. Rd2!, Df4+ ; 13. Ré2!) ; 12. d×é6, 0-0 ; 13. Cf3! Une autre défense, 8..., Fd7, ne paraît pas satisfaisante après 9. é5, Ch5 ; 10. Cf3, 0-0 ; 11. F×d7!

d) Une stratégie intéressante, peu connue, celle du « laisser-faire ». En effet, dans cette variante, il est d'usage que les Blancs s'opposent à l'expansion des Noirs sur l'aile – D par 9. a4 ou par 9. Fd3, a6 ; 10. a4.

é) Indifférents au déferlement des pions de l'aile – D, les Blancs mettent d'abord leur R à l'abri avant de concentrer leurs efforts sur – R, ce qui paraît plus précis que 12. Fé3 ou 12. Dé1.

f) 12..., b4 valait peut-être mieux : si 13. Ca4, Cb6 ; 14. é5, Fg4!

g) Tel est l'objectif stratégique visé : l'attaque du R ennemi commence par cette fermeture de la diagonale du Fç8 qui permet le passage du Fç1 et d'autres forces blanches en direction du roque adverse.

h) Après 16..., ç4 ; 17. Fç2, a5 la case d4 appartient aux Blancs.

i) Si 17..., Cé5 ; 18. ç×é5! forçant la reprise 18..., d×é5 qui libère le pion d5.

j) Le R noir semble bien défendu malgré l'accumulation des troupes blanches et l'élimination des F sur cases blanches devrait permettre de renforcer la pression sur la colonne ç.

k) Mais les Blancs engagent le combat.

l) Sans craindre 21..., F×d3 à cause de 22. Cf5+ suivi du mat.

m) Une T bien mal placée, ce détail peut avoir son importance.

n) Ce C est dangereux : la menace Cf5+-Cé7+ C×g6 et le passage de la Tf1 en h3 ou g3 ainsi que le doublage des T sur la colonne f posent autant de problèmes à la défense.

o) Et non 23..., C×é4? ; 24. Dé7+. La position des Noirs semble solide, le C centralisé en é5 défendant les cases vulnérables.

p) Mais ce premier coup de tonnerre démontre la fragilité du roque des Noirs.

q) Si 25..., Rf7 ; 26. Dh6!

r) Si 26..., Rg8 ; 27. Ch6+, Rh8 ; 28. Df6+, Dg7 ; 29. Dd8+.

s) La prise du C donne lieu à une jolie variante : 27..., g×f5 ; 28. D×f5+, Ré8 ; 29. Dé6+, Dé7 ; 30. Dç8+, Dd8 ; 31. Tf8+, R×f8 ; 32. D×d8+, Rf7 ; 33. Db8!

t) Le R fuit mais sera capturé.

u) Elégant et efficace. La menace est 29. Cg7+ avec un mat rapide.

v) Si 28..., g×f5 ; 29. Dé6+, Dé7 (ou 29..., Rd8 ; 30. T×f5, Dé7 ; 31. T×é5!) ; 30. Dç8+ et la T mal placée tombe.

w) Menace mat par 32. Dé8.

x) Si 34..., Ra8 ; 35. Tf8+. La victoire des Blancs semble parfaitement logique, sans qu'on puisse remarquer une erreur des Noirs.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1193

G. KASPARIAN. 1934.

(Blancs : Rb1, Fb7, Cd5 et f5. Noirs : Rd1, Cb5 et g2, Pd7.)

Notons tout de suite que 1. Rb2 (menaçant 2. Fa6) est insuffisant : 1..., Rd2! ; 2. Fa6, Ca7 ; 3. Ff1, Cé1 ; 4. Cd4, Cd3+ ; 5. Rb1, Cé5! et la partie est nulle.

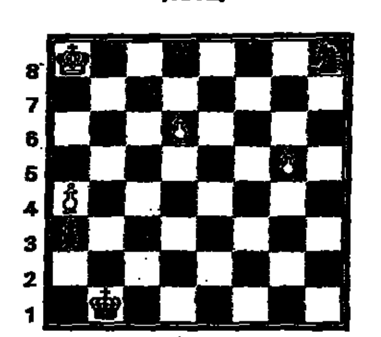
1. Fa6, Ca3+ (si 1..., Ca7 ; 2. Ff1, Cé1 ; 3. Cç3+, Rd2 ; 4. Cé4+, Rd1 ; 5. Cé3 mat) ; 2. Rb2, Cç2 ; 3. Ff1, Cç2-é1 (3..., Cg2-é1 ne change rien) ; 4. Cç3+, Rd2 ; 5. Cé4+, Rd1 ; 6. Cf5-g3! (menaçant de 7. Fé2 mat), Cf4 ; 7. Fé2+ quand même !, C×é2 ; 8. Cf2+, Rd2 ; 9. Cf1 mat (et les quatre C sont regroupés).

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

G. NADAREICHVILI

(1982)



a b c d e f g h

BLANCS (4) : Ra8, Pa4, d6, g5.

NOIRS (3) : Rb1, Ch8, Pa3.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1192

CHAMPIONNAT JUNIOR

Le défaut des jeunes champions est de se laisser parfois emporter par leur fougue. Mais leur talent dans le jeu de la carte peut leur permettre souvent de retomber sur leurs pieds, comme dans cette donne du Championnat d'Europe junior de 1982.

♠ A 6 5 3
♡ R V 7 2
♢ 6
♣ 9 5 4 2

♠ 9 4
♡ 8 6 3
♢ R V 8 3
♣ V 10 7 3

♠ D V 8 2
♡ 10 9 4
♢ 10 7 5
♣ R 8 6

♠ R 10 7
♡ A D 5
♢ A D 9 4 2
♣ A D

Ouest ayant entamé un petit Trèfle pour le Roi de Trèfle d'Est et l'As de Sud, *comment Tor Helness a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Quand on ne voit pas les mains adverses, il semble qu'on ait besoin de l'impasse à Carreau et d'un partage 3-3 des Piques. Le déclarant tire l'As de Pique, puis il fait l'impasse à Carreau (qui doit réussir), coupe un Carreau, reprend la main avec la Dame de Cœur, coupe un autre Carreau, revient chez lui par l'As de Cœur et tire le Roi de Pique et le 7 de Pique. Si les atouts sont 3-3, Sud fait le reste.

Mais, avec le Roi de Carreau mal placé et les atouts 4-2, le chelem semble infaisable à moins de jouer... *en double coupe :* As de Carreau, 2 de Carreau coupé (avec le 3 de Pique), As de Cœur, 4 de Carreau coupé (avec le 5 de Pique), Dame de Trèfle, Dame de Cœur, Roi de Cœur, 5 de Trèfle (coupé avec le 7 de Pique). On arrive à cette position où la main est en Sud :

♠ A 6 ♡ V ♣ 9
♠ 9 4 ♢ R ♣ V ——— ♠ D V 8 2
♠ R 10 ♢ D 9

Helness a joué Carreau qu'*il a coupé avec l'As*, puis il a joué le 9 de Trèfle. Est a coupé avec la Dame de Pique que *Sud a refusé de surcouper* afin de faire encore Roi, 10 de Pique, les onzième et douzième levées...

Attaque au casino

Chaque année, fin juillet, au bridgerama du casino de Deauville, des matches sont organisés entre plusieurs équipes internationales. Les vainqueurs ont été cette année les champions d'Europe autrichiens. Mais les Français avaient gagné ce Tournoi des champions les deux années précédentes, notamment grâce à cette donne où, malgré une excellente entame de Garozzo, le déclarant français avait réussi le grand chelem.

♠ A R 8 7 6 5
♡ A
♢ 5 4
♣ V 9 6 5

♠ D V 4
♡ V 9
♢ V 3
♣ D 10 8 7 4 2

♠ 10 3
♡ D 10 8 7 6 5 3 2
♢ 10 2
♣ R

♠ 9 2
♡ R 4
♢ A R D 9 8 7 6
♣ A 3

Ann. : N. donn. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Garozzo	Stetten	de Falco	Faigenb.
–	1 ♠	passe	3 ♢
passe	3 ♠	passe	4 ♢
passe	4 ♡	passe	4 SA
passe	5 ♡	passe	5 SA
passe	7 ♢	passe	passe...

Garozzo ayant entamé le Valet de Cœur, *comment Faigenbaum, en Sud, a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'annonce de « 4 Cœurs » montrait le contrôle de la couleur, « 4 SA » était le Blackwood des As et « 5 SA » le Blackwood des Rois. Il garantissait que Nord-Sud avaient tous les As et il invitait Nord à déclarer « 7 Carreaux » s'il avait des valeurs supplémentaires que ses annonces précédentes n'avaient pu indiquer.

Le Tournoi des champions

Le Tournoi des champions du récent Festival du casino de Deauville a été marqué par la domination des champions d'Europe autrichiens, mais les Français (Chemla, Reiplinger, Sharif et Sussel), qui ont fini troisièmes derrière les Hollandais, ont eu la consolation de battre les Autrichiens 19 à 1 au cours du dernier match de 20 donnes.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

N° 249

ESCALADE A VAL-THORENS

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	EEGNPUU			
2	NU+AEKSZ	GUÊPE	H 4	20
3	K+AEINTW	SAUNEZ	9 H	35
4	WE+EFINQ	KENTIA	L 8	50
5	EEQF+EUR	IWAN	13 J	26
6	EFR+EIMR	QUEUE	J 6	30
7	AEEOSST	FERMIÈRE	9 A	92
8	CDEIMNN	TOREASSE	C 6	70
9	DN+AAGSU	MINCE	B 2	24
10	ADG+ATTU	ANUS	14 I	37
11	DTTU+EIO	GAZA	M 7	29
12	I+ENRRS?	DUETTO	B 10	35
13	EFJLLOV	ROSIREN(T) *(a)*	15 A	122
14	FLLOV+EO	JE	14 F	52
15	–ACILTUV	FOLIOLE *(b)*	E 5	40
16	ACTUV+LO	KALI	8 L	39
17	OTUV+ABO	LAC	F 4	26
18	ABOTU+HP	VOL	N 6	17
19	APT+AHRT	HIBOU	3 A	20
20	AART+EII	PHOT *(c)*	D 1	24
21	BLMRVXY	PAIERAIT	1 D	80
22	–BDDLMS?	YEN	G 13	22
23		ST (I) LB *(d)*	11 K	26

Le Festival de Val-Thorens, disputé du 3 au 9 août, peut être considéré comme un excellent *stage* d'altitude préparant aux championnats francophones disputés la semaine suivante. Les scrabbleurs ont pu herboriser sur les soulanes, apprendre (ou désapprendre) le stem (m), et participer au tournoi de Jarnac, jeu voisin de l'escalettre : il faut créer des mots de plus en plus longs à partir d'un mot de trois lettres. Michel Duguet, vainqueur du tournoi de Scrabble, a bronché sur le dernier coup de Jarnac, qui n'a pas échappé à Philippe Bellosta, futur champion de Scrabble francophone. Nous vous avons concocté un escalettre dont les deux derniers coups sont les mêmes que dans cette finale historique (solution en fin d'article).

T U F
1 +E(+1)
2 +S(+1)
3 +O(+2)
4 +M
5 +L
6 +I

(a) ou no(u)rries ou (c) orniers. (b) vélo, 1 A, 33. (c) ancienne unité d'éclairement. (d) ancienne unité de luminance. Mes (A) S, 12 A, perd 1 point. 1. B. Bloch, 915. 2. F. Pluven, 914. 3. H. Mollard, 912.

Résultats finals :
1. Duguet ; 2. Hannuna ; 3. Bloch et Lachaud ; 5. Pluven.

Festival de Vittel, Club Méditerranée, du 19 au 21 septembre. Individuel et paires. Prix du week-end, 1 040 F. Droits d'engagement, 80 F par séance. Tél. 42-61-85-00, poste 3576.

Tournois homologables de septembre. Le 21 : Angers, tél. 41-69-35-74, Haguenau, 88-73-84-86. Les 27 et 28 : Rennes, 99-54-51-96. Le 28 : Forbach, 87-85-79-84.

Solution de l'escalettre. 1. fute (ou fêta) ; 2. futes (ou fêtus) ; 3. foetus (ou fouets ou foutes) ; 4. moufles ; 5. moufflets ; 6. mistoufle, « vieille misère ».

MICHEL CHARLEMAGNE.

Festival de Val-Thorens
4e manche
Vendredi 8 août 1986

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

mots croisés

N° 423

Horizontalement

I. Passa récemment de Grande-Bretagne en URSS. – II. Fut admis sans enthousiasme dans un lieu anciennement accueillant. Complètement tordu. – III. Il en manque trois à Don Juan. Très mal vu. Positif. – IV. C'est le bouche à oreille et parfois le bouche à bouche. Un coup. – V. Pour le balai. Forcément répétitive. – VI. Grecque. Vue de l'esprit. Même gras il s'agite beaucoup ! – VII. Permet d'avancer. Elle ridiculisa son barbon. – VIII. A ce jeu, l'un l'a toujours dans le dos. Numéro un. – IX. On peut l'entrevoir, dans un sens. Entre deux vies, ils peuvent être dangereux. – X. Calée comme elle est, il sera difficile de l'ébranler.

Verticalement

1. Une gueule pour un Hôtel. – 2. Elle a perdu ses couleurs. Note. – 3. Partis. Vrai, en un sens. – 4. C'est ainsi qu'on qualifie une bonne secousse. – 5. Monnaie. N'ont rien de très agressif. – 6. Article. Croise sa semblable. – 7. Peut faire le civet. Au plus bas. – 8. Tord-boyaux. Fait bonne mesure dans un seul sens. – 9. Des pépins sauf pour les divas. Fait un calendrier. – 10. Participe. Ne figure pas forcément dans les grands projets. – 11. Offrirai une résistance nulle. Article. – 12. Morceau de colonne. Se laisse manger. – 13. Règle ses comptes.

SOLUTION DU N° 422

Horizontalement

I. Quartier Latin. – II. Ulnaire. Allbi. – III. Occitans. Laça. – IV. Ter. Is. Amerri. – V. Irai. Cépage. – VI. De. Naïveté. Ne. – VII. Ingambe. Taper. – VIII. Eté. Alimentai. – IX. Autels. Cône. – X. Saisissements.

Verticalement

1. Quotidiens. – 2. Ulcèrent. – 3. Ancra. Gesi. – 4. Rai. INA. Us. – 5. Titi. Amati. – 6. Irascibles. – 7. Eén. Eveils. – 8. Sape. Mse. – 9. La. Matte. – 10. Allégeance. – 11. Tiare. Ptou. – 12. Iber. Néant. – 13. Niaiseries.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 423

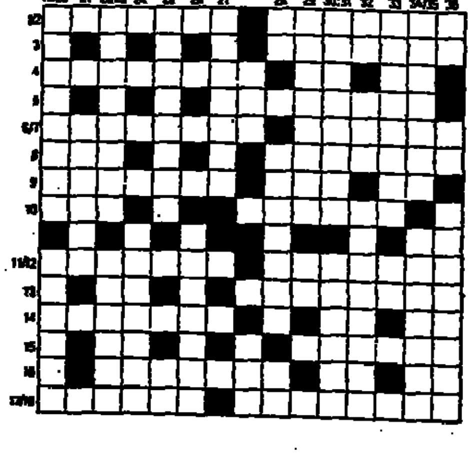
Horizontalement

1. ABEILOR (+ 2). – 2. EEOPRSU (+ 1). – 3. EHISNOT. – 4. EEFIRRTU. – 5. EEIIMNRS (+ 1). – 6. ACEEINTT. – 7. ACILMS (+ 1). – 8. DEEEILT. – 9. EGINNSU. – 10. APRSST (+ 1). – 11. AEEHIMT. – 12. AEILRUV. – 13. AAACENRV (+ 1). – 14. DGINOOR. – 15. ADEGOP (+ 1). – 16. AEHINTT. – 17. EEINST (+ 2). – 18. AACEERRS (+ 1).

Verticalement

19. AIILNNOT. – 20. BEHRSU. – 21. EEINNU. – 22. ABEGINRU (+ 1). – 23. EEGMOT. – 24. ABCEHOS. – 25. CDEFINNO. – 26. AIORSTT (+ 1). – 27. EEINSTT (+ 4). – 28. ADEEPRV (+ 1). – 29. ACEINOPR (+ 4). – 30. CEILLORS (+ 1). – 31. AAEMNT (+ 3). – 32. ACEGRSTU. – 33. EIMMOSST. – 34. EEEIMNS. – 35. ADIMORR (+ 2). – 36. AADEERRS.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



SOLUTION DU N° 422

Horizontalement

1. CORTEGE. – 2. FOCALES. – 3. VENGEUR. – 4. SOUTINT. – 5. UVALES (VALUES). – 6. DEALERS (LARDEES LEADERS). – 7. ADIPEUSE. – 8. ISTHME. – 9. ESSUYEE. – 10. ERUPTIF. – 11. MATADORS. – 12. MOULINAT. – 13. LIGOTE. – 14. CONNUES. – 15. DIRIGEE. – 16. ENLAIDIR. – 17. TEMOIN. – 18. TUEUSE. – 19. SASSERAI (ARISASSE ASSIERAS RASSASIE).

Verticalement

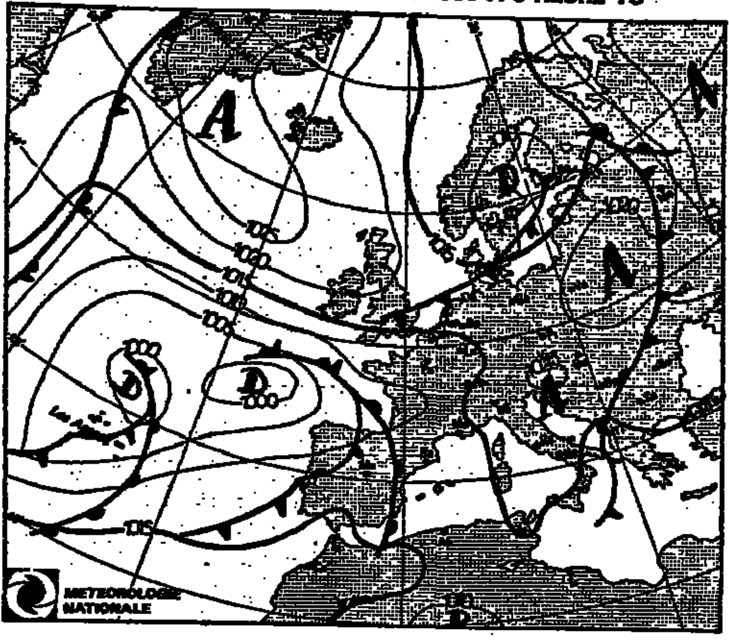
20. COSTARD (TOCARDS). – 21. OVOIDAUX. – 22. RETENU (ENTURE EURENT NEUTRE TENEUR TENURE). – 23. REUNIS (RUINES SURINE URINES USINER). – 24. MARELLE. – 25. OKAPIS. – 26. EVIDEES (DEVIEES). – 27. GENEUSE. – 28. ENTASSE (SEANTES). – 29. COULOIRS. – 30. YEARLING. – 31. OUVRIER. – 32. SIGNETS. – 33. CRASSEUX. – 34. NOUEES (ENOUES). – 35. HITTITES, langue indo-européenne. – 36. SEMOIR (MOIRES MOISER REMOIS). – 37. ENFILADE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

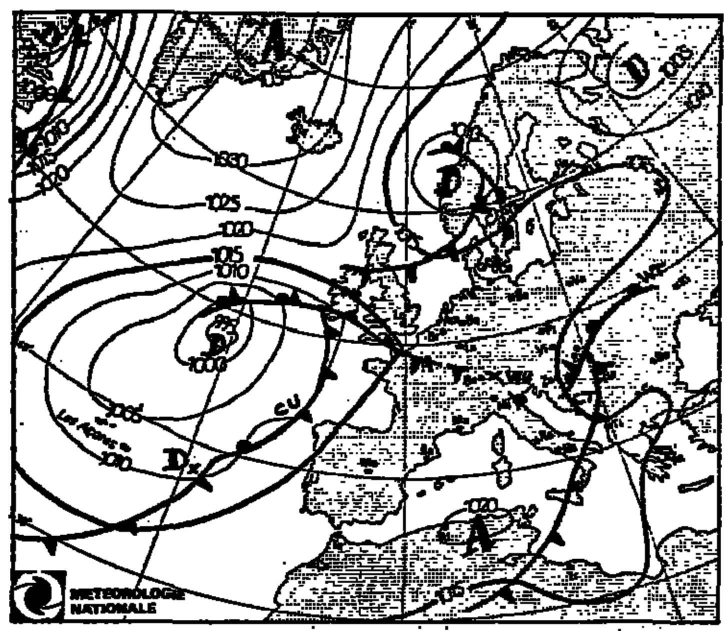
Informations « services »

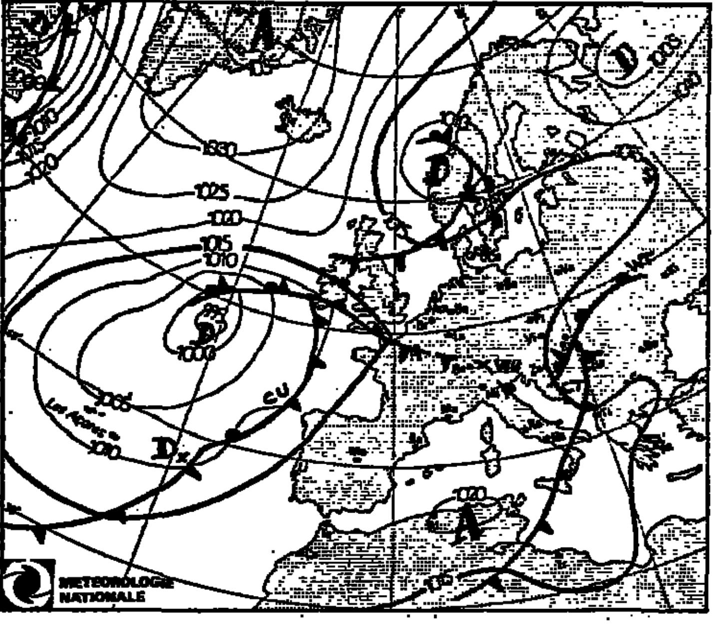
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU





Evolution probable du temps entre le vendredi 12 septembre à 0 heure et le samedi 13 septembre à 24 heures.

Le courant perturbé de sud-ouest humide et très doux s'est établi sur la France et se maintiendra pour les quarante-huit heures à venir. Une petite hausse de pression sur l'Espagne et le sud du pays apportera une amélioration dimanche.

Samedi, sur les Alpes et la Corse des résidus orageux le matin se décaleront vers l'Italie l'après-midi, mais le ciel restera nuageux derrière.

Sur les régions pyrénéennes et l'Aquitaine le ciel restera très nuageux. Sur toutes les autres régions le temps sera couvert et passagèrement pluvieux. Les petites pluies ou bruines intermittentes n'arriveront toutefois sur le Nord-Est qu'en milieu de journée.

Les températures seront en hausse le matin. Il fera de 11 à 18 degrés du Nord au Sud, les températures maximales seront encore entre 18 et 22 degrés sur la moitié nord mais dépasseront 25 degrés sur la moitié sud.

Dimanche, sur les régions au nord de Bordeaux, et de Lyon, le ciel restera très nuageux ; la journée sera rendue humide par de petites pluies ou bruines.

Au sud de Bordeaux, et de Lyon, les nuages alterneront avec des éclaircies qui pourront par moments, être assez belles et durables en plaine.

Les températures resteront stationnaires.

faible

LEGENDE

ENSOLEILLE

ECLAIRCIES PEU NUAGEUX

NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES

TRES NUAGEUX OU COUVERT

PLUIE OU BRUINE

NEIGE

AVERSES

ORAGES

BRUMES ET BROUILLARDS

SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 13.09.86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 11-9-1986 à 6 h TU et le 12-9-1986 à 6 h TU

Temps observé le 12-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	25	14	N
BIARRITZ	28	19	P
BORDEAUX	30	18	P
BOURGES	24	14	P
BREST	15	12	P
CAEN	18	12	P
CHERBOURG	16	13	P
CLERMONT-FERR.	27	14	C
DIJON	22	14	C
GRENOBLE St-M-H	25	11	S
LILLE	18	9	C
LIMOGES	24	15	P
LYON	27	18	C
MARSEILLE-MAR.	27	17	C
NANCY	21	12	A
NANTES	21	14	P
NICE	24	18	N
PARIS-MONTS.	21	13	P
PAU	30	18	P
PERPIGNAN	24	18	C
RENNES	20	12	P
St-ÉTIENNE	27	16	C
STRASBOURG	21	11	P
TOURS	21	12	P
TOULOUSE	31	19	C
POINTE-A-P.	27	27	S

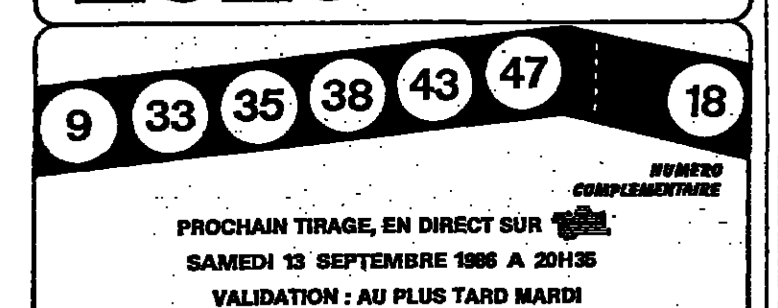
ÉTRANGER

ALGER	31	20	P
AMSTERDAM	15	5	N
ATHÈNES	27	21	S
BANGKOK	28	24	C
BARCELONE	27	18	O
BELGRADE	23	15	C
BERLIN	18	9	C
BRUXELLES	15	7	C
LE CAIRE	31	23	S
COPENHAGUE	15	7	S
DAKAR	28	23	S
DELHI	36	26	C
DJERBA	28	20	S
GENÈVE	23	12	N
HONGKONG	32	28	C
ISTANBUL	29	19	S
JÉRUSALEM	25	19	N
LISBONNE	24	20	P
LONDRES	18	8	N
LOS ANGELES	23	17	N
LUXEMBOURG	17	11	C
MADRID	28	15	C
MARRAKECH	28	19	C
MEXICO	27	13	B
MILAN	23	14	S
MONTRÉAL	22	14	A
MOSCOU	15	13	C
NAIROBI	28	18	N
NEW-YORK	30	20	S
OSLO	11	1	S
PALMA-DE-MAL.	29	21	P
PÉKIN	28	13	S
RIO-DE-JANEIRO	24	22	C
ROME	26	17	S
SINGAPOUR	31	26	O
STOCKHOLM	14	4	N
SYDNEY	19	13	C
TOKYO	31	23	A
TUNIS	29	15	N
VARSOVIE	17	6	N
VENISE	23	12	S
VIENNE	17	8	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



N° 37 TIRAGE DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1986

9 33 35 38 43 47 — 18 NUMERO COMPLEMENTAIRE

PROCHAIN TIRAGE, EN DIRECT SUR

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1986 A 20H35

VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES POUR LES DEUX TIRAGES DE LA SEMAINE PROCHAINE

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS N°s	3	2 380 840,00 F
5 BONS N°s + complémentaire	19	199 825,00 F
5 BONS N°s	1 155	10 865,00 F
4 BONS N°s	75 574	170,00 F
3 BONS N°s	1 597 929	11,00 F

JOURNAL OFFICIEL

Est publiée au *Journal officiel* du vendredi 12 septembre :

UNE LOI

● N° 86-1025 du 9 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

UNE LISTE

● D'admission à l'école militaire de la flotte (section officiers spécialisés de la marine) en 1986.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 14 septembre

L'Isle-Adam, 14 h 30 : tableaux modernes, mobilier, tapis.

PLUS LOIN

Samedi 13 septembre

Bar-le-Duc, 14 heures : cheminées, escaliers, boiseries ; **Deauville**, 15 heures : affiches de cinéma ; **Gien**, 10 heures : livres.

Dimanche 14 septembre

Bagnoles-de-l'Orne, 10 h 30 : affiches ; 14 h 30 : tableaux modernes ; **Bayeux**, 14 heures : linge, poupées, jouets ; **Gien**, 14 heures : vaisselle, objets d'art, mobilier ; **Nogent-le-Rotrou**, 14 heures : argenterie, objets d'art, mobilier, tableaux ; **Rouen**, 14 heures : mobilier rustique.

Les mots croisés se trouvent dans *« le Monde sans visa »* page 24

FOIRES ET SALONS

Auch, Chantilly, Compiègne, Dijon, Limoges (salon du livre ancien et du vieux papier), **Paris-Austerlitz** (Numicarta) ; **Paris, *square de Kouffra (14e)*** ; **Paris bois de Vincennes ; Velizy II.**

Démonétisation de billets de banque

La Banque de France a décidé de retirer de la circulation un certain nombre de billets de banque. Un décret, paru au *Journal officiel* du 4 septembre, précise que les billets de 100 F Corneille (type 1964), 50 F Racine (type 1962), 10 F Berlioz (type 1972) et 10 F Voltaire (type 1963) cesseront d'avoir cours à dater du 15 septembre 1986. Ils continueront toutefois à être échangés librement et sans limitation aux guichets de la Banque de France.



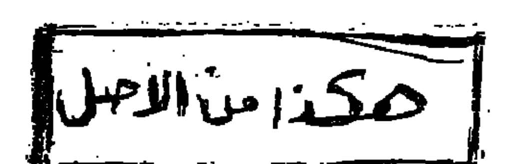
TRANCHE N°203 DU SUSPENSE

TIRAGE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 1986

LE NUMÉRO 2 5 7 3 0 1 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 6 3 2 GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN



Le Carnet du Monde

Fiançailles

— M. Hermand Teste de Sagey et Mme, née Antoinette de Vedrines,
M. Jacques G. Vidal et Mme, *née Marie Giraud d'Huart,*

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Hélène TESTE de SAGEY
et
Benoît VIDAL GIRAUD,

83190 Ollioules,
75016 Paris.

Mariages

— Mme André BANCE,
Mme Elisabeth BANCE,
directrice Bance-Publicité,
M. et Mme Antal PANKOTAY,

ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants

Isabelle et Pierre,

qui sera célébré le samedi 13 septembre 1986, à 15 heures, en l'église Sainte-Geneviève de Boisset-les-Prévanches (Eure).

91, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.
15, rue des Hautes-Formes,
75013 Paris.

Décès

— Les familles Alliot et Millet

font part du décès de

Mme Gabriel ALLIOT,
née Marie-Thérèse Millet.

Besançon, 11 septembre 1986.

— M. et Mme Pierre de Backer et leurs enfants,
M. et Mme Philippe de Backer et leurs enfants,
M. et Mme François de Backer et leur fille,
M. et Mme Jean-Loup Gronier et leurs enfants,
M. et Mme Jacques de Backer et leurs enfants,
M. et Mme Paul de Backer et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yves Behrlé,
Mlle Anne-Marie de Backer,
ses frère et belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Hélène DE BACKER,

survenu le 11 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-unième année, en son domicile.

Les obsèques seront célébrées le lundi 15 septembre, à 10 h 30, en l'église de Veneux-les-Sablons.

A vos prières sera associé le souvenir de son époux

Adrien DE BACKER,

décédé le 15 janvier 1964.

6, rue des Bois,
77250 Veneux-les-Sablons.

— Mme René Bady,
Jean-Pierre et Françoise Bady,
Paul et Janine Bady,
François et Marie-Odile Bady,
Claire et Michel Péguy,
Catherine et Paul de Roujoux,
Vincent Bady,
Bernard Basset,
Ses quinze petits-enfants,
Les familles Bady, Jacquand et Charvériat,

font part du décès, à l'âge de quatre-vingts ans, de

M. René BADY,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur de littérature française
à l'université de Lyon,
officier de la Légion d'honneur,

endormi dans l'espérance et la paix du Seigneur, le 11 septembre 1986.

Messe à Saint-Joseph de la Demi-Lune, le samedi 13 septembre, à 8 h 30.
Ni fleurs ni couronnes.

21 *bis*, avenue du Général-Leclerc,
69160 Tassin.

— Mme Charles Chemla,
M. et Mme André Chemla et leurs enfants,
M. et Mme Gérard de Mendez et leurs enfants,
M. et Mme Fernand Petit et leurs enfants,
M. et Mme Armand Boccara et leurs enfants,

ont l'immense douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père,

M. Charles C. CHEMLA,
ancien directeur
des Galeries Lafayette de Tunis,

survenu le 11 septembre 1986.

Suivant la volonté du défunt, il a été inhumé, entouré de ses proches, au cimetière parisien de Pantin, le vendredi 12 septembre.

Les prières d'usage auront lieu le dimanche 14 septembre, à 19 heures, à l'Oratoire, 13, rue Sainte-Isaure, à Paris-18e.

7, impasse Compoint,
75017 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Louis Harlé,
née *Alice Theis*
et ses enfants,
M. et Mme Paul-André Harlé,
Mme Georges Conard-Harlé,
M. et Mme Pierre Voisin,

font part du décès de

M. Louis HARLÉ,

survenu à Paris, le 10 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Un service religieux aura lieu au temple *Saint-Marcel*, rue Pierre-Nicole, le lundi 15 septembre, à Paris-5e, à 8 h 30.

15, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

« Bea è colui che serve,
e non desidera d'essere servito. »
(Saint François.)

— Les Pères de la communauté du Châtelard et de La Louvesc confient à votre prière le

Père Robert ISAAC,

décédé à Lyon, à l'âge de soixante-trois ans, le 5 septembre 1986.

— Florence et Scott Mc Kenzie,
M. et Mme Max Couilland,
M. Jacques Mc Kenzie,
Mme Michel Machebœuf,
Mlle Françoise Machebœuf,
M. et Mme Lionel Chauveinc et leurs enfants,
Leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain Mc KENZIE,

survenu le 7 septembre 1986.

Les obsèques auront lieu le mardi 16 septembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du *Montparnasse, à Paris-6e.*

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

146, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.

— L'Institut de recherches d'études sur le monde arabe et musulman et le Groupe de recherches et d'études sur le Proche-Orient, unité associée no 1070 du Centre national de la recherche scientifique, à Aix-en-Provence, ont le regret de faire part du décès de

M. Jacques REVAULT,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
maître de recherche honoraire
au CNRS.

[De 1924 à 1969, la carrière scientifique de M. Jacques Revault s'est déroulée tout entière au service de l'art et de l'artisanat en Afrique du Nord. Il y a exercé d'importantes responsabilités au Maroc et en Tunisie, en tant qu'administrateur civil, directeur de l'Office des arts tunisiens et inspecteur de l'enseignement artisanal. Il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'art musulman, notamment une importante série sur les palais et demeures de Tunis, du Caire et de Fès.]

Services religieux

— Le Consistoire central,
Le Consistoire israélite de Paris,
Le Conseil représentatif des Institutions juives de France,
informent les fidèles du service religieux qui sera organisé le mardi 16 septembre 1986, à 18 h 30, à la grande synagogue, 44, rue de la Victoire, 75009 Paris, à la mémoire des victimes de l'attentat de la *synagogue* d'Istanbul *et* de toutes les victimes du terrorisme.

Avis de messes

— En souvenir de l'ingénieur général (CR)

Henri SABATIER,

pieusement décédé le 22 mai 1986, le général de division Jacques Lignet, *directeur central du matériel de l'armée* de terre, invite tous ceux qui l'ont connu et estimé à participer à la messe qui sera célébrée le jeudi 18 septembre 1986, à 17 h 30, en la chapelle de l'Ecole militaire, à Paris.

Education

Le harcèlement des troupes laïques

(Suite de la première page.)

Issus d'une histoire parfois longue, les mouvements d'éducation populaire et les mutuelles ont pour point commun d'entretenir des liens très étroits avec la FEN et en particulier avec sa principale composante, le SNI, où ils puisent l'essentiel de *leurs forces vives. Près de* 80 % des MAD sont d'ailleurs des instituteurs.

La procédure de mise à disposi*tion n'est pas propre à l'éducation* nationale (1) mais elle y trouve son origine et a pris une ampleur toute spécifique. Le fonctionnaire (un enseignant neuf fois sur dix) est mis à plein temps à la disposition d'un mouvement complémentaire du service public (il organise des classes de neige, des activités sportives ou culturelles, gère des services sociaux ou une caisse de sécurité sociale). Il continue de percevoir son traitement directement de l'Education natio*nale et conserve son statut et ses* droits d'origine (seule les mutuelles boursent à l'administration l'équivalent de la rémunération des enseignants qui remplacent ses MAD dans leurs classes).

Loin des élèves

Le principe des MAD est né en 1940, lorsque l'afflux d'instituteurs réfugiés en zone sud a permis à l'administration d'attribuer des postes à des mouvements non dissous, sans que cette pratique de gré à gré soit pour autant codifiée (2). Depuis lors, les MAD ont survécu aux changements de régime, et leur nombre s'est régulièrement accru (199 en 1947, 730 en 1958 et 1 135 en 1980) pour atteindre les 1279 actuels, auxquels il convient d'ajouter quatrepostes pour la MGEN, qui sont, comme les décharges syndicales, régis par une procédure distincte.

Inconnus du statut de la fonction publique jusqu'en 1984, les MAD ont longtemps évolué dans une zone de non-droit propice aux abus. Les tentatives de reprise en main par l'Etat avant 1981 se sont heurtées à la puissance du SNI ; celle de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, *qui* avait annoncé la suppression de plusieurs centaines de postes au budget 1982, échouera avec l'arrivée d'un gouvernement de gauche.

Son initiative inspire directement la décision du ministre actuel, prise toutefois dans un contexte juridique différent. En effet, si la *gauche ne* s'est pas montrée particulièrement prodigue en postes, elle s'est efforcée de normaliser et de clarifier les relations entre les mouvements bénéficiaires de MAD et l'Etat. Depuis 1982, les associations doivent avoir reçu l'habilitation de l'éducation nationale, qui reconnaît ainsi leur complémentarité au service public.

De plus, les mises à disposition font l'objet d'une convention précisant la nature des fonctions exercées et posant le principe d'un contrôle par l'inspection générale du ministère. Le statut des MAD a même été *inclus au nouveau statut général* de la fonction publique de 1984.

Certes, la situation est assainie, mais rien n'est changé sur le fond : des centaines d'enseignants passent une grande partie de leur carrière, loin des élèves, à gérer des œuvres périscolaires, au risque de perdre totalement de vue leur métier d'origine et d'alimenter une bureaucratie parallèle, dont le vivier n'est autre que le syndicalisme de la FEN.

Autant d'anomalies pour un ministre soucieux d'économies budgétaires et qui, de plus, ne dédaigne aucune occasion de se mesurer à une forteresse syndicale déjà ébranlée.

M. Monory a promis de compenser la suppression des MAD par le versement de subventions équivalentes. Mais cette perspective ne rassure guère les organismes intéressés. Ils craignent que leur existence ne soit remise en question à chaque discussion budgétaire et que puisse s'opérer ainsi une nouvelle répartition des crédits. Ils s'interrogent aussi sur la validité des conventions de mise à disposition signées en *1985 pour six années. « M. Monory vise à déstabiliser tout le mouvement périscolaire ; c'est le ministre de la revanche »*, proteste M. Jean-Louis Boisanté, secrétaire général de la FCPE. Et M. Michel Gevrey, secrétaire général de la eunesse au plein air, relit avec amertume une lettre d'avril 1981 où le candidat Jacques Chirac jugeait la mission des instituteurs en milieu non scolaire *« tout à fait utile et appropriée »*. Quant à M. Jean-Louis Rollot, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, il estime la décision du ministre *« dommageable pour les enfants »*.

L'activité des mouvements périscolaires ne fait en effet que combler des lacunes de l'éducation nationale (clubs sportifs, cantines, ciné-clubs, etc.), lorsqu'elle ne résulte pas d'une délégation pure et simple d'une mission de service public (gestion de la Sécurité sociale). Ces mouvements, qui emploient des milliers de salariés privés (près de dix mille pour la seule Ligue de l'enseignement), entraînent dans leur sillage une nuée de bénévoles et entretiennent souvent avec les collectivités locales de toutes tendances politiques des relations étroites.

Leur affaiblissement brutal ne peut donc être sérieusement envisagé. En hypothéquant leur avenir, M. Monory ne fait qu'avancer un pion supplémentaire sur le terrain de la déstabilisation syndicale. La timidité des réactions suscitées à chaque fois semble renforcer sa conviction qu'il joue sur du velours.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Le ministre de l'*intérieur*, par exemple, met deux cent soixante-treize de ses fonctionnaires à la disposition de différentes associations, sportives notamment.

(2) D'après *la Forteresse enseignante, la Fédération de l'éducation nationale*, par V. Aubert, A. Bergounioux, J.-P. Martin et R. Mouriaux, Fayard, 1985.

Baisse des impôts et augmentation des prélèvements

Un bénéfice politique incertain

En voulant renflouer la Sécurité sociale par une augmentation des prélèvements, le gouvernement risque de se priver du bénéfice politique de la baisse des impôts.

« Il est vrai que nous retirons d'une main ce que nous donnons de l'autre. » M. Balladur a confirmé, lors de l'émission télévisée « L'heure de vérité » que les 15 milliards de francs de réduction d'impôts sur le revenu promis pour 1987 seraient annulés par 15 milliards de francs de prélèvements supplémentaires entraînés par la perception, en février prochain, d'une contribution fiscale de 0,4 % destinée à la Sécurité sociale et par le relèvement de 0,7 % des cotisations vieillesse intervenu cet été.

Pour compenser la déception que risquaient de produire ces paroles, le ministre a tenu à prendre des engagements : en 1988, une nouvelle baisse des impôts sur le revenu, de 10 milliards à 12 milliards de francs, laissera aux contribuables français un gain net sur deux ans. Sous-entendu : 25 milliards de francs de baisse d'impôt sur le revenu (15 + 10) feront plus qu'effacer 15 milliards de francs de prélèvements sociaux.

M. Balladur, en revanche, a déclaré qu'il était inexact de dire que les contribuables disposant de revenus moyens paieraient pour les autres : *« Tout le monde bénéficiera d'une baisse d'impôt de 3 à 4 %. »*

Le projet de budget pour 1987, qui sera examiné lundi 15 septembre en conseil des ministres, quelques heures avant le départ de M. François Mitterrand pour l'Indonésie, prévoit bien, en effet, une baisse de trois points de l'impôt sur le revenu, baisse qui jouera jusqu'aux tranches les plus basses du barème et intéressera donc les contribuables à faible revenu, déjà concernés par une autre mesure favorable (extension du système de la décote aux familles).

Seuls les hauts salaires...

Mais le problème que nous avions posé *(le Monde* du 10 septembre) était de savoir si les revenus moyens ne supporteraient finalement pas autant de prélèvements sinon plus qu'en 1986, les cotisations sociales supplémentaires effaçant ou dépassant la baisse des impôts. D'après nos calculs, la réponse est que, dans presque tout les cas, les prélèvements sociaux supplémentaires (le 0,4 % et le 0,7 % vieillesse) seront supérieurs en 1987 aux baisses d'impôts pour les titulaires de revenus moyens. Par revenus moyens, il faut entendre des revenus supérieurs à 7 500 F par mois pour un couple sans enfant et d'au moins 10000 F pour un couple avec un enfant, chiffres correspondants *grosso-modo* aux revenus salariaux à partir desquels la décote cesse de jouer.

M. Balladur a cité le cas d'un ménage disposant d'un revenu mensuel de 15 000 F qui paiera, en 1987, 1 000 F d'impôts de moins qu'en 1986. Cette famille sera effectivement gagnante mais à une condition, que M. Balladur a d'ailleurs précisée : bénéficier de la déduction pour frais de garde, portée de 5 000 F à 10 000 F.

Sans être exceptionnel, ce cas n'est pas fréquent : 300 000 ménages seulement ont bénéficié, en 1985, de cet abattement réservé aux enfants de moins de cinq ans et aux ménages dont les deux conjoints ont une activité professionnelle. Si l'on reprend la même famille, mais sans le bénéfice de la déduction pour frais de garde — cas le plus fréquent, — on s'aperçoit que les prélèvements sociaux supplémentaires — 1 314 F en 1987 — seront supérieurs à la réduction d'impôts (380 F).

D'après nos calculs encore, pour un couple marié sans enfant, le poids des prélèvements sociaux l'emporte sur les réductions d'impôts pour tous les salaires supérieurs à environ 8 000 F par mois. Encore dans le bas de l'échelle, les contribuables les plus démunis, s'ils ne paient pas d'impôts, subissent tout de même une cotisation vieillesse qui entraîne pour eux un bilan négatif.

Le jeu contradictoire des allégements et des augmentations ne devient positif pour un couple marié sans enfant qu'à partir de revenus élevés, de l'ordre de 30 000 F par mois. Même à ce niveau, la réduction d'impôt ne provient que du jeu de la minoration d'impôt de 3 %, supérieure à l'augmentation de la cotisation vieillesse (celle-ci ne croît plus puisqu'elle est calculée sur un salaire plafonné) et à la contribution fiscale de 0,4 %.

A partir de 80 000 F de salaire mensuel pour un couple marié sans enfant, le taux marginal, ramené de 65 % à 58 %, abaisse très fortement l'impôt sur le revenu (de plus de 25 000 F). Les prélèvements sociaux supplémentaires ne représentant que 4 000 F environ.

Pour un couple marié avec deux enfants, le bilan des mesures fiscales et des prélèvements sociaux est négatif depuis le bas de l'échelle sauf pour une zone de salaires située aux environ de 8 000 F par mois (les salaires de 11 000 F retrouvent un bilan négatif). L'apport final ne redevient positif que pour des salaires élevés, supérieurs à 30 000 F par mois. Ce bilan est extrêmement favorable à partir de 60 000 F par mois, c'est-à-dire dans les zones où commence à se faire sentir l'effet de l'abaissement de la tranche marginale de 65 % à 58 %.

Pour les célibataires, qui bénéficient déjà de la décote et ne trouveront donc aucun avantage à l'extension de ce système au couple, le bilan est toujours négatif jusqu'aux environs de 15 000 F de salaire mensuel. La minoration d'impôts de 3 % est en effet constamment inférieure au poids du relèvement de la cotisation vieillesse cumulée avec la contribution fiscale de 0,4 %. Il faut arriver à des salaires supérieurs à 30 000 F par mois pour trouver des bilans nettement positifs, la tranche à 58 % produisant ses effets.

De ces calculs, qui demandent à être affinés, on peut tirer deux conclusions. La première est que les effets contraires des allégements fiscaux et de la majoration des prélèvements sociaux seront presque toujours négatifs pour les revenus moyens et toujours positifs pour les revenus élevés. La seconde est que les bas revenus seront tantôt bénéficiaires — grâce à la décote, — tantôt perdants, ce qui sera le cas des contribuables non ou très faiblement imposés en 1986. On pourra aussi trouver des contribuables complètement exonérés d'impôts en 1987 — deux millions de ménages supplémentaires — mais qui paieront un supplément de cotisation vieillesse non négligeable, de l'ordre de 500 F.

ALAIN VERNHOLES.

TRANSPORTS

Annoncée depuis sept ans

La privatisation de British Airways va entrer dans les faits

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement britannique a fait savoir, le jeudi 11 septembre, qu'il procéderait en janvier prochain à la privatisation de la compagnie aérienne British Airways. La nouvelle a été accueillie avec soulagement dans les milieux politique et financiers les plus favorables, qui finissaient par ne plus y croire. Voilà en effet sept ans qu'il en était question.

Lorsque Mme Thatcher est arrivée au pouvoir en 1979 et qu'elle a précisé son programme de dénationalisation, British Airways figurait en tête de liste. Mais, depuis, une série de problèmes divers n'ont cessé d'obliger le gouvernement à repousser ce projet. Ce fut d'abord, en 1980, le constat des difficultés de gestion plus graves, des pertes massives. En 1982, c'était la faillite de la compagnie Laker Airways et des poursuites judiciaires pour lesquelles un arrangement n'allait être trouvé que trois ans plus tard (1).

Puis une commission gouvernementale allait préconiser que British Airways cède à d'autres compagnies (notamment British Caledonian), certaines de ses lignes. Cette recommandation ne devait pas être acceptée. Cette année encore, en juillet, le cabinet de Mme Thatcher était contraint à un nouvel ajournement en raison cette fois de la délicate renégociation avec les Etats-Unis des accords dits « des Bermudes », qui déterminent la répartition des liaisons aériennes transatlantiques. Mardi, les discussions ont abouti à une solution.

Une énième hypothèque pesant *sur l'avenir de British Airways* ayant été ainsi levée, le gouvernement a pu, deux jours après, annoncer enfin la décision tant attendue. Elle donne au cabinet de Mme Thatcher l'occasion d'essayer de mettre un terme à une période de doute concernant l'ensemble des privatisations qu'il s'est promis de réaliser avant les prochaines élections législatives.

La révélation cet été d'un nouveau délai à propos de British Airways avait fait très mauvais effet, car, après les vives controverses qui avaient eu lieu au début de l'année au sein même de la majorité au sujet de *l'éventuelle cession* à General Motors d'une partie de British Leyland (intitulé maintenant Rover Group) (2), le gouvernement avait dû successivement avouer qu'il devait renoncer *in extremis* à la privatisation de certains arsenaux militaires et de la Compagnie des eaux.

Avec trente-huit mille employés et près de deux cents avions, British Airways est la plus grande compagnie aérienne assurant des liaisons internationales. Placée depuis 1981 sous la houlette d'un nouveau président, lord King, un proche de Mme Thatcher, qui a pris des mesures draconiennes (la suppression d'un tiers des emplois), la société a dégagé en 1985 des profits *appréciables* : 181 millions de livres, alors qu'elle accusait encore trois ans auparavant 544 millions de pertes.

La plus grande compagnie aérienne

Le gouvernement entend renouveler bientôt avec British Airways l'opération réussie en 1984 avec British Telecom, c'est-à-dire céder l'entreprise à de petits porteurs de parts qui, pour beaucoup, comme dans le cas de British Telecom, accéderont pour la première fois à l'actionnariat. La vente de British Airways devrait être un nouvel *exemple du « capitalisme populaire »* cher à la Dame de fer et devrait rapporter au Trésor 800 millions de livres (contre 4 milliards pour British Telecom).

Quelques doutes subsistent cependant dans la City quant au succès de cette nouvelle dénationalisation : 1986 ne sera pas une très bonne année pour le transport aérien et les bénéfices de British Airways seront vraisemblablement en baisse. L'attrait pour les investisseurs risque d'être moins grand que prévu. D'autre part, de nombreux économistes craignent que le marché ne soit soudain trop sollicité, puisque deux mois seulement auparavant, en novembre, aura eu lieu — comme vient de le rappeler le gouvernement — la plus importante de toutes les privatisations, celle de British Gas (opération estimée à 5 à 8 milliards de livres).

Enfin, une victoire des travaillistes lors des prochaines élections (en 1987 ou au plus tard début 1988) paraît aujourd'hui de moins en moins improbable. Le Labour vient de confirmer qu'il procéderait à la « renationalisation » de British Telecom et que celle de British Airways était envisagée. Voilà un motif supplémentaire de prudence pour les futures actionnaires. Aussi le gouvernement pourrait-il être obligé de proposer les actions à un prix relativement bas et de nouveau s'exposer aux critiques de l'opposition, qui l'accuse de « brader » les avoirs de l'Etat à seule fin de respecter un programme électoral et d'équilibrer un budget qu'il a de plus en plus de mal à établir.

FRANCIS CORNU.

(1) Laker accusait British Airways et d'autres sociétés — dont Air France — d'« entente » pour provoquer sa chute.

(2) En butte à de sévères critiques, le gouvernement a dû abandonner les pourparlers avec General Motors et proposer de reprendre la section poids lourds (Leyland Trucks).

AGRICULTURE

Surplus dans la CEE

18 millions d'hectolitres de vin vont être distillés

La CEE vient d'arrêter son programme de distillation alors que débute la vendange 1986. Deux sortes de distillation permettront de se débarrasser d'environ 18 millions d'hectolitres de vin, alors qu'on s'attend à une production de 155 millions d'hectolitres dans l'Europe des Dix (en hausse de 10 %) et de 38 millions d'hectolitres en Espagne (en hausse de 15 %). En France, d'après les estimations de l'Office national interprofessionnel des vins (Onivins), la récolte serait de l'ordre de 72 millions d'hectolitres, en hausse de 4 %, se décomposant entre 21 millions de vins d'appellation, 41 millions de vin de table et 9 millions de vins à cognac.

La première distillation décidée par la CEE s'élève à environ 8 millions d'hectolitres, prélevés sur les stocks de l'ancienne campagne. Elle est payée à 90 % du prix d'orientation et limitée à 13 % de la production totale de chaque viticulteur. La seconde distillation, dite préventive, porte sur les excédents de l'actuelle campagne. Elle concernera 6 à 7 millions d'hectolitres dans la CEE à dix et, selon les premières estimations, sur 3 millions d'hectolitres en Espagne. Elle est payée aux producteurs à 65 % du prix d'orientation. Les quantités acceptées au titre de la distillation préventive sont plafonnées à 13 hectolitres par hectare en France et en Espagne, à 13 % de la production en Italie et à 26 % en Grèce.

Les producteurs espagnols bénéficient cependant d'un autre critère de plafonnement correspondant à 26 % de la production totale pour les exploitants individuels et à 20 % pour les coopératives.

● FO et la FEN hostiles à la modification de la contribution solidarité des fonctionnaires. — FO et la FEN se sont déclarées opposées à une modification du calcul de la contribution solidarité chômage des fonctionnaires *(le Monde* du 11 septembre) visant à prendre en compte les primes pour le seuil de déclenchement de ce prélèvement. FO *« s'élève contre toute modification de ce seuil d'exonération qui aurait pour conséquence de frapper les catégories les plus défavorisées »*. Quant à la FEN, elle s'oppose à une modification qui *« transférerait la charge des prélèvements obligatoires sur les revenus bas et moyens »*.

ENTREPRISES

Une usine de disques compacts Philips-Du Pont en France

Philips-Du Pont (PDO), filiale commune des groupes néerlandais Philips et américain Du Pont-de-Nemours, créée au début de 1986, va transformer l'usine de Louviers (Eure) en unité de fabrication de disques compacts. Cette usine appartenait à Polygram, autre filiale de Philips, et fabriquait des disques microsillons et des cassettes.

L'investissement se monte à 250 millions de francs. L'effectif (quatre cents personnes) sera maintenu et devrait dépasser cinq cents personnes en 1989. PDO produirait, à cette date, 30 millions de disques compacts par an pour un chiffre d'affaires de 500 millions de francs, la moitié de la *production* sera exportée.

Peugeot premier exportateur français en 1985

Le groupe Peugeot a retrouvé l'an passé la première place au classement des exportateurs français de l'hebomadaire *le Moniteur du commerce international* (MOCI), avec un chiffre d'affaires à l'exportation de 39 milliards de francs. Renault, qui avait ravi cette place il y a trois ans, est redevenu second, devant Sacilor, la CGE, l'Aérospatiale, puis IBM-France. Les cent plus grands exportateurs vendent, 39 % de leurs produits à l'étranger a calculé le MOCI. Ils représentent 700 milliards de francs d'exportations, soit la moitié de ce qu'exporte l'ensemble des entreprises françaises.

KWU cherche à prendre pied aux Etats-Unis

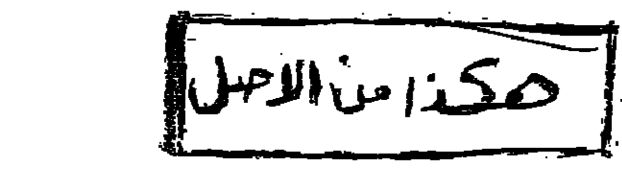
Kraftwerk Union (KWU), filiale à 100 % de l'allemand Siemens, spécialisée dans la construction de centrales nucléaires, cherche à prendre une participation dans la société Exxon Nuclear, filiale du groupe américian Exxon. Un porte-parole de KWU a indiqué que des pourparlers allaient encore se poursuivre pendant plusieurs mois, mais n'a pas révélé si la société avait l'intention de prendre la majorité du capital d'Exxon Nuclear.

KWU traverse une passe très difficile du fait de l'absence de commandes de réacteurs nucléaires. Il cherche à se diversifier et à accroître son activité de fabricant d'éléments combustibles pour ces réacteurs. D'où l'intérêt porté à Exxon Nuclear, qui est le troisième fournisseur américain de ces combustibles, derrière Westinghouse et General Electric, mais qui, à la différence de ces deux groupes, n'est pas lui-même un fabricant de centrales nucléaires.

Alcoa souhaite reprendre la Société des céramiques techniques (groupe CGE)

Le groupe américain Alcoa souhaite racheter la majorité des actions de la société des céramiques techniques (SCT), filiale de Ceraver (groupe CGE) située à Tarbes. L'accord entre les deux compagnies est soumis à l'approbation du gouvernement.

Ceraver, avec un chifre d'affaires de 800 millions de francs en 1985, produit des *isolateurs électriques* en verre et des céramiques techniques. Une partie de cette dernière activité a été vendue à Rhône-Poulenc (céramiques thermo-mécaniques), et le reste a été regroupé dans SCT, avec un chiffre d'affaires de 120 millions de francs l'an dernier et 240 personnes (céramiques industrielles, prothèses chirurgicales, membranes...).



Economie

La chute de Wall Street

Vagues contradictoires et remous techniques

Fortement secouée par un courant de ventes quasi ininterrompue, la Bourse de New-York a connu, le jeudi 11 septembre, une de ses journées les plus sombres. En valeur absolue, le marché a reculé de 4,6 %, une chute sans commune mesure avec l'effondrement de 13 % des actions lors du « jeudi noir » du 28 octobre 1929, qui avait marqué le début de la grande dépression.

Cette *vive réaction de Wall Street* s'explique par des considérations techniques sur un marché qui avait récemment atteint son plus haut niveau historique. Mais, souligne notre correspondant à Washington, Bernard Guetta, elle est aussi le résultat de la morosité ambiante depuis que les derniers *résultats* de la croissance et de la balance commerciale *sont venus démentir* les effets bénéfiques qu'aurait dû avoir la baisse du dollar et des taux d'intérêt.

La chute de Wall Street a rapidement contaminé les autres grands marchés, tels que Londres et Tokyo. Au Japon, vendredi 12 septembre, la Bourse a enregistré une chute record.

NEW-YORK
de notre envoyée spéciale

La rentrée est pour le moins tumultueuse à la Bourse de New-York. Jeudi 11 septembre, l'indice Dow Jones a *perdu plus* de 80 points, un record en valeur absolue pour une seule séance, tombant au-dessous de 1 800 points, alors que quelques jours auparavant il avait battu ses propres records au-dessus de 1 900. La turbulence actuelle est le résultat de deux vagues de spéculation, l'une sur la baisse des taux d'intérêt et l'autre sur leur hausse, en même temps que se produisent des perturbations techniques dues à l'annonce de l'introduction d'une nouvelle réglementation des achats de valeurs à terme. L'effet multiplicateur d'un système informatique décentralisé, qui conduit les analystes à réagir tous ensemble sur les *mêmes informations*, en accélère encore les effets. Il faut s'attendre à d'autres perturbations d'ici à la fin de l'année, avec les conséquences sur le marché financier de l'introduction de la nouvelle réforme fiscale américaine.

« *Quand la frousse prend les spectateurs, elle emporte en même temps le pianiste et le piano* », concluait une analyste de Wall Street, déplorant la chute d'excellents titres et épuisée par l'agitation d'une séance au cours de laquelle le patron de la charge d'agents de change pour laquelle elle travaille, renonçant à joindre ses opérateurs par téléphone ou par le circuit interne, toutes les lignes de communication étant encombrées, avait fini par s'emparer d'un haut-parleur pour faire savoir à tous : « *Pass on bids.* » (Ne plus répondre à aucune proposition.)

Le mieux étant parfois l'ennemi du bien, c'est en voulant régulariser le marché financier que la Commission des opérations de Bourse américaine semble avoir, en partie, contribué à *cet effondrement*. Elle annonçait en effet mercredi un plan, et son expérimentation dès le prochain terme du 19 septembre, pour éviter les baisses fréquemment provoquées par les grands nombres d'actions jetées anonymement sur le marché dans la dernière demi-heure de la séance, limite à laquelle les *porteurs de titres achetés* à découvert choisissent de rester ou non sur le marché. De peur de ne pouvoir manœuvrer conformément à leurs habitudes, nombre d'opérateurs ont préféré commencer à vendre leurs titres à terme dès jeudi 11.

Comme ces titres font largement partie de l'indice Dow Jones, celui-ci a commencé à s'effondrer. Les chartistes, ces analystes qui travaillent sur graphiques, ayant donné par avance leurs ordres de vente automatique à certains niveaux, une baisse en a appelé une autre et ainsi de suite, entraînant un phénomène de boule de neige d'ampleur inattendue. S'il s'agit là de ce qu'il est convenu d'appeler un « mouvement technique ». Il n'en reste pas moins qu'il est aussi significatif de la nervosité et de l'incertitude qui animent actuellement le marché. Les cours des actions cotées à New-York se sont multipliés par 140 % en quatre ans. L'indice Dow Jones est passé de 1 550 début janvier à plus de 1 900 pendant l'été. On se demande, devant ces chiffres comme devant ceux de l'économie, si après quatre années de hausse il ne faut pas quand même finir par s'attendre à la baisse.

Mouvement de balancier

Après l'optimisme printanier, les statistiques de l'économie américaine publiées au cours du mois d'août ont semblé indiquer un ralentissement de la conjoncture. Une chute du marché et des taux d'intérêt s'est produite pendant les grandes chaleurs, suivie immédiatement d'une reprise, car les informations du début du mois de septembre sont allées complètement à l'inverse.

Chacun y allant de sa statistique, le mouvement oscillatoire s'amplifie au fil des jours, avec heureusement un effet de balancier régulateur : ceux qui croient que l'économie est faible attendent de la Banque fédérale de réserve une baisse des taux d'intérêt, de nature à faire monter les cours des actions, et ceux qui la croient forte anticipent une hausse des taux d'intérêt et des risques d'inflation, qui auraient plutôt tendance à la faire tomber. L'opinion selon laquelle « *un peu d'inflation vaut mieux que la déflation* » commence néanmoins à se répandre, soutenue par le début de hausse des prix de l'or et des matières premières. En outre, la réforme fiscale devrait exempter d'impôt nombre de ménages modestes et aboutir globalement à une économie pour les particuliers. S'il est vrai que pour seulement 18 % la population américaine détient des actions, ce sont quarante millions d'adultes représentant 56 % des ménages du pays. Or 1 dollar de hausse en Bourse se traduit, d'après des études récentes, par 7 cents de consommation nouvelle.

Nombre d'analystes démontrent en outre que, sous l'effet de la déflation, le cours des actions à la Bourse de New-York, malgré la hausse des quatre dernières années, est encore inférieur en réalité à ce qu'il était en 1974, au plus bas. Leur démonstration s'appuie sur le fait que, depuis le début des années 80, les entreprises amortissent leurs investissements à un rythme plus rapide, alors que celui de l'inflation a spectaculairement diminué. Dans les années 70, les sociétés n'amortissaient pas assez vite pour compenser les pertes dues à l'inflation, en sorte qu'elles présentaient des bénéfices fictifs. Au contraire, depuis lors, elles présentent des profits sous-évalués, compte tenu de la quasi-disparition de l'inflation. Le cours actuel des actions est donc moins cher qu'il y paraît, puisque les bénéfices réels sont plus élevés ? Mais il est aussi moins cher qu'au plus bas de la période d'inflation passée. C'est ce qui fait dire à certains, même le jour où Wall Street est en berne, que l'indice Dow Jones devrait prochainement atteindre le palier des 2000.

En outre, la réforme va pousser les détenteurs d'actions à les vendre d'ici à la fin de l'année, afin de leur permettre de comptabiliser leurs profits sur valeurs mobilières dans l'exercice 1986. Ils s'assureront ainsi une imposition inférieure, compte tenu des déductions auxquelles ils auront droit cette année pour la dernière fois avant l'entrée en vigueur de la réforme. Vraisemblablement, les sommes ainsi dégagées se réinvestiront sur les mêmes marchés, dans d'autres actions ou dans les mêmes, mais c'est un beau remue-ménage qui est en perspective.

JACQUELINE GRAPIN.

AFFAIRES

Première étape des privatisations

M. Balladur lance un appel d'offres aux banques et aux cabinets d'audit

Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation a lancé un double appel d'offres aux sociétés d'audit et aux banques d'affaires pour l'évaluation du prix de cession des trois premières entreprises nationalisées, Saint-Gobain, Paribas et Assurances générales de France (AGF). Une opération de même nature pour TF 1 avait été lancée en août dernier.

Les cabinets d'audit seront chargés de la première étape du processus de privatisation : ils expertiseront les comptes des entreprises. Les banques interviendront ensuite pour évaluer les entreprises en fonction de leur marché, leur compétitivité, leurs perspectives. Elles devront en outre « *recommander les modalités de la vente des actions sur le marché français et éventuellement sur le marché étranger* », indique la Rue de Rivoli.

Leur rapport servira de base à l'élaboration d'un document que le ministre remettra à la commission de la privatisation, composée de sept « sages ». Celle-ci fixera un prix minimum pour la cession des titres, afin que la collectivité nationale, propriétaire des entreprises, ne soit pas lésée. M. Balladur, à partir de tous ces éléments, fixera enfin le prix et les modalités de vente en Bourse, par augmentation de capital.

Au-delà de son enjeu industriel et financier, la privatisation représente une énorme et complexe opération boursière. Il s'agit d'un gros « marché » pour les cabinets d'audit et les banques d'affaires. Tous les grands noms français et étrangers de cette profession sont intéressés *(voir la liste dans* le Monde *du 22 août)*.

Nominations

● **Au Sernam : M. JACQUES PETER**, quarante-huit ans, sera nommé le 1er novembre prochain directeur général, en *remplacement de M. Didier Sautter*, appelé à l'inspection générale de la SNCF. M. Peter, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines, est entré en 1966 à la SNCF. Il était depuis 1985 directeur financier de la société nationale.

● **A la SNCF : M. JEAN-MARIE METZLER**, quarante-quatre ans, sera nommé le 1er janvier 1987, directeur commercial voyageurs, en remplacement de M. Olivier Weber atteint par la limite d'âge. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il est entré en 1968 à la SNCF où il s'est toujours occupé du matériel roulant. Il a eu notamment en charge le projet TGV Sud-Est. Depuis 1984, il dirigeait le secteur matériel roulant ferroviaire à la société MTE (Jeumont-Schneider).

● **A Paribas**, dans le cadre d'une réorganisation qui privilégie les promotions internes. **M. FRANÇOIS MORIN**, déjà confirmé dans ses fonctions le 24 juillet dernier, et **M. HUBERT DE SAINT-AMAND**, jusqu'alors directeur général adjoint, chargé du département international, ont été nommés directeurs généraux de la Compagnie financière, aux côtés du président M. Michel François-Poncet.

● **A la Compagnie financière de Crédit industriel et commercial : M. WILLY STRICKER** vient d'être nommé délégué général. Il était précédemment directeur de la communication à l'Association française de banque.

● **A l'Association française de banque : M. JEAN DROMER** a été reconduit à la présidence pour « *une période limitée* ». M. Dromer est président de l'AFB depuis 1982. Il a été nommé PDG de la Compagnie financière *de CIC, en juillet dernier*, et traditionnellement le président de l'AFB est choisi parmi les PDG des banques moyennes. Aussi l'AFB désignera-t-elle prochainement un autre président.

Préfecture de l'AUBE
Préfecture de la HAUTE-MARNE

Projet de construction d'un centre de stockage en surface de déchets radioactifs

sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys, La Ville-au-Bois et Epothémont (Aube)

Avis d'enquête d'utilité publique

MM. les préfets, commissaires de la République des départements de l'Aube et de la Haute-Marne, font connaître qu'il sera procédé à une enquête sur l'utilité publique du projet présenté par le Commissariat à l'énergie atomique — Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, — en vue de la construction d'un centre de stockage en surface de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte, à réaliser sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys, La Ville-au-Bois et Epothémont, dans le département de l'Aube.

Cette enquête tiendra lieu également :

— d'enquête publique relative à l'autorisation de création de l'installation nucléaire de base et d'enquête propre aux installations classées situées dans le périmètre de celle-ci ;
— d'enquête relative au permis de construire ;
— d'enquête préalable à l'autorisation de défrichement.

La commission d'enquête, dont les membres ont été désignés par M. le président du tribunal administratif de Châlons-sur-Marne et dont le siège est fixé à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube, comprendra :

— M. Robert Paillery, *directeur d'hôpital honoraire*, 36, avenue P.-Brossolette, à Troyes, président de la commission ;
— M. Pierre Drot, ingénieur des Travaux publics de l'Etat (TPE), en retraite à Eclaron (Haute-Marne) ;
— M. André Gaudy, expert agricole à Arcis-sur-Aube ;
— Suppléant éventuel : M. Serge Morisseau, architecte des Bâtiments de France honoraire, 3, rue des Gayettes, à Troyes.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête, seront déposés à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube et dans les mairies de Brienne-le-Château, Soulaines-Dhuys et Montier-en-Der, pendant six semaines consécutives, du *29 septembre au 10 novembre 1986 inclus, afin que chacun puisse en prendre* connaissance :

● les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16 heures à 19 heures ;
● le mercredi : de 8 heures à 12 heures et de 16 heures à 19 heures ;
● le samedi : de 8 heures à 12 heures, à l'exception du 1er novembre.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera tenu à la disposition du public, aux fins de consultation :

1) **Dans le département de l'Aube** : en mairies de La Chaise, Chaumesnil, Crespy-le-Neuf, Epothémont, Fuligny, Juzanvigny, Maizières-lès-Brienne, Morvilliers, Petit-Mesnil, Vallentigny, La Ville-au-Bois et Ville-sur-Terre.

2) **Dans le département de la Haute-Marne** : en mairie de Ceffonds, en mairies annexes d'Anglus et de Sauvage-Magny et en mairies de Longeville-sur-la-Laines et de Louzé.

La consultation du dossier sera ouverte dans ces communes, trois demi-journées par semaine, pendant toute la durée de l'enquête. Outre le samedi matin, de 8 heures à 12 heures, excepté le 1er novembre 1986, les personnes qui le souhaitent pourront en prendre connaissance :

— en *mairies* de Fuligny, Petit-Mesnil : les lundis et mercredis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairies de Chaumesnil, Crespy-le-Neuf, *Maizières-lès-Brienne*, les lundis et jeudis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairie de Ceffonds : les mardis et mercredis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairie annexe d'Anglus : les mardis et jeudis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairie annexe de Sauvage-Magny : les lundis et jeudis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairies de La Chaise, La Ville-au-Bois : les mardis et jeudis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairies d'Epothémont, Juzanvigny, Longeville-sur-la-Laines, Morvilliers, Vallentigny : les mardis et vendredis, de 14 heures à 18 heures ;
— en mairie de Louzé : *les jeudis et vendredis, de 14 heures à 18 heures* ;
— en mairie de Ville-sur-Terre : le mardi, de 15 heures à 19 heures, et le jeudi, de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être également adressées, par écrit, à M. le président de la commission d'enquête, à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public :

— à la mairie de Brienne-le-Château, de 16 heures à 19 heures : *les* 28 et 31 octobre et 3 et 7 novembre ;
— à la mairie de *Soulaines-Dhuys* : *les* 29 octobre, de 9 heures à 12 heures ; 30 octobre, de 16 heures à 19 heures ; 31 octobre, de 16 heures à 19 heures ; 4 novembre, de 16 heures à 19 heures ; 5 novembre, de 16 heures à 19 heures ; 7 novembre, de 16 heures à 19 heures ; 8 novembre, de 9 heures à 12 heures ; 10 novembre, de 16 heures à 19 heures ;
— à la mairie de Montier-en-Der, les : 31 octobre, de 16 heures à 19 heures ; 5 novembre, de 16 heures à 19 heures ; 8 novembre, de 9 heures à 12 heures ; 10 novembre, de 16 heures à 19 heures ;
— à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube, les : 29 octobre, de 9 heures à 12 heures ; 5 novembre, de 9 heures à 12 heures ; 8 novembre, de 9 heures à 12 heures ; 10 novembre, de 16 heures à 19 heures.

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront déposées environ un mois après la clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube à Troyes, à la préfecture de la Haute-Marne à Chaumont, à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube, ainsi que dans les mairies des communes lieux d'enquête.

Le préfet, commissaire de la République du département de l'Aube,
signé : Roger GROS.

Le préfet, commissaire de la République du département de la Haute-Marne,
signé : Philippe de MAZIÈRES.

Economie

Avant la réunion du GATT
L'inconfortable position française

La cause est entendue. Alors que le ton monte dans les capitales impliquées dans la réunion ministérielle du GATT (1) qui s'ouvre le lundi 15 septembre à Punta-del-Este, en Uruguay, comme toujours à la veille de discussions difficiles, chacun sait avoir plus à perdre qu'à gagner de l'échec d'une rencontre censée lancer *un nouveau round de négociations commerciales internationales*. Qui, dans le paysage de plus en plus complexe des échanges mondiaux, pourrait souhaiter la victoire du bilatéralisme et du protectionnisme ? L'importance des enjeux dans des secteurs économiques traditionnels (comme l'agriculture ou ceux dont dépend l'avenir à long terme, celui des services, notamment) est pourtant telle qu'établir une tactique exige des gouvernements des contorsions parfois délicates. La France, à cause du poids politique des agriculteurs et de ses atouts dans le domaine des services, y échappe d'autant moins qu'elle entend préserver aussi un discours favorable au développement du tiers-monde.

Un triple souci parfois difficile à concilier, les dernières déclarations du ministre français du commerce extérieur, M. Michel Noir, le confirment. *« Personne ne doit arriver à Punta-del-Este en jouant les Rambo ou les fiers-à-bras »*, a-t-il dit à Radio-France internationale, faisant clairement allusion aux propos du représentant commercial américain, M. Clayton Yeutter, prêt à claquer la porte s'il n'obtient pas satisfaction. Reste à savoir si la délégation française a les moyens de refuser *« de marcher au pas »*. M. Noir a soigneusement souligné que la CEE, et la France en particulier, ne pouvait faire figure d'accusée sur le dossier agricole : *« La Communauté européenne importe 45 % de ses besoins »*, façon d'indiquer que la Communauté, taxée de protectionnisme, reste un important acheteur. Mais si M. Noir était en droit de rappeler que les subventions européennes ne pouvaient être seules montrées du doigt – les Etats-Unis accordent 10 000 dollars de soutien par exploitation agricole, le Canada 20 000 dollars et l'Australie pratique une politique de double prix, – nul ne peut affirmer que la position ferme défendue par la France sera vraiment soutenue par *tous ses partenaires de la Communauté* à Punta-del-Este.

Au *moins* Paris et Washington devraient-ils trouver un terrain d'entente sur d'autres thèmes moins immédiatement explosifs en termes politiques. Prête à soutenir un système de dérogations permettant aux pays en développement de s'adapter progressivement à de nouvelles règles du jeu pour les services, après l'ouverture de négociations en bonne et due forme, la France se retrouve aux côtés des Etats-Unis et opposée à certains de ses partenaires européens, *pour écarter l'idée d'une négociation* à deux voies sur ce thème. Un artifice de procédure envisagée par la Commission de Bruxelles pour vaincre les réticences des pays en développement *« durs »* qui, comme le Brésil ou l'Inde, hésitent à accepter de discuter de ce sujet.

Paris se veut également favorable à la discussion sur la propriété intellectuelle et les contrefaçons souhaitée par Washington et accueillie avec *« tiédeur »* par d'autres pays européens. Même attitude positive à l'égard d'un sujet qui est loin de faire l'unanimité, celui d'un accord encadrant les politiques d'investissement. *Ces éléments de convergence* permettront-ils à la France d'éviter *de se trouver en position de faiblesse* sur d'autres sujets.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le débat entre M. Maire et M. Séguin
Cache-cache

Ils s'y étaient très soigneusement préparés. Avec application, pour réussir cette première confrontation télévisée entre un ministre du travail et un dirigeant syndical, depuis un débat Fontanet-Maire il y a treize ans. Rarement le titre de l'émission de TF 1, « L'enjeu », n'apparaissait aussi justifié que pour ce débat, le 11 septembre, entre M. Philippe Séguin et M. Edmond Maire. *Chacun ayant pris la mesure du « partenaire-adversaire »*, il s'agissait d'éviter les chausse-trapes. Le ministre des affaires sociales ne semblait pas vouloir faire apparaître de trop grandes divergences avec le syndicaliste dans le débat sur l'emploi, tout en contournant le piège d'une trop grande complicité qui l'aurait rendu suspect aux yeux de ses amis politiques. Le secrétaire général de la CFDT *ne tenait pas à* se laisser enfermer dans les apparentes *convergences sur* l'analyse et les objectifs de la lutte contre le chômage, sans céder à un négativisme qui aurait nui à l'image réaliste de sa centrale.

Au fur et à mesure que l'émission avançait, le dialogue est devenu de plus en plus conflictuel et même polémique sur la fin. M. Maire a ainsi assimilé la *« logique »* de M. Séguin à celle de M. Gattaz (ce qui n'a pas dû être du goût de son interlocuteur), en dénonçant vivement le *« beau gâchis social »* de la suppression de l'autorisation préalable de licenciement qui se traduit déjà, selon lui, par une *« recrudescence de l'autoritarisme patronal »* face aux *« menaces »*. M. Séguin feignait de croire que M. Maire s'était trompé de cible.

A ce petit jeu où chacun s'est loué ou irrité, selon les cas de figure, de l'*« aplomb »*, du *« talent »* ou du *« toupet »* de son interlocuteur, le débat s'est rapidement plombé. Si MM. Maire et Séguin ont fait l'un et l'autre un effort louable-après avoir *rejeté* la responsabilité de la formule honnie de *« petits boulots »* sur M. Krasucki et ses *« ramasseurs de mégots »* – pour rendre plus concrètes les formules d'*« emplois intermédiaires »* ou de *« nouvelles activités »*, ils n'ont pas complètement évité une dérive vers une trop grande technicité et, pour tout dire, une certaine confusion. Dix minutes d'échanges sur des *« SIVP »* (Stages d'initiation à la vie professionnelle pour les seize/vingt-cinq ans), qu'on *s'abstient de définir ou* sur la prime de 200 000 F pour les licenciés de la Normed ont dû laisser perplexes bien des téléspectateurs.

Le débat sur l'avenir du code du travail *et des « acquis sociaux » (« objectifs sociaux »*, préfère M. Séguin), *a été* carrément manqué, les formules stéréotypées n'ayant pas été évitées. En revanche, les téléspectateurs ont eu droit pendant dix minutes à une esquisse de négociation sociale en direct sur les activités occasionnelles pour les chômeurs de longue durée. M. Maire a annoncé qu'une négociation était *« en cours »* à l'Unedic (ce qu'a démenti M. Bergeron le 12 septembre) afin qu'ils puissent *« percevoir leur allocation de chômage quand ils en ont une tout en ayant une activité occasionnelle »*. Quant à M. Séguin, il a donné l'assurance que la rémunération de ces chômeurs de vingt-cinq à quarante-neuf ans serait sensiblement supérieure à celle des TUC de moins de vingt-cinq ans. Asticoté par M. Maire sur *ses moyens financiers*, le ministre a évité un chiffrage trop précis – en rappelant que les collectivités locales et l'Unedic étaient dans le coup comme l'Etat. *« Il y aura de l'argent, vous verrez. »* Débats à suivre... Ou cache-cache ?

MICHEL NOBLECOURT.

Marchés financiers

PARIS, 11 septembre ⬇
Repli surprise : – 1,6 %

Une excellente prestation la veille à la télévision, de l'avis des professionnels et un repli de plus de 1 % des cours de Bourse le lendemain ! Tel a *été* le verdict *surprise* du palais Brongniart après l'émission « L'heure de vérité » dont l'invité était M. Edouard Balladur. En hausse de 1,2 % à l'issue de la séance du matin, les valeurs françaises, *qui accentuaient ainsi leur* avance de mercredi, devaient brusquement tourner casaque, et, à l'approche du son de cloche final, la cote chutait de près de 1,3 %.

« Et cela aurait pu être pire... », affirmait tel familier de la rue Vivienne en racontant, autour de la corbeille, comment il avait dû contenir les ordres de vente qu'il avait en carnet pour ne pas peser outre-mesure sur les cours. Visiblement les dégagements se sont télescopés face à une demande que l'on escomptait plus nourrie.

Car, à première vue, les grandes mesures budgétaires confirmées par le ministre de l'économie, pour favorables qu'elles soient aux hauts revenus – ce qui intéresse la Bourse, – étaient escomptées. Par contre, le fait que *M. Balladur ait laissé dans l'ombre* certaines dispositions dont il réserve la faveur aux élus du peuple a intrigué. A défaut d'inquiéter vraiment.

On sait *par exemple* que les compagnies pétrolières attendent toujours de savoir exactement quel sera leur sort en matière de fiscalité en 1987. Et il ne faut pas s'étonner de voir Raffinage, *ESSO, ELF (certificat) céder 4 à 5 %*. Par ailleurs, CFDE, CGIP, Nord-Est et Compagnie bancaire accusaient également des reculs, tandis que Cetelem, OPFI-Paribas et DMC étaient « réservées à la baisse ». A l'inverse, TRT, Bongrain, Dumez, Printemps et le titre *participatif de la BNP gagnaient 2 % à* 3 %.

Sur le marché de l'or international, le métal fin a poursuivi son repli en s'établissant à 407 dollars l'once à Londres dans la matinée.

A Paris, le lingot a également marqué un recul, à 88 000 F (– 900 F) tandis que le napoléon cédait 6 F, à 535 F.

NEW-YORK, 11 septembre ⬇
Le Dow Jones au tapis

La Bourse de New-York a connu, le jeudi 11 septembre, l'une de ses plus fortes baisses historiques sous le double effet d'un correctif technique, après une hausse régulière qui avait hissé l'indice Dow Jones à son plus haut historique la semaine précédente, et d'une morosité contagieuse que manifestent les milieux financiers à l'égard de la situation économique aux Etats-Unis.

D'entrée de jeu, la cote, qui avait déjà reculé de près de 5 points la veille, a brusquement plongé sous le poids des ordres de vente suscités par certaines fuites à propos des prochains chiffres relatifs à l'évolution de la production industrielle et des dernières statistiques concernant, par exemple, les réductions de dépenses d'investissement, qui atteindraient 2,5 % cette année. *De plus*, certains analystes n'écartent plus l'hypothèse d'une légère remontée des taux d'intérêt accompagnée d'un coup de pouce donné à l'inflation.

Il n'en fallait pas plus pour que l'indice Dow Jones plonge de 86,61 points en une seule séance pour s'établir à 1 792,89 points, soit un recul de 4,6 %, tandis que le volume des échanges atteignait le niveau record de 238 millions de titres. Tous les secteurs ont piqué du nez, CBS étant également en repli, mais pour des raisons liées aux changements annoncés récemment à la tête de la chaîne de télévision américaine.

VALEURS	Cours du 10 sept.	Cours du 11 sept.
Alcoa	38 3/8	36 1/4
A.T.T.	25 1/8	20 3/4
Boeing	58 5/8	56 3/8
Chase Manhattan Bank	38 7/8	30
Du Pont de Nemours	85	81 1/2
Eastman Kodak	56 1/2	54 1/8
Exxon	89 7/8	86 1/4
Ford	57 7/8	54 7/8
General Electric	77 3/4	73 7/8
General Motors	72 3/4	69 7/8
Goodyear	34 1/4	32
I.B.M.	144 1/8	139 1/4
I.T.T.	52 1/2	50 3/8
Mobil Oil	37 3/4	36 1/4
Pfizer	62 3/4	60 1/8
Schlumberger	33 3/4	32 3/8
Texaco	33 7/8	32 1/8
U.A.L. Inc.	58 5/8	56 1/8
Union Carbide	22 1/4	21 1/2
U.S. X. Corp.	20 5/8	20 1/2
Westinghouse	58 1/4	54 7/8
Xerox Corp.	56 3/4	54 3/8

CHANGES
PARIS
Dollar : 6,8650 F ⬆

L'accès de mauvaise humeur de Wall Street, qui a gagné les autres marchés, et notamment Tokyo, a entraîné une hausse du dollar en attendant certaines statistiques économiques américaines sur les ventes de détail notamment. A Paris, le dollar cotait 6,8650 F le 12 septembre en fin de matinée (contre 6,77 F la veille). Le même mouvement était observé à Francfort et à Zurich. L'or cotait 414/417 dollars l'once à Zurich.

FRANCFORT	11 sept.	12 sept.
Dollar (en DM) ...	2,08	2,10

TOKYO	11 sept.	12 sept.
Dollar (en yens) ...	155,35	156,65

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (12 sept.)	7 %
New-York (11 sept.) .	6 1/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	10 sept.	11 sept.
Valeurs françaises ..	153,3	150,4
Valeurs étrangères .	115,5	115,9

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	402,3	399,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	10 sept.	11 sept.
Industrielles	1 879,50	1 792,89

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	10 sept.	11 sept.
Industrielles	1 319,20	1 309,30
Mines d'or	297,3	297,4
Fonds d'Etat	87,62	87,81

TOKYO

	11 sept.	12 sept.
Nikkei Dow Jones	18 662,53	
Indice général ...	1 544,06	

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 septembre
Nombre de contrats : 11 158

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	111,15	112,30	112,25	112
Précédent ...	–	111,45	112,55	112,40	112,15

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PAS DE NOUVELLE FISCALITÉ SUR LES OBLIGATIONS. – *« Après étude, il n'est, en aucune manière, question de relever le taux de prélèvement libératoire sur les obligations, y compris sur les obligations nouvelles, indique le ministère de l'économie. »* Cette mise au point intervient à la suite de la publication par *l'Expansion* d'un entretien avec M. Edouard Balladur dans lequel le ministre laissait prévoir une disposition nouvelle sur ce point. *« Nous ne toucherons pas actuellement au prélèvement libératoire de 25 %* (il est en fait de 26 %, NDLR) *actuellement en vigueur, tout au moins pour les obligations existantes. Nous étudions un éventuel relèvement pour les obligations nouvelles »*, précisait-il.

FORTE HAUSSE DES RÉSULTATS DE LA MIDLAND BANK SA. – Cette banque française, membre du groupe britannique Midland, annonce, pour le premier semestre 1986, un résultat brut d'exploitation de 141 millions de francs (contre 73 pour les six mois comparatifs de 1985) et un résultat net consolidé de 60 millions (contre 27).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,8540	6,8570	+ 45	+ 57	+ 95	+ 120	+ 260	+ 340
$ can.	4,9388	4,9427	– 67	– 51	– 144	– 116	– 493	– 419
Yen (100) ...	4,3740	4,3787	+ 62	+ 78	+ 133	+ 161	+ 414	+ 480
DM	3,2677	3,2699	+ 59	+ 73	+ 130	+ 150	+ 376	+ 431
Florin	2,8965	2,8990	+ 36	+ 44	+ 79	+ 94	+ 227	+ 269
F.B. (100) ...	15,7781	15,7923	– 78	+ 4	– 117	+ 13	– 326	+ 37
F.S.	4,0199	4,0241	+ 83	+ 102	+ 174	+ 201	+ 506	+ 578
L (1 000) ...	4,7392	4,7445	– 181	– 149	– 357	– 300	– 968	– 861
£	10,0240	10,0352	– 257	– 219	– 527	– 463	– 1477	– 1300

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	6 1/16	6 3/16	6 1/16	6 3/16	6 1/16	6 3/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16	5 1/8	5 1/4
F.B. (100) ..	6 3/4	7 3/4	7 1/8	7 7/16	7 1/8	7 7/16	7 1/8	7 7/16
F.S.	1 1/2	2	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8
L (1 000) ..	10	12	11	11 3/4	11 1/8	11 5/8	10 7/8	11 1/4
£	9 5/8	9 7/8	9 15/16	10 1/16	10	10 1/8	10	10 1/8
F. franç. .	6 7/8	7 1/8	7 1/16	7 5/16	7 1/8	7 3/8	7 5/16	7 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CICA
(Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique)
Groupe CFAO

Résultats du premier semestre 1986

Le conseil d'administration, qui s'est réuni le 10 septembre 1986, a examiné le tableau d'activité et de résultat au 30 juin 1986 ainsi que la situation consolidée du premier semestre 1986 dont le chiffre d'affaires atteint 837,5 millions *de francs, en augmentation de 34,7 %* sur les réalisations du premier semestre 1985 ; les résultats progressent de 24,6 %, s'établissant à 34,6 millions de francs contre 27,8 millions de francs au cours de la même période de l'exercice précédent.

La société mère réalise, pour sa part, un bénéfice net de 8,6 millions de francs *contre* 4,5 millions *de francs à fin juin* 1985. Cette avance permet d'envisager de clôturer l'année avec un résultat en progression sur celui obtenu en 1985.

Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO)

Le conseil d'administration s'est réuni le 10 septembre 1986 et a pris connaissance de la situation consolidée du groupe CFAO pour le premier semestre 1986, qui montre un chiffre d'affaires de 7 090 millions de francs, en progression de 6 % sur celui du premier semestre 1985, avec des bénéfices de 225 millions de francs, en avance de 9,8 % sur ceux au 30 juin 1985.

Les profits de la CFAO, société holding du groupe, de 74,6 millions de francs pour la même période, font apparaître une augmentation de 9,9 % sur *ceux au 30 juin 1985*.

Ces résultats favorables laissent bien augurer de l'exercice 1986.

La compagnie publiera courant octobre la lettre habituelle d'information aux actionnaires.

les câbles de Lyon

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER SEMESTRE 1986



Le chiffre d'affaires de la société pour le 1er semestre 1986 s'élève à 1 803 millions de francs contre 1 259 millions de francs au 1er semestre 1985, soit une progression de 43 %.

Cette forte progression est due pour une part importante à la répartition inégale de la facturation entre les deux semestres de 1985 et pour une moindre part à la *prise en compte en* 1985 des activités provenant de LTT.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Câbles de Lyon s'établit pour la même période à 5 370 millions de francs contre 4 550 millions de francs au 1er semestre 1985.

Cette progression de 18 % se répartit en parts sensiblement égales entre la croissance interne et la croissance externe qui résulte des acquisitions et fusions réalisées en 1985 et 1986 en France, en Belgique, au Danemark et aux USA.

Ces chiffres intermédiaires confirment, pour la société comme pour le groupe, l'évolution favorable annoncée lors de l'introduction en Bourse des actions de la société, le 17 juin dernier.



LE PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le SCS Michel Nouailhetas, Via Banque, Via Assurances, Navigation Mixte, Bayerische Vereinsbank AG, Zurich Assurances, Utrecht SA, Agence Havas SA *viennent de créer une nouvelle SICAV : le Portefeuille obligataire au capital de* 100 000 000 francs.

L'ouverture au public aura lieu le 17 septembre 1986.

Cette SICAV sera principalement composée d'obligations de toutes natures et *de titres participatifs (taux fixes, taux variables). Elle se réserve la possibilité d'intervenir* sur le MATIF suivant les textes en vigueur.

Le Portefeuille obligataire pourra être détenu notamment par les compagnies d'assurances (en conformité avec les articles R 332-2 et 3 du code des assurances), les caisses de retraite et les organismes régis par le code de la mutualité.

Lors des réunions des *fondateurs* et du conseil d'administration, tenues le 8 juillet 1986, la composition du conseil d'administration a été définie comme suit :

Président : Monsieur Max de Boysson.

Vice-présidents : M. Jean-Claude Labarraque, Bayerische Vereinsbank AG représentée par M. Edouard Velten, président-directeur général.

Administrateurs :

- Via Banque, représentée par M. Guillaume de Chalus, directeur ;
- Via Assurances, représentée par M. Derek Duke, directeur ;
- Navigation Mixte, représentée par M. Max de Boysson, directeur ;
- Zurich Assurances, représentée par M. Mathieu Feffer, responsable des valeurs mobilières ;
- Utrecht SA, représentée par M. Pierre Leroux, président-directeur général ;
- Agence Havas SA, représentée par M. Pascal Dupin de Saint-Cyr, directeur financier ;
- M. Olivier Dassault ;
- M. Michel Nouailhetas.

Directeur général : M. Jean-Pierre Perron.

Directeur général adjoint : M. Réginald Blondel.

Censeurs : M. Bernard Fisch ;

M. Henry Fremiot ;

M. Georges Hervet ;

M. Marc Sulitzer.

La gestion de ce portefeuille sera assurée par le service Actuariat de la charge Nouailhetas sous la responsabilité de M. Jean-Pierre Perron.

Les dépositaires sont :

SCS Michel Nouailhetas, 8, rue Vivienne 75002 Paris.

Via Banque, 10, rue Volney 75002 Paris.

Les ordres de souscription et de rachat sont enregistrés chez les dépositaires, chaque jour ouvré, avant 10 heures.

BSN GROUPE

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 1986

Pour le premier semestre 1986, le chiffre d'affaires consolidé du groupe BSN s'est établi à 15 067 millions de francs contre 14 370 millions de francs pour la même période de 1985.

Au 30 juin 1986, le bénéfice consolidé de BSN (part du groupe) est de 540 millions de francs contre 321 millions de francs pour les six premiers mois de 1985.

Les données relatives à Générale Biscuit ne sont pas intégrées dans les comptes *consolidés du premier semestre 1986.*

Les résultats nets des différentes branches d'activité ont évolué comme suit :

(en millions de francs)	1er semestre 1986	1er semestre 1985
Bière	78	43
Champagne, eau minérale	60	23
Produits frais	115	24
Epicerie	171	113
Emballage	73	56
Sociétés diverses	43	62
TOTAL	540	321

Ces comptes consolidés semestriels de 1986 ont fait l'objet de vérifications spécifiques des commissaires aux comptes.

Les résultats du premier semestre 1986, en progression de 68 %, se comparent à des *résultats du premier semestre 1985, qui avaient été influencés négativement* par divers événements exceptionnels.

Compte tenu de l'évolution favorable des activités en cours de l'été, il apparaît aujourd'hui que les résultats de l'ensemble de l'année 1986 devraient s'établir en très net progrès par rapport à ceux de 1985 et dépasser les prévisions antérieures.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 11 SEPTEMBRE

Cours relevés à 17 h 38

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1650	4,5 % 1973	1700	1720	1712	+ 0 70
4500	C.N.E. 3%	4555	4550	4550	− 0 10
1120	B.N.P. T.P.	1207	1225	1230	+ 1 90
1225	C.C.F. T.P.	1249	1265	1270	+ 1 68
1094	Créd. Lyon. T.P.	1200	1210	1210	+ 0 83
2885	Electricité T.P.	2790	2816	2820	+ 1 07
1970	Renault T.P.	1995	2035	2053	+ 2 90
2348	Rhone-Poul. T.P.	2350	2358	2358	+ 0 34
1298	St-Gobain T.P.	1448	1460	1464	+ 1 10
1290	Thomson T.P.	1380	1370	1371	− 0 65
475	Accor	452	443	441	− 2 43
1830	Agence Havas	1855	1840	1825	− 1 61
1580	Ag. Havas C. I.	1620	1585	1585	− 2 16
770	Air Liquide	739	739	739	....
1880	Alcatel	2170	2189	2150	− 0 92
1580	Als. Superm.	1690	1745	1745	+ 3 25
430	A.L.S.P.I.	443	430	420	− 5 19
375	Alsthom	385	382	382	− 0 77
1980	Arjom. Prioux	1875	1880	1880	+ 0 26
255	Aussedat-Rey	252	250	247	− 1 98
1560	Aux. Entrepr.	1642	1620	1600	− 2 55
1390	Avions Dassault	1411	1415	1405	− 0 42
610	Bail-Equipem.	580	580	578	− 0 34
1150	Bail-Investiss.	1150	1100	1120	− 2 60
1360	Cie Bancaire	1315	1257	1234	− 6 15
670	Bazar H.-V.	645	637	637	− 1 24
465	Béghin-Say	510	510	514	+ 0 78
345	Berger (Ma)	397	408	408	+ 2 77
635	Bic	653	654	654	+ 0 15
1480	B.I.S.	1550	1540	1520	− 1 93
2270	Biscuit (Génl.)	2330	2330	2330	....
2070	Bongrain S.A.	2000	2049	2059	+ 2 95
1450	Bouygues	1405	1410	1370	− 2 49
4140	B.S.N.	4270	4365	4310	+ 0 93
1240	Carnaud	1247	1175	1165	− 6 57
3360	Carrefour	3675	3575	3500	− 4 76
1990	Casino	2180	2100	2100	− 3 66
1490	Casino A.D.P.	1680	1689	1685	+ 0 29
910	C.C.M.C.	885	870	870	− 1 69
1660	Cetelem	1510	1459	1459	− 3 37
1780	C.F.A.O.	1794	1795	1800	+ 0 33
520	C.F.D.E.	568	530	532	− 6 33
1340	C.G.I.P.	1274	1201	1210	− 5 02
1460	Chargeurs S.A.	1371	1348	1335	− 2 82
56	Chiers-Châtill.	60 60	60	60 05	− 0 90
720	Ciments franç.	727	715	710	− 2 33
635	Club Méditerr.	804	806	800	− 0 65
240	Codetel	243	243	243	....
410	Cofimeg	417 50	415	415	− 0 59
975	Colas	950	960	945	− 0 52
275	Compt. Entrepr.	284	285	284	....
620	Compt. Mod.	638	638	630	− 1 25
1770	Créd. Foncier	1455	1420	1421	− 2 33
585	Crédit F. Imm.	558	525	529	− 5 19
2190	Crédit Nat.	2015	1995	1951	− 3 17
285	Crouzet ★	289	288 90	273 10	− 5 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2200	Damart S.A.	2261	2295	2290	+ 1 28
3820	Darty	3777	3796	3776	− 0 02
270	Dév. R.d.C. (Ly)	265	267	267	+ 0 75
535	D.M.C.	540	510	508	− 5 92
2450	Docks France ★	2400	2401	2340	− 2 50
1470	Dumez	1690	1740	1710	+ 1 18
1380	Eaux (Gén.)	1377	1361	1350	− 1 96
3420	Ecco ★	3446	3430	3340	− 3 07
1000	Electro-Finan.	1000	1005	1000	....
315	Elf-Aquitaine	350	342	335 10	− 4 25
295	– (certific.)	323	313	311	− 3 71
2300	Epeda-B-Faure	2251	2275	2275	+ 1 06
3180	Essilor	3405	3290	3275	− 3 81
530	Esso S.A.F.	568	558	550	− 3 18
3470	Eurafrance	3310	3312	3290	− 0 60
1410	Eurocom ★	1392	1376	1301	− 6 53
2490	Euromarché	2410	2350	2350	− 2 48
1090	Europe n° 1 ★	1050	1051	991	− 5 61
1520	Facom	1615	1600	1585	− 1 85
830	Fichet-Bauche	826	820	820	− 0 64
320	Finextel	325	326	326	+ 0 30
315	Fives-Lille	305	303	289 80	− 4 98
18	Fonderie (Gén.)	18 50	18	17 50	− 5 40
200	Fraissinet (Ma)	216	218	219	+ 1 38
365	Francarep	345	339	335	− 2 89
1110	Fromageries Bel	1127	1140	1140	+ 1 15
1160	Gal. Lafayette	1275	1270	1268	− 0 54
420	Gascogne	403	399	399	− 0 99
295	Géophysique	315	300	280	− 11 11
1140	Gerland	1130	1150	1150	+ 1 76
400	GTM-Entrepose	421	420	420	− 0 23
740	Guyenne-Gas. ★	755	757	715	− 5 29
2910	Hachette ★	2860	2813	2751	− 3 81
735	Hénin (La)	735	730	729	− 0 81
56	Imétal	70	70	68	− 2 85
855	Imm. Plaine-M.	840	840	845	+ 0 59
4280	Inst. Mérieux	4220	4200	4190	− 0 71
695	Interbail	728	728	728	....
2180	Intertechnique	1730	1630	1630	− 5 78
1060	J. Lefebvre	980	980	980	....
1980	Lab. Bellon	1921	1905	1905	− 0 83
1450	Lafarge-Coppée	1434	1447	1380	− 3 76
1390	Lebon	1468	1460	1450	− 1 22
4680	Legrand	4400	4395	4369	− 0 70
1130	Lesieur	1041	1051	1045	+ 0 38
900	Locabail Immob.	965	969	969	+ 0 41
680	Locafrance	680	678	672	− 1 17
1120	Locindus	1200	1200	1200	....
1020	L. Vuitton S.A ★	1098	1090	1080	− 3 46
785	Luchaire	820	819	805	− 1 82
1440	Lyonn. Eaux	1470	1430	1420	− 3 40
195	Mais. Phénix	205 50	202	200	− 2 67

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
535	Majorette (Ly)	577	575	577	....
109	Manurhin	109	105	108	− 0 91
445	Mar. Wendel	436	419	419	− 3 89
1460	Martell	1450	1465	1431	− 1 31
2680	Matra	2580	2540	2540	− 1 55
3280	Merlin-Gerin	3180	3110	3030	− 4 71
3600	Michelin	3250	3120	3130	− 3 69
1740	Midi (Cie)	1705	1697	1665	− 2 34
630	Midland Bk S.A.	576	584	578	+ 0 34
515	Min. Salag. (Ma)	605	596	595	− 1 65
41	M.M. Penarroya	47 20	48 50	47 50	+ 0 63
2320	Moët-Hennessy	2340	2270	2275	− 2 77
1030	Mot. Leroy-S ★	982	985	960	− 2 24
76	Moulinex	75	77 80	74 30	− 0 93
1220	Navig. Mixtes	1179	1175	1155	− 2 03
210	Nord-Est	214	213	202	− 5 60
440	Nordon (Ny)	471	471	471	....
510	Nouvelles Gal.	548	532	531	− 3 10
1040	Occident. (Gén.)	1065	1067	1060	− 0 46
1430	Omn. F. Paris	1485	1475	1475	− 0 67
225	Olida-Caby	212	207	207	− 2 35
495	Opfi-Paribas	600	573	567	− 5 50
3630	Oréal (L')	3710	3670	3640	− 1 88
940	Paris-Réescomp	925	905	905	− 2 16
1190	Pechelbronn	1142	1090	1098	− 4 55
1400	Penhoet	1400	1386	1390	− 0 71
1080	Pernod-Ricard	1023	1015	1007	− 1 56
146	Pétroles B.P.	167 70	161 80	157	− 6 38
1180	Peugeot S.A.	1167	1195	1170	+ 0 25
54	Poclain	58 40	58	57 50	− 1 54
1700	Poliet	1600	1580	1580	− 1 25
765	P.M. Labinal	732	718	717	− 2 04
2130	Presses Cité	2260	2222	2188	− 3 18
1630	Précabail Sic.	1699	1680	1680	− 1 11
460	Primagaz	510	525	514	+ 0 78
655	Printemps	603	620	610	+ 1 16
1950	Promodès	2000	2020	2020	+ 1
275	Prouvost S.A ★	284	286	271	− 4 57
910	Radiotechn.	995	985	980	− 1 50
165	Raff. Dist. Total	203 60	198	192	− 5 69
2040	Redoute (La) ★	2010	2012	2025	+ 0 74
1690	Roussel-Uclaf	1640	1650	1650	+ 0 60
1310	Roussel-C.N.I.	1255	1250	1250	− 0 39
4660	R. Impériale (Ly)	4590	4650	4660	+ 1 52
285	Sade	290	292 50	292 50	+ 0 86
3150	Sagem	3010	3005	3005	− 0 16
630	St-Louis B.	605	606	600	− 0 82
1700	Salomon	1830	1808	1808	− 1 20
1210	Salvepar	1211	1239	1239	+ 2 31
710	Sanofi	765	780	770	+ 0 52
465	S.A.T.	470	472	472	+ 0 42
665	Saupiquet (Na)	816	800	800	− 1 96

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
730	Schneider ★	736	739	720	− 2 17
117	S.C.O.A.	123 20	116 50	116	− 5 84
....	S.C.R.E.G.	457	440	442	− 3 28
580	Seb ★	561	569	553	− 1 42
455	Sefimeg	480 10	481	483	+ 0 60
1880	S.F.I.M.	1770	1770	1740	− 1 69
91	S.G.E.	83 70	82	80 10	− 4 30
625	Signaux Ent. El.	575	559	550	− 4 34
945	Silic	950	962	962	+ 1 26
625	Simco-U.P.H.	650	650	650	....
360	Simnor (Li)	356	356	356	....
1340	Skis Rossignol	1230	1230	1230	....
930	Simnco	926	918	918	− 0 86
245	Sodero (Na)	246	250	250	+ 1 62
2090	Sodexho	2095	2095	2095	....
420	Sogerap	445	450	450	+ 1 12
1400	Sommer-Allib.	1241	1165	1165	− 6 12
785	Source Perrier	790	800	791	+ 0 12
1540	Sovac	1491	1480	1450	− 2 74
780	Spie-Batignol.	810	811	811	+ 0 12
540	Strafor	571	551	551	− 3 50
380	Synthélabo ★	408	404	402	− 1 47
570	Talcs Luzenac	575	570	570	− 0 86
3170	Tél. Elect.	3080	2990	2990	− 2 92
1780	Thomson-C.S.F.	1605	1620	1580	− 1 55
430	Total (CFP)	473	474	468	− 1 06
97	– (certific.)	106 50	104 20	103 50	− 2 81
3090	T.R.T.	3005	3100	3100	+ 3 16
1070	U.F.B.	968	920	920	− 4 95
1630	U.I.C.	1538	1552	1528	− 0 65
595	U.I.F.	630	637	637	+ 1 11
1050	U.I.S.	1013	1030	1030	+ 1 67
725	U.C.B. ★	760	764	719	− 5 39
930	Unibail	923	940	935	+ 1 30
485	Valéo	560	560	550	− 1 78
76	Vallourec	94 50	94 50	93	− 1 58
4890	V. Clicquot-P.	5100	5000	5000	− 1 96
875	Via Banque	893	875	865	− 3 13
750	Elf-Gabon	812	805	805	− 0 86
86	Amax Inc.	102	98 20	98 20	− 3 72
435	Amer. Express	428	423	421	− 1 63
160	Amer. Teleph.	168 20	167 90	168	− 0 11
76	Anglo Amer. C.	98 50	98	98 80	+ 0 30
385	Amgold	525	510	510	− 2 85
890	BASF (Akt)	934	929	929	− 0 53
995	Bayer	1001	1007	1007	+ 0 58
129	Buffelsfont.	155	155 80	159	+ 2 58
285	Chase Manh.	264	266	270	+ 2 27
205	Cie Pétr. Imp.	231	229 50	229 50	− 0 64
42	De Beers	48 50	49	49	+ 1 03
2790	Deutsche Bank	2670	2665	2665	− 0 18
43	Dome Mines	49 70	50 70	48 10	− 3 21
1490	Dresdner Bank	1438	1430	1430	− 0 55

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
84	Driefontein Cal	111	107 50	107	− 3 60
540	Du Pont-Nem.	585	575	575	− 1 70
386	Eastman Kodak	389	390	390	+ 0 25
31	East Rand	43	42 60	42 60	− 0 93
295	Electrolux	290	292	292	+ 0 68
220	Ericsson	225	231	231	+ 2 66
445	Exxon Corp.	465	470	470	+ 1 07
430	Ford Motors	396	394	394	− 0 50
58	Freegold	76 50	78 10	78 50	+ 2 61
71	Gencor	93	91	92 50	− 0 53
515	Gén. Electr.	533	530	530	− 0 56
500	Gén. Belgique	504	490	480	− 4 76
605	Gen. Motors	486	493	493	+ 1 44
48	Goldfields	54 80	53 30	53	− 3 28
39	GdMetropolitain	41 80	41 50	41 60	− 0 47
58	Harmony	75 90	78 20	75 90	....
41	Hitachi	43 60	45 15	45 15	+ 3 55
915	Hoechst Akt.	914	905	905	− 0 98
101	Imp. Chemical	106 60	106 50	106 50	− 0 09
79	Inco. Limited	94 10	92 50	92 50	− 1 70
960	IBM	976	978	965	− 1 12
360	ITT	356	358	358	+ 0 56
167	Ito-Yokado	170	170 10	170 10	+ 0 06
62	Matsushita	72 50	72 85	72	− 0 68
780	Merck	702	707	707	+ 0 71
785	Minnesota M.	770	789	789	+ 2 46
240	Mobil Corp.	254	255	255	+ 0 39
640	Morgan J.P.	587	586	584	− 0 51
33300	Nestlé	35500	35680	35680	+ 0 50
137	Norsk Hydro	149	153 70	152	+ 2 01
147	Ofsil	202 10	203	200 10	− 0 98
1390	Petrofina	1479	1460	1460	− 1 28
510	Philip Morris	486	479 10	484	− 0 41
158	Philips	161 30	158	162	+ 0 43
505	Quilmès	470	472	472	+ 0 42
490	Randfontein	595	601	598	+ 0 50
885	Royal Dutch	605	607	604	− 0 16
61	Rio Tinto Zinc	64	62	62 80	− 1 87
67	St Helena Co	89 80	89 80	91	+ 1 33
210	Schlumberger	225 50	228 80	228 80	+ 1 46
87	Shell transp.	91	91 50	91 50	+ 0 54
2280	Siemens A.G.	2246	2303	2302	+ 2 49
130	Sony	139 10	140 90	139 80	+ 0 50
132	T.D.K.	149	146 80	146 80	− 1 47
29	Toshiba Corp.	32	32 80	31	− 3 12
1500	Unilever	1492	1487	1485	− 0 46
305	Unit. Techn.	313	312	312	− 0 31
415	Vaal Reefs	535	538	542	+ 1 30
400	Volvo	377	378	377 50	+ 0 13
182	West Deep	253	252	252	− 0 39
385	Xerox Corp.	395	392 80	392 80	− 0 55
1 12	Zambia Corp.	1 39	1 39	1 40	+ 0 71

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8950	..
Emp. 8,80 % 77	122 40	2 700
9,80 % 78/93	107 10	1 685
8,80 % 78/86	100 55	6 806
10,80 % 79/94	111 45	0 237
13,25 % 80/90	111 60	3 886
13,80 % 80/87	107 03	12 515
13,80 % 81/89	113 95	9 074
16,75 % 81/87	109 28	0 092
16,20 % 82/90	124 50	10 741
16 % juin 82	126 64	4 184
14,60 % fév. 83	125 90	8 120
13,40 % déc. 83	129 90	9 729
12,20 % oct. 84	120 50	11 331
11 % fév. 85	124 20	6 118
10,25 % mars 86	117 50	5 172
ORT 12,75 % 83	1703	..
OAT 10 % 2000	117 70	2 869
OAT 9,90 % 1997	114 90	7 405
OAT 9,80 % 1996	112 20	6 041
Ch. France 3 %	172	..
CNB Bques janv. 82	104 35	1 693
CNB Paribas	107	1 693
CNB Suez	104 80	1 693
CNI janv. 82	104 30	1 693
PTT 11,20 % 85	119	9 036
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 85	118 85	2 384
CNT 9 % 86	106 70	3 506
CRH 10,90 % déc. 85	118 70	8 880

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	590	590
Agache (Sté Fin.)	795	800
A.G.F. (St Cent.)	9620	9140
André Roudière	245	243
Applic. Hydraul.	807	825
Arbel	150 10	150 10
Astorg	270	280
Avenir Publicité	1800	1825
Bain C. Monaco	491	500
Banque Hypoth. Eur.	425	420
Béghin-Say (C.I.)	341	348
B.G.I.	390	390
Blanzy-Ouest	480	480
B.N.P. CI	514	511
B.N.P. Intercontin.	465	435 80
Bénédictine	3950	3990
Bon-Marché	500	500
Calif	948	940
Cambodge	480	480
C.A.M.E.	252	252
Campenon Bern.	320	320
Carbone-Lorraine	601	616
C.E.G.Frig.	602	602
Centen. Blanzy	2259	2261
Centrest (Ny)	247	247
Cerabati	68 60	70
CERUS	722	720
Chambourcy (M.)	980	1000
Champex (Ny)	174 50	169
C.I.C. (Financ. de)	297	286
C.I. Maritime	451	460
[illegible]-Sistra	1375	1375
Citram (B)	218	224 d
Clause	865	894
Cofradel (Ly)	1205	1210
Cogifi	525	528
Comiphos	508	....
Cie Industrielle	4350	4360
Comp. Lyon-Alem.	520	510
Concorde (La)	1390	1390
C.M.P.	25	25
Crédit (C.F.B.)	720	720
Créd. Gén. Ind.	1192	1193
Crédit Lyonnais C.I.	766	769
Cr. Universel (Cie)	870	835 o
Créditel	205	205
Darblay S.A.	475	475
Darty Act. d. p.	3050	3000
De Dietrich	1620	1620
Delalande S.A.	1143	1143
Delmas-Vieil. (Fin.)	1610	1420 o
Didot-Bottin	585	575
Drag. Trav. Pub.	40	38 40
Eaux Bass. Vichy	1465	1458
Eaux Vittel	1700	1750
Economats Centre	577	....
Electro-Banque	464	464
Elf-Antargaz	406	390
E.L.M. Leblanc	630	620
Emelli-Bretagne	285	285
Entrepôts Paris	605	611
Epargne (B)	2526	2580
Europ. Accumul.	76	72 60
Eternit	2625	2515
Exor	3480	3420
Finalens	280	280
FIPP	278 70	286
Fraic	900	900
Foncière (Cie)	525	535
Fonc. Lyonnaise	4050	4050
Foncina	538	536
Forinter	1100	1100
Fougerolle	142	140
France I.A.R.D.	412	411
France (La)	8500	....
From. Paul Renard	601	509
GAN	1485	1515
Gaumont	515	501
Gaz et Eaux	2305	2310
Gévelot	280 70	280 70
Gr. Fin. Constr.	550	580
Gds Moul. Paris	361	361
Groupe Victoire	4190	4180
G. Transp. Ind.	480	480
Hutchinson	850	880
Immindo S.A.	500	502
Imminvest	322	322
Immobail	550	556
Immobanque	888	871
Immob. Marseille	8190	8200
Immofice	571	571
Invest. (Sté Cent.)	3380	3380
Jaeger	261 10	271 80 d
Lafitte-Bail	595	591
Lambert Frères	115	119
Lille-Bonnières	1090	1090
Loca-Expansion	370	375
Locafinancière	466	461
Locatel	339	341
Louvre (Sté)	1798	1810
Machines Bull	63	63
Magasins Uniprix	200 50	....
Magnant S.A.	134	....
Maritimes Part.	348 30	360 10
M. H.	....	....
Métal Déployé	420	421
Mors	175	171
Naval Worms	125	122
Navig. (Nat. de)	180	187
OPB Paribas	425	420
Optorg	200	200
Origny-Desvroise	355	369 90
Palais Nouveauté	1000	1000
Paribas-CIP	1051	1055
Paris France	280	273
Paris-Orléans	318	333
Part. Fin. Gest. Im.	1796	1790
Pathé-Cinéma	651	606 o
Pechiney (cert. inv.)	237	234
Piles Wonder	910	900
Piper-Heidsieck	1100	1056
P.L.M.	181	185
Porcher	275	286
Providence S.A.	1900	1976
Publicis	1900	1850
Raff. Souf. R.	208	205
Rhône-Poul. (c. inv.)	478	478
Ricqlès-Zan	180	181
Rochefortaise S.A.	200	208 d
Rochette-Cenpa	67	68 50
Rosario (Fin.)	192	182 40
Rougier et Fils	70	70
Sacer	179 90	....
Saclor	22 35	23 90
SAFAA	748	....
Safic-Alcan	569	570
SAFT	1505	1505
Saga	320	319 80
St-Gobain C.I.	380	380
Salins du Midi	570	568
Santa-Fé	180	179
Satam	128	....
Saulnes	76	77 50
Saunier-Duval	63 50	61 o
[illegible] (M)	155	150 o
SCAC	599	608
Senelle Maubeuge	521	521
S.E.P. (M)	220	225
Serv. Equip. Véh.	96	94 50
Sicl	160	160
Sicotel	400	415
Sinvim	316	316
Siph (Plant. Hévéas)	346	....
SMAC Acieroïd	68 90	69 60
Sté Générale-CIP	1270	1235
Soleil Financière	2100	2043
Sofio	331 20	340
Soficomi	911	915
S.O.F.I.P. (M)	135	140
Sofragi	1136	1149
Soudure Autog.	435 10	452 50
Sovabail	841	....
Speichim	85	85
S.P.I.	636	635
Suez (Fin. de)-CIP	1332	1390
Stemi	605	600
Taittinger	2139	....
Testut-Aequitas	431	....
Tour Eiffel	560	570
Ullmer S.M.D.	539	540
U.A.P.	2866	2950
Unisor	6 90	6 95
U.T.A.	2050	2010
Vicat	625	643
Virax	192	197
Waterman S.A.	550	562
Brass. du Maroc	140	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1120	....
Akzo	461	....
Alcan Alum	210	208
Algemeine Bank	1645	1690
American Brands	650	650
Am. Petrofina	300	316
Arbed	430	....
Asturienne Mines	151	....
Bco Pop Español	368	365
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1010	....
B. Régl. Internat.	31510	30200
Br. Lambert	547	570
Canadian-Pacific	78	78
Commerzbank	1090	1120
Dart. and Kraft	415	422 50
De Beers (port.)	39 50	....
Dow Chemical	400 20	400
Gén. Belgique	504	490
Gevaert	985	....
Glaxo	102	101 50
Goodyear	226 10	....
Grace and Co	335	....
Gulf Canada Corp.	72 50	70
Honeywell Inc.	480	470
I.C. Industries	356	378
Int. Min. Chem	172	197
Johannesburg	800	790
Kubota	16 70	16 80
Leonia	298	292
Mannesmann	647	591
Midland Bank Plc	59 90	60 90
Mineral-Ressourc.	56 30	....
Noranda	97	100
Olivetti	45 10	46
Pakhoed Holding	182	191
Pfizer Inc.	434	435
Procter Gamble	521	520
Ricoh Cy Ltd	34 50	35 50
Rolinco	247 50	247 90
Robeco	276	275 50
Rodamco	387	389 50
Saipem	26 60	25 50
Shell fr. (port.)	92 50	90
S.K.F. Aktiebolag	320	300
Sperry Rand	519	519
Steel Cy of Can.	105	....
Stilfontein	46	45 10
Swedish Match	380	380
Tenneco	268	282
Thorn EMI	60	....
Thyssen c. 1 000	490	....
Toray indust. inc	30 15	30 25
Vieille Montagne	800	....
Wagons-Lits	918	930
West Rand	21 20	22

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	14 90	....
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	363 50	370
Dubois Inv. (Casto.)	795	....
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	600	....
Révillon	258	....
Rorento N.V.	144 18	144 20
Sopalam	85 70	....
S.P.R.	211 60	....
Ufinex	355	....
Union Brasseries	137	137 20

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	75	76 10
Casino	210	201
Créd. Foncier France	298	290
Pernod Ricard	260 50	254
Total	14	11 20
Souscription		
Oréal (L')	7 20	4 90

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/9	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 739	6 770	6 480	6 950
ECU	6 874	6 881	....	....
Allemagne (100 DM)	327 120	327 360	317	337
Belgique (100 F)	15 799	15 810	15 180	16
Pays-Bas (100 fl.)	290 050	290 220	280	298
Danemark (100 krd)	86 600	86 510	82 500	90
Norvège (100 k)	91 590	91 820	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 962	10 028	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 970	4 970	4 700	5 500
Italie (1 000 lires)	4 742	4 745	4 500	5
Suisse (100 fr.)	403 860	403 100	389	410
Suède (100 krs)	97 180	97 350	93 500	99
Autriche (100 sch)	46 570	46 560	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 988	5 003	4 800	5 300
Portugal (100 esc.)	4 577	4 590	4 200	5 100
Canada ($ can 1)	4 868	4 890	4 650	5 100
Japon (100 yens)	4 362	4 358	4 170	4 360

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/9
Or fin (kilo en barre)	88000	88000
Or fin (en lingot)	88900	88000
Pièce française (20 fr)	551	535
Pièce française (10 fr)	380	409
Pièce suisse (20 fr)	568	575
Pièce latine (20 fr)	516	510
Souverain	652	651
Pièce de 20 dollars	3255	3305
Pièce de 10 dollars	1600	1600
Pièce de 5 dollars	1075	1080
Pièce de 50 pesos	3370	3305
Pièce de 10 florins	536	531
Or Londres	414 15	407 50
Or Zurich	417 60	408 60
Or Hongkong	408 12	402 50
Argent Londres	5 76	5 65

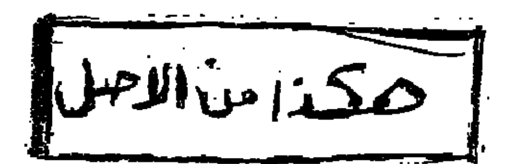
Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1480	1470
Alain Manoukian	825	825
Asystel	375 10	379 50
BAFIP	790	785
B.I.P.	1486	1450
Bolloré Technologies	1040	1082
Buisoni	530	609
Cables de Lyon	890	925
Calberson	627	636
Cardif	3150	3145
Cap Gemini Sogeti	2350	2350
C.D.M.E.	790	785
C. Equip. Elect.	223	223 50
C.E.G.I.D.	1230	1279
C.G.I. Informatique	544	545
C. Occid. Forestière	123 50	125
Dalm	188	186 50
Dauphin O.T.A.	1750	1760
Deveaux	1925	1920
Deville	970	990
Drouot-Assurances	563	585
Editions Belfond	290 80	300
Elect. S. Dassault	970	974
Expand	397	397
Filipacchi	831	810
Guintoli	375	380
Guy Degrenne	910	900
I.C.C.	310	310
IN Informatique	489	410 o
Loca-Investissement	380	380
[illegible]	550	555
Merlin Immobilier	480	475
Métallurg. Minière	163	161
M.M.B.	719	710
Moles	329	301
Navale-Delmas	790	810
Om. Gest. Fin.	412 50	412
Pacemalle-R.D.	3760	3600
Petit Bateau	244 50	234 70
Petrofigaz	500	480
Razel	925	930
St-Gobain Emballage	1400	1450
St-Honoré Matignon	252 80	253 90
S.C.G.P.M.	229 90	229 90
Seine-Meuse	1010	1019
S.E.P.	1250	1300
S.E.P.R.	1601	1601
S.M.T. Goupil	311	313
Sofibus	384	380
Supra	919	920
Valeurs de France	351 50	351 50

SICAV (sélection) 11/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	732 57	714 70
Actions France	474 68	453 33
Actions sélectives	615 14	587 25
Aedificandi	694 10	662 63
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1221 54	1191 75
A.G.F. 5000	580 95	566 78
A.G.F. ECU	1228 55	1216 39
A.G.F. Interfonds	480 28	468 57
A.G.F. OBLIG.	1222 29	1216 21
Agimo	688 80	672
Altefi	230 71	220 25
A.L.T.O.	211 53	201 94
Amérique-Valor	772 08	737 07
Amérique Gestion	385 06	367 60
Arbitrages court terme	5092 55	5072 40
Argonautes	435 98	416 21
Associc	1283 51	1283 51 ◆
Aurecic	1374 73	1334 69 ◆
Bourse-Investiss.	482 06	460 20
Bred Associations	2710 50	2702 39
Capital Plus	1647 43	1647 43
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	874 64	834 98
Convertimmo	403 22	387 71
Cortal court terme	11989 33	11989 33 ◆
Corexa	944 71	901 87
Credinter	480 68	466 88 ◆
Croiss. France	282 81	280 20 ◆
Croiss. Mercure	2788 66	2707 44
Croiss. Immobil.	673 81	643 26
Croiss. Prestige	378 11	360 96
Démeter	12885 09	12885 09
Drouot-France	670 98	640 55
Drouot-Investiss.	1132	1080 67
Drouot-Sécurité	257 67	245 99
Drouot-Sélection	150 28	143 47
Ecuric	1198 48	1180 77 ◆
Elicoop Sicav	10912 03	10884 82
Energie	267 52	255 39
Epacic	2916 48	2910 65 ◆
Epacourt Sicav	8105 92	8085 71
Epargne Associations	25397 30	25359 26
Epargne-Capital	8110 43	8030 13 ◆
Epargne-Croiss.	1542 47	1501 19
Epargne-Industr.	785 88	750 24
Epargne-Inter	647 21	629 89
Epargne-Long-Terme	1782 09	1734 39
Epargne-Oblig.	207 64	202 08 ◆
Epargne-Unie	1243 83	1187 43
Epargne-Valeur	429 02	417 64
Eparoblig	1332 78	1330 12
Eurocic	10429 85	10274 73 ◆
Euro-Croissance	570 21	553 60
Eurodyn	1088 44	1052 65
Financière Plus	27444 28	27172 55
Finord Placement	63841 92	63524 30
Finord Trimestriel	1170 24	1152 96
Finord Valorisation	13528 73	13283 48
Foncier Investiss.	1150 49	1122 43
Fonsical	298 36	282 91
France Ecu Plus	10378 87	10276 11
France-Garantie	320 18	319 54
France-Investiss.	607 07	580 45
France-Net	127 47	126 21
France-Obligations	490 93	476 17
Francic	406 79	394 94 ◆
Fructi-Associations	1278 48	1278 48
Fructicapi	314 60	308 95
Fructidor	287 82	283 88
Fructifrance	818 51	798 55
Fructivar	80492 79	80292 08
Fructi ECU	579 17	570 61
Fructi-Première	12578 46	12390 60
Fructoblig	1129 49	1128 36
Gestilion	80256 37	60106 10
Gestion Associations	153 61	150 23
Gestion Mobilière	739 70	706 18
Gest. Rendement	511 90	488 89
Gest. Sél. France	798 08	761 89
Haussmann Associat.	1298 97	1298 97
Haussmann court terme	1125 24	1125 24
Haussmann Epargne	1407 30	1407 30
Haussmann Europe	1997 14	1906 58
Haussmann France	1098 49	1048 68
Haussmann Obicroiss.	1334 30	1334 30
Haussmann Obligation	1604 92	1532 14
Horizon	1280 96	1243 65
I.M.S.I.	638 21	609 27
Indo-Suez Valeurs	807 65	771 03
Ind. française	14498 51	14214 23
Interoblig.	12060 67	11587 18
Intersélect France	484 73	482 75
Intervaleurs Indust.	683 41	652 42
Invest. net	14902 35	14872 60
Invest. Obligataire	17874 89	17839 21
Japacic	173 95	168 88
Jeune épargne	234 61	231 14
Laffitte-crt-terme	61650 98	61650 98
Laffitte-Expansion	852 74	814 07
Laffitte-France	353 82	337 78
Laffitte-Immobilière	262 24	250 35
Laffitte-Japon	335 22	320 02
Laffitte-Oblig.	155 46	148 41
Laffitte-Rend.	221 08	211 06
Laffitte-Tokyo	1271 35	1213 70
Lion-Associations	12044 07	12044 07
Lion-Institutionnels	25895 74	25831 18
Lionplus	75516 66	74770 95
Livret portefeuille	629 04	610 72
Méditerranée	172 81	164 78
Mondiale Investissem.	478 42	456 73
Monecic	5756 32	5756 32 ◆
Moné J.	51157 78	51157 78
Multi-Obligations	470 37	449 04
Mutuelle Unie Sél.	165 86	158 05
Natio-Assoc.	6930 21	6916 38 ◆
Natio-Epargne	13911 73	13773 99 ◆
Natio-Inter.	1182 91	1160 98 ◆
Natio-Obligations	578 95	581 51 ◆
Natio-Patrimoine	1439 58	1401 05
Natio-Placements	65180 05	65180 05 ◆
Natio-Revenus	1141 07	1129 77 ◆
Natio-Sécurité	52988 80	52988 80 ◆
Natio-Valeurs	757 20	736 93
Nord-Sud Développ.	1233 06	1230 60
Oblicoop Sicav	1513 37	1483 70
Oblifco	1175 37	1143 91
Opanualor	850 96	821 44
Orient-Gestion	168 36	160 73
Paramérique	531 16	507 07
Parvalor	855 98	818 12
Paribas Epargne	15543 26	15512 24
Paribas Gestion	641 92	615 75
Pernasse-Valor	1108 65	1107 54
Patrimoine-Retraite	1678 99	1646 06
Phenix Placements	281 48	280 06
Pierre Investiss.	777 35	742 10
Placement A	1042	1042
Placement crt-terme	71835 52	71835 52
Placement J	53367 07	53367 07
Placement Premier	60597 15	60597 15
Prévi'Association	21832 07	21832 07
Province Investiss.	540 55	516 04
Rentacic	175 31	172 72 ◆
Revenus Trimestriels	6202 70	6141 29
Revenu Vert	1234 87	1233 64
St-Honoré Assoc.	14311	14239 80
St-Honoré Bio-aliment.	726 12	693 19
St-Honoré Capital	......	......
St-Honoré Pacifique	541 51	516 95
St-Honoré P.M.E.	432 39	412 78
St-Honoré Réal	11089 30	11025 20
St-Honoré Rendement	12328 83	12267 49
St-Honoré Technol.	741 32	707 70
St-Honoré Valor	12624 88	12524 88
Sécuricic	10762 04	10761 29 ◆
Sécur. Mobilière	450 47	430 04
Sécuri Taux	10243 23	10243 23
Sél. court terme	12273 92	12182 55
Sicaden (Caden BP)	800 39	788 58
Sicav-Associations	1342 80	1340 12 ◆
S.F.I. fr. et ét.	801 12	683 61
Sicavimmo	805 23	788 72
Sicav 5000	382 10	352 41
Sinéfrance	589 28	554 04
Sivam	434 82	413 28
Sivarente	227 15	221 07
Silvester	420 83	409 57
S.I.-Est	1340 49	1279 70
S.I.G.	934 88	891 89
S.N.I.	1221 83	1186 05 ◆
Sofrinvest	553 34	530 78
Sogepargne	427 32	411 87
Sogerac	64317 90	62735 83
Sogever	1087 95	1019 52
Sogutar	1327 09	1268 91
Soleil Investiss.	514 83	491 48
Technocic	1180 79	1156 11 ◆
U.A.P. Investiss.	406 11	387 89
Uni-Associations	111 97	111 97
Unifrance	476 83	465 21
Unifoncier	1356	1294 51
Uni-Garantie	1477 95	1448 94
Unigestion	907 23	868 09
Uni-Japon	1522 48	1453 44
Uni-Régions	2705 36	2582 67
Unisanté	2353 96	2276 56
Univer	169 75	169 75
Univers-Obligations	1678 89	1623 88
Valorem	615 42	602 85
Valoblig	61282 43	60655 87
Valorg	1444 46	1443 02 ◆
Valrég	76248 24	76210 13

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.



هكذا من الأصل

Le Monde

ÉTRANGER
2 Le sommet israélo-égyptien d'Alexandrie.
— Les suites de l'affaire Daniloff.
3 Le voyage en Europe du président de Sao-Tomé-et-Principe.
— La visite de M. Chirac à Alger.
4 Chili : les trois prêtres français arrêtés ont été expulsés.

POLITIQUE
6 La lutte contre le terrorisme.
— « Journal d'un amateur », par Philippe Boucher.
8 Le découpage électoral.
— La réparation de élections snatoriales.
9 La réunion du comité directeur du PS.

SOCIÉTÉ
10 L'armée américaine dotée de pouvoirs dans la lutte contre la drogue.
— La succession de Marcel Dassault.
11 Justice : une réforme des saisies en préparation.
— A Epinal, le juge refuse le non-lieu à la mère de Grégory.

CULTURE
12 Cinéma : le Complexe du kangourou.
— Peinture : Magnelli à Beaubourg.
— Musique : hommage à Furtwængler au Festival de Besançon.
13 Communication.

ÉCONOMIE
27 Baisse des impôts et augmentation des prélèvements sociaux.
— La privatisation de British Airways.
29 La chute de Wall Street.
— La première étape des privatisations.
30-31 Les marchés financiers.

SERVICES
Radio-télévision 15
Annonces classées 26
Carnet 26
Météorologie 25
Mots croisés 24
Loto 25
Programmes des spectacles ... 14

Le Crédit lyonnais ramène son taux de base bancaire de 9,60 % à 9,45 %

Le Crédit lyonnais annonce l'abaissement de son taux de base bancaire (actuellement fixé à 9,60 % pour l'ensemble des établissements) à 9,45 % à compter du lundi 15 septembre.

Interrogé sur cette diminution dont il admet qu'elle est *« faible »*, M. Jean-Maxime Levêque, le nouveau président du Crédit lyonnais, explique sa décision par *« l'évolution générale des résultats »* de son établissement, qui, selon lui, *« doivent permettre à la clientèle des PME qui n'a pas accès aux nouveaux modes de financement mis en place pour les grandes entreprises de bénéficier d'une légère baisse des taux »*. *« Le Crédit lyonnais se porte bien, ce qui lui permet d'augmenter son dividende »*, indiquait-il récemment en présentant les résultats semestriels de cette banque (*le Monde* du 6 septembre).

Pour l'heure, les autres grands établissements de la place semblaient assez réticents à emboîter le pas au Crédit lyonnais. Et l'on sentait un certain *« agacement »* dans quelques états-majors concurrents, où la décision de M. Lévêque a, semble-t-il, pris beaucoup de monde par surprise.

BOURSE DE PARIS

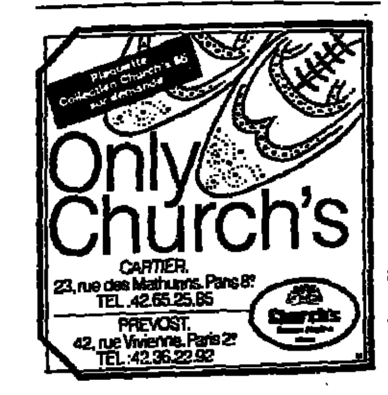
Matinée du 12 septembre

Lourde chute : – 3 %

Suivant les indications des autres marchés européens impressionnés par le plongeon de Wall-Street la veille, la Bourse de Paris a marqué un vif recul le 12 septembre. En repli de 4 % à l'ouverture de la *« petite séance »*, les actions françaises ont cependant repris un peu de hauteur par la suite, ce que les observateurs attribuent à la décision du Crédit lyonnais d'abaisser son taux de base bancaire. Au total, la cote a perdu 3 % avec des replis marqués (5 % à 7 %) sur Europe 1, UCB, Bongrain, Alsthom et Ecco, Havas et Compagnie bancaire étant *« réservés à la baisse »*. Seule SEB s'est adjugée une hausse de 3 %.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	441	422	425
Agence Havas	1825	1810	1820
Air Liquide (L')	738	690	720
Alsthom	382	355	365
Bancaire (Cie)	1234	1190	1208
Bongrain	2059	1925	1960
Bouygues	1370	1280	1330
B.S.N.	4310	4030	4150
Carrefour	3500	3295	3410
Chargeurs S.A.	1335	1245	1280
Club Méditerranée	600	581	585
Dumez	1710	1640	1644
Eaux (Gén.)	1350	1280	1305
ELF-Aquitaine	335 10	325	326
Essilor	3275	3195	3196
Lafarge-Coppée	1380	1350	1345
Michelin	3130	3020	3060
Midi (Cie)	1665	1620	1632
Moët-Hennessy	2275	2180	2200
Navig. Mixtes	1155	1100	1110
Oréal (L')	3640	3540	3580
Pernod-Ricard	1007	1000	981
Peugeot S.A.	1170	1120	1130
Sanofi	770	748	752
Source Perrier	781	792	792
Télémécanique	2890	2840	2870
Thomson-C.S.F.	1580	1569	1560
Total-C.F.P.	468	456	457
T.R.T.	3100	2870	2980
Valéo	550	540	532



La lutte contre le terrorisme

M. Denis Baudouin dément l'existence de divergences au sein du gouvernement

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a indiqué, le jeudi 11 septembre, au cours de son point de presse hebdomadaire, que M. Jacques Chirac annoncera lui-même, la semaine prochaine, les mesures décidées par le conseil de sécurité intérieure, réuni les 8 et 10 septembre.

M. Baudouin a précisé que ces mesures n'avaient pas été *« définitivement arrêtées »*, certaines d'entre elles supposant une étude de leur application. En outre, toutes les dispositions prises ne seront pas rendues publiques. M. Baudouin a précisé, en réponse à une question, que la libération du chef des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), Georges Ibrahim Abdallah, ne fera *« certainement pas partie »* de ces mesures secrètes.

A ce sujet, M. Baudouin a démenti l'existence de divergences au sein du gouvernement. *« Cela ne tient pas debout*, a-t-il dit, *il y a un gouvernement, une décision qui est prise, et tout le monde s'aligne. »* Selon M. Baudouin, *« la réponse de M. Balladur correspond à la réponse du gouvernement »* (le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation avait, le 10 septembre, qualifié de *« chimérique »* la libération du chef des FARL). Le porte-parole a ajouté : *« Nous rejetons, la manière la plus violente, la plus ferme, toutes ces interprétations, les bruits disant « il y a les mous, les durs, les faucons et les colombes »*. Rien du tout. Il y a une procédure judiciaire, qui se développe. Laissez-la se développer. »

(Lire nos informations page 6.)

Selon un ancien responsable de la DGSE

M. François Mitterrand était opposé aux éliminations de terroristes

M. Pierre Marion, responsable de 1981 à 1983 de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), affirme dans un entretien accordé au *Nouvel observateur* que le président Mitterrand était, en 1982, opposé aux éliminations physiques de terroristes.

A cette question *« Mitterrand était-il par principe contre ce genre d'opération ? »* M. Pierre Marion répond : *« A l'époque oui, absolument. »* Cette « époque » à laquelle l'ancien patron de la DGSE fait allusion est la fin de l'année 1982, à la suite des attentats de la rue Marbeuf (22 avril, un mort) et de la rue des Rosiers (9 août, six morts) à Paris. M. Pierre Marion, avait proposé au président de la République des *« actions punitives contre des nœuds du terrorisme »*, c'est-à-dire des *« contacts »* de terroristes.

« Les armes et les bombes passaient par les valises diplomatiques. Le terroriste, lui, arrivait par avion et par train, les mains dans les poches. Il rencontrait son contact, qui lui remettait des objectifs et des moyens d'action. Nous avons identifié à cette époque six contacts sur Paris », indique M. Marion qui ajoute : *« Alors j'ai proposé à François Mitterrand de les faire éliminer physiquement par mes services. Le président a refusé. »*

M. Marion précise même que le président était contre les éliminations par ses services de *« contacts »* terroristes à l'étranger et les *« actions commando »* contre des objectifs précis, en l'occurrence, une école de formation de terroristes et l'état-major d'un groupe terroriste à Beyrouth-Ouest.

***

[M. Mitterrand s'est opposé à l'élimination (ce qu'on appelle aussi l'*« action-homo »*, pour homicide, à la DGSE et les *« murder actions »* à la CIA) de chefs du terrorisme international en territoire étranger. C'est ainsi que M. Marion avait proposé, sans commentaire, à M. Mitterrand — en lui tendant une liste de dix noms sur une simple feuille de papier — de supprimer deux des chefs du terrorisme international ainsi recensés. Le chef de l'Etat a rendu cette feuille, sans la moindre explication, à M. Marion, après avoir coché d'une croix deux noms contre lesquels une *« action-homo »* de la DGSE était sûrement la plus difficile à mener : Carlos, qui se trouvait alors en Tchécoslovaquie, et Abou Nidal, qui était en forteresse en Irak. Officiellement, le président de la République n'avait pas dit un seul mot, qui put apparaître formellement comme une consigne. En revanche, le « patron » de la DGSE, en recevant une mission impossible, était invité à comprendre qu'il n'avait pas à organiser d'*« action-homo »*. — J. I.]

Les dirigeants de la communauté juive mondiale réclament une action concertée

Particulièrement inquiets face à la récente vague d'attentats terroristes à Karachi, à Istanbul et à Paris, les dirigeants de la communauté juive mondiale ont réclamé, jeudi 11 septembre, la mise en œuvre d'une action concertée des gouvernements occidentaux. *« Les gens en ont assez. Aujourd'hui ils tuent des juifs, demain ils vous tuerons vous »*, déclarait à la presse M. Israël Singer, secrétaire général du Congrès juif mondial, à l'occasion d'une réunion organisée à Paris en présence de son président, M. Edgar M. Bronfman, du docteur Lionel Kopelowitz, président du Congrès juif européen, et de Me Théo Klein, président du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France).

« La question du terrorisme n'est pas nouvelle ; ce n'est pas contre les juifs qu'il est exclusivement tourné, mais contre les démocraties occidentales », soulignait le président du Congrès juif mondial. *« Face à cette tentative de déstabilisation des démocraties, tous les Etats se doivent d'adopter une détermination commune »*, ajoutait le docteur Lionel Kopelowitz, visiblement bouleversé.

Le président du CRIF, M. Théo Klein, après avoir repris cette argumentation — *« il nous faut convaincre le gouvernement français et, à travers lui, les Européens, que le terrorisme s'attaque réellement à la démocratie »*, insistait sur la nécessaire attitude de fermeté à adopter face à ces tentatives sanglantes de déstabilisation. *« On ne lutte pas seulement contre le terrorisme en annonçant des mesures de sécurité dans nos pays, mais en s'attaquant réellement aux terroristes là où ils se trouvent »*, affirmait Me Théo Klein, tout en se félicitant de l'attitude de fermeté affichée par M. Edouard Balladur au cours de l'émission « L'heure de vérité » sur Antenne 2.

● Parallèlement, le Parlement européen adoptait, jeudi, à une écrasante majorité, une résolution préconisant la création d'un bureau européen de lutte antiterroriste. Le Parlement, qui regrette que les récentes déclarations des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne sur le sujet n'aient pas abouti à des actions concrètes, s'est également prononcé pour un renforcement des règles d'extradition, par une motion qui a été adoptée par 193 voix contre 11 (le groupe communiste) et une abstention.

Le numéro du « Monde » daté 12 septembre 1986 a été tiré à 502 463 exemplaires

A B C D E F G

A l'Institut des hautes études

M. Chirac se félicite « de l'accord profond qui rassemble les Français sur leur défense »

« Aussi longtemps que nous serons confrontés au surarmement des deux superpuissances et au déséquilibre des forces classiques en Europe, notre sécurité passera par la dissuasion stratégique nucléaire. A cet égard, il convient d'adopter vis-à-vis de l'initiative de défense stratégique l'attitude responsable et lucide d'un pays qui n'entend pas se déterminer en fonction des lois d'autrui. » C'est ce qu'a déclaré, vendredi 12 septembre à Paris, le premier ministre, M. Jacques Chirac, lors du traditionnel discours marquant l'ouverture de la nouvelle session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHDN), qui doit célébrer, en octobre prochain, le cinquantenaire de sa création.

Après s'être félicité de *« l'accord profond qui, pour la première fois peut-être dans leur histoire, rassemble les Français sur leur défense »*, M. Chirac a confirmé que son gouvernement entreprendrait sans tarder l'effort de modernisation de la défense française à l'occasion d'une nouvelle loi de programmation militaire qui sera présentée au Parlement avant la fin de l'année.

Le premier ministre proposera de moderniser la flotte des sous-marins nucléaires stratégiques, de lancer un satellite d'observation et de prévoir *« le déploiement aléatoire »* d'une composante terrestre de la dissuasion capable de survivre à une première frappe adverse. Il s'est prononcé aussi pour un *« couplage »* entre la manœuvre des forces classiques et la menace de recours aux armes *« préstratégiques nucléaires »* (les armes tactiques). *« La France a indiqué*, a précisé M. Chirac, *qu'elle consulterait dans les limites qu'impose l'extrême rapidité de telles décisions son alliée, la République fédérale d'Allemagne, au cas où elle envisagerait d'utiliser des armes préstratégiques sur le territoire allemand. Il est clair que les conditions mêmes de la dissuasion font que la décision, en la matière, ne peut être partagée. »*

Rappelant que *« la France est prête à marquer davantage encore sa solidarité avec ses voisins européens »* et en particulier avec son partenaire ouest-allemand, le premier ministre ajoute cependant : *« La démarche doit être pragmatique et il convient de ne pas s'égarer dans des débats stériles sur l'extension éventuelle de notre garantie nucléaire. » « La survie de la nation*, explique encore M. Chirac, *se joue aux frontières du pays. Sa sécurité, elle, se joue aux frontières des pays qui sont ses voisins. »*

« Force est de constater que la dissuasion, qui a préservé la paix en Europe, n'empêche pas les stratégies indirectes de se développer dans de nombreuses régions », a ajouté le premier ministre, qui estime que la France *« doit disposer d'une gamme de moyens aussi large que possible »* pour faire face. *« Cette menace peut s'exercer par l'intermédiaire d'actions militaires, mais aussi par le terrorisme, véritable acte de guerre qui attend ses succès de la peur individuelle et collective qu'il provoque au sein d'une population à laquelle il s'attaque en tentant de la placer en situation d'otage virtuel. Tout doit être mis en œuvre pour réduire de telles menaces et diminuer ces vulnérabilités nouvelles qui cherchent à déstabiliser l'Etat et à affaiblir la volonté de résistance de la nation »*, a conclu M. Chirac.

L'ETA revendique l'assassinat de « Yoyes »

L'organisation indépendantiste basque ETA militaire a revendiqué jeudi 11 septembre l'assassinat, mercredi à Ordizia, de l'ex-dirigeante de l'ETA militaire, Maria Dolores Gonzalez Catarain, alias « Yoyes » (*le Monde* du 11 septembre).

Dans des appels téléphoniques à plusieurs organes de presse basques, l'ETA qualifie « Yoyes » de *« traître au peuple basque »*

La jeune femme avait regagné le Pays basque espagnol en octobre après avoir abandonné la lutte armée. Elle avait négocié directement son retour avec le ministère de l'intérieur et bénéficié des mesures de réinsertion sociale accordées aux activistes qui ne sont pas poursuivis pour crimes de sang. — *(AFP.)*

● **NIGÉRIA : la collision maritime aurait fait quatre morts.** — Démentant les informations fournies, le mardi 9 septembre, par la police nigériane, selon lesquelles la collision de deux bateaux, près de Port-Harcourt, dans le delta du Niger, avait provoqué la mort d'une centaine de personnes (*le Monde* du 12 septembre), l'agence nigériane de presse NAN a annoncé, jeudi 11 septembre, que le bilan de cette collision est de quatre morts. — *(AFP, AP.)*

● **Grève d'une heure dans les lycées et collèges.** — Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES — FEN) appelle ses adhérents à un arrêt de travail d'une heure — de 14 à 15 heures — lundi 22 septembre dans les lycées et collèges. Le SNES appelle les enseignants à étendre la grève à la journée entière *« là où la situation le permet »*. Cette action a pour but de protester contre la surcharge d'effectifs en cette rentrée scolaire et de combattre les décisions du ministre comme le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement.

M. Krasucki a été reçu par le gouverneur de la Banque de France

Les murs de la vénérable Banque de France ne se sont pas effondrés sous le choc. Mais quelle surprise, le jeudi 11 septembre, en fin de matinée. Pour la première fois, le gouverneur de la Banque de France, recevait... un secrétaire général de la CGT, en la personne de M. Henri Krasucki. En sortant du bureau de M. Michel Camdessus, après une heure d'entretien, M. Krasucki a croisé les banquiers, chefs d'entreprise et directeurs généraux de l'institut d'émission venus comme chaque jeudi participer au conseil général de la banque. Nombre d'entre eux ont dû se frotter les yeux devant cette image surréaliste. Mais ce n'était pas un mirage.

Le secrétaire général de la CGT était venu pour célébrer le 50e anniversaire du syndicat CGT de la Banque de France, ce qui lui a aussi permis de débattre longuement avec plusieurs centaines de salariés, *« inquiets »* pour l'avenir de leur statut ou d'éventuelles compressions d'effectifs. *« Ce n'était pas une rencontre protocolaire »*, a indiqué à la presse M. Krasucki à propos de sa visite à M. Camdessus. Le syndicaliste a exprimé la crainte que les réformes en cours aboutissent à *« un affaiblissement dangereux »* de la Banque de France. Comme quoi, on peut être syndicaliste — même adepte de la lutte de classes — et avoir des idées sur une aussi respectable institution.

M. N.

